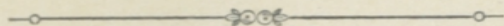
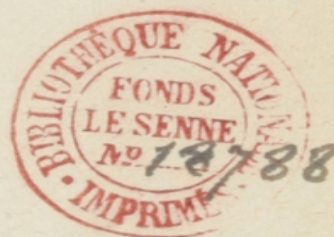


CH. VIRMAITRE



# PARIS-POLICE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

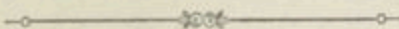
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

—  
1886

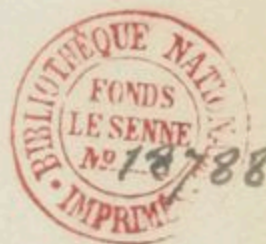
Tous droits réservés

*802 Le Senne 11.662*

CH. VIRMAITRE



# PARIS-POLICE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1886

Tous droits réservés

# I

Tous mouchards. — Opinion de M. Gisquet. — La tête de Turc. — Bilboquet et l'enfant à deux têtes. — En avant la grosse caisse ! — Troppmann et la femme coupée en morceaux. — Le pédicure policier. — Les mangeurs de policiers. — Vive les délateurs ! — Les fonctionnaires révélateurs. — De 1848 à 1886.

Jadis, quand on parlait de police, tout le monde tremblait ; quand le bourgeois passait rue de Jérusalem, il se serait volontiers signé : il jetait un coup d'oeil furtif et anxieux sur l'amas de vieux bâtiments sombres, qui bordaient le quai des Orfèvres, pour aboutir à la place Dauphine.

Qu'y avait-il au fond de ces profondeurs mystérieuses ?

Ce devait être terrible. Il prenait les passants qui circulaient dans ces parages pour des mouchards ; les objets les plus ordinaires prenaient à ses yeux des proportions fantastiques, il se représentait les agents vêtus d'une longue redingote râpée, coiffés d'un vieux tromblon à poils roux, armés d'un énorme gourdin, toujours aux aguets, l'oreille tendue pour saisir un mot et s'élancer comme des fauves sur l'imprudent.

Sous l'Empire, surtout dans les commencements, cette terreur de la police était à son apogée, c'était une épidémie pire que le choléra ; la préfecture de police a l'œil partout, disait-on, rien ne lui est caché, elle devine même ce qui n'existe pas ; dans les cafés, si un consommateur avait des allures martiales, s'il portait son chapeau incliné sur l'oreille, s'il avait une canne sortant de l'ordinaire, s'il cherchait un ami ou regardait à droite et à gauche, les conversations cessaient aussitôt, les habitués se faisaient

des signes désespérés qui voulaient dire : Attention, c'est un mouchard !

La moitié de Paris se méfiait de l'autre.

Les marchands d'anneaux de sûreté, les commissionnaires, les crieurs de journaux, les marchands des quatre-saisons, de plans de Paris, de crayons protégé-pointe et gomme, les joueurs d'orgue, de guitare, les tireurs de loteries, en un mot tous les petits industriels de la rue qui jouissaient de par la préfecture de police, soit d'une médaille, d'une tolérance ou d'un emplacement sur la voie publique, étaient des mouchards : autrement comment auraient-ils vécu ? disaient les bourgeois.

Néanmoins, malgré cette terreur, la police était respectée ; les journaux ne s'en occupaient que lorsqu'une conspiration éclatait, et encore, ils le faisaient très discrètement ; c'est que la presse était aux mains d'hommes de gouvernement. Emile de Girardin, Edouard Hervé, Louis Veuillot, Havin, de Villemessant, Nefftzer, etc., etc., tous journalistes éminents ; ils étaient de l'avis de Gisquet, qui écrivit dans ses Mémoires :

« Quel que soit le gouvernement établi, il serait  
» sans cesse exposé à des atteintes mortelles si  
» l'on ne veillait pas à sa conservation ; conséquemment  
» une bonne police est devenue l'auxiliaire  
» obligée de tout gouvernement constitué  
» et sa mission lui impose le devoir de pénétrer,  
» de paralyser les projets qui peuvent mettre en  
» péril l'existence de ce pouvoir dont elle-même  
» fait partie. »

Et pourtant la police de cette époque était loin de répondre à cette idée. Ce n'était pas une police de défense, c'était une police d'attaque ; ce n'était pas une police de prévoyance, c'était une police de provocation ; mais tout le monde comprenait que la préfecture de police était une institution utile et que la battre en brèche c'était porter atteinte au principe d'autorité et à la sécurité publique.

L'Empire est loin de nous, et tout a bien changé depuis seize ans ; la Préfecture de police est devenue la tête de Turc de tous les impuissants, de tous les mécontents, de tous les ambitieux, qui profitent du sens erroné attaché au mot « police » pour écrire autant de sottises que de lignes afin de capter l'attention publique.

Bilboquet, accoutré d'un costume de Paillasse, battait la grosse caisse pour attirer les badauds à sa baraque, dans un boniment abracadabrant ; il annonçait qu'on verrait à l'intérieur un phénomène extraordinaire : un enfant à deux têtes, trois corps et six bras ; le public entraît et voyait, quoi ?

Un fœtus dans un bocal !

Le public, qui n'aime pas à être mystifié isolément, disait en sortant, à la foule amassée. C'est vraiment curieux, c'est merveilleux ! De nouveaux spectateurs entraient, et ainsi de suite ; à la longue chacun renchérit sur son voisin : l'enfant à deux têtes était prodigieux, il chantait, dansait et parlait six langues ; il était devenu légendaire.

Bilboquet a fait des petits, ils ont abandonné les tréteaux de la foire et vendu au Temple les oripeaux paternels ; ils se sont faits journalistes, mais ont gardé la grosse caisse, leur phénomène : c'est la Préfecture de police ; ce n'est plus un fœtus, mais un monstre qui n'est pas dans un bocal ! Les badauds sont leurs lecteurs qui écoutent, renchérisent et acceptent comme vrais leurs boniments, et répètent ébahis : La Préfecture de police n'est peuplée que de gredins !

Pour un peu ce seraient les gardiens chargés de la sécurité publique qui se transformeraient, le soir venu, en voleurs et en assassins pour prouver l'utilité de la Préfecture de police ; on ne le dit pas encore, mais cela ne saurait tarder. On dit bien que Troppmann n'a jamais existé, que ce fut une invention de l'Empire pour détourner l'opinion publique du plébiscite de 1870. Tout récemment, ne s'est-il pas trouvé des journaux pour imprimer

sérieusement que le gouvernement avait fait découper un cadavre, et qu'il en avait fait semer les morceaux sur la voie publique, à Montrouge, pour faire diversion à la publication des lettres du général Boulanger !

Je comprends que les voleurs aient peur des gendarmes, que les souteneurs et les rôdeurs de barrières ne professent pas un amour immodéré pour la police ; mais les honnêtes gens, quelles raisons peuvent-ils avoir de la redouter ?

C'était bon autrefois, du temps des procès de tendances et des délits d'opinions, au temps des Lagrange, des Piétri et des Delesvaux ; mais aujourd' hui, où dans certaines feuilles on imprime les injures les plus grossières à l'égard du gouvernement, où on traîne dans le ruisseau tout ce qu'il y a de respectable ; et dans les réunions publiques, donc ! les Louise Michel et autres énergumènes font fréquemment appel à l'assassinat et invitent le peuple à monter à l'assaut du « capitaliste bourgeois », est-ce que la police leur dit quelque chose ? C'est donc bien la preuve que ces feuilles mentent lorsqu'elles disent que la Préfecture ne s'occupe d'elles qu'au point de vue politique, puisqu'elle les laisse divaguer en paix.

Il est vrai de dire que de temps en temps, pour donner satisfaction à l'opinion publique, le Parquet s'émeut et traduit devant les tribunaux quelques-uns de ces énergumènes, mais la Préfecture de police n'y est pour rien.

Le duc d'Epéron s'évanouissait à la vue d'un lièvre, Catherine de Médicis à l'odeur d'une rose, les révolutionnaires s'évanouissent à la seule pensée de la police.

J'ai connu un révolutionnaire terrible qui avait une peur si effroyable de la police, qu'il congédia son pédicure pour une plaisanterie que lui fit un ami, et qu'il ne comprit pas ; l'ami trouvant un jour le pédicure en train de lui faire les cors, lui dit :

— Méfie-toi d'Alexis !

— Bast ! pourquoi ?

— Il est de la police, puisqu'il passe son temps à t'épier !

Elle n'est pourtant pas terrible pour eux cette police, mais voilà, c'est la mode ; le Siècle a mangé du prêtre à toutes les sauces ; il faut un mets nouveau, alors on mange du « policier », et puis, ça fait bien auprès des abonnés, qui se disent : — Ah ! mou journal est crâne, il s'attaque à la police !

C'est une nouvelle école qui a ses maîtres et ses disciples ; quand ils attaquent la Préfecture de police, ils flattent les petits au détriment des chefs qu'ils conspuent, espérant semer la division et l'indiscipline dans cette armée d'agents dévoués à l'ordre public ; ils espèrent, à force d'insinuations, pour continuer leurs attaques et tenir le lecteur en haleine, ils espèrent, dis-je, amener à eux des délateurs. Eux qui hurlent tant contre la délation, s'en serviraient sans scrupules et changeraient les trente deniers en louis. Etrange anomalie ! Pour eux, ce qui est crime dans la maison du bord de l'eau devient une vertu dans la rue du Croissant — quand c'est à leur profit — ; le délateur est sanctifié en traversant le Pont-au-Change !

D'anciens fonctionnaires, véritables Alcibiades policiers, à qui l'oubli pèse lourdement, écrivent de temps en temps des livres, où la personnalité, l'envie, la haine, l'ambition déçue débordent à chaque page, ils entretiennent l'erreur publique que la Préfecture de police est une caverne de voleurs et que le préfet de police est l'Ali-Baba moderne, sans songer qu'on pourrait leur répondre : mais vous étiez des quarante voleurs, et il a fallu que vous soyez retraits ou révoqués pour retrouver le chemin de la vertu !

Le ministère de la police générale fut créé par la loi du 12 nivôse an IV (1796). M. Gragnon est le quarante-deuxième préfet de police.

Dans la pensée de ses créateurs, la Préfecture de police fut instituée non pour assurer la sécurité des citoyens, mais

dans un but exclusivement politique ; Fouché dit ceci dans ses Mémoires :

« La tâche de la haute police est immense, soit  
» qu'elle ait à opérer dans les combinaisons d'un  
» gouvernement représentatif, incompatible avec  
» l'arbitraire, en laissant aux factieux des armes  
» légales pour conspirer, soit qu'elle agisse au  
» profit d'un gouvernement plus concentré, aristocratique,  
» directorial ou despotique. »

Jusqu'en 1830, ce qui touche la préfecture de police n'a rien d'intéressant ; de 1830 à 1848, le gouvernement de Louis-Philippe n'eut point besoin de fomenter des conspirations pour se poser en sauveur de l'ordre public, il avait suffisamment à se défendre contre des conspirateurs réels, sérieux, dangereux, Martin Bernard, Caussidière, Sobrier, Barbès, Blanqui, Grandménil et tant d'autres, qui affirmaient leurs convictions les armes à la main ; avec un noyau d'hommes pareils les préfets de police n'avaient point besoin d'agents provocateurs, ils n'avaient pas trop d'agents pour les surveiller.

De 1848 à 1852, la police commença à jouer un rôle absolument politique, et de 1852 à 1870, nous assistons alors à ce spectacle d'une administration chargée d'assurer l'ordre, et qui met entièrement cet admirable instrument au service d'un souverain qui le fausse en s'en servant comme d'un moyen particulier de gouvernement ; accumulant infamies sur infamies.

De 1870 à avril 1885, la République n'avait point à redouter les conspirateurs, par cette excellente raison que tous les républicains qui conspiraient sous les régimes précédents étaient au pouvoir ; on pouvait donc supposer que la Préfecture de police cesserait d'être un moyen de gouvernement et que les préfets comprendraient que la police politique devait être abandonnée, il n'en fut point ainsi, il est vrai de dire qu'elle ne s'en servit point comme l'Empire.

De 1885 à aujourd'hui.....

Ce livre sera donc divisé en trois parties :

La police révolutionnaire, 1848-1851.

La police impériale, 1852-1870.

La police républicaine, 1871-1886.

## II

Les fonds secrets. — Quatre polices. — M. Piétri. — Le préfet et la Marseillaise. — Caussidière et le livre des mouchards. — Tous mouchards. — Griscelli et Lagrange. — Rapport de l'archiviste Rocain sur la manière de faire un complot. — Le complot de Vincennes. — Napoléon III et la chambre noire. — Les provocateurs. — M. Andrieux. et Blanqui. — Le complot des 25.000 adresses. — Isidore. — Le comte Denouville. — Bastringues et Crocodiles. — Un complot raté. — Laurier et Crémieux. — M. Lagrange sur la sellette. — Méfiez-vous de la police. — L'affaire Accolas-Naquet. — Un mari complaisant. — L'affaire de la Renaissance. — Une brochure de Félix Pyat. — Le procès de Blois. — Verdier et Guérin. — Ballot et les 20.000 fr. du préfet. — Chaudey et Sapia. — Le journal révélateur. — Opinion de M. Chopin sur M. Lagrange.

En 1848, le préfet de police recevait comme fonds secrets une somme de 270.000 francs par an, soit 22.500 francs par mois ; ces fonds, confiés au pouvoir discrétionnaire du préfet, qui n'en devait compte qu'au ministre de l'intérieur, servaient à payer les agents secrets et les choses d'urgence qui commandaient la discrétion, c'est ce qui constituait ce qu'à cette époque on appelait le livre rouge, ce livre contenait des chiffres correspondants aux personnes employées, jamais les noms propres n'y étaient inscrits ; le préfet, sur un état fourni par les chefs de service, leur remettait les sommes nécessaires.

Avant les événements de juin, il existait quatre polices : celle du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'intérieur, de l'Hôtel-de-Ville et de la Préfecture de police, elles opéraient distinctement.

Le nombre des agents secrets était évalué à quinze cents, mais ce chiffre est de fantaisie puisqu'ils étaient inconnus.

Au commencement de 1849, quand M. Carlier, devint préfet de police, il réorganisa la Préfecture ; c'était un préfet de la vieille école, qui ne comprenait que la police de provocation.

Ce fut lui l'auteur, ou du moins l'opinion publique lui attribua la tentative d'émeute bonapartiste, le jour où le prince Napoléon Bonaparte devait venir à l'Assemblée nationale.

Beaucoup de républicains reconnurent les agents de M. Carlier criant : Vive Napoléon !

Il fut peu attaqué comme préfet, la presse avait à s'occuper de faits plus graves ; les événements politiques étaient gros d'orages et la République déjà chancelante ; ensuite, la fameuse loterie du lingot d'or, et la découverte des gisements aurifères, en Californie, troublaient toutes les cervelles.

Quand M. Piétri arriva à la Préfecture de police il réorganisa à nouveau, renchérissant encore sur M. Carlier ; il choisit son personnel parmi les anciens proscrits républicains qui, tout en continuant ostensiblement leur métier, pour écarter les soupçons et inspirer la confiance, pouvaient avoir accès dans tous les milieux où se réunissaient les républicains ; ce ne fut certainement pas une mince besogne, car les mécontents à surveiller étaient nombreux.

M. Piétri était un habile homme ; il avait pour maximes : qu'on naissait policier mais qu'on ne le devenait pas, et que la bonne police ne se faisait qu'à coups d'argent.

Lorsque la Révolution de février éclata, M. Gabriel Delessert était alors préfet de police. C'était un des hommes les plus scrupuleusement honnêtes qui aient été appelés aux fonctions publiques ; c'était aussi un homme d'esprit, cette anecdote rétrospective le prouve :

Vers 1840, le mot d'ordre des voyous d'alors était la Marseillaise, à tout propos et hors de tout propos, ils la réclamaient aux orchestres des théâtres du boulevard. Les entr'actes étaient devenus la terreur des commissaires de police ; un matin, le commissaire de police, qui était le soir de service au théâtre de la Gaîté, reçut de M. Delessert l'ordre suivant :

« Laissez jouer à partir d'aujourd'hui la Mar-  
» seillaise, quand même elle ne serait demandée  
» que par un enfant. La faire jouer jusqu'à ce que  
» la salle entière se déclare satisfaite. »

L'ordre fut ponctuellement exécuté.

On jouait ce soir là le Sonneur de Saint-Paul, dès que l'ouverture commença, une voix éraillée cria : La Marseillaise !

Aussitôt, les musiciens attaquèrent résolûment le fameux hymne national. Dès qu'ils l'eurent terminé, applaudissements frénétiques ; sans attendre une minute, ils la reprirent une seconde fois ! Hourras de satisfaction ; après la seconde fois, une troisième ! applaudissements maigres, puis une quatrième fois, puis une cinquième, puis une sixième fois ! Alors l'indignation du public qui avait payé ses places et qui ne subissait que par lâcheté la tyrannie des voyous du paradis, ne connut plus de bornes. A bas la Marseillaise ! criait-il de toutes parts.

Force fut d'arrêter l'infamale musique ; tout le monde applaudit et surtout ceux qui avaient réclamé si fort la Marseillaise, qui étaient venus pour voir le Sonneur de Saint-Paul et craignaient de voir la soirée dégénérer en concert national.

Lorsque M. Gabriel Delessart quitta la Préfecture de police, fidèle à la tradition, il anéantit toutes les preuves qui pouvaient mettre sur la trace des agents qui l'avaient servi : il avait prévu ce qui arriva et ce qui arrivera à chaque révolution.

Le premier soin de M. Caussidière, sa première parole en arrivant à la Préfecture de police, s'adressant à l'huissier qui était resté à son poste, fut celle ci :

— Conduisez-moi au cabinet du ci-devant préfet et apportez-moi le livre des mouchards !

On conviendra que c'était là une jolie naïveté pour un vieux révolutionnaire.

On lui donna un livre écrit en chiffres, il le flaira, le tourna, le retourna, l'étudia, enfin, de guerre lasse, ne pouvant parvenir à y comprendre quelque chose, il le jeta avec colère.

— Il y avait pourtant des mouchards ici, sacré nom de Dieu ! s'écria-t-il ; il ne peut pas y avoir de Préfecture sans mouchards ; qu'on m'apporte les dossiers politiques !

On lui en apporta une brassée.

Le premier qu'il ouvrit contenait une demande de secours, le second les amours d'un député avec une cocotte, le troisième une lettre d'une femme jalouse qui priait le préfet de surveiller son mari et ainsi de suite. Bref, il ne trouva rien.

— J'attendrai, dit-il philosophiquement ; quand les mouchards n'auront plus le sou, ils viendront bien rôder par ici ; d'ailleurs, je vais donner des ordres à mes montagnards.

Oh ! alors, malheur à l'homme dont la taille était un peu élevée et portait des moustaches qui se rendait à la Préfecture pour un motif quelconque, passeport ou livret, c'est un mouchard, disaient les montagnards, et sans vouloir entendre d'autres explications, l'homme était roué de coups ; si le malheureux n'avait pas la chance d'avoir une figure un peu sociale, s'il était grêlé, par exemple, oh ! alors, pas de pitié.

A force de chercher, Caussidière trouva la preuve que M. Lagrange était un agent secret, il fut exécuté par les frères et amis.

M. Lagrange est une personnalité qui mérite de fixer l'attention au même titre que les expériences d'un médecin qui s'attache à rechercher les causes mystérieuses de la terrible maladie du cancer.

C'est un ancien ouvrier mécanicien. Il entra dans la police vers la fin de juillet 1847 ; il était spécialement chargé de surveiller les sociétés secrètes. En 1853, il fut réintégré et chargé de diverses missions qu'il remplit en montrant de véritables aptitudes policières, entre autre l'affaire de l'Opéra-Comique, novembre 1853.

Sur ce complot, je trouve cette note dans les Mémoires de Griscelli, un policier émérite :

- « M. Lagrange n'était encore qu'un obscur
- » agent de M. Piétri ; il reçut l'ordre de se faire
- » agréer dans l'usine Cail, quai de Billy, sous le
- » nom de Jules.
- » Un nommé Platot, également agent de Piétri,
- » se fit embaucher sous le nom de Martin à l'usine
- » Tronchon, barrière de l'Étoile.
- » Ces deux agents avaient pour consigne d'être
- » d'une exactitude modèle dans leur travail, ils
- » devaient seulement faire de la politique pendant
- » les heures des repas et les jours de fêtes ; ils ne
- » devaient se rendre à la Préfecture de police que
- » les dimanches soir, après minuit, pour y rece-
- » voir de nouvelles consignes, de l'argent, et
- » fournir leurs rapports.
- » Ils devaient payer à boire à ceux qui se laisse-
- » raient embaucher, ils devaient correspondre
- » entre eux d'une manière ostensible, afin de faire
- » croire qu'on était à la veille d'une grande révo-
- » lution et qu'on devait se défaire de l'empereur
- » par l'assassinat.
- » Lorsque ces deux agents provocateurs eurent
- » des signatures assez nombreuses pour établir
- » que les partis conspiraient, ils donnèrent ren-

»dez-vous à leurs victimes à l'Opéra-Comique, un  
» jour de représentation par ordre.

» Le jour convenu, les conjurés étaient à leur  
» poste. Cinquante-sept ouvriers des deux usines  
» Cail et Tronchon étaient aussitôt arrêtés.

» Platot se laissa arrêter et condamner sous le  
» nom de Martin ; il est aujourd'hui commissaire  
» central dans une ville de province. »

Là, ce n'est pas le on qui parle et accuse, c'étaient bien deux agents de police, l'âme et les instigateurs, et, on se demande comment des gens peuvent être assez niais pour se laisser prendre dans d'aussi grossiers traquenards, et dire que la plupart des hommes politiques de notre époque doivent leur notoriété à des mouchards qui les ont audacieusement fourrés dedans.

Le Tintamarre expliquait ainsi la manière de faire une pièce de canon : prenez un trou, puis mettez du bronze autour. Pour faire une conspiration, c'est encore plus facile ; prenez un mouchard et groupez autour de lui une douzaine d'imbéciles, cinq ou six bavards, quelques mécontents, complétez avec des déclassés, ambitieux et furieux contre le pouvoir, quel qu'il soit, et vous aurez le « pourquoi » de toutes les conspirations.

Ce coup de maître fit apprécier M. Lagrange par M. Piétri, il le prit sous sa protection et l'attacha à son cabinet avec le titre de commissaire de police ; il prit un homme de confiance, M. Derest, qui recevait les rapports des agents à son domicile, rue Monsieur-le-Prince. Derest fut fusillé en mai 1871, à la prison de la Roquette.

A son arrivée à la Préfecture de police, le 4 septembre 1870, M. de Kératry put constater la puissance de M. Lagrange, qui avait à sa disposition quarante mille dossiers et soixante-dix agents secrets qui opéraient à Turin, Londres, Madrid et Berlin ; ces agents n'étaient désignés que par des initiales et des pseudonymes.

Le génie de M. Lagrange était la police de provocation, c'était à période variable, suivant les besoins, le terre-neuve de l'Empire. Il fut l'inspireur de presque tous les complots qui se dénouèrent en Cour d'assises ou en correctionnelle par la condamnation de républicains qui avaient donné dans ses pièges policiers.

L'archiviste Rocain adressa à ce sujet un rapport à M. de Kératry. En voici un passage qui ne laisse aucun doute :

- « Pour citer un exemple, une réunion intime
- » avait lieu entre quelques personnes qui échan-
- » geaient leurs regrets et leurs espérances sur les
- » affaires du jour, un indicateur conduit là à un
- » titre quelconque dénonçait la réunion.
- » Sur les instructions qu'il recevait, il grossis-
- » sait le cercle où il était admis, il introduisait en
- » qualité de coreligionnaires quelques personnes
- » dont il connaissait les opinions excessives ; par
- » l'exagération de ses discours, il déterminait une
- » exagération semblable dans les discours des
- » assistants ; peu à peu, des projets se formulaient,
- » inspirés ou dictés par l'agent, parfois un second
- » agent, inconnu du premier, intervenait sans qu'il
- » le sût pour coopérer au même but ; des projets
- » on passait à des semblants de préparatifs.
- » Les rapports des agents, joints à ceux d'inspecteurs
- » de police qui, sans être dans la confi-
- » dence, étaient envoyés en vedette dans le voisi-
- » nage, composaient un dossier volumineux. Bref,
- » d'une réunion intime et d'abord inoffensive, on
- » arrivait à faire une société secrète, un rendez-
- » vous de complots. »

Ce fut dans l'affaire de la ligue fédérale ou complot de Vincennes (22 juillet 1853), que M. Lagrange mit en relief son savoir-faire.

Dans le courant de mai, des perquisitions furent opérées chez un grand nombre de notabilités légitimistes, et chez

M. Jeanne, libraire, passage Choiseul ; elles amenèrent, ce qui n'était pas sorcier, la découverte d'emblèmes royalistes, de décorations, de rubans, de brevets, depuis ceux de colonels jusqu'à ceux de caporaux, délivrés au nom du comte de Chambord, roy de France, à un certain nombre de fidèles ; on saisit une correspondance de laquelle il résultait que M. Dubuisson, propriétaire dans le département du Calvados, était le général en chef d'une armée parfaitement organisée par brigades et bataillons : le papetier Jeanne était le colonel supérieur.

Cette armée avait son centre d'opérations à Paris.

En comptant l'effectif des chefs et des soldats on arrivait au chiffre formidable, effrayant de.... vingt-deux hommes dont un invalide !

La correspondance saisie devait faire trembler l'Empire sur ses bases, elle dissimulait les secrets de l'association sous des expressions commerciales.

Le patron signifiait le comte de Chambord ; articles, commis, marchandises, voulaient dire adhérents ; concurrence désignait le socialisme et orléanisme ; ouverture des magasins indiquait le jour de l'action.

Dix-neuf accusés furent condamnés à des peines variant de quatre ans à un mois d'emprisonnement ; parmi les condamnés je trouve le nom d'un homonyme d'un artiste célèbre du Palais-Royal : Bouquin de la Souche !

Dans les Mémoires authentiques de M. Claude, ancien chef de la sûreté, pas ceux publiés par l'éditeur Rouff, je lis ceci à propos de M. Lagrange :

« Il se signala dans les arrestations qui sui-  
» virent le complot de l'Opéra-Comique. Il ne sut  
» cependant prévenir l'affaire des bombes Orsini,  
» dont Pieri, ce même italien qui, en 1853, exerça  
» une si terrible vengeance sur la belle M<sup>me</sup> X...,  
» était l'un des quatre héros. La retraite de Pietri,  
» à la suite de cet insuccès, n'entraîna pas celle

» de Lagrange, c'est parce qu'il était bien plus pré-  
» cieux que le préfet à la police occulte, lui qui  
» fut plus tard l'organisateur des émeutes pos-  
» tiches dont les blouses blanches furent les met-  
» teurs en œuvre.

» M. Lagrange, sur l'ordre du souverain, ap-  
» portait à la chambre noire, pour éclairer Sa Ma-  
» jesté, un des trente-six mille dossiers de son  
» cabinet, dossiers brûlés sous la Commune, où  
» tous les adversaires de l'Empire ayant quelque  
» notoriété, légitimiste, orléaniste, républicain,  
» avaient leurs noms inscrits avec la date de leur  
» naissance.

» Il ne se passait pas une semaine où l'empe-  
» reur ne reçût le chef de la division politique qui  
» relevait autant de la Préfecture que du minis-  
» tère de l'Intérieur.

» On devine de quelle importance étaient les  
« fonctions de M. Lagrange. Par lui, Napoléon III  
» devenait l'espion en chef de ses sujets, et par la  
» chambre noire, le palais des Tuileries une an-  
» nexé de la Préfecture. »

Après le siège, M. Lagrange fut arrêté ; il ne l'avait certes pas volé, car autant la police est respectable quand elle a pour objectif la sécurité des citoyens, autant elle devient odieuse quand elle est un moyen de gouvernement par la provocation.

Toute la carrière de M. Lagrange se résume en ceci :  
Provoquer pour faire condamner !

Les preuves abondent :

Dans un numéro du journal La Ligue, du 10 février 1885, M. Andrieux publia, dans ses Souvenirs d'un Préfet de police, à propos de Blanqui, les lignes suivantes :

« ..... Ce fut encore Thavenet qui organisa,  
» dans la boutique d'un nommé Martin, pharma-  
» cien, faubourg Saint-Denis, 102, le complot des

- » Vingt-cing mille adresses ; la femme de ce phar-
- » macien publiait dans les journaux des romans-
- » feuilletons sous le pseudonyme de Camille
- » Bias.
- » Parmi les conspirateurs figurait Blanqui, qui
- » se faisait appeler M. le comte d'Hermonville.
- » Ce complot fut nommé des Vingt-cinq mille
- » adresses parce que le plan était d'imprimer clan-
- » destinement des proclamations, et que les enve-
- » loppes avaient été préparées d'après l'Almanach
- » Bottin. »

Thavenet était un agent de M. Lagrange, qui habitait alors cité Véron et se faisait passer pour un boursier ; il se faisait appeler Thavenet de Bellevue.

Ceci se passait en 1861, sous l'administration de M. Piétri ; ce qui explique que M. Andrieux a pu commettre des erreurs en racontant cette histoire, c'est qu'il ne la connut que par ouï dire, les dossiers la concernant ayant été brûlés en 1871.

La voici exactement, d'après les souvenirs d'un témoin oculaire :

En 1860, il existait, rue du Faubourg-Saint-Denis, 102, une pharmacie dirigée par M. Martin, qui pratiquait la méthode Raspail.

M<sup>me</sup> Coingt, au sortir de la prison de Saint-Lazare, se lia étroitement avec le pharmacien du faubourg Saint-Denis. M. Martin professait des opinions ultra-radicales ; là ; elle rencontra un ouvrier imprimeur nommé Chaumette, et une femme Fremaux ; Largillère y venait également. !

Qui dit Largillère dit Lagrange, par conséquent complot.

Entre la préparation d'un julep gommeux ou d'un liniment, tous réunis dans l'arrière-boutique, autour d'un poêle de faïence, chauffé avec des bouts de ficelle, tant l'avarice du pharmacien était grande, ils juraient la chute de l'empire.

Les moyens les plus insensés étaient proposés et discutés avec un sérieux étonnant, pour mettre fin aux jours du « tyran ».

L'un déclarait qu'il connaissait un jockey qui, à l'avance, avait fait le sacrifice de sa vie, que, dans une promenade au Bois, renouvelant un moyen employé jadis par un des célèbres mousquetaires d'Alexandre Dumas, il mettrait dans les oreilles des chevaux de tête de l'attelage à la Daumont de l'amadou enflammé, que les chevaux prendraient le mors aux dents et que ce serait fini « d'Isidore », surnom sous lequel ils désignaient Napoléon III.

Largillère renchérissait sur le tout ; il connaissait un électricien, il ne s'agissait que de lui fournir les fonds nécessaires pour exécuter son projet, qu'il nourrissait depuis longtemps.

Le projet était simple : il s'entendrait avec un cantonnier, qui placerait un fil électrique sous le sol ; ce fil électrique aboutirait à l'escalier qui donnait accès au Jardin des Tuileries et par lequel l'empereur descendait toujours ; sous les marches, il placerait une forte mine, qui ferait tout sauter.

Tous ces braves gens, qui considéraient l'assassinat comme le plus saint des devoirs, voulaient bien tuer « le criminel de décembre », mais à la condition de ne courir aucun risque, de rester derrière la toile, et surtout de ne pas dépenser un sou ; aussi le temps passait à discuter, mais personne n'agissait ; cela ne faisait pas le compte de M. Lagrange, qui pressait Largillère d'en finir.

Un matin, vers la fin de février 1860, l'élève en pharmacie vit arriver dans la boutique, un petit vieillard, complètement imberbe, à l'œil vif et pénétrant, la bouche contractée par un sourire ironique et dédaigneux, entièrement vêtu de noir et coiffé d'un chapeau marron avec des ailes aussi larges qu'un parapluie ; le vieillard glissa silencieusement vers le comptoir, s'assit dans le

fauteuil et se mit à regarder attentivement dans le faubourg ; quand il voyait une personne passer deux fois de suite devant la boutique, il enfonçait, d'un geste brusque, son chapeau sur ses yeux, en donnant les signes de la plus vive inquiétude, puis, profitant que le passant tournait le dos, il se sauvait dans l'arrière-boutique.

L'élève, que ce manège intriguait, demanda à M. Martin quel était ce personnage mystérieux ; on lui répondit :

— C'est le comte de Nouville, un propriétaire du Cher, qui vient à Paris pour le concours agricole !

Quelques jours se passèrent, les conciliabules continuaient.

Enfin, un matin, l'élève en pharmacie trouva sous le comptoir une plaque de cuivre sur laquelle était gravée une proclamation ; en tête, en guise de manchette, on voyait un niveau égalitaire ; surmonté d'un bonnet phrygien, avec la devise : Liberté, égalité, fraternité ; c'était un appel aux armes ; il se terminait par : Vive la République démocratique et sociale !

L'élève remit sa trouvaille à son patron, et le soir même le vieillard disparaissait.

Le 10 mars 1861, à neuf heures du soir, Blanqui fut arrêté rue des Deux-Ponts.

Le comte de Nouville et Blanqui n'étaient qu'un !

Le procès de cette affaire eut lieu les 15 et 16 juin, devant le tribunal de police correctionnelle.

Blanqui fut condamné à quatre ans ; la femme Fremaux et Sénique à un an ; Chaumette à six mois.

Largillère, naturellement, ne fut pas poursuivi.

Ce procès est la chose la plus ridicule qui se puisse imaginer ; la police, que l'on redoutait tant sous l'empire, ne put découvrir où Blanqui avait logé depuis le 4 mars !

Qui avait construit la presse ?

La femme Fremaux ne fut condamnée que parce qu'on saisit chez elle des espaces d'imprimerie !

La police ne sut pas que des plaques avaient été gravées.

Blanqui avait logé à la pharmacie, 102, faubourg Saint-Denis.

La presse avait été achetée 15 francs, rue de Lappe, chez le ferrailleur Sabatier.

Les espaces d'imprimerie étaient destinées à rincer des bouteilles.

La plaque avait été gravée à Londres, et expédiée de cette ville à Paris.

A l'audience, le président reprocha à la femme Fremaux de s'être mis, à Bruxelles, en rapport avec les Crocodiles, société qui prêchait le désordre et notamment l'assassinat de l'empereur. Elle répondit :

— Les Crocodiles sont des jeunes gens de bastringues qui font la noce et vivent comme des bohémiens.

Les Crocodiles auraient été bien surpris s'ils avaient connu la question du président ; c'est tout comme si on accusait la célèbre Société des Gueux d'être les dynamiteurs de Londres !

Dans cette affaire, on se demande qui l'emportait en naïveté, de Blanqui ou de la magistrature ?

Blanqui sort de prison, il est trop vieux roublard, trop méfiant, trop fin renard, pour ne pas savoir qu'il sera filé à partir de ce moment jusqu' à celui où il y rentrera, alors il se cache dans une boutique !

Il s'abouche avec cinq personnes, dont un agent et un douteux, et il veut, dans ces conditions, faire de l'imprimerie clandestine, c'est bien, je crois, un comble de naïveté.

La police, qui voit dans le fait de copier 9,203 adresses dans le Bottin un délit, presque un crime, défère Blanqui et ses complices au Parquet. qui, sans preuves, instruit, et les magistrats condamnent !

A vingt-trois ans de distance, ce « souvenir », emprunté par M. Andrieux à l'un de ses prédécesseurs, lui attira une lettre de laquelle j'extrais ceci :

« Pour sa publication, Blanqui avait besoin  
» d'un bâilleur de fonds et d'un typographe ; la  
» citoyenne Sébert procura l'ouvrier typographe,  
» il s'appelait Senique ; M. Martin, pharmacien,  
» avait chez lui le Dictionnaire Bottin, et Blanqui  
» s'en servit pour les adresses. »

Cette lettre émanait d'un ami de Blanqui, le docteur L..., qui fut, je crois, son confident, et l'un de ses plus fidèles ; il ne nous paraît pas mieux renseigné que M. Andrieux. Cela prouve que le vieux conspirateur se défiait même des siens.

Senique était sculpteur sur bois et non typographe, et personne au monde ne croira que Blanqui ait été assez pauvre pour avoir besoin du bâilleur de fonds Martin, pour acheter un Bottin de 25 francs !

Quelques jours plus tard, après le jugement Blanqui, Largillère et Thavenet essayèrent de monter une autre affaire ; la première réunion eut lieu chez une marchande de vins nommée Lisa, place de Bretagne ; y assistaient MM. Ch. Limousin, Tridon, Fix, et tout naturellement les deux provocateurs. M. Albert, l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, était annoncé, mais il ne vint pas ; l'affaire n'eut pas de suite, Sablonnier ayant fait prévenir officieusement M. Fix qu'il y avait dans l'affaire, sans les désigner, deux agents de M. Lagrange.

Le 8 juillet 1862 se déroulait devant la sixième chambre correctionnelle l'affaire de la Société démocratique, prévenue d'avoir détenu des armes et des munitions de guerre, et de rébellion aux agents de la force publique.

Il y avait cinquante-quatre prévenus, les principaux étaient MM. Miot, Greppo, Gastinel et Vassel.

Ce procès fit beaucoup de bruit alors, parce que l'instruction entière en fut faite par M. Lagrange, qui rétablit avec une précision incroyable les conversations les plus secrètes et les confidences les plus soigneusement enfouies ; il n'y avait pas eu moins de vingt réunions des « conspirateurs ». M. Lagrange, qui servit de témoin,

raconta point pour point toutes les délibérations et tous les projets. Quand il eut terminé sa déposition, M<sup>e</sup> Clément Laurier lui adressa cette question :

—... Le témoin voudrait-il nous dire de qui il tient ces détails ?

M. Lagrange répondit :

— Toutes les choses dont je viens de parler, je les tiens tout naturellement, de mes agents.

Me Laurier demanda alors au président Delesvaux à poser des conclusions ; il y fut autorisé et termina ainsi :

—... Il importe de n'admettre aux débats que  
» des dépositions recevables ; pour dire si elles  
» sont recevables, il faut savoir si elles ne viennent  
» pas de révéléteurs salariés. On est malheureuse-  
» ment certain que telle a été leur source, qu'il  
» s'est trouvé quelqu'un pour commettre cette  
» infamie et que cet homme parle et dépose ici  
» par la bouche de M. Lagrange. Est-ce possible,  
» est-ce légal ? Ce que le révéléteur ne pouvait  
» faire à visage découvert, veut-on qu'il le fasse  
» sous le masque d'un inspecteur de la Préfecture  
» de police ? »

Après cette véhémence apostrophe, M<sup>e</sup> Crémieux prit la parole pour développer des conclusions au nom de son client :

—... « Méfiez-vous de la police, messieurs, non  
» pas de la police qui défend nos personnes et nos  
» propriétés, mais de la police politique !

» Voici Vassel, il est prévenu le premier sur les  
» rangs des inculpés, mais il n'est pas que cela, il  
» est témoin aussi, il est autre chose encore, il est  
» dénonciateur ; la preuve, la voici :

« Il y a eu réunion composée de trois hommes  
» seulement, de Miot, de Gastinel et de lui, Vassel ;  
» ce qui s'est dit dans cette réunion a été révélé

» par qui ? Par moi, par Gastinel ? Vous ne le pensez pas, c'est donc par le troisième, et le troisième c'est Vassel, en sorte que nous pouvons en suivre la filière ; voir Vassel instruisant les agents, les agents instruisant l'officier de paix, et l'officier de paix instruisant la justice ».

Dans sa plaidoirie, M<sup>e</sup> Crémieux terminait ainsi :

« ... Lagrange est devant la justice comme témoin, comme témoin il doit nous appartenir tout entier ; il prête serment, il promet de dire toute la vérité, et il ne peut la dire, il se cache, il est de l'essence de la police de tout cacher, mais il est de la justice de tout déclarer. Je demande à Lagrange : Que savez-vous ? Rien ! Qu'avez-vous vu ? Rien ! Qu'avez-vous entendu ? Rien ! Que voulez-vous que je vous dise ? Alors, allez-vous en. Non ! dit Lagrange ; mais je vais vous donner les notes que j'ai reçues !

» Je vous demande de nous protéger. Aujourd'hui personne ne peut échapper à la justice ; dans les temps mauvais où nous vivons, qui dit que demain nous ne serons pas les victimes ? »

Les débats de cette affaire durèrent douze jours, Vassel fut néanmoins condamné à trois ans ; on sait ce que valent ces condamnations, en se reportant à l'affaire Accolas-Baquet, 1866-1867.

A ce sujet, j'extrais de la déposition de M. de Kératry devant la commission d'enquête sur le gouvernement de la Défense nationale, page 60, édition de 1872, publiée par M. de Kératry, sous ce titre : Le Quatre-Septembre et le gouvernement de la Défense nationale, j'extrais, dis-je, les lignes suivantes :

« ... Un sieur Chouteau, peintre en bâtiments, rue Guénégaud, 8, membre de l'Association internationale des travailleurs, qui fréquente les

» clubs et les réunions, n'est qu'un misérable qui,  
» lorsqu'il a été compromis dans l'affaire Accolas,  
» Naquet et C<sup>e</sup>, 1866-1867, logeait chez lui un  
» nommé Godichet, qui recevait 125 ou 150 francs  
» par mois de Lagrange, qu'il partageait avec lui. <sup>1</sup>  
».....

»..... Après le procès, Godichet  
» fut transporté de Mazas à l'hôpital Saint-An-  
»toine, d'où il s'échappa le jour même ou le len-  
»demain, puis Lagrange le fit partir pour Bruxelles,  
» où il est resté jusqu'en 1869, toujours en com-  
» pagnie de la femme Chouteau.

» Godichet a été nommé par M. Piétri, sur la  
» recommandation de son patron Lagrange, in-  
» specteur des halles et marchés. »

Le Cri du Peuple, du 30 novembre 1884, sous ce titre : Le  
Délateur Godichet, relatait ce fait, sans toutefois citer M.  
de Kératry ; quelques années auparavant, le journal  
l'Intransigeant l'avait déjà signalé.

Ce Godichet est devenu « journaliste », il rédige, dans un  
département de la Bretagne, un petit journal bonapartiste,  
lequel appartient à un ancien député non réélu, qui porte  
un nom illustre du premier Empire, c'est une juste  
récompense !

Le 4 janvier 1867, comparaissaient devant la sixième  
chambre correctionnelle de Paris, présidée par Delesvaux,  
vingt-deux personnes prévenues d'avoir fait partie d'une  
Société secrète.

Au commencement de novembre 1866, une soixantaine  
de personnes étaient arrêtées dans une salle particulière  
du premier étage du Café de la Renaissance, boulevard  
Saint-Michel, l'arrestation fut opérée vers onze heures du  
soir par M. Clément, au moment où les membres de cette  
Société étaient réunis ; elles furent conduites aussitôt à la

Préfecture de police où les attendaient M. Piétri pour les interroger.

Une instruction eut lieu ; dès les premiers pas de l'information, un tiers des personnes fut relâché et plus tard de nouvelles mises en liberté ré-réduisirent le nombre à vingt-deux.

Cette affaire, nommée improprement affaire des étudiants (il n'y en avait que quatre), fit grand bruit. La principale base de l'accusation, soutenue par l'avocat impérial Lepelletier était la lecture faite à haute voix d'une brochure publiée à Londres par M. Félix Pyat, sous ce titre : Lettre aux étudiants.

Voici le passage incriminé de cette brochure, peu connue et certainement oubliée :

« ... Aux armes, citoyens ! Citoyens, l'éten-  
» dard sanglant est levé. Sanglant du sang de  
» trois républiques ! Qu'attendez-vous pour rele-  
» ver l'arme et la vertu de vos pères ? Êtes-vous  
» plus jaloux de leur survivre que de partager  
» leur cercueil ? N'avez-vous pas le sublime or-  
» gueil de les venger ou de les suivre ?

» Suivez donc leurs traces, suivez leurs exem-  
» ples. Ils ne faisaient pas de congrès, mais des  
» complots ; pas de journaux, mais des barri-  
» cades. Ils ne cherchaient pas des vérités nou-  
» velles, ils défendaient les vieilles. Ils n'allaient  
» pas à Liège, ils campaient à Saint-Merry.....

»... Aussi, Louis-Philippe et Charles X, comme  
» leur prédécesseur Louis XVI, ne sont tombés  
» qu'à force d'être poussés. Voilà notre preuve  
» positive que votre politique spéculative et pélerine  
» est antihistorique et antirévolutionnaire.

» Mêmes causes, mêmes effets ! et si le collectif  
» n'est que la cause de l'individuel, si le couteau  
» de Louvel prédit les piques de Juillet, si le pis-  
» tolet d'Alibaud prédit les fusils de février, que

» prédit la bombe d'Orsini ? Au second Empire, un  
» second Waterloo ! Ah ! pour être délivrés encore  
» une fois par l'étranger, plutôt un autre Orsini  
» qu'un autre Blücher.

» Un peuple qui se fait restaurer trois fois en  
» cinquante ans est bien malade. Et dire qu'une  
» goutte de sang bien tirée !.....

»... Agitez-vous, agitez le peuple, rendez-lui  
» sa foi en vous, en lui-même.

» Agitez-vous, imitez l'ennemi, concentrez vos  
» efforts sur ce peuple de Paris, l'espoir de la  
» France, comme la France est l'espoir du monde.  
» C'est votre part ! Assez belle pour vous tenter  
» peut-être : France et monde en vos mains ! Tout  
» mouvement de Paris est tremblement de terre !  
» Agitez-vous, il est si facile d'animer ce peuple,  
» cette poudre !

» Debout et de l'avant tout le monde, jeune et  
» vieille République, étudiants et ouvriers ! Rap-  
» pelons-nous le mot du premier démocrate de la  
» France, la Boétie : — Tous contre un ! point de  
» ruisseaux, le fleuve ! Tout le courant contre la  
» digue ! En révolution, Saint-Germain ne peut  
» rien sans Saint-Antoine, mais Saint-Antoine  
» peut tout avec Saint-Germain. Soyons révolu-  
» tionnaires sous l'Empire et socialistes sous la  
» République. La révolution pousse tout, tient  
» tout... Donc, UNION et ACTION. »

Qui avait apporté cette brochure à la réunion de la Renaissance ? L'agent de police Sablonnier, l'avait donné à M<sup>me</sup> Coingt et elle l'avait remis à Largillère, qu'elle croyait un dévoué, un pur.

Ce Largillère, que je viens de signaler deux fois précédemment, était attaché depuis de longues années au service de M. Lagrange, il était établi menuisier, en

apparence, rue Ménilmontant, mais ne travaillait jamais ; il préférait raboter les républicains que les planches. C'était un homme d'une grande taille, invariablement vêtu d'un bourgeron et d'une cote bleue, et constamment tête nue ; il avait l'air d'être en « voisin », même dans ses courses lointaines.

Tous les dimanches matin, l'officier de paix Derest ou l'homme de confiance de M. Lagrange lui remettait ses appointements chez le marchand de vins qui fait l'angle de la place Dauphine et qui porte pour enseigne : à Henri IV.

Largillère, sous la Commune, était sergent-fourier du 74<sup>e</sup> bataillon. Raoul Rigault, qui avait découvert le triste rôle qu'il avait joué sous l'empire, le fit arrêter et emprisonner à la Roquette. Il fut « liquidé » en même temps que son chef Derest, le vendredi 26 mai 1871.

Parfois, des niais ou des fanatiques, avides de réclames, apportaient leur concours à la police.

L'Affaire Vendôme et l'Affaire de la terrasse du bord de l'eau entrent dans cette catégorie.

En 1870, un rédacteur de la Marseillaise imagina de prendre un fiacre et d'aller se promener sur le quai qui longe la terrasse du bord de l'eau, où il savait que l'empereur se trouvait souvent après déjeuner. Apercevant l'empereur, il mit la tête à la portière et cria : « Vive la République ! » C'était bien inoffensif ; malgré cela, les agents du château qui faisaient le service de la voie publique coururent après le fiacre séditieux, et arrêterent le cocher, le fiacre, l'homme et le cheval. Le tout fut conduit au poste convenablement escorté. Au poste, l'homme fut fouillé ; il fut trouvé porteur d'un poignard en ferblanc, semblable à ceux qu'on achète treize sous dans les bazars. Aussitôt le bruit se répandit dans Paris qu'on venait d'arrêter un conspirateur dangereux, un émissaire de Mazzini, qui avait tenté d'assassiner l'empereur, que

cette audacieuse tentative n'avait échoué que grâce à la vigilance des agents.

La police ne pouvait laisser échapper une aussi belle occasion ; elle communiqua des notes aux journaux officieux, qui entonnèrent la chanson habituelle : « Les partis ne désarment pas... Les énergumènes du parti républicain, soldés par l'étranger... La Providence veille sur le souverain... L'impératrice, calme et stoïque, etc., etc. » Le pauvre homme en fut quitte pour trois mois de prison.

C'était injuste, car il méritait une récompense. M. Lagrange aurait payé dix mille francs une pareille bêtise : Vouloir tuer l'empereur avec un poignard de dix centimètres, la terrasse ayant au moins trois mètres de hauteur. On voit ça d'ici !

Le couronnement de la carrière de M. Lagrange fut le procès de Blois.

Les avertissements n'avaient pas manqué au ministère, et au moment des journées dont il paraissait avoir besoin, et quand il prépara, par la publication du rapport du procureur général, l'opinion publique consultée sur le plébiscite, et quand il convoqua la haute-cour. La convocation coïncidait avec la guerre, et c'était le moment où la France faisait appel à tous les dévouements, sans acception de partis, que le ministère choisissait, pour faire porter, après son triomphe, aux vaincus de février et de mai, le poids de notre justice politique. Ce ne fut pas seulement de la presse, mais du Corps législatif, que fut adressé au ministère ce conseil de sage politique, d'abandonner une accusation dont la base était si fragile, l'utilité épuisée par la victoire plébiscitaire, et l'intérêt absorbé par la situation de la France qui défendait sa nationalité.

M. E. Ollivier répondit que le gouvernement ayant été soupçonné d'avoir imaginé le complot, semblerait reconnaître la justice de ce soupçon s'il abandonnait l'accusation ; que, d'ailleurs, on montrerait à l'ennemi plus

de calme et de dignité en continuant à rendre la justice, plutôt qu'en la faisant disparaître sous une amnistie. La première raison était de parade ; M. E. Ollivier savait très bien que, quel que fût le résultat du procès de Blois, l'opinion sur l'intérêt que le gouvernement avait à trouver un complot restait le même. S'il avait fourni à la justice un complot de belle apparence, où la justice, qui décidait sur pièces, n'avait qu'à légaliser ; c'était une nouvelle preuve de son habileté, mais non de sa sincérité.

Quant à l'effet produit sur les Prussiens, il devait être nécessairement proportionné à la force que la conduite du gouvernement aurait révélé. Or, la force d'un gouvernement en tous pays, c'est l'identité de sentiment avec la nation. Quel intérêt le gouvernement français avait-il à montrer à la Prusse ses discordes intestines, et la nécessité de faire des Sadowa intérieurs contre des ennemis politiques aussi patriotes que lui ?

Il est vrai que, pour M. l'avocat général, les accusés de Blois étaient les alliés des Prussiens, et il écrivait cette phrase étrange :

« A cette heure où nos fils, nos frères sont à  
» la frontière, il faut qu'ils soient sans alarmes sur  
» leurs familles laissées derrière eux, il faut que  
» les ennemis de l'extérieur ne puissent pas comp-  
» ter sur des alliés à l'intérieur ; il faut enfin que  
» la justice nationale ait seule son cours. »

Si ces paroles ne portaient pas la date du 29 juillet 1870 on les croirait extraites, pour le style et pour le sentiment, de quelque procès-verbal de la Commune de Paris du 3 septembre 1 792, ou du discours du même jour d'Anacharsis Clootz chez le ministre Roland, et de la circulaire du même Roland adressée à tous les départements pour rendre compte des nécessités qui avaient motivé les massacres de l'Abbaye.

C'était aussi pour résister à l'invasion et sauver leurs familles de la rage des ennemis, des Prussiens, que les

juges firent égorger les prisonniers accusés de conspiration !

Mais ce n'était pas encore pour ce qu'ils avaient fait que l'accusation poursuivait cinquante-deux citoyens et les agents secrets présents à la barre ; c'était pour ce qu'ils voulaient ou auraient pu faire, c'était moins comme coupables que comme dangereux ; — s'ils pouvaient l'être, s'empressait d'ajouter M. Dupré-Lassalle, pour une société aussi bien établie que la société française. — S'ils n'étaient pas dangereux, s'ils voulaient seulement être dangereux, quel article du Code prévoyait cette espèce de délit ? Et s'ils n'étaient pas poursuivis pour ce qu'ils avaient fait, pourquoi donc l'étaient-ils ?

Le ministère public raisonnait comme ce juge anglais qui condamnait dans tous les cas, sans s'inquiéter des preuves. Il n'a pas fait le crime dont on l'accuse : soit ; mais il a dû en faire bien d'autres (si l'accusé était vieux). — Et si l'accusé était jeune : Pendez-le tout de même, il en ferait bien d'autres !

Qui accusait les accusés ? Leurs lettres et trois de leurs co-accusés. Les seules lettres lues au procès de Blois furent un billet de Dupont à Petieau, qui contenait un rendez-vous sur le boulevard dans un café, et une lettre de Pèlerin sur Fontaine, qui contenait une plaisanterie sur la nitroglycérine ; c'était tout, car par l'absence de Flourens on était privé des lumières qu'on aurait pu tirer de la correspondance folle entre Camille et Gustave.

Quant aux accusations, elles provenaient de trois accusés, car les agents de police n'avaient rien vu qu'à travers des portes comme les somnambules. Beury accusait Flourens qui n'était pas là, il accusait aussi BALLOT, qui commandait des moyeux de vélocipèdes. VERDIER et GUÉRIN accusaient tout le monde, et tous les accusés niaient leurs accusations.

Qui devait-on croire, des accusés contre qui rien n'était relevé en dehors de ce complot, ou des dénonciateurs qui

avaient les antécédents les plus tristes ?

Quant à Godinot, ce n'était pas un agent provocateur, c'était un niais ; il avait donné les noms des cinquante-cinq, mais il n'en savait pas plus long ; il avait entendu des conversations, et les répétait inexactement par sottise et par terreur.

De ces accusateurs, le plus solide était GUÉRIN ; ce GUÉRIN devait concevoir une haute idée de son importance ; il était présent aux interrogatoires chez le juge d'instruction, il menaçait ses co-accusés de la déportation dans le cabinet de ce juge, il se permettait, ou on lui permettait de parapher une pièce de l'instruction, il écrivait au bas : ne varietur, et pourtant il ne savait pas le latin.

Ce déserteur, ce soldat qui avait vendu ses effets, ce conspirateur qui vendait ceux qu'il appelait ses complices, terminait ses révélations par un trait de haut comique ; il s'était détaché du parti républicain, pour qui il avait eu du goût, parce que sa conscience était indignée des calomnies de la presse à son égard ; on l'appelait agent de police, et pour marquer qu'il n'avait rien de commun avec ces révolutionnaires, il était allé prendre les trente deniers !

Il y avait trois accusations :

Assassinat d'un agent de police par Mégy ;

Complot contre la sûreté de l'État ;

L'un ou l'autre de ces complots tramés séparément ou ensemble par les autres accusés.

Mégy se défendait, comme disait le ministère public, en montrant la pendule.

Quant aux deux autres complots, oui, il y avait eu des barricades, il y avait eu des bombes explosibles fabriquées pour le compte des accusés, et il y avait eu des conciliabules où on avait parlé d'assassiner l'Empereur. Qui en avait parlé ? GUÉRIN ou VERDIER, les dénonciateurs. A qui étaient destinées les bombes ? On l'entrevoyait par les toasts portés aux banquets révolutionnaires : c'étaient

des armes de guerre fabriquées en vue de résister aux chassepots en cas d'émeute : « Ils ont les chassepots, mais nous avons la science. » Quant aux barricades, la moitié des accusés s'y trouvaient en curieux ou n'y étaient pas. L'un d'eux y portait son parapluie. Que tous ces détails étaient risibles, ou tristes, selon qu'on considérait l'infinité des faits qui servaient de base à cette accusation, ou la passion politique qui, sur une pareille base, avait travaillé, étudié pendant six mois, un système de condamnation destiné à sauver la société française menacée par cinquante-cinq personnes, dont plusieurs agents secrets !

En écartant Mégy, accusé d'un crime de droit commun, en écartant les révélateurs, en écartant Godinot, le révélateur ahuri, que restait-il ?

Des hommes connus pour leur opinion, non pour leurs actes, des journalistes, contre l'un desquels l'accusation fut abandonnée, des employés, des professeurs, des jeunes gens qui allaient dire des vers ou faire de la musique chez ces conspirateurs, des ouvriers, public ordinaire des réunions où l'on doit traiter de questions sociales, ces questions dégénèrent en questions politiques ! Qui ne s'y attendait, ceux qui se réunissaient (à l'exception des agents secrets) étaient tous des ennemis de l'Empire, ne l'était pas qui voulait, il fallait pour cela s'être fait ou avoir reçu des opinions, se passionner pour quelque chose en dehors de la vie ordinaire, vivre de fanatisme ou d'illusions. De là au crime il y avait loin. Ces ennemis de l'Empire étaient-ils des conspirateurs ?

La haute Cour répondit par des condamnations sévères.

Toutes ces appréciations seraient plus ou moins fondées, si elles n'étaient appuyées de preuves qui démontrent que le complot est l'œuvre de M. Lagrange.

Le temps a fait la lumière.

GUÉRIN s'était réfugié à Londres, il y était dans la plus extrême misère ; le 25 juillet 1879, il écrivit à M. Piétri une lettre dans laquelle il disait :

« ... En octobre 1871, je demandais au comte  
» Clary de me payer 90.000 francs que l'empereur  
» me devait pour les frais que j'avais faits dans  
» l'affaire de Blois.....

»... Vous n'aurez pas l'audace de nier la dette  
» devant les tribunaux ; l'histoire sera là pour vous  
» condamner.

» Une dette sur parole est plus sûre que toute  
» autre dette, et, d'ailleurs, j'ai des témoins.

» Maintenant voici ma dernière demande :

» Je vous donne jusqu'à samedi ou dimanche  
» pour me payer ce que je réclame depuis si long-  
»temps. Si vous me refusez, votre refus sera la  
» cause de votre mort ! Entendez-vous bien ? Je  
» vous tuerai !

» Si j'étais tué en même temps, le procès aurait  
» lieu et la persécution dont j'ai été l'objet de la part  
» des préfets de l'empire serait dévoilée par ma  
» famille, qui a toutes les pièces en main. »

M. Piétri préféra dénoncer GUÉRIN que de le payer. Il fut traduit devant le juge Newton, de Malborough street, Police court.

Il fut condamné à douze mois de travaux forcés sous condition de payer à l'expiration de sa peine, à titre de caution, la somme de 12.500 francs.

M<sup>e</sup> Delattre ne s'était donc pas trompé lorsque, dans la plaidoirie en faveur de Tony-Moilin, il prit à partie GUÉRIN :

« Cet homme est plus que suspect, dit-il.  
» Vous tous, honnêtes gens qui m'écoutez, regar-  
»dez la physionomie étrange du sieur GUÉRIN.  
» Son œil louche, cette attitude du monde in-  
» nommé qui place sa gloire dans la trahison.  
» Regardez bien et dites-moi s'il n'y a pas écrit  
» pourvoyeur de Cayenne, dans ce regard-là ? »

Un qui ne fut pas soupçonné au procès de Blois (il y en a bien d'autres), ce fut BALLOT, qui fut condamné à cinq ans.

BALLOT, après la révolution du 4 septembre, fut interrogé dans le cabinet du préfet de police. Voici un interrogatoire qui ne laisse aucun doute sur M. Lagrange :

- « — J'eus le tort, je le reconnais, la faute
- » immense de demander 500.000 francs à l'Empire
- » pour lui faire connaître les crimes qui se prépa-
- » raient. On ne me répondit pas.
- » Le temps pressait, j'écrivis au commandant
- » Ramolino, que je croyais un de mes anciens
- » camarades de régiment. Je vis cet officier et,
- » quoique reconnaissant mon erreur, je lui révélai
- » les crimes qui se préparaient. Il me présenta au
- » docteur Conneau, qui me promit que rien ne
- » transpirerait et que mon nom ne paraîtrait pas
- » dans cette affaire, pour laquelle je ne demandais
- » plus rien que le repos, que la présence de Flou-
- » rens chez moi m'avait fait perdre.
- » Quelques jours plus tard, je vis Lagrange qui
- » m'invita à venir chez M. Piétri. Ces messieurs
- » me prouvèrent qu'il m'était impossible de ne pas
- » être compromis dans cette affaire, qu'on serait
- » sans doute forcé de m'arrêter et M. Piétri me
- » remit 10.000 francs pour prendre la fuite.
- » Quelques jours plus tard, M. Ramolino me fit
- » donner 10.000 francs de plus, afin que je puisse
- » voyager ou vivre en exil ; mais M. Piétri, en me »
- remettant cette somme, me fit remarquer qu'il ne
- » pouvait me sauver et m'empêcher un exil com-
- » plet, que si je consentais à entrer à Mazas.
- » M. Lagrange vint prier ma femme de ne pas
- » s'opposer à mon incarcération et obtint, en
- » l'assurant que je ne serais retenu qu'un mois ou
- » deux, son consentement à mon arrestation.

» J'entrai à Mazas, et, malade, je fus transféré à  
» la maison Dubois ; mais là, sans doute dans la  
» crainte d'une rétractation, on me fit garder à  
» vue nuit et jour sans pouvoir rester seul avec  
» ma femme.

» A plusieurs reprises, on me fit voir la situation  
» terrible que je m'étais créée, et je subis le juge-  
» ment, qui me condamna à cinq ans.

» Pendant ma détention, on m'avait fait pro-  
» mettre une place de 2 à 3.000 francs, à ma sortie  
» de prison, et je m'estimais bien heureux de pou-  
» voir aller me faire oublier dans quelque coin,  
» loin de toutes ces luttes souterraines pour les-  
» quelles je n'étais pas fait.

» Signé : Jules BALLOT.

» Paris, le 24 septembre 1870. »

Voici maintenant la déposition de la femme BALLOT, qui complète celle de son mari :

« — Son mari s'était laissé mettre en prison par  
» complaisance ; elle a pu le voir tous les jours, à  
» Mazas, à la suite d'une autorisation spéciale.

» Il était nécessaire, disait Lagrange, que le com-  
» plot fût saisi avant le plébiscite, pour peser sur les  
» élections.

» La préfecture s'était engagée à payer à BALLOT  
» les frais de son avocat, qui était M<sup>e</sup> Lachaud,  
» sous la condition que BALLOT se conduirait vis-  
» à-vis de M<sup>e</sup> Lachaud comme s'il était réellement  
» coupable ; ce qu'il a fait.

» Signé : Femme BALLOT.

» Paris, le 25 septembre 1870. »

Un personnage dont personne ne parla à propos de ce procès, fut un des accusés nommé SAPIA ; son attitude devant les juges fut des plus humbles, et, certes, personne, en le voyant, n'eût songé à lui attribuer un rôle actif, tant il

avait des airs de victime ; c'était une tactique, car SAPIA était un roué, et un être doué d'une forte dose de duplicité.

Il venait régulièrement au Courrier Français ; il fournissait à Vermorel des nouvelles de Mazzini. Souple, insinuant, il se fourra rapidement dans l'intimité de tous les rédacteurs. On riait de SAPIA, toujours vêtu d'une longue redingote noire, pantalon et gilet de même couleur ; le tout, tant il était long et maigre, flottait au moindre courant d'air. Complètement imberbe, un œil profondément enfoncé sous l'arcade sourcillière, de longs cheveux noirs, jaune de teint, parcheminé, il avait tout l'aspect d'un revenant, et sa présence causait à tous un malaise indéfinissable, sans qu'aucun pût dire pourquoi.

SAPIA prétendait qu'en France personne ne savait conspirer. A la bonne heure ! en Italie, disait-il, nous agissons, et nous ne parlons pas ; les Français sont des apprentis !

SAPIA était au service de M. Lagrange ; il avait pour mission spéciale de surveiller la rédaction du Courrier Français ; on se souvient qu'en 1868, ce journal faisait une guerre acharnée à l'empire.

Ce ne fut pas sa faute si la majeure partie des rédacteurs de cette vaillante feuille ne fut pas impliquée dans le procès de Blois.

SAPIA était absolument un agent provocateur, et des plus dangereux, car personne ne se doutait que sous cette enveloppe grotesque et sous ses apparences mielleuses, timides, il appartînt au service de M. Lagrange ; il fut dépisté par Chaudey dans des circonstances singulières.

Chaudey avait un ami qui allait être arrêté ; il alla chez M. Lagrange, afin d'intercéder en sa faveur ; en attendant son tour d'être reçu, le garçon de bureau lui donna un tas de journaux à lire : il prit la Gazette de France ; dans le chapitre des informations, il commença la lecture d'une nouvelle qui, aussitôt l'intéressa. Vers le milieu de la colonne, il manquait un morceau de trente lignes environ :

elles avaient été découpées ; Chaudey le regretta d'autant plus qu'il s'agissait du Courrier Français, duquel il était membre du Conseil d'administration. La Gazette de France posait cette question :

« Le Courrier Français pourrait-il nous dire de qui il tient cette grave nouvelle ? »

De retour à la rédaction, Chaudey entra dans la salle commune ; les rédacteurs étaient rassemblés autour de SAPIA, qui tenait à la main, proprement collée sur une feuille de papier blanc, et cotée au crayon bleu, la coupure qui manquait à la Gazette de France du bureau de M. Lagrange ! !

Chaudey ne dit rien ; il laissa SAPIA interroger les rédacteurs, mais il le fit filer, et on le surprit place de la Bourse, remettant à M. Derest, l'homme de confiance de M. Lagrange, son rapport sur ses investigations !

Ce ne fut pas encore pour Vermorel une preuve assez convaincante ; il écrivit à des amis d'Italie ; ils lui répondirent que SAPIA avait été le secrétaire de Mazzini ; que le célèbre conspirateur italien le conservait néanmoins auprès de lui, parce qu'il servait ses projets ; en effet, il savait que SAPIA adressait copie de ses lettres à M. Lagrange, alors il lui dictait le contraire de ce qu'il voulait faire et pouvait conspirer tranquillement.

Il fut alors chassé de la rédaction.

Le 12 juillet 1871, M. Lagrange fut amené devant la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars ; là il fut interrogé ; le bon apôtre dit : — Qu'un individu alla trouver un commandant de gendarmerie, lui parla du complot, mais déclara qu'il ne dirait rien qu'en présence de M. Conneau, qu'on le conduisit chez ce personnage et que, là, il révéla le complot ; il termina en disant : La mémoire me fait défaut ; quand je ne serai plus entre quatre murs, si je trouve quelque chose, je vous le transmettrai par écrit.

Devant cette même commission, M. Chopin, ancien préfet de police, s'exprimait ainsi au sujet du complot de Blois :

« La réputation de M. Lagrange était douteuse.  
» M. Lagrange passait à la préfecture de police  
» pour un homme fort habile, mais plutôt à son  
» point de vue qu'au point de vue de l'intérêt pu-  
» blic. On le considérait comme un homme qui  
» cherchait à se donner une importance considé-  
» rable. Je n'hésite pas à croire, quant à moi,  
» que quand il était nécessaire d'avoir un complot,  
» M. Lagrange, je ne dirai pas l'inventait, mais  
» savait le faire naître. C'était un fait de notoriété  
» publique à la Préfecture de police. L'affaire du  
» procès de Blois était une affaire qui manquait  
» de base sérieuse, mais à côté il y en avait d'au-  
» tres qui avaient leur réalité ; on les laissait de  
» côté et on trouvait tous les éléments d'une mise  
» en scène habile pour l'instruction d'un complot  
» qui n'était pas une chose fantastique, mais à  
» laquelle la sincérité faisait un peu défaut.  
» A côté du faux complot jugé à Blois, il y en  
» avait un vrai, dans lequel était Blanqui. Ce  
» complot rappelait les Charbonniers ; c'était la  
» Société des saisons subdivisées en mois, en se-  
» maines, en jours. Cette Société avait ses bombes  
» fabriquées pour son compte ; elles étaient fabri-  
» quées par Fontaine, mais le siège était fait et  
» les pièces du procès de Blois prêtes ! »

Tous commentaires seraient inutiles, les faits que je viens de citer jugent surabondamment M. Lagrange et son système de police provocatrice !

### III

Mystifications. — La comtesse de B... et les évadés de Sainte-Pélagie. — L'attentat Fieschi. — Singulière coïncidence. — M<sup>me</sup> Coingt et l'agent Sablonnier. — Un truc original. — La caisse merveilleuse. — La Floriani et l'empereur Nicolas. — Simon Bernard et la lorgnette. — La Polonaise et M. Lagrange. — Le voyageur et l'échantillon. — La malle de l'Hôtel de Russie. — Suicide ou.... ?

De tous temps les préfets de police ou les chefs de services ont été victimes des mystificateurs, des monteurs de bateau, en langage moderne, et souvent avec succès pour leurs auteurs ; ce sont de véritables escroqueries, mais elles ne sont jamais poursuivies, parce qu'elles sont commises par des individus considérés comme des agents secrets, et que les préfets ne peuvent pas réclamer une répression judiciaire sans dévoiler leurs moyens d'action ou des mesures sur lesquelles l'intérêt public commande le silence.

Ces mystifications présentent souvent un côté comique ; quelquefois aussi elles prennent le caractère d'événements graves, capables d'émouvoir l'opinion publique et d'avoir des conséquences sérieuses.

M. Gisquet, préfet de police sous Louis-Philippe, fut victime de plusieurs bateaux assez curieux.

Un certain nombre de républicains s'étaient évadés, en juillet 1832, de la prison de Sainte-Pélagie ; le gouvernement avait le plus vif désir de les découvrir, parce qu'il les considérait comme des conspirateurs dangereux,

mais ils étaient si soigneusement cachés que toutes les recherches les plus minutieuses avaient été inutiles.

Une comtesse très connue et très bien posée dans le monde aristocratique, qui, par une indiscretion, avait eu connaissance de ces détails, écrivit au préfet de police que, pour quelques milliers de francs, elle révélerait le nom des personnes chez qui s'étaient réfugiés les évadés. Elle demandait une assez grosse somme, sur laquelle elle voulait comme garantie une avance de mille francs ; le préfet consulta le ministre de l'intérieur : celui-ci autorisa le paiement.

La comtesse, alors, annonça au préfet qu'elle allait accompagner jusqu'à la frontière deux des principaux accusés, dont l'un devait passer pour son mari et l'autre pour son domestique ; elle indiqua la diligence, le jour du départ, les noms réels et les noms d'emprunt des fugitifs.

Elle partit, en effet, au jour dit.

Dans la diligence désignée, six agents de police avaient pris place, lorsque la comtesse arriva, suivie des deux évadés ; avant d'arriver à la frontière, les agents déclinerent leur qualité et arrêterent les voyageurs, mais ces derniers, dont les papiers étaient parfaitement en règle, n'eurent pas de peine à justifier de leur identité : fureur des agents qui durent les laisser continuer leur route.

L'aimable comtesse avait trouvé ce moyen ingénieux autant qu'économique d'aller aux eaux avec son amant et son domestique aux frais des fonds secrets.

Autre mystification, mais celle-là extraordinaire.

Quelques jours avant le 28 juillet 1835, date de l'attentat de Fieschi, M. Thiers, ministre de l'intérieur, était très préoccupé au sujet de la revue qui devait avoir lieu sur le boulevard du Temple ; il ignorait la conspiration, mais elle était « dans l'air » ; il fit part de ses inquiétudes au préfet de police, M. Gisquet. Ce dernier mit toute sa police sur pied sans arriver à aucun résultat ; il se désolait de son

insuccès, quand l'huissier de service lui annonça qu'un individu insistait pour lui parler personnellement de choses très graves intéressant la vie du roi.

Le préfet donna aussitôt l'ordre de l'introduire.

Cet homme raconta au préfet que huit républicains s'étaient, la veille, réunis chez lui pour discuter une dernière fois les moyens d'exécution pour attenter à la vie de Louis-Philippe, que ce crime serait infailliblement consommé pendant la revue, qu'il offrait de faire connaître et arrêter d'avance les coupables si le préfet consentait à lui remettre dix mille francs.

Le préfet consulta M. Thiers, qui autorisa le paiement immédiat de la somme exigée pour les révélations.

Quand le révélateur eut encaissé l'argent, il expliqua que les conjurés, dont un seul lui était connu, devaient se réunir chez lui le 28 juillet, de grand matin, afin de distribuer les rôles, et que de là, ils iraient sur le point désigné consommer le crime.

Le préfet de police ordonna à quinze inspecteurs, à deux officiers de paix et à un commissaire de police d'aller cerner et surveiller la maison indiquée ; ils y passèrent la nuit ; deux hommes seulement y entrèrent et y restèrent jusqu'au moment de la revue. En quittant le domicile du délateur, l'un se rendit à Montmartre, l'autre à Charonne.

Cette mystification a un caractère particulier.

Le mystificateur avait-il réellement voulu voler le préfet ?

Était-il un complice mystérieux chargé de dépister la police en lui faisant surveiller un point éloigné, tandis que les conspirateurs accompliraient en paix leur crime ?

En effet, cette coïncidence de l'annonce d'un crime que la police soupçonne, et qui a lieu, est absolument étrange et donne matière à de sérieuses réflexions. Tout d'ailleurs fut étrange, dans cet attentat.

Boireau écrivit au préfet, la veille même, une lettre sur du mauvais papier, dans laquelle il lui annonçait le jour et l'heure de l'attentat ; il indiquait le nom des conjurés, les

moyens dont ils devaient se servir et la maison où était déposée la machine infernale, boulevard du Temple, en face le Jardin Turc.

Cette lettre avait été jetée au panier sans être lue ; elle ne fut retrouvée que quelques mois plus tard !

M. Lagrange n'échappa pas aux mystificateurs.

M<sup>me</sup> Coingt, une femme à opinion exaltée, une Louise Michel avec la beauté et l'esprit en plus, audacieuse, énergique, ne craignant ni dieu ni diable, un véritable tempérament de conspirateur, se chargea de ce soin ; elle avait abandonné son mari, M. Coingt, établi marchand de gravures, sous les arcades Rivoli, pour suivre la fortune naissante d'un jeune auteur dramatique, M. Félix Pyat, devenu depuis membre de la Commune et célèbre pour son amour pour les bateaux de charbons.

M. Félix Pyat était en exil à Londres, où il avait dû fuir après son affaire des Arts-et-Métiers ; dans ses loisirs, il écrivait des petites brochures contre l'Empire : M<sup>me</sup> Coingt se chargeait de les distribuer après qu'elles avaient été introduites en France.

Il existait dans le service de M. Lagrange un agent de police secret (en 1854) nommé Sablonnier ; ce dernier, ancien président de club, ouvrier encadreur, avait été arrêté au Deux-Décembre. On lui donna à choisir entre la déportation, ou entrer dans la police politique : il accepta la proposition de M. Lagrange.

C'était un fin limier, adroit, souple ; il avait beaucoup lu, beaucoup retenu, ce qui lui avait donné une sorte de vernis littéraire qui trompait les gens à première vue sur son éducation.

Sablonnier fut chargé, par M. Lagrange, de rechercher qui répandait, dans Paris, la Lettre aux paysans, la Lettre à Bonaparte, la Lettre au prince de Joinville ; en un mot, toutes les brochures révolutionnaires qui inondaient Paris et

portaient ombrage au gouvernement impérial. Il trouva vite la piste.

M<sup>me</sup> Coingt demeurait alors faubourg Saint-Antoine, dans la maison de la Belle-Fermière. Un matin, Sablonnier sonna chez elle.

— Je suis, lui dit-il, ouvrier encadreur ; je suis un bon républicain qui entretien son vieux père et sa vieille mère ; auriez-vous quelques travaux à me donner ?

Très défiante, M<sup>me</sup> Coingt examina le personnage.

Il était vêtu d'une blouse bleue maculée de taches d'encaustique, il avait les mains calleuses, couleur palissandre, tout l'aspect d'un ouvrier qui vient de terminer son travail. M<sup>me</sup> Coingt lui proposa de revernir ses meubles ; il accepta avec empressement, et vint tous les jours, faisant traîner sa besogne en longueur. Bref, quelques semaines plus tard, Sablonnier était devenu indispensable et commensal de la maison.

Un jour, Auguste Luchet, en rendant visite à M<sup>me</sup> Coingt, trouva Sablonnier en train de découper à l'aide d'un emporte-pièce des ruches en jaconas, — M<sup>me</sup> Coingt confectionnait des capelines pour grossir ses rentes. — Il l'examina quelques instants, puis fit signe à M<sup>me</sup> Coingt qu'il voudrait lui parler en particulier.

Ils passèrent au salon.

— Vous savez, lui dit Luchet brusquement, l'homme qui découpe vos ruches est un mouchard !

M<sup>me</sup> Coingt fut abasourdi par cette révélation, comme si elle avait reçu sur la tête les tours de Notre-Dame.

Une fois Luchet parti, M<sup>me</sup> Coingt dit carrément à Sablonnier :

— Luchet vient de me dire que vous étiez un mouchard !

Sablonnier se mit à pleurer et lui raconta comment il avait dû accepter de servir la police pour éviter Cayenne ou Lambessa.

Cet homme avait conservé au fond du cœur des sentiments républicains ; il détestait effroyablement celui qui était cause de son abjection ; il l'eut tué s'il avait pu.

— Ne me chassez pas, dit-il à M<sup>me</sup> Coingt, loin de vous dénoncer, ce que j'aurais pu faire depuis longtemps, je vais devenir votre associé, et je défie bien toutes les polices de la terre de découvrir le moyen que j'emploierai pour introduire en France la brochure de Félix Pyat.

M<sup>me</sup> Coingt, qui était une femme courageuse, accepta.

Sablonnier monta un bateau à son chef, M. Lagrange, et, finalement, réussit à se faire envoyer en Angleterre, sous prétexte de filer l'introducteur des fameux pamphlets.

Aussitôt débarqué à Londres, il s'embaucha chez un emballleur, il acheta des outils, et le soir, chez lui, il fabriqua une caisse dont les planches étaient évidées. Comme les brochures étaient imprimées sur papier pelure, elles présentaient un petit volume ; il en introduisit une grande quantité dans le vide des parois de la caisse ; il bourra cette caisse de vieux vêtements et l'adressa à M<sup>me</sup> Coingt sous le nom de Marie Van de Walle.

Les douaniers et le commissaire de police sondèrent la caisse ; ils ne s'aperçurent de rien, tant le travail était minutieusement exécuté.

M<sup>me</sup> Coingt, qui n'avait pas été prévenue par Sablonnier (cela se conçoit, le cabinet noir n'aurait pas manqué de décacheter ses lettres), fut assez surprise de cet envoi ; néanmoins, elle déballa la caisse et envoya les vêtements à M. Tragin, charcutier, avenue de Neuilly, qui se chargeait de distribuer les dons de ce genre aux familles des détenus politiques.

Ensuite elle remisa la caisse dans un cabinet qui lui servait de débarras.

Quelque temps plus tard, Sablonnier quitta Londres et revint à Paris. Sa première visite fut, non pour la préfecture de police, mais pour M<sup>me</sup> Coingt.

— Vous avez reçu une caisse ? lui dit-il à brûle-pourpoint.  
Stupéfaite de cette question, elle hésitait à répondre.

— Donnez-la moi, dit Sablonnier, et vous allez voir si j'ai tenu parole.

Elle apporta la caisse.

Alors, il enleva les baguettes appliquées sur les quatre coins de la caisse, les parois se détachèrent et aussitôt des milliers de brochures se répandirent sur le parquet.

Dès le lendemain, M<sup>me</sup> Coingt embaucha une femme nommée Langlois, une sorte de virago qui ne rêvait qu'assassinat, incendie, pillage, et un jeune homme appelé Poirier, ouvrier mécanicien, et tous trois se mirent à distribuer les brochures.

M<sup>me</sup> Coingt allait dans les cafés, aux abords des casernes ; elle choisissait l'heure où ils étaient presque déserts ; elle prenait une consommation et demandait les journaux ; elle introduisait une brochure dans chacun d'eux, puis payait et partait.

Peu à peu, les officiers arrivaient pour l'heure de l'absinthe ; ils déroulaient machinalement les journaux et y trouvaient les brochures ; ils les mettaient dans leurs poches, et, soit par désœuvrement, soit par curiosité, une fois chez eux, ils les lisaient.

C'était adroit, mais un soir Poirier fut arrêté place Lafayette, il dénonça M<sup>me</sup> Coingt et la femme Langlois, tous trois furent poursuivis et passèrent en police correctionnelle ; les rapports de police dépeignaient M<sup>me</sup> Coingt sous de si noires couleurs, que le généreux Delesvaux la gratifia de deux années de prison !

Aussi pourquoi diable s'était-elle moquée de M. Lagrange ?

M<sup>me</sup> Coingt était incorrigible ; quelques années plus tard, elle recommença avec la Floriani ; voici cette curieuse histoire :

En 1845, vivait péniblement et misérablement une pauvre famille de charbonniers, dans la forêt des Ardennes, ils avaient des enfants, la dernière, une fillette de dix années à peine, était indomptable, impossible de la faire travailler, tandis que ses aînés aidaient le père et la mère, elle vagabondait dans la forêt, grimpant sur les arbres les plus élevés pour dénicher les pies et les tourterelles, elle courait sur la grande route qui passait tout près du charbonnage ; elle faisait la roue et des culbutes devant les voitures des promeneurs qui lui jetaient des sous.

Cette fillette était curieuse à regarder, petite, trapue, développée pour son âge, la figure d'un ovale parfait, de grands yeux noirs qui brillaient étrangement ; sous la couche de noir plaquée sur son visage et formait masque, une bouche fine et sensuelle, les membres bien attachés, les mains et les pieds d'une petitesse remarquable, toujours vêtue d'une chemise de toile grossière, déchirée par les broussailles, qui laissait voir ses formes naissantes, pleines de promesses ; elle se souciait peu de sa quasi-nudité ; elle marchait aussi fière dans ses haillons que si elle eût été couverte de velours.

On avait bien essayé de l'envoyer à l'école du plus proche village, mais on avait dû la renvoyer tant elle troublait la classe par ses gamineries. Au milieu d'une leçon de la maîtresse, elle lâchait une volée de hannetons qui tourbillonnaient dans la salle, elle vidait les encriers, mettait des flèches de papier dans le derrière des mouches, elle vendait ses cahiers pour des bonbons, bref, un dernier tour combla la mesure ; un jour où le curé visitait la classe et qu'il l'appelait pour la sermonner, elle s'avança vers lui en marchant sur les mains et sa jupe sur la tête.

Le père, un brave homme, était désolé, il ne savait à quel saint se vouer ; un matin, il vit entrer dans sa cabane, une dame étrangère qui avait remarqué l'enfant, dans ses promenades dans la forêt, elle lui demanda s'il voulait lui

confier la petite, le charbonnier se gratta l'oreille, il n'avait pas songé à cela.

— Vous êtes malheureux, dit la dame, j'ai pris mes informations, vous avez dix enfants, vous ne pouvez pas les élever, que ferez-vous de cette petite ? Nous sommes riches, nous n'avons pas d'enfants, nous l'instruirons, ce sera une de moins à votre charge, et, si vous l'aimez, vous devez profiter de cette circonstance inespérée pour vous ; d'ailleurs, voici mon nom et mon adresse, priez le maire du village de se renseigner, vous me répondrez ensuite.

La dame s'en alla.

Aussitôt partie, le charbonnier consulta sa femme.

— Nous sommes bien pauvres, lui dit-il, mais j'aurais peine à me séparer d'Aline, elle est bien diable, mais elle égaye la cabane, si je ne la voyais plus il me semble que j'aurais moins de cœur à l'ouvrage.

— Tu as raison, répondit la femme, mais il ne faut pas songer que pour nous ; qu'en feras-tu, lorsqu'elle sera grande ? Pas grand'chose, si l'instruction pouvait modifier son caractère, et puis, penses-tu, mon homme, il nous en restera neuf, tu n'auras pas trop de sueur pour élever ceux-là !

— C'est vrai, c'est vrai, mais c'est la dernière.

— Il en viendra peut-être un autre.

— Oh ! j'espère bien que non, par exemple.

Le restant de la journée et la nuit entière se passèrent à discuter le pour et le contre ; enfin, après bien des hésitations, ils convinrent de céder la petite.

Le lendemain, à la première heure, le père s'en alla à l'adresse indiquée et demanda : M. P..., consul général et banquier à Paris, celui-ci le reçut aussitôt, le charbonnier lui dit en pleurant que si sa misère n'était pas si grande, il ne se serait jamais séparé d'Aline ; le banquier lui assura qu'elle serait comme chez lui au point de vue des soins maternels, de crainte que le charbonnier ne se ravise, il fit atteler et courut chercher la petite.

Les apprêts du départ ne furent pas longs, il n'en fut pas de même des adieux ; enfin, M. P... emmena Aline.

Quatre ans plus tard, nous retrouvons Aline, confortablement installée dans un joli hôtel du Bois de Boulogne ; on ne reconnaîtrait plus la sauvage d'autrefois, c'est une jolie demoiselle aux allures toujours étranges, mais qui n'a plus rien de la charbonnière, elle a fait d'étonnants progrès sous la direction de maîtresses habiles et étudie en ce moment la musique ; douée d'une fort jolie voix de contralto, elle charme tous ceux qui l'entendent.

A quinze ans, M. P..., qui s'était aperçu depuis longtemps des grâces de la jeune fille, la séduisit, il n'eut pas grands efforts à faire pour cela, il lui meubla un appartement, lui acheta des diamants, des voitures, en peu de temps, Paris ne parlait que d'Aline, qu'on avait surnommée sans connaître son origine, la Charbonnière, à cause de la noirceur de ses cheveux et de son teint.

Elle ruina M. P..., qui fit faillite et fut condamné à la prison, ce procès fit grand bruit à l'époque ; sans ressources, Aline songea à utiliser ses talents de musicienne, elle commença d'abord par changer de nom, elle prit celui de Floriani.

Elle fit la connaissance d'un duc qui représentait une minuscule principauté, habitué des Italiens, il la protégea et la fit débiter vers 1858, salle Ventadour ; malgré sa voix admirable, elle échoua, sa petite taille fut la cause de son échec.

Furieuse, elle vendit tout ce qu'elle possédait et s'engagea dans une troupe qui partait pour la Russie. Le soir de ses débuts elle obtint un immense succès, non comme cantatrice, mais comme femme. Après la représentation, l'empereur Nicolas, qui l'avait remarquée, se la fit présenter et l'invita à souper avec les artistes qui composaient la troupe.

Elle était vêtue d'une robe de cachemire gris perle, lamée de velours noir, l'empereur était assis à côté d'elle ;

au dessert, allumée par le champagne, elle porta un toast au czar, celui-ci se leva pour répondre et remercier, mais, soit qu'il eût mal pris ses précautions, soit que le champagne eût alourdi sa main et obscurci ses yeux, en levant sa coupe, il frappa si violemment celle de la Floriani, que les deux coupes se brisèrent et que le champagne se répandit sur sa robe, l'artiste fit place à la charbonnière d'autrefois ; sans respect pour la majesté du souverain de toutes les Russies, elle s'écria :

— Sacré cochon !

Tous les artistes étaient atterrés ; ils se voyaient déjà exilés en Sibérie. Ce fut tout le contraire qui arriva : l'empereur lui sourit gracieusement, et le soir même elle était sa maîtresse.

Au théâtre, l'aventure se répandit, et la Floriani ne fut plus appelée par ses camarades que Sa Majesté la Czarine.

Secret de théâtre équivaut à secret de portière, ses camarades jalouses, racontèrent l'aventure, elle fut bientôt le sujet des conversations de toute la ville.

Comme il arrive généralement en pareille circonstance, l'impératrice, intéressée, fut la dernière à connaître l'histoire ; aussitôt qu'elle la connut, elle fit une scène effroyable à l'empereur, celui-ci nia, mais elle le fit surveiller et acquit la certitude que la Floriani était bien la maîtresse de son mari. D'ailleurs la Floriani affectait un luxe insolent, elle ne sortait qu'en voiture attelée à quatre chevaux, elle donnait des audiences, avait ses courtisans, des officiers supérieurs de l'entourage de l'empereur, bref, elle fit un tel scandale que l'impératrice vexée fit mander le grand maître de la police et lui ordonna de la faire conduire sur-le-champ à Bruxelles, avec défense expresse de rentrer en Russie, sous les peines les plus sévères. On la laissa à la garde de quatre agents de police, afin qu'elle ne pût faire prévenir l'empereur et deux heures plus tard elle quittait Saint-Pétersbourg.

Arrivée à Bruxelles, l'aide-de-camp qui l'accompagnait lui remit quarante mille francs de la part de l'impératrice.

Bruxelles était une trop petite ville pour qu'elle pût espérer y exercer ses talents, et retrouver un empereur. Quelques jours plus tard, elle partit pour Londres, après avoir, plusieurs nuits consécutives, prouvé à l'aide-de-camp combien son maître devait la regretter.

Quand, le lendemain, l'empereur Nicolas apprit l'acte d'énergie de l'impératrice, il entra dans une fureur épouvantable, mais il finit par se calmer et oublia la Floriani.

A Londres, la Floriani fit la connaissance de Jeanne Derouin, une ancienne institutrice exilée à la suite des événements de 1848-1849. Les réfugiés se réunissaient chez Jeanne Derouin, entre autres Simon Bernard, un clubiste qui eut de grands succès en 1848, et qui fut, plus tard, compromis dans l'attentat d'Orsini. Simon Bernard, déjà très vieux, presque gâteux, devint éperdument amoureux de la Floriani ; cette dernière, malgré qu'elle eût pu choisir un amant plus jeune et plus distingué, devint sa maîtresse. Il y a comme cela des anomalies dans la nature.

Simon Bernard fit son éducation révolutionnaire, elle fut promptement dans les confidences des conspirateurs.

Dans ses Souvenirs d'un ancien préfet de police, M. Andrieux raconte cette aventure..... à sa manière, sous ce titre : La conspiration de la Lorgnette. J'ai particulièrement connu la Floriani et je puis affirmer, qu'à part le titre, son récit est tout de fantaisie et qu'il donne bien gratuitement l'agent Sablonnier comme amant de M<sup>me</sup> Coingt, qui était alors âgée de soixante-neuf ans.

Mais revenons à la Floriani. C'est elle qui m'a raconté la mystification de M. Lagrange, pendant que je la conduisais de chez M<sup>me</sup> Coingt, faubourg du Temple, 29, à la gare Saint-Lazare, où elle allait prendre dans la soirée le train pour Londres.

Les quarante mille francs que l'impératrice de Russie avait donnés à la Floriani, étaient déjà écornés à son départ de Bruxelles. Comme toutes les filles de son acabit, elle dépensait sans compter. Quand elle arriva à Londres, elle trouva les proscrits dans une extrême misère. Jeanne Derouin habitait une misérable chambre, sans feu, sans pain, elle crevait de misère ; la Floriani pourvut largement à ses besoins. Il en fut de même pour Simon Bernard qui, au cours de ses grands succès oratoires, n'avait jamais rêvé qu'à l'âge où d'ordinaire on entre aux Invalides, il serait l'amant de cœur d'une jeune et jolie femme.

Pendant un certain temps on mena joyeuse vie.

J'ai raconté plus haut comment Sablonnier vivait à Londres et par quel moyen il introduisait en France la brochure de M. Félix Pyat ; il rencontra la Floriani chez Jeanne Derouin, cette dernière était amie intime de M<sup>me</sup> Coingt ; la maîtresse de Simon Bernard, qui commençait à être fatiguée de nourrir tous ces parasites et qui voyait chaque jour son argent s'envoler avec une rapidité foudroyante, demanda à Sablonnier si elle allait à Paris, si M<sup>me</sup> Coingt, qu'elle savait en relations avec des artistes et des journalistes, pourrait la protéger, pour la faire engager dans un théâtre de Paris ou de province ?

Sablonnier lui répondit, ce qui était vrai, que M<sup>me</sup> Coingt avait toujours vécu dans le monde artiste, que M. Félix Pyat, lui ayant laissé en partant en exil quarante actions au porteur de la Revue Britannique et deux parts du Charivari, au nom d'Altaroche, elle était nécessairement en rapport avec des journalistes : Amable Lemaître, Auguste Luchet, Louis Huart, Labédollière, Taxile Delord, Clément Caraguel, Amédée Pichot, etc.

La Floriani résolut de partir pour Paris.

Quelques jours avant son départ, Simon Bernard lui confia qu'il la reverrait bientôt à Paris, que l'Empereur

serait prochainement assassiné, que cette fois il ne serait pas raté.

— Par quel moyen, demanda la Floriani ?

— Par une machine infernale comme on n'en a jamais vu elle tient dans un étui, c'est une lorgnette, dont les deux tubes, chargés de chevrottines, sont mobiles, de manière à pouvoir les mettre au point ; elle sera braquée sur la loge impériale, et au moyen d'un mécanisme spécial elle fera feu.

— Est-elle terminée ?

— Non ! car nous manquons d'argent.

— Eh bien ! je vais partir et je tâcherai de t'en envoyer.

La Floriani vint en effet, sa mise était déplorable, sa robe de soie éraillée, rougie, laissait voir la trame, son mantelet de dentelle était effiloché, ses bottines éculées, son chapeau fané, passé de mode, attestaient sa misère, elle descendit à l'hôtel de Russie, au coin de la rue Drouot et du boulevard des Italiens, tout son bagage se composait d'une malle énorme qui ne contenait que des pierres et des chiffons, sa première visite fut pour M<sup>me</sup> Coingt, à qui elle confia sa triste situation, celle-ci la nourrit et l'habilla comme elle put.

M<sup>me</sup> Coingt la conduisit chez un photographe du boulevard des Capucines, un excentrique qui rêvait d'offrir à l'impératrice Eugénie, quand il la rencontrerait au bois, un litre à douze avec des ronds de citron et de la cannelle !

Le photographe, tout en la faisant poser, en tomba immédiatement amoureux, la Floriani n'était pas farouche, elle ne lui rendit pas la pareille, le soir même il la conduisit au bal masqué de l'Opéra, costumée en Polonaise. Là, elle rencontra M, Lagrange, il avait été prévenu de son arrivée à Paris, il avait son signalement, il était exactement renseigné sur sa position, il était venu avec l'intention de lui faire des offres, car il avait besoin de faire surveiller étroitement Simon Bernard, qu'il considérait comme un

homme extrêmement dangereux, il lui fit en effet des propositions ; elle demanda à réfléchir jusqu'au lendemain ; il lui donna rendez-vous aux Italiens.

Dans la journée du lendemain, il y eut un grand conseil chez M<sup>me</sup> Coingt, y assistaient : la maîtresse de la maison, la Floriani, Sablonnier, l'agent de M. Lagrange, M<sup>me</sup> D..., MM. A..., L... et V...

La Floriani exposa la situation en omettant les confidences qui lui avaient été faites par Simon Bernard ; elle redit la proposition de M. Lagrange. Sablonnier qui avait un grand fond de haine contre son chef, conseilla à la Floriani d'accepter pour lui monter le coup ; tout le monde se récria ; enfin, après une longue discussion, il fut décidé qu'elle irait au rendez-vous et quelle répondrait : Oui.

Il faut dire que M<sup>me</sup> Coingt avait prévenu la Floriani de la position de Sablonnier, c'est ce qui explique son silence.

Le soir, à dîner, en présence de M. V..., la Floriani raconta à M<sup>me</sup> Coingt les projets de Simon Bernard ; raison de plus pour accepter, dit-elle, ce sera piquant de faire participer les fonds secrets à la confection de l'engin qui nous débarrassera de ce tyran.

La Floriani fut exacte au rendez-vous, elle soupa avec M. Lagrange, qui l'embaucha et lui donna une avance, autant pour la soirée qu'il venait de passer que pour ses services futurs ; elle envoya la majeure partie de son argent à Simon Bernard ; ce dernier fit terminer la lorgnette en toute hâte et écrivit à la Floriani, sous le couvert de M. A. B..., passage Joinville, 5, que tout marchait à souhait, et que le commis voyageur, porteur de l'échantillon, allait arriver à Paris prochainement.

Alors, la Floriani parla à M. Lagrange des projets de conspiration de Simon Bernard et des moyens que les conjurés voulaient employer pour assassiner l'Empereur ; mais elle ne lui dit pas que la lorgnette était terminée, c'eût été trop tôt tarir la vache à lait ; enchanté, M. Lagrange lui

donna une assez forte somme d'argent, qu'elle adressa à Simon Bernard ; bref, M. Lagrange la pressait, il lui tardait de découvrir enfin un complot auquel il n'aurait pas coopéré ; quand serait terminée la lorgnette ? était la question qu'il adressait chaque jour à la Floriani ; celle-ci répondait toujours par une demande d'argent, et toujours : Bientôt !

Enfin, M. Lagrange reçut de Londres, d'un de ses agents, une lettre qui lui indiquait la conspiration, et lui disait que l'attentat aurait lieu la première fois que l'empereur irait à l'Opéra, M. Lagrange, qui jusqu'ici avait gardé pour lui le secret de sa découverte, dut prévenir M. Piétri, qui, le jour indiqué, fit cerner l'Opéra et mit tous ses services sur pied.

La veille, comme je l'ai dit, la Floriani était partie pour Londres, loin d'avoir, comme l'a écrit M. Andrieux, reçu une somme que lui aurait remise M. Hyrvoix : elle était si pauvre, qu'en dehors de son voyage elle n'avait pas de quoi acheter deux oranges.

Il va sans dire que M. Lagrange en fut pour ses frais et pour le ridicule ; ce qu'il ne sut jamais, c'est que les fonds secrets avaient réellement servis pour fabriquer la lorgnette et que le commis-voyageur était venu à Paris avec son échantillon, il était descendu chez un petit épicier de la rue Saint-Victor, nommé Pajot, en attendant le moment favorable, mais il fut officieusement prévenu par Sablonnier qu'il était dénoncé, il partit par la gare du Nord, pour Londres, accompagné par l'agent de M. Lagrange.

Prévenu de cette déconvenue, M. Lagrange alla à l'hôtel de Russie, saisit la fameuse malle, croyant trouver quelque chose, mais là, il eut un autre déboire, la maîtresse de l'hôtel, qui l'avait vu venir plusieurs fois et qui le prenait pour le protecteur de la Floriani, lui présenta sa note, il dut s'exécuter pour éviter un scandale.

J'ignore si M. Andrieux a trouvé à la préfecture de police trace des quarante mille francs qu'il dit avoir été donnés à la Floriani par M. Lagrange, mais je sais qu'elle reçut à

peine le quart de cette somme. Quant à M. Hyrvoix, il ne joua aucun rôle dans cette affaire, et Sablonnier, au lieu d'aller lui faire confidence du complot, mit un certain amour-propre à mystifier M. Lagrange sans le secours d'autrui.

L'agent Sablonnier finit d'une façon singulière.

Il habitait une modeste chambre, rue Rochechouart ; il avait, pendant son long service, étant très observateur, contracté l'habitude de prendre des notes sur toutes les affaires auxquelles il s'était trouvé mêlé et sur celles dont il pouvait avoir eu connaissance par ses collègues ; tous les soirs, il copiait ses notes sur des fiches, qu'il rangeait en bon ordre dans un immense casier dissimulé dans un placard, il avait plus de deux mille fiches très curieuses sur les agissements de M. Lagrange et de ses agents.

Sablonnier était très régulier dans sa conduite, il ne recevait jamais personne, un jour la concierge ne le vit ni sortir ni rentrer, le deuxième jour elle s'inquiéta et fit part de ses craintes à des voisins, ils enfoncèrent la porte et trouvèrent Sablonnier pendu, son chien était à ses pieds, égorgé d'un coup de couteau..... les meubles avaient été bouleversés, les matelas éventrés, la paille de la pailleasse était éparpillée sur le carreau ; quant aux fiches... elles avaient disparu !

## IV

M. de Kératry et M. Piétri. — Raoul Rigault, commissaire de police. — Les sergents de ville aux avant-postes. — Paris livré aux camelots. — M. Cresson et le gouvernement. — Un délégué du comité de vigilance pas gêné. — Portrait de Raoul Rigault, par M<sup>me</sup> Mie d'Aghonne. — Raoul Rigault et Racine-de-Buis. — La Préfecture sous le 18 mars. — L'abbé Crozes et l'abbé Blondeau. — Donnez-vous donc la peine d'entrer. — Deux commissaires bien lettrés. — Raoul Rigault liquidé.

Le 4 septembre 1870, M. Piétri et M. Nusse, chef de la police municipale, abandonnèrent la Préfecture de police. M. Ansart resta à son poste avec deux ou trois cents sergents de ville ; vers deux heures arriva une bande armée ; deux hommes la précédaient, l'un d'eux dit à M. Ansart :

— Je suis M. de Kératry, je viens pour prendre possession de la Préfecture de police. Au nom du gouvernement, conduisez-moi au cabinet du préfet.

On l'y conduisit.

Dans le cabinet de M. Piétri, M. Mouton, secrétaire général, aidé de quelques fonctionnaires, forçait les tiroirs du bureau du préfet, pour en retirer les valeurs. A ce moment, M. de Kératry survint :

— Laissez cela, leur dit-il, tous les objets seront rendus à leurs propriétaires ; et, aussitôt, il fit appeler le directeur du télégraphe, à qui il enjoignit d'envoyer une dépêche ordonnant l'arrestation de M. Piétri et de faire mettre en

liberté Cluseret, qui avait été arrêté sur la frontière du nord par ordre de M. Piétri.

M. de Kératry inaugurait dignement son entrée à la Préfecture.

M. de Kératry avait amené avec lui un rédacteur de la Marseillaise, M. Antonin Dubost, et Raoul Rigault ; ce dernier se fit nommer commissaire de police attaché au cabinet, mais M. Antonin Dubost, qui connaissait son homme, dit à un commissaire de police de service :

— Faites-lui un procès-verbal d'installation, mais ne le lui remettez pas. Je ne veux pas qu'il ait l'air d'être installé.

Néanmoins, Raoul Rigault prit carrément la place de M. Lagrange et se mit à fouiller avec acharnement dans les archives politiques du cabinet, pour en retirer les papiers compromettants.

Compromettants pour qui ?

Il introduisit ensuite à la Préfecture de police l'élite des orateurs des clubs, de l'Internationale, de la Libre-Pensée, etc., etc., entre autres le colonel Chardon, commandant militaire de la Préfecture, lequel avait été jadis condamné à huit mois de prison.

Raoul Rigault fut chassé de la Préfecture ; on a dit qu'il avait donné sa démission ; il ne la donna que contraint, pour éviter sa destitution, qui était signée.

En partant, Raoul Rigault disait :

— Il n'y a rien à faire avec ces gens-là ; ils regardent à un sou !

Le 31 octobre 1870, M. Ossude fut chargé d'aller prévenir M. Edmond Adam qu'on allait envahir la Préfecture de police, et de lui recommander de parlementer, afin de gagner du temps ; il rencontra, en arrivant, Raoul Rigault, en conférence avec M. Poucher ; ce dernier lui disait, en le reconduisant :

— Demain, je vous remettrai la Préfecture.

Raoul Rigault, qui était alors commissaire du gouvernement de la Défense, avait voulu s'emparer de la

Préfecture au nom de la Commune : c'était une idée fixe ; le lendemain, M. Ossude racontait ce fait devant MM. Béquet, Hérisson et autres, qui répondirent :

— Nous le savons, mais c'est un vieux camarade, on ne peut le faire arrêter.

Joli camarade, qu'avaient là ces messieurs.

Bon nombre des hommes que Rigault avait amenés à sa suite, restèrent jusqu'au 18 mars ; quand la Commune arriva, elle les trouva tous installés pour la servir.

Après le 4 septembre, on supprima la police municipale ; on renvoya cinquante-un commissaires de police, qui furent remplacés par des hommes ayant donné des gages à la Révolution, mais d'une ignorance crasse en matière administrative. Les citoyens voleurs avaient beau jeu !

Les bataillons de Montmartre gardaient la Préfecture ; c'est dire qu'elle était bien gardée.

Pour sauvegarder la vie des sergents de ville, ils furent envoyés aux avant-postes ; ceux qui restèrent dans Paris, dans quelques arrondissements seulement, se promenaient mélancoliquement, coiffés d'une casquette à large visière, barbe et moustaches rasées.

Dans les arrondissements du fameux Bonvalet, et du non moins fameux Mottu, les agents ne pénétraient pas ; ces maires fantaisistes ne rêvaient rien moins que l'autonomie de leur mairie.

Paris était livré à un désordre sans nom, et les douze mille libérés qui occupaient certains postes n'étaient pas faits pour rétablir l'ordre.

Dans les rues on ne voyait que des camelots, ils avaient envahi les boulevards Saint-Michel et de Strasbourg, la rue de Rivoli, les abords de l'hôtel de ville, ils considéraient la voie publique comme leur appartenant exclusivement, ils avaient attaché des cordes, d'arbre en arbre, auxquelles étaient suspendues des gravures obscènes, sous prétexte de caricatures politiques. L'impératrice y figurait dans les positions les plus ignobles, une entre autres la représentait

nue, couchée sur un billard, lequel était entouré d'une foule d'hommes politiques, qui poussaient les billes....., le reste se devine ; les camelots vendaient des cartes transparentes et offraient publiquement des cigares de contrebande.

Un jour, M. Chopin, préfet de police, donna l'ordre à ses agents de faire une reconnaissance dans l'arrondissement du célèbre gargotier, le petit père La Bonve, comme ses clients l'appelaient familièrement ; une lutte terrible s'engagea entre les agents et les camelots, souteneurs pour la plupart, les gardes nationaux, chose triste à dire, vinrent protéger les camelots contre les agents.

Chaque fois que les gardiens de la paix se présentaient dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, il y avait une émeute.

Le désordre était si grand, que le Parquet refusa de poursuivre M. Léo Meillet et M. Duval, qui avaient chassé M. Pernolet, le maire du treizième arrondissement.

Le Parquet était plein de tendresse pour les révolutionnaires et méconnaissait l'autorité du préfet de police, à tel point qu'à l'enterrement civil de la sœur de Blanqui, Raoul Rigault, assisté de Dacosta, arrêta l'agent de la préfecture chargé de la surveillance et le conduisit, avec six gardes nationaux, chez le commissaire de police, et de là chez Mottu, le mangeur de crucifix, il fit dresser un procès-verbal contre cet agent.

M. Cresson, alors préfet de police, saisit la justice ; le procureur de la République, M. Leblond, je crois, fit au préfet cette réponse phénoménale : — L'arrestation n'ayant pas été suivie de séquestration ne constitue pas un délit !

Quand M. Cresson fut nommé préfet de police, il n'accepta la position qu'à la condition qu'on ferait rentrer dans Paris quinze cents sergents de ville armés. Après bien des hésitations, le gouvernement les lui accorda ; il réorganisa comme il put la police secrète, mais malgré les rapports menaçants qu'il adressait au gouvernement, d'après les rapports de ses agents secrets chargés de

surveiller les menées révolutionnaires qui préparaient le 18 mars, il ne pouvait rien obtenir pour faire rentrer Paris dans l'ordre, ou du moins dans un ordre relatif, il était paralysé par les membres du gouvernement, par la magistrature, par la pusillanimité du gouverneur de Paris et par les compromissions du général Clément Thomas.

Il existait un comité de vigilance chargé de surveiller la Préfecture de police. Un jour, un membre de ce comité alla trouver M. Cresson dans son cabinet ; il venait, au nom du comité de vigilance, réclamer le citoyen Lemoussu, que le préfet avait fait arrêter, et trouvait cela énorme ! Mais, dit-il à M. Cresson, il n'existe plus de Préfecture, le gouvernement l'a fait publier ; qu'est-ce que vous faites ici ?

Le préfet répondit qu'il existait une Préfecture de police et qu'il allait le lui prouver ; qu'en raison de son crime, Lemoussu ne sortirait pas de prison et qu'il passerait devant un conseil de guerre.

Sur cette réponse, l'envoyé du comité montra son revolver au préfet ; le préfet lui montra la porte, et l'affaire en resta là.

Aussitôt que fut accomplie la révolution du 18 mars, Raoul Rigault opéra sa rentrée à la Préfecture de police, non point cette fois comme simple commissaire, mais comme délégué faisant fonctions de préfet.

En 1871, M<sup>me</sup> Mie d'Aghonne publia, chez Laporte, une brochure très rare aujourd'hui, intitulée : les Écharpes rouges, par Marforio, témoin oculaire d'une partie des événements de la Commune ; elle peignait ainsi Raoul Rigault :

« ..... Cela n'empêchait pas qu'à la préfecture de  
» police on ne menât joyeuse et bruyante vie ; plus  
» la canonnade devenait furieuse, plus les obus  
» sillonnaient l'air, plus on s'amusait dans les  
» ex-salons de l'ex-préfet.

» Les jolies filles du quartier Latin étaient con-  
» viées à ces fêtes, en mémoire du passage du  
» maître dans ces parages de faciles relations  
» amoureuses.

» Raoul Rigault aimait le plaisir et la cruauté  
» d'une façon semblables ; il avait une mauvaise  
» nature, qui demandait impérieusement à être  
» satisfaite. Il savait d'autant moins lui refuser  
» quelque chose, qu'au temps où il y avait des lois  
» et des gens pour les faire respecter, il avait été  
» assez maté, par l'ordre de choses existant, pour  
» se donner carrière, à cette heure, dans l'excès  
» même de toutes ses satisfactions. Aussi ne s'en  
» faisait-il faute, je vous jure.

» Il aimait l'autorité dans ses mains pour avoir  
» souffert, disait-il, de l'autorité aux mains d'autres,  
» absolument comme ces filles folles de leur corps  
» qui s'empanachent d'une façon monstrueuse au  
» jour de leur fortune, quand elles viennent à  
» songer à leurs guenilles d'autrefois.

» Il fallait que l'on se battît contre Versailles,  
» parce que Versailles ne pouvait faire autrement  
» que de renverser une autorité qui lui était si chère.  
» Aussi était-il sans pitié pour les réfractaires ;  
» on n'avait pas le droit de penser autrement que  
» lui sous peine de mort, et il ne permettait pas  
» la moindre infraction à cette règle tyrannique.

» Ses confrères de la Commune, même les plus  
» puissants, avaient quelque crainte de sa per-  
» sonne ; on le savait si foncièrement mauvais  
» que l'on redoutait de heurter ses idées et ses  
» volontés.

» Il était fort laid sous son écharpe rouge qu'il  
» entortillait sans grâce autour de son petit corps.

» Raoul Rigault est certainement la person-  
» nalité la plus antipathique de toutes celles que

» la Commune nous a fait connaître, et Dieu sait  
» pourtant s'il y en avait de répugnantes.  
» Mais on ne peut lui accorder d'avoir donné sa  
» vie pour une idée ; ensuite, par contre, encore  
» capable de nuire, au lieu d'éveiller la haine, il  
» ne fait naître que le dégoût. »

Ce qui prouve la justesse de ses paroles, que la possession de la Préfecture de police fut le principal mobile de Raoul Rigault, c'est l'épisode suivant :

Les troupes régulières avançaient rapidement dans Paris ; de tous côtés arrivaient à l'hôtel de ville des estafettes et des dépêches annonçant que les communards se repliaient ; des conseils multipliés se tenaient entre les chefs pour retarder la défaite.

Où transporterait-on le Journal officiel et le siège de la Commune, les deux forces principales de la Fédération ? étaient les questions discutées.

— Et la Préfecture de police, insinua Raoul Rigault, comme s'il avait posé une question qui lui aurait été tout à fait indifférente, ne pensez-vous pas que ce soit aussi un point nécessaire à conserver ?

— On fait de la police partout avec des mouchards, riposta lestement Vésinier.

— Oh ! ingrat ! reprit Raoul Rigault, et nos soirées et nos nuits, où les passerions-nous d'une façon un peu propre, si l'intérieur de l'ex-Piétri ne nous était pas conservé ?

Si, du 4 septembre 1870 au 18 mars, malgré le bon vouloir des préfets, MM. Adam, Cresson et Chopin, le désordre était grand à la Préfecture, ce fut bien pis pendant la période de la Commune, du 18 mars au 21 mai 1871 ; il était effroyable : la plupart des agents et des employés s'étaient réfugiés à Versailles pour éviter de tomber dans les griffes de Raoul Rigault, qui, d'abord, leur avait fait les offres les plus séduisantes. Raoul Rigault les remplaça par tout ce qu'il put trouver ; aussi bientôt, les

arrestations, les perquisitions se succédèrent, à tel point qu'il n'y avait aucune sécurité pour personne.

Un volume serait insuffisant pour raconter les infamies de Rigault pendant les deux mois qu'il passa à la Préfecture, depuis l'assassinat du malheureux Veyssset jusqu'à l'arrestation du vénérable abbé Crozes ; celle-ci mérite qu'on s'y arrête, elle affirmera la duplicité de Rigault.

M. Blondeau, curé de Notre-Dame de Plaisance, était détenu au Dépôt de la Préfecture ; il désirait voir un de ses collègues ; il écrivit à M. l'abbé Crozes pour solliciter sa visite. M. Crozes se présenta hardiment à Raoul Rigault pour solliciter un permis ; Rigault lui fit un accueil charmant. — On ne peut rien vous refuser, lui dit-il, attendez une minute. Il se mit à son bureau et écrivit une lettre à l'un des chefs de bureau de la sûreté générale, il la remit à l'abbé Crozes et le fit accompagner de deux gardes nationaux ; on l'introduisit dans le bâtiment des détenus ecclésiastiques ; la cellule était ouverte et vide. M. Crozes dit aux hommes qui l'accompagnaient : — M. le curé de Plaisance n'est pas là ! — Il ne s'agit pas de lui, lui répondirent-ils ; veuillez entrer là ; vous avez vous-même apporté la lettre du citoyen Rigault qui ordonne de vous écrouer. — M'écrouer ? — Parfaitement.

Ou n'est pas plus régence !

L'abbé Crozes dut de ne pas être fusillé à un capitaine de fédérés, nommé Rivol, qui menaça Garreau, le directeur de Mazas, de lui brûler la cervelle si le nom de l'abbé Crozes n'était pas immédiatement effacé de la liste des otages, qui devaient, de Mazas, être transférés à la Grande-Roquette.

Si Raoul Rigault ne valait pas grand'chose, ses collaborateurs valaient encore moins : les valets étaient dignes du maître ; les commissaires de police étaient choisis parmi la fine fleur des vauriens et des imbéciles. Voici un échantillon du style de l'un d'eux :

N° 7.

21 mai 1871.

## RAPPORT

« Les groupes de l'avenue des Champs-Élysées sont exploités, au point de vue de la réaction, par des meneurs. Il serait urgent que l'administration de la sûreté général y envoya des agents sérieux.

» La garde national, soit comme patrouille soit individuellement, ne peut rendre aucun service ; de plus, il serait bon de faire inspecter les abords du Jokey-Club et du 50 ou 52 rue Basse du Rempart, des clubs bonapartistes présidés par l'ex-prince Murat doivent s'y tenir toutes les nuits.

» MARÉCHAL,  
» Commissaire de police du quartier  
des Champs-Élysées. »

Si dans le quartier Saint-Victor on écrivait mieux, on respectait moins le droit des propriétaires. Voici une invitation qui ne peut laisser aucun doute :

## COMMISSARIAT DE POLICE DU QUARTIER SAINT-VICTOR

« EN VERTU DU DÉCRET du 29 mars 1871, Madame Fougeat, propriétaire de la maison rue Thouin, n° 4, laissera déménager la demoiselle Capet de la chambre qu'elle occupe dans ladite maison, sous peine d'être considérée comme rebelle à la loi et traitée comme telle.

» Paris, 3 avril 1871.

» Le commissaire de police,  
» GUILLEMIN. »

Chaque fois qu'on amenait une personne au Dépôt de la Préfecture de police, Raoul Rigault disait en donnant l'ordre de l'écrouer : « Encore un bon à liquider » (le mot est historique) ; lui, à son tour, fut « liquidé », rue Gay-Lussac, dans la dernière semaine de mai.

## V

M. Lombard. — Tout le monde l’embrasse un peu. — Service officiel de la brigade Lombard. — Les agents secrets. — L’embauchage. — Le Truc de la correspondance. — Policiers sans le savoir. — Le paysan et le journaliste. — L’affaire de Vichy. — Le coup de la dépêche. — Sûreté générale et Préfecture de police. — La baronne de Kaulla et le billet révélateur. — L’espionne allemande. — Troncin-Dumersan et les papiers de M. Thiers. — Une affaire mystérieuse. — Toujours la baronne. — A qui les lettres ? — De Ponce à Pilate. — Curieux jugement. — Qui veut-on sauver ?

Après la Commune, M. le général Valentin fut nommé préfet de police, il réorganisa la Préfecture à grand’peine, enfin il y parvint tant bien que mal, il s’adjoignit M. Lombard pour le service de la police politique, et M. Ansart comme chef de la police municipale.

M. Lombard était le fils d’un marchand de vin de la place Maubert, il entra fort jeune dans l’administration, malgré son instruction sommaire, il parvint rapidement au grade d’officier de paix, blessé d’un coup de baïonnette à la barricade de la rue Saint-Maur, en juin 1869, Napoléon III lui fit porter chez lui par un de ses aides de camp, la croix de la Légion d’honneur.

C’était un homme actif, audacieux, entreprenant, doué d’une très grande finesse, qui avait en matière de police politique des théories absolument personnelles, il possédait un instinct policier véritablement remarquable, il ne reculait, ni devant les grosses dépenses, ni devant les

grands voyages. Pour arriver au but qu'il se proposait, tous les moyens lui étaient bons pourvu qu'il arrivât à ses fins.

Dès qu'il fut attaché au cabinet du général Valentin il commença par vouloir organiser un service à lui, mais il eut à lutter contre la police municipale, les deux brigades de recherches et d'autres chefs de division qui tous avaient leur police particulière et se jalousaient, défaisant le matin ce qui était fait le soir, et accablaient le préfet de police de rapports contradictoires, c'était un véritable chaos, tous les services se neutralisaient.

C'est indéniable, et de tout temps il en avait été ainsi ; M. Claude, comme chef de la sûreté, bien placé pour le savoir, répondait à cette question d'un membre de la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, qui voulait s'éclairer sur le fonctionnement de la police :

— Quelles étaient les fonctions de M. Lecour ?

— Il est chef de division à la police judiciaire !

— Mais il embrasse aussi la politique ? dit un autre membre.

— Mon Dieu ! ajouta M. Claude, tout le monde l'embrasse un peu !

Malgré les difficultés et les mauvais vouloirs auxquels il se heurtait, à force de persévérance, d'adresse, de souplesse, de diplomatie, M. Lombard parvint à ses fins et réussit tout à fait lors de l'avènement de M. Léon Renault au poste de préfet de police, le 19 novembre 1873.

M. Lombard délaissait la police de provocation ; genre qui avait illustré M. Lagrange, pour la police opportuniste, c'est-à-dire comme moyen de gouvernement, pour faire naître les événements en temps opportun et les exploiter contre les individus.

Il choisit ses agents secrets dans tous les mondes et établit des correspondants à Berlin, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Espagne et particulièrement en Angleterre où il existait beaucoup de réfugiés de la Commune dont il importait au gouvernement de surveiller les agissements. A

ce moment on était loin de prévoir qu'en 1886 on réhabiliterait publiquement la Commune, que certaines feuilles oseraient imprimer que l'exécution des otages fut un acte de justice, et que ceux qui risquèrent leur vie, à peine libérés des prisons allemandes, pour rétablir l'ordre, furent les assassins versaillais.

Le service de M. Lombard était divisé en deux parties : ses agents officiels commissionnés et ses agents secrets connus de lui seul.

Ses agents officiels étaient environ soixante-dix, deux brigadiers, quatre sous-brigadiers et un inspecteur principal formaient le cadre, le dernier inspecteur principal fut M. Roudil, aujourd'hui officier de paix des voitures.

Ses agents secrets, qui firent tant parler d'eux et auxquels on attribua tant de méfaits étaient, suivant les uns, au nombre de cent cinquante, suivant d'autres au nombre de trois cents, sans compter les sous-agents, sorte d'indicateurs qui fournissaient des renseignements au point de vue politique aux agents secrets en titre, comme le font les indicateurs aux agents de la sûreté, au point de vue des voleurs ou des assassins.

Aujourd'hui encore ce chiffre est grossi et est presque fabuleux, c'est une erreur ; jamais M. Lombard n'eut plus de quinze agents secrets à la fois, sans compter les femmes qu'il employait fréquemment et par intermittence, c'était une femme qui était chargée d'exercer la surveillance sur les réfugiés de Genève.

Ses agents secrets portaient des numéros, comme nous le révéla l'affaire Puissant, mais ces numéros ne se suivaient pas et variaient sans ordre de un à cinquante-cinq.

Il avait un chic tout particulier pour décider l'homme sur lequel il avait jeté son dévolu, à lui fournir des renseignements.

L'ancien truc de ses prédécesseurs était relégué par lui au musée Campana ; ce truc bien connu, consistait à envoyer un agent spécial investi de la confiance du chef

chez la personne désignée pour être levée ; là, l'intermédiaire, soit par intimidation, soit par des promesses, décidait l'homme à entrer dans la Boîte, l'homme savait à quoi s'en tenir, il était embauché dans la police !

C'était le vieux jeu.

M. Lombard, plus roublard, était en relations quotidiennes avec des journalistes qui venaient à son bureau lui demander des renseignements, ou qu'il rencontrait dans les cafés du boulevard Montmartre, ou bien aux théâtres, les jours de premières qu'il ne manquait jamais ; très affable, il les accueillait d'une façon charmante, la conversation s'engageait, il les questionnait, en apparence indifférent, mais en ayant soin de diriger la conversation sur le sujet qui l'intéressait, le journaliste, sans méfiance (comment se défier d'un homme qui vous accueille comme un camarade ?), était intarissable ; si le journaliste, quoique n'ayant aucune défiance, s'observait et ne répondait que sobrement, M. Lombard lui lâchait le commencement d'une nouvelle inédite, à sensation, puis s'arrêtait court, comme un homme retenu par le secret professionnel ; le journaliste, alléché, friand, pour avoir la fin de la nouvelle, reprenait de lui-même la conversation, il se déboutonnait peu à peu, si bien qu'à la fin de la séance, le malin policier avait obtenu sans bourse délier, du journaliste, inconscient, un renseignement qu'il eût payé fort cher ; c'est ce qui explique que tant de gens, qui n'eurent avec M. Lombard que de simples relations d'amitié, furent, lors de la débâcle de 1879, soupçonnés d'être de la police ; c'est absolument comme si on accusait les reporters parisiens d'être de la police de sûreté parce qu'ils sont tous les jours chez M. Taylor !

Si tous les gens soupçonnés alors, avaient été réellement attachés à M. Lombard, il eût fallu plus de deux millions par an ! Jamais son budget ne dépassa vingt mille francs par mois, sans les frais généraux et ses frais personnels de

déplacement ; dans ce chiffre ne sont pas compris les correspondances étrangères et les frais supplémentaires des périodes électorales.

Quelquefois M. Lombard faisait venir à son bureau la personne qu'il désirait s'attacher, si, flairant le piège, elle refusait carrément les propositions, il lui tenait le langage suivant :

« Vous faites de la copie, or, il vous importe peu que ce soit pour tel ou tel journal, puisque vous ne signez pas, vous croyez que je vous propose de faire partie de la police, rassurez-vous, nous n'en faisons pas.

» Faire de la police c'est surveiller les agissements de quelqu'un ou d'un parti, nous adresser des rapports chaque jour sur leurs faits et gestes, les dénoncer au besoin. J'ai mes mouchards pour cela, j'en ai dix fois plus que je n'en veux, et je ne leur parle que pour les besoins de mon service, car je trouve ce métier odieux, et les services que me rendent ces gens-là ne leur donnent pas l'absolution à mes yeux. Je vous respecte trop pour vous abaisser à leur niveau ; ce que je vous demande c'est de me faire de la copie, donnez-moi les nouvelles du jour, imaginez-vous que vous correspondez avec un journal de province.

» Soyez mon correspondant ; vous voyez que de là à faire de la police il y a loin. »

Si l'homme, malgré ces paroles rassurantes, refusait en disant que c'était toujours faire de la police, alors M. Lombard employait le grand moyen.

— Eh bien ! ajoutait-il, vous êtes un bon garçon, je veux faire quelque chose pour vous, il ne sera pas dit que vous aurez perdu votre temps ; vous avez raison, c'est un vilain métier, et j'aspire à ma retraite pour quitter la boîte ; je vois que vous êtes un honnête homme, je vais vous donner un journal, même plusieurs : M. Richard, directeur de la Correspondance Européenne occupe déjà plusieurs journalistes de Paris, bien placés, vous les connaissez, vos confrères lui envoient leurs copies par la poste : Nouvelles

politiques, du monde, des coulisses, de la finance, les bavardages des couloirs de la Chambre, des ministères, de temps en temps une appréciation politique sur les événements du jour, les potins des salons, les scandales, etc., etc., comme M. Richard correspond avec les principaux journaux italiens, russes, espagnols, allemands, il découpe ces informations et en compose des correspondances spéciales qu'il arrange au goût de chacune de ses feuilles abonnées et suivant leur opinion ; c'est un nouveau système très intelligent. Ces correspondances sont très appréciées, parce que, rédigées par plusieurs écrivains, elles sont toujours spirituelles et variées.

— Si cela vous convient, je vous mettrai en rapport avec M. Richard. Tous les mois, par la poste, vous recevrez très exactement vos appointements, la Correspondance Européenne est une maison sûre, dont je vous réponds comme de moi-même.

Généralement le journaliste acceptait cette proposition, d'apparence honorable ; il envoyait sa copie à M. Richard, quai du Commerce, à Bruxelles. M. Richard était un homme appartenant à M. Lombard ; aussitôt qu'il recevait la copie, il la réexpédiait, sans la lire, courrier par courrier, à l'adresse de M. Lombard, quai du Marché-Neuf, à Paris, tantôt sous le nom de Louchet, de Boucly, Andrieux, et fidèlement, chaque mois, le policier sans le savoir, recevait de Bruxelles la somme fixée, que M. Lombard avait soin d'adresser à l'avance à M. Richard.

Un jour, un des correspondants de la Correspondance Européenne, de passage à Bruxelles, eut l'idée d'aller rendre visite à M. Richard ; il trouva (le cas avait été prévu par M. Lombard) un homme charmant, qui lui fit passer plusieurs jours fort agréablement ; il ne pouvait y avoir de doute sur l'existence réelle de l'agence.

Plusieurs journalistes qui fréquentaient assidûment le café de Madrid et qui furent les plus ardents à conspuer le

malheureux Puissant, doivent se souvenir de M. Richard ; pour ne pas les troubler, je ne les nommerai pas, car certainement ils étaient de bonne foi, et plus d'un malin s'est laissé prendre au truc de la Correspondance Européenne.

Ce truc ne fut jamais dévoilé.

M. Lombard avait la manie de faire transformer ses hommes, de les déguiser, de les camoufler pour faire exercer ses surveillances (je ne parle que de ses agents officiels) ; c'est chez lui que firent leur apprentissage les agents Jaume et Lindas, qui arrêtaient à Creil, Bistor, l'assassin de la femme Stordeur. On se souvient qu'ils étaient camouflés en colporteurs vendant des bijoux en doublé.

C'était surtout pour la surveillance des hommes politiques que ces déguisements étaient employés.

On se rappelle l'incident de la gare Saint-Lazare, Gambetta fut souffleté dans la salle d'attente ; comme on craignait le retour de scènes semblables, des agents furent établis en permanence aux abords du chemin de fer de l'Ouest, et principalement au café Félix ; la raison était que beaucoup de députés et de journalistes s'arrêtaient dans ce café, en attendant l'heure du train, et discutaient à voix haute les incidents de la veille et la politique du jour.

Parmi les habitués du café Félix, se trouvait M. de P..., directeur d'un journal qui faisait une guerre acharnée au gouvernement ; il était l'ami des notabilités bonapartistes ; il était donc urgent de le surveiller.

M. de P... est un vieux Parisien, connaissant son boulevard comme pas un, et qui ne se serait pas laissé filer facilement ; il fallait donc agir de ruse.

Un soir, M. de P..., en sortant de chez lui, aperçut assis sur une borne, un vieux paysan coiffé d'un feutre déchiré, vêtu d'une blouse bleue, sous laquelle passaient les pans d'une redingote à la propriétaire, chaussé d'immenses souliers ferrés, une musette en toile bise qui paraissait

contenir des provisions, passée en bandoulière, malgré le beau temps ; il tenait à la main un parapluie en calicot, comme il en existe encore dans les campagnes ; il le regarda distraitement, mais sans y porter autrement attention.

Le lendemain, le surlendemain, le paysan était encore assis à la même place ; il l'aborda ; le paysan lui répondit dans un patois inintelligible ; il comprit alors qu'il était surveillé. A partir de ce moment, pour dépister l'homme, il entreprit les courses les plus insensées, dans les quartiers les plus éloignés. Peine inutile, l'homme qui paraissait soixante-dix ans et ne pouvoir marcher, était devenu tout à coup d'une agilité surprenante. Un soir, il entra au café Félix par la rue d'Amsterdam et demanda un madère ; au même moment entra le paysan par la porte qui donne sous les arcades ; il s'assit tranquillement et se fit servir une absinthe. M. de P.. se leva pour partir ; il jeta cinq francs sur la table, et, appelant le garçon, lui dit :

— Prenez deux verres, celui de monsieur et le mien, il m'accompagne !

Jamais il ne revit le vieux paysan !

Cela n'arrivait pas toujours ainsi, souvent les agents réussissaient à s'introduire dans les maisons les plus fermées.

En 1875, vers le milieu d'août, la reine Isabelle devait aller au château de Randan, près de Vichy, rendre une visite au duc de Montpensier ; il s'agissait, si j'ai bonne mémoire, du mariage d'une de ses filles avec le roi Alphonse ; en même temps, les anciens ministres espagnols Cristino Martos, Moriones, Topete, Sagasta et autres étaient tous par hasard à suivre un traitement à Vichy, ils étaient descendus à l'hôtel des Ambassadeurs.

M. Lombard, qui ne se contentait pas de travailler pour le compte du gouvernement français, mettait souvent ses agents au service des ambassades étrangères ; l'ambassade d'Espagne lui fit demander un agent afin de savoir, d'une

part, ce que tramaient les anciens ministres et, d'autre part, quelle serait la conduite de l'agent espagnol qu'elle envoyait personnellement ; cela tombait à merveille ; la Préfecture de police désirait ardemment être renseignée sur les chances d'une alliance des Orléanistes avec les Bourbons et être au courant des projets des anciens ministres espagnols ; l'ambassade espagnole lui facilitait sa tâche, l'agent mis à sa disposition serait à deux fins.

Mais la sûreté générale eut vent de l'affaire, et comme il existait entre elle et la Préfecture de police une rivalité et une jalousie extrêmes, poussée au point de faire échouer toutes les opérations entreprises par l'une ou par l'autre, la sûreté générale envoya à Vichy un agent secret, connu au ministère de l'Intérieur sous le nom de Bardo, avec mission de contrecarrer l'agent de la Préfecture de police.

Le hasard voulut que les deux agents voyageassent ensemble, ils se trouvèrent dans le même compartiment avec l'agent de l'ambassade espagnole, un nommé José de T...

Tout le long de la route c'était à mourir de rire ; ils se racontaient leurs maladies, l'un allait boire de l'eau de la Grande-Grille, l'autre de la source des Célestins, le troisième de la source de l'Hôpital, et comme ils étaient inconnus les uns aux autres, ils descendirent au même hôtel.

L'agent de la Préfecture, plus fin que celui de la sûreté générale, le dépista en peu de temps ; mais il n'en tit rien voir, parce que Bardo avait une lettre de recommandation pour la reine Isabelle et qu'il lui importait de ne pas le brûler pour être renseigné.

Quelques jours plus tard, le duc de Montpensier devait donner une grande soirée pour annoncer officiellement le mariage de sa fille, l'agent de M. Lombard manifesta le désir d'y assister, il pria Bardo de lui procurer une lettre d'invitation, ce qui fut fait ; aussitôt il instruisit M. Lombard du succès de sa mission et de la présence à Vichy

d'un agent de la sûreté générale, c'était un contretemps fâcheux, on lui télégraphia de Paris qu'il fallait à tout prix que l'agent de la sûreté générale n'assistât pas à la soirée, comment faire ? Le cas était embarrassant ; le tuer n'était guère possible, le faire arrêter, sous un prétexte quelconque, ce serait bientôt découvert, l'agent de la Préfecture imagina un moyen plus simple, il fit adresser de Paris, à Bardo, un télégramme, comme s'il émanait du chef de la sûreté générale, qui le rappelait sur-le-champ à Paris ; Bardo, pris au piège, partit le soir même ; l'agent de M. Lombard s'en alla tranquillement au château du Randan, où il fut présenté au duc de Montpensier par l'agent de l'ambassade espagnole ; malheureusement le train pour Paris changeait alors à Saint-Germain-des-Fossés, parce que les deux trains se croisaient, celui venant à Vichy et celui allant à Paris ; en attendant l'heure du départ, Bardo se promenait sur le quai, il aperçut tout à coup l'un de ses chefs qui lui apportait de nouvelles instructions ; stupéfaction.

— Que diable faites-vous ici ? vous avez quitté votre poste sans ordre.

Bardo, sans répondre, exhiba sa dépêche.

— Mais malheureux, reprit l'autre, elle est fausse, vous êtes collé !

Ils reprirent le train filant sur Vichy.

Tout en causant, Bardo, questionné par son chef, lui raconta ses relations, et la demande d'invitation qui lui avait été faite ; donnez-moi son signalement, dit le chef, Bardo le lui donna fidèlement ; mais vous êtes roulé, mon cher, c'est B..., un ancien agent de chez nous, qui est passé au service de M. Lombard.

Arrivé à Vichy, furieux, Bardo s'habilla en tenue de cérémonie, loua une voiture et se fit conduire à toute vitesse à Randan ; la soirée était en pleine animation, B... était très entouré, il causait avec un grand personnage

espagnol, tout à coup Bardo fit irruption, il marcha droit au groupe et s'écria à haute voix :

— Messieurs, j'ai à vous faire des excuses, monsieur que voilà, et il désigna B..., m'a demandé une lettre d'invitation, je la lui ai fait obtenir, je viens d'apprendre que c'est un agent de la Préfecture de police.

B... fut prié de sortir.

— Je veux bien, dit-il, mais service pour service ; Monsieur, et il désigna Bardo, est un agent de la sûreté générale.

Ou les mit à la porte tons les deux.

Et voilà comment la Préfecture de police et la sûreté générale dépensèrent une grosse somme pour n'apprendre le mariage de la fille du duc de Montpensier avec le roi Alphonse que par les journaux !

M. Lombard était souvent heureux dans ses opérations, dans celle qui précède, il fut trahi par le hasard, mais dans celle de la baronne de Kaulla il fut trahi par les siens ; supérieurs ou subordonnés, il ne sut jamais par qui ?

Le 12 octobre 1880, M. Yvan de Woestyne passait devant la huitième chambre correctionnelle sous l'inculpation d'avoir diffamé un officier qui n'avait que le malheur d'avoir une femme, pour lui, c'était plus qu'un fléau ; car non contente de se traîner dans toutes les boues possibles, elle en faisait rejaillir les éclaboussures sur le nom de son mari, homme des plus honorables ; elle était accusée, par la rumeur publique, du plus odieux des crimes : d'espionnage au profit de l'Allemagne ; ce qui rendait cette accusation terrible, c'est qu'elle était la maîtresse d'un général, alors ministre de la guerre, on citait des pièces importantes disparues des archives, des plans de mobilisation impossibles à retrouver ; de plus, la baronne de Kaulla menait un train de maison que ses ressources n'expliquaient pas, son amant, le ministre de la guerre, n'aurait pu lui fournir l'argent nécessaire, puisque lui-

même était accroché chez des usuriers. Ce qui accrut encore les soupçons contre cette femme ce fut ceci :

La baronne de Kaulla avait été, par jugement du Tribunal de la Seine, en date du 19 août 1865, séparée de corps de son mari, le colonel Jung. La séparation avait été prononcée au profit de ce dernier.

Beaucoup plus tard, elle introduisit contre son mari une demande d'autorisation à l'effet de pouvoir acheter un hôtel pour la somme de trois cent mille francs ; un débat, à ce sujet, eut lieu dans la Chambre du Conseil, et le colonel reçut de son avoué une lettre qui l'informait que, conformément à l'avis du ministère public, la demande d'autorisation avait été rejetée parce que sa femme n'avait pu justifier d'une façon légitime de la possession des 300.000 fr. représentant le prix de l'immeuble. Elle avait prétendu, une première fois, que cet argent provenait de son travail manuel, tantôt de bénéfices réalisés par elle dans la commandite d'une maison de modes à Saint-Pétersbourg, tantôt, enfin, de spéculations sur des actions de chemins de fer russes.

Ces explications n'avaient pas paru admissibles par le Tribunal.

Cette lettre avait été connue du public.

Devant la 8e Chambre correctionnelle, M. de Woestyne interrogé par le président sur les raisons qui avaient pu motiver l'article pour lequel le colonel Jung le poursuivait comme diffamateur, répondit : « ... Il y a quelques mois, j'avais assisté

- » en Allemagne à un dîner où se trouvaient plusieurs
- » officiers prussiens, l'un d'eux s'est laissé
- » aller à dire que quand il se passait quelque
- » chose à Paris on le savait le lendemain à huit
- » heures du soir ; je demandai pourquoi ? il me
- » fut répondu : parce que le train arrive à sept
- » heures trois quarts ! »

Tout ceci constituait un ensemble de faits qui étaient plus qu'une preuve morale ; le procès en diffamation prouva jusqu'à l'évidence la culpabilité de la femme et la parfaite innocence du mari, qui, en cette affaire, était doublement victime.

M. de Wøestyne fut condamné à six mois d'emprisonnement.

Ce procès eut un retentissement immense en raison du nom du ministre de la guerre et du nom du mari, officier supérieur ; la presse, loin de se calmer par la condamnation de M. de Wøestyne, fit une campagne terrible contre le général de Cissey, ministre de la guerre, le bruit autour de cette affaire fut si grand, qu'un député de l'extrême gauche porta cette question à la tribune de la Chambre des députés ; une enquête fut ordonnée, tous les témoins entendus furent interrogés sur les relations du général de Cissey avec M<sup>me</sup> de Kaulla.

La commission d'enquête fit appeler devant elle trois anciens préfets de police, MM. Léon Renault, Voisin et Andrieux, afin de savoir si des perquisitions avaient eu lieu antérieurement chez M<sup>me</sup> de Kaulla, car les accusations d'espionne allemande circulaient depuis 1876, c'est-à-dire depuis quatre ans.

M. Léon Renault déclara qu'il n'avait jamais fait opérer de perquisition chez M<sup>me</sup> de Kaulla et que jamais la pensée n'en était même venue à la Préfecture de police, à l'époque où il était en fonctions.

M. Voisin ajouta qu'après avoir fait des recherches, il n'avait acquis en aucune façon la preuve que M<sup>me</sup> de Kaulla fût un agent de l'étranger et il nia formellement avoir jamais ordonné de visites domiciliaires chez elle.

M. Andrieux déposa qu'il avait fait faire les plus minutieuses recherches, et qu'il affirmait qu'il n'existait sur les registres de la Préfecture, ni sur les répertoires des

commissaires de police, aucune trace de perquisition opérée chez la baronne de Kaulla.

Qui donc, alors, avait ordonné la perquisition faite, en 1877, par M. Lombard, chez M<sup>me</sup> de Kaulla ?

M. Voisin était alors préfet de police, et il dut, en vertu de l'article 10 du Code d'instruction criminelle, délivrer un mandat de perquisition.

S'il n'en délivra pas, M. Lombard agit donc officieusement sur un mandat verbal ; pour le compte de qui ?

Ce fut une double illégalité, puisqu'il n'était qu'un officier de paix, et qu'un commissaire de police, seul, avait le droit d'opérer une perquisition.

Il est vrai qu'on peut citer des précédents : ce fut M. Lombard, qui arrêta à l'hippodrome de Long-champs, ce pauvre Léon Duchemin (Fervacques) pour avoir porté illégalement, disait-on, le ruban du Christ de Portugal ; ce fut lui encore qui, le 8 mai 1874, arrêta Tronsin Dumersan, rue Saint-Lazare, 74. On se rappelle que cet homme avait été le confident de M. Thiers ; il était arrêté sous l'inculpation de faux et d'usage de pièces fausses ; on craignait qu'il n'eût en sa possession des papiers politiques, et M. Lombard, qui avait la confiance absolue du préfet de police, avait été chargé d'en opérer la saisie, s'il y avait lieu ; ce ne fut que le lendemain qu'un commissaire de police aux délégations judiciaires fut envoyé officiellement chez Tronsin pour opérer une perquisition. Tronsin était depuis la veille au Dépôt de la Préfecture de police.

L'assertion de M. Andrieux est donc rationnelle, qu'il ne trouva aucune trace de perquisition sur les répertoires des commissaires de police, puisque ce fut un officier de paix qui la fit.

M. Lombard se transporta donc chez M<sup>me</sup> de Kaulla et se livra à une perquisition minutieuse. Il fouilla, refouilla,

vérifia les moindres papiers ; il bouleversa la maison de fond en comble ; il chercha jusque dans les chambres de domestiques, dans les caves ; il va sans dire qu'il ne découvrit aucun papier suspect. Avant de se retirer, il prit congé de la baronne et lui présenta ses excuses. Comme elle s'inclinait pour le saluer, un papier tomba de son corsage, il le ramassa et l'ouvrit ; il était trop policier pour négliger ce détail. Quand il eut lu et relu, il n'en put croire ses yeux, le billet émanait de la Préfecture de police et l'avertissait de la perquisition qui devait être faite chez elle, l'heure et le jour étaient parfaitement indiqués.

Naturellement, il saisit le billet, furieux de sa déconvenue et plus encore de la trahison qui lui révélait des trous dans l'administration, il voulut faire une enquête ; mais comme dans toute cette affaire, la main de hautes influences se faisait sentir, parce qu'on avait intérêt à faire le silence, l'enquête fut négative, et dans tous les cas ne fut pas connue.

Il faut croire que l'intérêt du gouvernement était bien puissant à empêcher la lumière d'éclairer cette mystérieuse affaire ; on en jugera par le fait suivant :

Un samedi, vers le milieu de novembre 1880, M<sup>me</sup> de Kaulla reçut la visite d'un individu qui lui apportait une lettre signée : Joseph Monin. L'auteur de cette lettre demandait une réponse immédiate ; la baronne fit prier le commissionnaire de revenir dans la soirée, vers neuf heures et demie. Ayant réfléchi, elle alla au cabinet du chef de la Sûreté à qui elle raconta son aventure. Il lui donna deux agents, qui montèrent en voiture avec elle, ils descendirent seuls et montèrent chez la baronne. Là ils se trouvèrent en présence du commissionnaire qui venait chercher la réponse à la lettre apportée le matin. Les agents l'arrêtèrent ; l'homme se mit à pleurer et déclara que la personne qui l'avait chargé d'apporter la lettre l'attendait au rond-point de l'Étoile, devant le bureau des tramways de

Courbevoie. Les agents y coururent et arrêterent ce deuxième personnage. Le lendemain matin, dimanche, M<sup>me</sup> de Kaulla retourna chez le chef de la Sûreté et lui remit copie de la lettre.

Ici une parenthèse utile pour bien comprendre ce qui suit.

Après le procès Woestyne, les journaux avaient continué, abandonnant le mari qui avait eu gain de cause, à traiter la femme de Kaulla d'espionne allemande, et de l'accuser de mille méfaits ; elle avait choisi parmi ces journaux ceux qui lui présentaient plus de surface et introduisit une demande au Tribunal pour être autorisée à les poursuivre ; le Tribunal l'autorisa à citer devant la police correctionnelle les signataires des articles incriminés publiés dans l'Intransigeant, le Petit Parisien, le Mot d'Ordre, la Justice et l'Événement. Les journalistes, pour se défendre, cherchaient des preuves, malgré que les preuves en matière de diffamation ne fussent pas admises, elles pouvaient, dans une certaine mesure, atténuer la condamnation.

M<sup>e</sup> Delattre était l'avocat de l'Intransigeant, il s'était, à ce que disait la lettre, rendu chez le colonel Jung, mari de la baronne de Kaulla ; le colonel lui aurait montré vingt-deux lettres émanant de la baronne et du général de Cissey, cinq lettres écrites en langue allemande signées illisiblement, des feuilles de fournitures faites à l'armée, et enfin, divers papiers importants. L'auteur de la lettre disait que M<sup>e</sup> Delattre avait dit au colonel :

— Oui, mon cher colonel, je vous assure qu'avec ces lettres nous les écraserons.

Il offrait à la baronne de les voler au colonel et de les lui remettre moyennant 4.000 francs, et ajoutait :

« ... Mais ce que je crois qui vous intéressera  
» le plus ce sont quatre lettres, ce doit être une  
» femme qui a dû écrire ses lettres, cette personne

» vous moucharde, c'est-à-dire qu'elle raconte ce  
» que vous faites et le monde que vous recevez  
» chez vous, la signature est ainsi., trois points ;  
» si je ne me trompe, cette personne doit vous ap-  
» procher de très près..... »

Le chef de la Sûreté, à la lecture de cette lettre, dit à la baronne de Kaulla que l'affaire lui paraissait grave, mais qu'étant obligé de partir le jour même pour Bruxelles, c'était M. Clément qui avait l'affaire. M. Clément la fit demander pour cinq heures de l'après-midi, elle fut exacte, mais lui ne se trouva pas au rendez-vous ; là elle apprit que l'affaire était entre les mains de M. Caubet, elle alla au cabinet du chef de police municipale, celui-ci lui dit que ce n'était qu'une vulgaire affaire de chantage et l'engagea vivement à rester tranquille, M<sup>me</sup> de Kaulla ne répondit pas, mais se promit de ne pas abandonner cette affaire.

Le lundi soir, elle reçut avis de se rendre le mardi matin dans le cabinet de M. le substitut Blanc ; ce magistrat lui fit, comme M. Caubet, observer qu'il pouvait y avoir danger pour tous de poursuivre l'affaire jusqu'au bout, elle résista, alors il lui annonça que les deux hommes arrêtés allaient être jugés immédiatement !

Devant le Tribunal, le premier arrêté dit que s'il avait eu une bonne réponse de la baronne, une troisième personne l'attendait place Vendôme pour lui remettre une récompense.

Le président se contenta de demander à Joseph Monin s'il se reconnaissait l'auteur de la lettre ?

Il répondit que oui ; alors, sans que personne le défendît, il fut condamné à huit mois de prison.

Interrogatoire et débats n'avaient pas duré dix minutes.

J'avais bien raison de dire que dans cette affaire tout fut mystérieux.

D'abord le chef de la Sûreté, compétent, trouve cette affaire grave, mais comme la nuit porte conseil, il passe la

main à M. Clément ; celui-ci convoque la plaignante et ne vient pas au rendez-vous.

Ensuite l'affaire passe entre les mains de M. Caubet, qui n'est pas magistrat et que cela ne regardait en rien ; l'affaire appartenait au procureur de la République, son intervention était illégale, il dissuade M<sup>me</sup> de Kaulla de poursuivre ; celle-ci lui demandait justice et non des conseils ; voyant qu'elle ne se rend pas à ses raisons, l'affaire passe dans les mains du substitut Blanc, celui-ci convoque M<sup>me</sup> de Kaulla et essaye de l'intimider, voyant qu'il ne réussit pas, on juge les hommes sans les entendre, sans qu'ils soient défendus comme le veut la loi, on ne recherche pas la troisième personne qui attendait place Vendôme, on n'assigne pas M. Jung, pour savoir si les lettres existent, et on juge en quelques minutes une affaire qui demandait deux mois d'instruction.

On a voulu sauver quelqu'un, qui ?

Ah ! si M. Lombard avait été encore en fonction comme il se serait vengé du billet révélateur !

## VI

Au tombeau des secrets. — M. Barodet et la balle magique. — M. de Rémusat. — Le spectre rouge. — Sire, faites grand ! — Maurice Joly. — Gascons et Parisiens. — La politique infidèle maîtresse. — Le comité d'action. — Une affiche curieuse. — La salle de la Redoute. — Comment on fait une réunion publique. — La réunion de Belleville. — Un trait de génie. — Liberté électorale. — Un commissaire ahuri. — Précautions inutiles. — Un discours du citoyen Braleret. — Un truc inédit. — Les journaux complices. — Autre manœuvre électorale. — Le Casino Cadet. — La z'hache de la révolution. — Les démangeaisons de la princesse Mathilde. — Vive le Roy !

En avril 1873, il s'agissait d'élire un député à Paris. M. Thiers, alors président de la République, tenait essentiellement à ce que M. de Rémusat, avec qui il était lié depuis près de cinquante ans, fût élu. L'opposition radicale lui avait déterré un concurrent obscur, le citoyen Barodet, petit instituteur à Lyon, destitué en 1848, pour injure au maire et au curé, et ancien maire de la mairie centrale de Lyon.

L'illustration du citoyen Barodet consistait alors en ceci : Le 4 septembre 1870, il était établi à Lyon écrivain public, au Tombeau des secrets. A la tête d'une bande armée, il conquiert l'Hôtel de Ville et fut, comme récompense, nommé membre du Comité de salut public et du Comité de la guerre. L'inoffensif rédacteur de suppliques, le confident des amours des cuisinières et des tourlourous se transforma tout à coup en foudre de guerre, comme membre de l'inénarrable Comité de la guerre, présidé par

le canut Ganguet, il proposa diverses armes offensives et défensives, entre autres une balle nouvelle pouvant tuer cinq hommes à la fois, — il suffisait que ces cinq hommes y mettent un peu de bonne volonté, — et un plastron en cuir, formé de spirales capables de rendre les balles inoffensives. C'étaient des titres, on en conviendra, vraiment remarquables pour aspirer à représenter la ville de Paris.

Quant à M. de Rémusat, il était ministre des affaires étrangères ; il avait participé à la libération du territoire ; il était présenté aux électeurs parisiens par un certain nombre de maires de Paris, par soixante-dix-huit députés, par seize conseillers municipaux et conseillers généraux de la Seine, et enfin, par un groupe important des principaux négociants de la capitale.

Suivant ses partisans, le citoyen Barodet représentait le progrès. Un passage de sa circulaire, datée du 13 août 1873, dit ceci :

« La démocratie lyonnaise, dans les rangs de  
» laquelle j'ai combattu, m'encourage à répondre  
» à votre appel. Profondément pénétré de grati-  
» tude pour la généreuse initiative du peuple de  
» Paris, elle me charge de vous dire qu'elle ne  
» saurait mieux reconnaître votre paternelle assis-  
» tance qu'en envoyant un des siens réclamer  
» avec vous : 1° la dissolution immédiate de l'As-  
» semblée de Versailles ; 2° l'intégrité absolue du  
» suffrage universel ; 3° la convocation à bref délai  
» d'une Assemblée unique, qui seule peut voter  
» l'amnistie et la levée de l'état de siège. »

M. de Rémusat publia également une circulaire à la même date. On y lisait les deux paragraphes suivants :

« Une longue vie qui s'est écoulée tout entière  
» dans cette ville, où je suis né, pourrait me dis-  
» penser de rappeler les principes qui m'ont guidé  
» dans toute ma carrière. A toutes les époques,

» sous tous les régimes, j'ai cherché, aimé, voulu,  
» la liberté, celle qui se fonde sur le règne des lois,  
» et non sur de perpétuelles révolutions. Je n'ai  
» jamais tenu pour durable qu'un gouvernement  
» modéré, puisant sa force dans la confiance du  
» pays.

» Uni par cinquante ans d'amitié à M. le prési-  
» dent de la République, j'ai adopté avec convic-  
» tion, j'ai soutenu avec fidélité la politique qu'il  
» a exposée tant de fois dans ses discours et ses  
» messages, celle qui a établi la paix au dehors,  
» réparé les forces de l'Etat par la restauration des  
» finances et de l'armée, fait de la République un  
» gouvernement stable et rassurant, et avant tout  
» rendu possible la libération du territoire. »

La lutte fut vive à Paris, le dernier paragraphe de la circulaire de M. de Rémusat indiquait bien que c'était la politique de M. Thiers qui était en jeu, et non la personne de l'honorable candidat ; aussi jamais élection ne passionna plus vivement l'opinion publique.

Les journaux républicains avancés crièrent à la candidature officielle.

Les journaux conservateurs ressuscitèrent le spectre rouge.

Le spectre rouge n'était pas à craindre, il sommeillait au Père-Lachaise ; les communards, pour une bonne partie, étaient en villégiature à la Nouvelle-Calédonie, et c'est à peine si Paris était revenu de la stupeur causée par les exécutions sommaires de mai 1871.

Quant à la candidature officielle, les journaux avaient raison ; les rastels et le fameux veau de M. Calvet-Rogniat, et les légendaires soupieres du célèbre M. du Miral étaient dépassées de cent coudées.

Clément Duvernois, dans un accès de lyrisme, avait écrit un jour cette phrase dans la Liberté : « Sire, faites

grand ! » La République écoutait ce conseil que l'empereur Napoléon III n'avait pas voulu comprendre.

Comme manœuvre électorale, la police de République faisait grand !

A cette époque, M. Léon Renault était préfet de police ; M. de Goulard, ministre de l'intérieur ; M. Lombard, chef de la police politique du cabinet, et M. Patinot, chef du cabinet.

M. Lombard fut chargé de centraliser le mouvement électoral pour faire échouer le citoyen Barodet, il était admirablement secondé par un personnel d'élite ; sous cette direction, la campagne devait être fertile en événements imprévus et audacieux ; la direction de la sûreté générale essaya bien de lui faire pièce, mais elle fut roulée honteusement.

Maurice Joly, avocat à la Cour d'appel, cherchait, depuis son arrivée à Paris, à jouer un rôle sur la scène politique, il publia, en 1868, chez Amyot, un volume intitulé : Recherches sur l'Art de parvenir, et plus tard un écrit politique : Dialogue entre Machiavel et Montesquieu ; cette publication lui valut plusieurs années de prison.

Maurice Joly était Franc-Comtois, il se croyait appelé à de hautes destinées, parce que M. Grévy, déjà désigné pour être plus tard président de la République, était son compatriote ; de même de nos jours, depuis que M. Clovis Hugues est député, tous les Marseillais et les Gascons accourent à Paris, s'imaginant que tout leur appartient. Pour les journalistes parisiens, cette invasion a été funeste.

Maurice Joly était un ambitieux vulgaire ; écrivain de mérite, il se serait certainement fait une situation élevée dans la presse, mais quand il était dans un journal, son esprit dominateur et son habitude de dénigrement vis-à-vis de ses confrères, faisait qu'on le mettait à l'index, alors il criait à la jalousie de métier et bavait à tort et à travers sur tous ceux qui auraient pu lui tendre la main ; il en était de même au barreau, orateur médiocre, il prétendait dépasser

Berryer, Chaix d'Est-Ange, Oscar Falateuf, en un mot toutes les sommités n'avaient que des réputations volées, lui seul était digne de chausser les cothurnes de Cicéron ; en politique, il avait tâté de tout, mais il avait été vivement rejeté par tous les partis comme un brouillon, sans conviction dont le « moi » constituait tous ses principes ; son orgueil et sa vanité étaient si considérables qu'il ne s'en prenait pas à lui de ses insuccès, il accusait la société de le méconnaître.

Les lignes suivantes, extraites d'une lettre publiée par le journal le Figaro, du 4 février 1876, nous donneront la juste mesure du personnage :

« ... L'histoire contemporaine est si niaise, et  
» ceux qui la font sont si petits, qu'il serait peut-être plus philosophique de s'en moquer, mais  
» on n'est pas parfait quand on a été AIGRI par de  
» longs jours d'INJUSTICE.  
» Si j'avais été comme on veut bien le dire un  
» énergumène, c'est-à-dire quelque coquin ou  
» quelque SOT, il est extrêmement probable, qu'à  
» l'exemple de plusieurs de mes contemporains,  
» j'aurais fait fortune dans la politique ; depuis  
» longtemps j'ai laissé cette infidèle maîtresse à  
» ceux qui trafiquent de ses charmes ».

Dans cette disposition d'esprit, Maurice Joly était l'homme indiqué pour accomplir la manœuvre électorale conçue par M. Lombard ; aussi accepta-t-il sans sourciller les propositions qui lui furent faites, non pas par M. Lombard, qu'il ne connaissait pas, mais par un homme de lettres, mort depuis, M. de R..., je crois même qu'il ignora toujours la participation de la Préfecture dans cette affaire.

Maurice Joly habitait à cette époque (1873) rue de Provence, n° 31, deux petites chambres pauvrement meublées, au quatrième étage, au fond de la cour, il fit déménager sa pièce d'entrée et l'organisa en bureau, il commença par convoquer une centaine de personnes à une

réunion préparatoire, salle des Conférences, boulevard des Capucines ; une trentaine environ se rendirent à son appel, il exposa le but de la réunion, et demanda aux auditeurs si quelques-uns d'entre eux voulaient faire partie d'un comité d'action, personne ne répondit, à l'exception de M. Cunéo d'Ornano qui, le lendemain, s'excusa par une lettre très digne. La réunion dura à peine une demi-heure.

Il ne se découragea pas pour si peu, il fit imprimer une affiche pour annoncer la constitution du comité d'action, et qu'il siégeait rue de Provence, n° 31, puis il groupa autour de lui cinq ou six comparses, ignorant ses projets. Il prit naturellement la présidence du comité.

Voici l'affiche qu'il fit imprimer :

CANDIDATURE RÉMUSAT  
COMITÉ D'ACTION ÉLECTORALE  
Aux électeurs,

- « Le moment est venu où toute hésitation doit
- » cesser.
- » Vous avez à choisir entre deux candidats dont
- » l'un représente une politique d'aventure, et dont
- » l'autre, par l'autorité de son nom, affirme la Ré-
- » publique devant la France et devant l'Europe.
- » En votant pour M. Barodet, vous faites éclater
- » une crise gouvernementale qui peut nous con-
- » duire aux plus grands désastres sans obtenir
- » aucun des résultats que vous espérez.
- » En nommant M. de Rémusat, vous hâtez l'œu-
- »vre de la libération du territoire, vous assurez le
- » travail et le retour de la prospérité publique, et
- » vous donnez au gouvernement la force de résis-
- » ter aux factions monarchiques.

» M. de Rémusat nous garantit l'intégrité du  
» suffrage universel et le maintien de la République. »  
» Et lorsque nous voyons les légitimistes et les  
» bonapartistes se réunir dans une coalition mons-  
» trueuse pour faire échouer cette candidature.  
» comment ne serions-nous pas éclairés sur les  
» principes qu'elle exprime ?  
» Nous repoussons de toutes nos forces la can-  
» didature Barodet parce qu'elle est dangereuse  
» pour le pays, dangereuse pour l'ordre, dange-  
» reuse pour la liberté ; enfin, parce qu'elle ne  
» peut profiter qu'à ceux qui veulent spéculer  
» sur le désarroi général et sur les malheurs du  
» pays.  
» Électeurs de la Seine ! vous ne voudrez pas,  
» après deux années de sagesse et de courageux  
» efforts, remettre en question les résultats que  
» vous avez obtenus.  
» Vous ne ferez pas le jeu des bonapartistes et  
» des légitimistes ; Paris ne recevra pas la consi-  
» gne de comités occultes qui n'ont inventé la can-  
» didature Barodet que pour mettre le gouverne-  
» ment en échec, sans songer qu'en agissant  
» ainsi ils mettent en péril l'existence même de la  
» République et les destinées de la patrie. »

Ce fut M de Rémusat qui paya les frais de cette affiche.

Le rôle du comité d'action, suivant son président, était de louer des salles dans tous les arrondissements de Paris et d'y faire des réunions publiques, des orateurs écoutés de la foule devaient y prendre la parole en faveur de M. de Rémusat.

Maurice Joly poursuivait un double but en louant ses salles et en les payant à l'avance : il empêchait les réunions en faveur du citoyen Barodet, et il faisait croire à un mouvement populaire en faveur de M. de Rémusat.

Ce programme fut exécuté avec un grand succès à la salle de la Redoute, où le discours du colonel Langlois fut couvert d'applaudissements.

Belleville préoccupait beaucoup le gouvernement, les rapports quotidiens des agents de la Préfecture de police signalaient au préfet le mauvais esprit des électeurs des quartiers excentriques, lesquels devaient par leurs votes annihiler ceux des quartiers du centre, le gouvernement résolut donc de faire une réunion à Belleville, salle des Folies.

Ce n'était pas une entreprise facile et il fallait de l'audace pour la faire réussir.

Faire une réunion publique, indubitablement la salle eût été envahie par la foule des électeurs qui auraient nommé un bureau Barodettiste et eût acclamé cette candidature en empêchant de parler les partisans de la candidature de M. de Rémusat, c'était faire la cuisine et mettre le couvert pour des intrus ; c'eût été original de voir les fonds secrets payer la propagande en faveur du citoyen Barodet.

Faire une réunion privée, dont les auditeurs auraient été triés sur le volet, présentait un danger, d'abord, les électeurs de Belleville pouvaient, comme pour la réunion publique, pénétrer de vive force dans la salle, s'emparer du bureau, en rosser les membres, ce qui aurait déterminé un conflit, ensuite les républicains, adversaires du gouvernement, n'auraient pas manqué de dire et de publier dans leurs journaux que les partisans de M. de Rémusat n'osaient pas affronter la discussion au grand jour et qu'ils redoutaient un débat public.

M. Lombard eut un trait de génie. Voici ce qu'il imagina ; il donna ordre à son agent de suggérer à Maurice Joly l'idée de faire imprimer, passage du Caire, dix-huit cents lettres avec un signe particulier, imperceptible pour qui l'ignorait, mais assez apparent pour les faire reconnaître et éviter ce qui se passa à la réunion bonapartiste du 10 juillet 1885, à la salle Wagram ; on se souvient qu'un très grand

nombre de lettres fausses permirent aux anarchistes de pénétrer dans la salle et de troubler la réunion ; il fixa la réunion des Folies au samedi 26 avril, le vote devant avoir lieu le dimanche 27, nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Le samedi, dès onze heures du matin, Maurice Joly s'installa chez un marchand de vin, au Point du Jour, rue de Paris, à Belleville ; des indications lui avaient été fournies par M. de R..., qui les avaient reçues de la Préfecture de police sur les principaux commerçants et industriels sur lesquels on pouvait compter, il les fit demander et après leur avoir expliqué les motifs de la réunion il leur remit, à chacun, un certain nombre de lettres d'invitation, chaque distributeur devait en remettant une lettre la faire signer devant lui par l'électeur, il fit confectionner des listes par ordre alphabétique qui devaient être déposées au contrôle ; chaque électeur qui se présenterait muni d'une lettre devait signer sur une des listes et ne pénétrerait dans la salle que les deux signatures comparées.

L'ouverture des portes devait avoir lieu à huit heures et la réunion à huit heures et demie. A sept heures arrivaient, par groupes de deux ou trois, trois cents agents sous différents costumes : ouvriers, porteurs de farine, charbonniers, etc., etc. Cent furent placés sur les deux banquettes faisant face au bureau, afin de le protéger contre toute tentative d'envahissement ; cinquante furent placés de chaque côté de la salle, à droite et à gauche, pour arrêter les assaillants au passage ; les cent autres furent disséminés un peu partout, toutes les dix places environ.

Vers sept heures et demie, Maurice Joly arriva et constitua le bureau, dont toujours, naturelle : ment, il prit la présidence.

Peu à peu, les électeurs arrivèrent et, à huit heures, Maurice Joly ouvrit la séance, par un discours assez filandreux sur la politique générale. Il avait engagé plusieurs orateurs, MM. M... B..., R... et enfin l'honorable colonel Langlois, député. Le mot d'ordre était celui-ci :

chaque orateur devait parler une demi-heure environ, de façon à atteindre onze heures, heure à laquelle les agents placés au premier rang et disséminés dans la salle, devaient demander, à grands cris, la clôture, afin d'empêcher qu'un orateur ne prît la parole en faveur du citoyen Barodet.

Au moment où M. M., B... allait commencer son discours, le commissaire de police, M. Baud ou Baude, qui était alors de service, fit demander Maurice Joly et lui dit que la réunion n'aurait pas lieu, parce que d'abord il n'avait pas été prévenu et qu'ensuite, en présence des groupes hostiles qui stationnaient à la porte, il allait la dissoudre, ne voulant pas accepter la responsabilité de ce qui pouvait se passer.

Ce brave commissaire ignorait qu'une brigade d'agents était en permanence rue Desnoyers et une autre rue Vincent, toutes deux sous le commandement de leur officier de paix ; que, de plus, un fort peloton de la garde de Paris était campé caserne du Château-d'Eau, dont les troupes avaient été consignées, et qu'enfin, dans la salle du premier étage du café situé en face la salle des Folies-Belleville, se trouvaient MM. Patinot et Lombard, qui étaient venus s'assurer par eux-mêmes des mesures prises et de l'effet produit par cette audacieuse tentative, laquelle pouvait fort bien amener une lutte sanglante, si la mèche était éventée.

Enfin, après de longs pourparlers, le commissaire de police, sur un ordre venu d'en face, se retira, et la comédie commença.

M. Braleret, conseiller municipal de Belleville, avait été invité pour produire un incident, au cas où pas un auditeur ne se présenterait pour soutenir la candidature Barodet.

M. Langlois prit la parole et fit un admirable discours, sans se douter qu'il était vigoureusement applaudi par ceux-là mêmes chargés de le surveiller en sa qualité de républicain. Quand il eut fini, vers dix heures et demie, Maurice Joly demanda, pour la forme, si quelqu'un désirait

la parole pour soutenir la candidature du citoyen Barodet ; personne ne répondit, c'était prévu. Alors l'incident Braleret se produisit, un agent se leva et dit :

— Mais le citoyen Braleret, qui appuie de son nom le citoyen Barodet, est là, il demande la parole, et aussitôt il poussa le malheureux, qui tremblait comme une feuille, était pâle comme un spectre, tournait maladroitement dans ses mains sa casquette de soie, se déballait, croyant son dernier jour arrivé, en criant qu'il n'avait rien demandé du tout.

En une minute, tous les auditeurs furent debout, criant : A la tribune ! à la tribune ! qu'il parle ! Ce fut un tumulte épouvantable. Tout à coup, une voix s'écria :

— Ce n'est pas la peine qu'il monte à la tribune pour dire des bêtises ; qu'il aille donc mouiller son piccolo !

M. Braleret se sauva sans demander son reste.

Pendant ce colloque, comme on jugeait la séance terminée et que le bureau se préparait à s'en aller par la petite porte de la rue Desnoyers, un assez grand nombre d'électeurs qui stationnaient à la porte (on se souvient que la réunion avait lieu le samedi) purent pénétrer dans la salle ; aussitôt, ils se mirent à crier :

— Il faut faire voter !

Les membres du bureau firent volte-face et reprirent leurs places, l'un d'eux répondit :

— A quoi bon voter ? Demain vous irez aux urnes et vous affirmerez vos convictions.

Les cris au vote ! au vote ! redoublèrent d'intensité, aussitôt Maurice Joly agita sa sonnette et dit ceci textuellement :

— Citoyens, avant de voter pour tel ou tel candidat, j'ai à vous faire une proposition :

On nous avait dit : vous voulez faire une réunion à Belleville, vous serez assassinés ; on a essayé par tous les moyens possibles de nous détourner de ce projet ; forts de nous-mêmes, de notre honorabilité, et sachant que le

peuple respecte toutes les opinions, nous sommes venus, et nous nous en félicitons en présence du calme qui a régné dans cette salle, et de la déférence avec laquelle vous nous avez accueillis ; ma proposition, la voici : Je vous demande de voter des remerciements au bureau.

Naturellement, toutes les mains se levèrent, même celles des derniers arrivés ; à la contre-épreuve on constata que le vote avait eu lieu à l'unanimité.

La séance fut levée immédiatement, l'escamotage était accompli.

Pendant la réunion, des comptes rendus avaient été rédigés au fur et à mesure et se terminaient ainsi, confondant perfidement le vote de remerciements en faveur du bureau avec le vote en faveur de la candidature de M. de Rémusat.

« La candidature de M. de Rémusat a été acclamée à Belleville, au foyer même du radicalisme. »

Ces notes furent rapidement portées à M. Lombard, qui attendait très tranquillement, dans une bonne loge, aux Folies-Dramatiques, en applaudissant la Fille de Madame Angot, il les envoya aux journaux officieux qui avaient été prévenus et attendaient, et, le lendemain dimanche, 27 août, tout Paris put lire que ce Belleville, si redouté, était le peuple le plus doux du monde, qu'il avait accueilli ceux que la presse radicale appelaient les « réactionnaires », à bras ouverts.

Aucun journal radical ne prit la peine de démentir le Bien public et les autres feuilles qui avaient inséré cette fausse nouvelle, ils enregistrèrent comme réponse le succès du citoyen Barodet, qui était la défaite de M. Thiers et non celle de M. de Rémusat.

Ce petit tour de passe-passe coûta quatre mille francs au gouvernement ; c'est égal, c'est une belle chose que les fonds secrets, surtout en période électorale !

Le jeudi 24 avril 1873, il se passa au Casino Cadet, une autre histoire tout aussi curieuse.

Presque tous les soirs, des réunions publiques avaient lieu dans cette salle, elles étaient généralement présidées par un nommé Laporte, qui, quelque temps plus tard, mourut d'une mort très enviable, excepté le lieu...

Glissez, mortels, n'appuyez pas.

On peut être un radical sincère et sacrifier de temps en temps à Vénus.

Les assesseurs ordinaires étaient MM. A.... et d'E.....

M. A...., marchand de dentelles, rue Bleue, était un enragé discoureur, rouge de cheveux, rouge de conviction, rouge de figure, c'était l'orateur le plus cocasse qui se puisse imaginer, il n'avait pour rival que le père Gagne ; quand il s'embarquait dans une péroraison, c'était à se tenir les côtes, ce soir-là, le 24 avril, il comparait la République au dieu Wichnou, oui, disait-il, avec le citoyen Barodet, ce sera une nouvelle incarnation ; bref, selon lui, le citoyen Barodet était le nouveau messie qui, plus favorisé que le messie antique, avait pu prendre le chemin de fer pour sauver les Parisiens, c'était plus prosaïque, mais plus pratique ; tout à coup, il fut interrompu par des clameurs formidables, une partie de la salle criait, sur l'air des Lampions : V'là Wichnou ! V'là Wichnou ! Laporte, qui présidait majestueusement, comme Jupiter devait présider les dieux de l'Olympe, agita sa sonnette et réclama le silence, s'étonnant que les réunions, jusque-là si calmes, fussent tout à coup troublées ce soir-là.

Le pauvre homme n'était pas au bout de ses étonnements ; voici l'explication du tumulte.

Maurice Joly, qui devait prendre la parole, sûr de ne pas être écouté si la salle était composée comme d'habitude,

avait imaginé de faire imprimer deux mille cartes libellées ainsi :

ÉLECTIONS DU 27 AOUT 1873  
SALLE DU CASINO CADET  
8 heures du soir

Les électeurs conservateurs du IX<sup>e</sup> arrondissement sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion qui présentera un intérêt exceptionnel.

Toutes ces cartes furent distribuées dans la journée du 24 et, comme pour Belleville, un grand déploiement de forces policières eut lieu. MM. Lombard et Patinot étaient dans la salle, dissimulés derrière les piliers qui se trouvaient à l'entrée.

Les conservateurs en grand nombre avaient répondu à cet appel anonyme ; leur curiosité était excitée, c'était eux qui faisaient ce tapage pour faire taire M. A...., afin que Maurice Joly prît la parole.

Le calme se rétablit lorsque le président annonça qu'après le citoyen L'Herminier la parole serait à M. Maurice Joly.

Le public n'eut pas longtemps à attendre, au commencement de son discours l'orateur lâcha ce cuir formidable :

— Citoyens, la z'hache de la Révolution.....

A l'école, la vieille barbe, vociféra l'assistance, l'h est aspirée ; la sage-femme qui t'a coupé le fil avait oublié la z'hache..... Le pauvre homme confus descendit de la tribune plus vite qu'il n'y était monté.

A l'appel du nom de Maurice Joly, un grand silence se fit, il gravit l'escalier de la tribune, calme, solennel :

Il montait courbé, afin de faire croire  
Qu'il était écrasé sous le poids de sa gloire.

Devant l'orateur, il y avait une petite table en bois, semblable à celles qui servent de débarras dans les cuisines, elle était recouverte d'un morceau de serge noire. Maurice Joly s'y appuya et commença son discours, mais, suivant son habitude, il oublia sa mission, M. de Rémusat, pour se livrer à une attaque passionnée contre ses contemporains ; il exhalait sa haine avec une verve inouïe ; il parlait de lui, toujours de lui, aussi les interruptions partaient de tous les coins de la salle. Les conservateurs, venus pour entendre parler de M. de Rémusat, trépignaient d'impatience ; que leur importait l'apologie que l'orateur faisait de lui-même. Au moment où il s'expliquait sur son rôle pendant la Commune, une voix lui cria :

— Va donc gratter la princesse Mathilde !

Malgré son aplomb, il fut démonté ; il frappa sur la table avec une telle violence que son poing passa au travers.

Ce fut la conclusion.

La salle entière présentait un aspect indescriptible : il n'était plus question du citoyen Barodet ni de M. de Rémusat ; des colloques s'établissaient dans tous les coins, quand tout à coup deux hommes gravirent les marches de la tribune et s'avancèrent en se tenant entrelacés, le calme se rétablit ; alors ils crièrent, d'une voix forte : Vive le Roi ! L'un d'eux était M. Maggiolo, l'écrivain bien connu. En un clin d'œil ils furent entourés d'énergumènes, parmi lesquels le vieux L'Herminier, qui brandissait un énorme couteau à papier, qu'il prenait sans doute pour la z'hache de la Révolution. Ils étaient bousculés, frappés, les conservateurs se ruèrent à leur secours, une mêlée s'en suivit ; les agents allaient se précipiter dans la salle, leur

concours fut inutile : M. Maggiolo et son ami, de mains en mains, avaient été passés dehors. Les agents se groupèrent devant la porte pour empêcher les assistants de sortir, cependant on faisait partir M. Maggiolo parla Brasserie Alsacienne de la rue Cadet, laquelle a une sortie rue de Lafayette.

Le Comité d'action avait empêché la réunion. C'était toujours ça !

## VII

. Thiers et M. Rouher. — Le Prince impérial à Paris. — Les agents balayeurs. — Un commissionnaire d'opéra-comique. — Effacement du Ministre de l'Intérieur. — La berline de l'émigré — Le fiacre mystérieux. — Une fumisterie de Nazet. — — Qui a pris le rapport ? — Comme on écrit l'histoire. — Le débarquement du prince impérial. — M. 51. — Un bon tour de M. Rouher. — Restauration de l'Empire. — La police mystifiée.

En 1876, M. Thiers faisait surveiller très étroitement les abords de l'hôtel habité par M. Rouher, rue de l'Elysée, n° 4.

La surveillance était incessante, nuit et jour, il y avait des agents postés à chacune des extrémités de cette rue ; ces agents ne quittaient jamais leurs postes sans être relevés ; presque à côté de l'hôtel, il y avait un commissionnaire d'opéra-comique, il avait une boîte, un crochet, une médaille, mais jamais personne ne le vit cirer une paire de bottes, et, pour un empire, il n'aurait pas fait une course.

Sur les trottoirs des balayeurs étaient en permanence. Ah ! il n'y avait jamais ni boue, ni poussière.

Sur la chaussée un marchand des quatre-saisons roulait sa baladeuse de long en large, en criant à tue-tête : « Des choux, des poireaux, des carottes, navets ! navets ! »

A l'angle de l'hôtel, et même sous la porte cochère, se tenaient à demeure un marchand d'éponges et un vendeur d'anneaux en acier fin et poli, la sûreté des clefs !

M. Rouher avait sa police particulière, elle avait pour mission spécial de dépister les agents officiels, car tous ces industriels, commissionnaires, balayeurs, marchands de légumes, d'éponges ou d'anneaux, étaient des agents du service de M. Lombard, qui s'étaient travestis et lui adressaient chaque jour des rapports effrayants ; c'était une lutte d'un haut comique, intéressante pour un observateur.

Vers le milieu de décembre 1876, le bruit se répandit, du faubourg Montmartre au boulevard des Italiens, que le prince impérial, qui avait réussi à tromper la surveillance du commissaire de police de Calais, allait arriver incognito à Paris pour prendre le commandement d'un groupe nombreux de partisans.

Un journal du soir mentionna le bruit à titre de renseignement sans affirmer qu'il fût vrai, mais en laissant, par des réticences, supposer qu'il pourrait l'être.

Le lendemain, vers quatre heures du matin, les agents en surveillance à l'hôtel de M. Rouher, signalaient à leur chef l'arrivée d'une berline dont les stores étaient hermétiquement baissés, et dont les roues, couvertes de boue, attestaient une longue route à travers la campagne.

Ce ne pouvait être que le prince impérial que M. Rouher avait caché à son château de Cercey, et qu'il ramenait à Paris.

Quelques heures plus tard arrivait un fiacre dont le numéro était soigneusement dissimulé au moyen de bandes de papier collées sur les lanternes.

Qui était ce nouveau voyageur mystérieux ?

Grand émoi au ministère de l'Intérieur, à la Présidence et à la Préfecture de police, les estafettes sillonnaient les rues, courant à brides abattues, de la place Beauvau à la Présidence, et de là au boulevard du Palais, c'était un va-et-

vient incroyable ; la France était menacée, les hautes sphères ne furent pas tant affolées lorsqu'elles apprirent en 1870, l'apparition des premiers uhlands à Creteil !

Je crois bien qu'on convoqua le conseil des ministres ; ce qu'il y a de certain, c'est que la brigade du huitième arrondissement fut centralisée. prête à cerner la maison de M. Rouher au besoin.

La chose était pourtant des plus simples ; elle prouve que les rapports de police grossissent les événements et d'un grain de poussière en font volontiers une montagne.

M. Rouher possédait à Cercey une vieille berline hors d'usage, comme il n'y a pas de carrossier dans ce village, pour la remettre en état, il fallait nécessairement l'amener à Paris, mais pour ne pas faire un voyage à vide, et peut-être aussi un peu par malice, M. Rouher donna à ses domestiques l'ordre de la charger avec des vieux bouquins et des vieux registres dont il voulait se défaire, pour les dissimuler, et, pour compléter l'aspect mystérieux de la berline, il avait fait baisser les stores.

Quant au fiacre, il avait été frété par Hippolyte Nazet, alors reporter du Gaulois ; comme c'était lui qui avait répandu l'arrivée du prince impérial à Paris, il se doutait que la surveillance redoublerait aux abords de l'hôtel, c'est pour cela qu'il avait imaginé de cacher les numéros du fiacre par des bandes de papier collées sur les lanternes.

Nazet publia dans le Gaulois le récit de cette aventure.

Aussitôt le journal paru, nouvel émoi dans le monde officiel.

Comment cette affaire, que le ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police avaient tenue secrète, était-elle parvenue à la connaissance du journaliste ?

On questionna l'officier de paix, il jura qu'il avait gardé le secret, il répondit de son secrétaire, et c'était lui-même qui avait porté le rapport au cabinet du préfet ; de plus, il avait brûlé le brouillon de son rapport.

Le préfet avait enfermé ce rapport précieusement dans le tiroir secret de son bureau, il voulut se rendre compte si le rapport ressemblait à l'article du Gaulois et s'il en était la copie textuelle.

Le rapport n'y était plus !

On voit d'ici la stupeur du préfet, vite il fit mander M. Lombard, celui-ci accourut affairé :

— Vous n'avez pas vu le rapport, dit le préfet d'une voix entrecoupée ?

— Quel rapport ? fit M. Lombard, qui crut que son chef était devenu fou.

— Mais le rapport qui concerne l'arrivée du prince impérial à Paris.

— Non ! répondit M. Lombard.

— Eh bien ! on l'a volé !

M. Lombard mit toute sa brigade en campagne pour connaître l'auteur ou les auteurs de cette soustraction, il offrit cinq cents francs de prime à qui lui apporterait un feuillet de la copie remise au Gaulois, ses agents envahirent l'imprimerie sous les prétextes les plus spécieux ; ils ne trouvèrent rien. Nazet avait eu la précaution de détruire sa copie ; il ne se vanta pas d'avoir empêché pendant deux jours M. Thiers de se livrer à ses chères études.

Il existe encore des gens qui vous affirmeront que le prince impérial est venu à Paris en 1876, et des vieux policiers à la Préfecture de police qui jurent leur grand Dieu qu'ils l'ont vu, et que Nazet a publié qu'il n'avait imaginé cette farce que pour détourner l'attention publique et d'accord avec le gouvernement qui voulait étouffer l'affaire.

Voilà comme on écrit l'histoire !

Autre aventure dont le prince impérial fut également la cause.

Deux années auparavant, la France était sens dessus dessous ; les bruits les plus étranges circulaient dans tous

les lieux publics, on ne s'abordait que par cette question :

— As-tu des nouvelles ?

Ou bien :

— Connaissez-vous l'incident du jour ; votre journal est-il mieux renseigné que le mien ?

La presse, suivant l'opinion de chaque journal, niait le fait ou le démentait mollement ; les feuilles républicaines affectaient une tranquillité parfaite ; les feuilles avancées fulminaient, conseillaient les mesures les plus rigoureuses : « Voilà les conséquences de la République bourgeoise » ajoutaient-elles ; le gouvernement réunissait le conseil des ministres, dont les délibérations étaient tenues secrètes ; ses allures mystérieuses augmentaient les inquiétudes du public, les commentaires allaient leur train, grossissant à vue d'œil.

Quel événement occasionnait ce tapage ?

Etions-nous menacés d'une nouvelle guerre, d'une nouvelle invasion ?

Le gouvernement nomma M. Charles Ferry commissaire extraordinaire, avec pouvoirs suffisants pour tous les cas qui pourraient se présenter. Il envoya plusieurs navires croiser sur les côtes de la Corse.

Une dépêche du Times, qui fut reproduite par tous les journaux français, va nous donner les motifs de tout ce mouvement :

« Des ordres ont été donnés aux autorités des  
» ports et stations navales, ainsi qu'aux commandants  
» des croisières et de la douane chargés  
» de la surveillance des côtes, de déployer la  
» plus grande énergie pour empêcher toute tentative  
» de débarquement bonapartiste. »

Nous étions menacés d'un débarquement du prince impérial, mon Dieu, oui ! rien que cela, le jeune Napoléon voulait, à l'exemple de Napoléon I<sup>er</sup>, tenter un retour, non de l'île d'Elbe, mais de Chislehurst ; il arrivait avec une

armée soudoyée par l'or de l'Angleterre. Des officiers supérieurs de l'armée française n'attendaient qu'un signal pour se joindre avec leurs troupes à celles du prince ; les bonapartistes avaient secrètement quitté Paris et les principales villes de France, pour se rendre en Corse, afin d'acclamer le prince à son débarquement, lequel coïncidait avec le départ du prince Napoléon pour la Corse, sous prétexte de conseil général ; la sûreté générale ne savait plus à qui répondre, la Préfecture de police était surmenée, tous ces agents les plus intelligents étaient en Corse, filant les bonapartistes influents et expédiant rapports sur rapports, tous plus menaçants les uns que les autres.

M. Lombard partit prendre le commandement de ses hommes ; télégraphiquement, il expédiait chaque heure des dépêches à M. Thiers.

Cette aventure est sans précédent dans l'histoire ; c'est certainement la plus colossale mystification qui ait jamais été faite à un gouvernement.

M. Lombard avait parmi ses agents secrets un rédacteur d'un grand journal, M. 51 ; il connaissait personnellement M. Rouher et affectait des opinions bonapartistes.

M. Rouher était, naturellement, resté en correspondance avec l'impératrice exilée ; comme il craignait, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, que ses lettres fussent décachetées par le cabinet noir, il avait cherché différents moyens de les lui faire parvenir sous des noms d'emprunt ; mais l'éveil avait été donné, et le secret était connu de la police ; il lui fallut donc recourir à un autre système. Pour assurer la sécurité de sa correspondance, il se souvint de M. 51 ; il le fit prier de venir le voir, et lui proposa la place de courrier de cabinet, c'est-à-dire de faire le service des lettres entre Paris et Chislehurst, moyennant une rémunération assez grasse ; il accepta avec empressement et commença dès le lendemain son service.

Ceci se passait à la fin de 1873.

M. Rouher, qui avait, pour son compte, une contre-police fort bien faite, fut averti que les journaux officiels publiaient des notes qui faisaient allusion aux délibérations secrètes du comité bonapartiste, et que ces publications coïncidaient toujours avec le départ des lettres dans lesquelles il détaillait à l'impératrice ce que faisait le comité, et le mouvement de l'opinion publique.

Plus de doute, M. Rouher était trahi.

Il résolut d'en avoir le cœur net et de découvrir le traître.

Il écrivit à l'impératrice une lettre, dans laquelle il lui disait que sous peu elle recevrait, par la voie ordinaire, une lettre qui contiendrait tous les détails d'un projet de débarquement du prince impérial sur les côtes de Corse, mais sans fixer le jour ; qu'elle lui réponde en acceptant ce projet, et lui dise que tout était prêt ; que les mesures les plus minutieuses seraient prises pour assurer le succès de la tentative ; qu'elle ait soin d'indiquer qu'elle était certaine par des renseignements particuliers que le prince impérial serait acclamé comme un sauveur et que sa marche sur Paris serait triomphale. M. Rouher terminait en disant que cette lettre n'avait pour but que de découvrir le mandataire infidèle qui violait la correspondance.

M. Rouher envoya cette lettre à l'Impératrice par une personne sûre, qui réussit à tromper la surveillance de la sûreté générale et de la Préfecture de police.

Quelques jours plus tard, il adressa à l'Impératrice la lettre convenue qui réglait tous les détails du débarquement avec une précision qui ne pouvait laisser aucun doute sur le sérieux de l'entreprise ; il confia cette lettre à M. 51, qui partit pour Londres, et rapporta la réponse, qui approuvait et faisait des vœux pour le succès de son fils.

Naturellement, lettre et réponse avaient été communiqués à M. Lombard, qui prit la chose au sérieux, à tel point que le lendemain M. Ferry était nommé commissaire extraordinaire. Quatre frégates cuirassées

recevaient l'ordre de partir à toute vapeur de Toulon pour la Corse ; trois autres de Cherbourg partirent pour Ajaccio.

Comme bien on le pense, elles attendirent en vain ; le prince Impérial était tranquillement chez lui, et M. Rouher riait à se tordre en lisant les bulletins communiqués par le ministère à la presse.

M. Thiers avait encore une fois sauvé la France.

Le résultat de cette fumisterie coûta pour les deux escadres environ 40.000 fr. de charbon de terre et 100.000 fr. de faux frais.

M. 51 reçut une forte gratification ; voilà à quoi servaient ces fameux agents secrets.

Cette aventure fut connue d'un certain nombre d'intimes. Je la tiens d'un ancien commissaire de police révoqué pour ses opinions bonapartistes, qui la raconta publiquement dans un café du boulevard, et qui avait surpris M. 51 au café des Variétés en compagnie de M. Lombard !

## VIII

Les souvenirs de M. Andrieux. — Le 16 Mai. — Les 363. — Le manifeste de la démocratie républicaine de la Seine. — La Petite République française. — Cinq suspects. — M. de Marcère et les agents provocateurs. — Une exécution. — M. Bonnet-Duverdier. — Un cercle vicieux. — Quinze mois de prison. — Réunion publique ou privée ? — Le spectre rouge. — Garçon, un litre ! — Un comité radical élu par le peuple. — Une bonne délégation.

Dans ses Souvenirs d'un préfet de police, M. Andrieux publia ceci :

« Il (M. Lombard) s'occupa beaucoup des élections. C'est ainsi qu'à Saint-Denis il suscita la candidature de M. Bonnet-Duverdier en face de celle de M. Camille Sée, afin de favoriser un candidat conservateur qui était, si j'ai bon souvenir, M. le baron Dupérier.

» Pour agiter devant les campagnes le classique spectre rouge, un comité socialiste fut créé à Saint-Denis par les soins de M. Lombard et une proclamation de ce comité fut affichée revendiquant : »

« Art. 3. — La séparation de l'Église et de l'État, la suppression du budget des cultes, l'expulsion des jésuites, l'application à tous les prêtres des mêmes lois qu'aux autres citoyens, la suppression des communautés religieuses.

» Art. 6. — La refonte des lois qui régissent la famille, le retour à la loi sur le divorce, l'égalité de la femme devant le Code civil, le remaniement de nos lois de propriété en vue de ramener la propriété individuelle à sa seule source légitime : le travail.

» Art. 8. — L'armement immédiat et permanent de la nation, la suppression des armées permanentes, etc., etc. »

J'ignore qui renseigna M. Andrieux pour écrire « ses souvenirs », mais s'il n'a pas payé cher, il en a encore eu assez pour son argent, car rien n'est exact dans ce qui précède, pas même les citations de la proclamation ; les passages en italique ont été omis par lui ; je pense que s'il ne s'est pas étendu longuement sur cette affaire, c'est qu'il n'en connaissait pas davantage ; ce qui prouve qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été préfet de police pour être bien renseigné, c'est que la voici dans son entier.

Sous le 16 Mai, il s'agissait d'effrayer les populations et de leur faire croire que les socialistes s'agitaient afin que les électeurs se groupent autour des candidats conservateurs ; il s'agissait, en outre, de susciter contre les 363 des candidats radicaux pour diviser les suffrages et faire échouer radicaux et républicains.

Au mois d'août 1877, une réunion privée eut lieu à Paris. Y assistaient des citoyens représentant de dix-sept arrondissements ; il fut décidé dans cette réunion qu'un programme unique, précédé d'un manifeste, serait élaboré par une commission de cinq membres élus à cet effet.

Plusieurs réunions eurent lieu quelques jours plus tard ; dans la dernière, vingt-deux arrondissements de la Seine y étaient représentés. Un projet fut adopté à l'unanimité des membres présents, il contenait dix-neuf considérants qui étaient une démolition en règle des fameux 363.

En voici deux qui suffiront pour nous édifier :

« ..... Nous avons tous confiance dans l'avenir,  
» bien persuadés que les républicains condamne-  
» ront, aux élections générales, non seulement la  
» politique du 16 Mai, mais aussi cette politique  
» de résultats, d'opportunité, de concessions à ou-  
» trance, qui, sous prétexte de servir la France et  
» la République, n'a fait qu'aider à l'avènement  
» du gouvernement, et ne pourrait, si elle triom-

» phait aux élections prochaines, nous mener  
» qu'à l'amointrissement et peut-être à la ruine  
» de la France républicaine.

» Considérant qu'il est du devoir de tout man-  
» dataire de remplir les engagements librement  
» acceptés avec ses mandants ; que le plus grand  
» nombre des 363 n'ont tenu aucun compte de  
» leurs promesses, notamment à propos de l'am-  
» nistie, des libertés de la presse, de réunion et  
» d'association, de la réduction du service mili-  
» taire, de la suppression du volontariat d'un an,  
» de la séparation de l'Église et de l'État, de la  
» suppression du budget des cultes, etc., etc. »

Ce manifeste était intitulé : Manifeste de la démocratie républicaine de la Seine aux électeurs de France ; y était annexé un programme républicain socialiste qui contenait vingt-neuf articles, parmi eux les articles 3,6 et 8 reproduits plus haut et dont je rétablis le texte oublié par M. Andrieux.

Manifeste et programme furent affichés à profusion sur les murs de Paris ; ils étaient signés de cinquante-sept noms. A ce sujet, voici ce que dit la Petite République française (février 1879) :

« ..... Au milieu de quatre ou cinq autres sus-  
» pects, le nom de M. Julien Dupire figure au bas  
» du programme socialiste radical publié quelques  
» jours avant les élections du 14 octobre, et qui  
» parut le 28 septembre 1877 dans les journaux  
» réactionnaires qui s'en faisaient une arme contre  
» les candidats républicains.

» La signature de M. Dupire s'étalait côte à  
» côte avec celle du sieur Élisée Chartier, qui avait  
» fait partie des services de MM. Lombard, Bris-  
» saud et Audiau et qui a été exécuté comme nous  
» exécutons aujourd'hui M. J. Dupire.

» Nous savons qu'il entre dans les idées person-  
» nelles de M. de Marcère de maintenir ce genre  
» de police ; mais M. le ministre de l'intérieur ne  
» fait pas le gouvernement à lui tout seul. Nous  
» demanderons donc au gouvernement républi-  
» cain s'il est d'avis qu'il est bon pour la Répu-  
» blique de conserver les agents provocateurs qui,  
» depuis sept ans, ne cherchent qu'à profiter des  
» moments de crise pour exciter aux troubles, à  
» des émeutes qui pourraient amener des révolu-  
» tions et qui, pour faire cette triste besogne,  
» émargent au budget de l'État ! »

Sur cinquante-sept signataires, cinq suspects et deux avérés, c'est assez joli, et point n'est besoin d'insister sur la source des fonds qui payèrent l'impression et l'affichage du Manifeste socialiste ; il n'est donc pas, comme le dit M. Andrieux, et j'en fourni la preuve, l'œuvre du comité de Saint-Denis.

Voilà le premier acte ; dans le second un nouveau personnage va entrer en scène, c'est M. Bonnet-Duverdier qui va jouer le grand premier rôle ; quant au rôle du traître, son nom ne figura pas sur l'affiche.

Dans les derniers jours de mai 1877, une réunion privée fut organisée à Saint-Denis par les soins d'un sieur Chambard, elle devait avoir lieu au gymnase municipal ; il s'agissait, suivant l'organisateur de la réunion, de jeter les bases de la création d'un cercle ; M. Bonnet-Duverdier, sollicité d'assister à cette réunion, écrivit cette lettre à M. Chambard :

« Cher citoyen,

» Vous savez bien que je suis toujours à votre  
» disposition quand il s'agit de propagande et d'or-  
» ganisation politique ; faut-il que j'aille à Saint-  
» Denis ? Dites, et je suis à vous.

» BONNET-DUVERDIER. »

La réunion eut lieu le jour annoncé ; on fit, en effet, la lecture des statuts pour le cercle futur, mais comme ce n'était que le prétexte, la parole fut aussitôt donnée à M. Bonnet-Duverdier ; celui-ci fit un discours des plus violents ; il parla du maréchal Mac-Mahon en termes les plus méprisants, il mit en doute sa blessure, bref, à un moment donné, emporté sans doute par le feu de son discours, il fit le geste de mettre le maréchal en joue ; en somme, il n'en dit pas davantage que certains journaux qui alors outrageaient chaque jour le maréchal sans qu'on les poursuivît.

M. Bonnet-Duverdier, qui était à cette époque président du Conseil municipal de Paris, fut incriminé par le Parquet et traduit devant la dixième chambre correctionnelle, il fut condamné à quinze mois de prison et 2.000 francs d'amende.

Cette condamnation sévère fit beaucoup de tapage et fut diversement commentée, non à cause de la personnalité de M. Bonnet-Duverdier, mais au point de vue politique, car on sentait bien que le condamné avait été pris dans un traquenard, et que sa condamnation était résolue à l'avance.

Tout fut mis en œuvre par la police pour arriver à prouver que la réunion était publique et non privée.

Jefray, un des meilleurs agents de M. Lombard, avait été envoyé par lui pour assister à la réunion ; elle était à peine composée de deux cents personnes, et, dans l'intervalle des discours, la société l'Union musicale jouait son répertoire.

Comment M. Lombard avait-il été prévenu de cette réunion ?

Il savait donc que la question de création d'un cercle n'était qu'un prétexte ?

Pourquoi vint-il le jour même de la réunion inspecter la salle du gymnase ?

Ce qui est certain c'est qu'il se passa, à propos de cette affaire, des choses tout à fait insolites.

Le lendemain de la réunion, M. Lombard, avant même que le rapport de son ou de ses agents fût connu du préfet de police, vint à Saint-Denis, escorté de plusieurs agents, il fit une enquête minutieuse, et découvrit, ce qui n'était pas bien malin, qu'on pourrait entendre du dehors les paroles prononcées dans la salle ; le délit était trouvé, ce n'est pas tout, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, alla aussi à Saint-Denis examiner la fameuse salle, et fit placer dans la salle de l'école, voisine de celle du gymnase, un certain nombre de personnes, et lui-même le dit au Tribunal : « J'ai

» imité M. Bonnet-Duverdier du geste et de la voix ;  
» j'ai mis en joue, et les témoins ont tout  
» entendu. »

Ainsi voilà une théorie nouvelle, le législateur n'avait pas prévu celle-là, de crainte que le Parquet ne s'inspire du jugement de la dixième chambre, il faudra, désormais, avant de se réunir, s'assurer de l'épaisseur des murs qui peuvent transformer une réunion privée en réunion publique.

Ce n'était pas assez du déplacement de ces deux fonctionnaires, le 2 juin, le commissaire de police de Saint-Denis, sur l'ordre de M. Guillot, juge d'instruction, qui s'était transporté à Saint-Denis, envoya chercher, par des agents, à leur domicile, les témoins pour les faire comparaître devant le juge ; comme on le voit, cette affaire était poussée activement, et la manière de procéder décelait la volonté de trouver Bonnet-Duverdier coupable.

Nous allons voir rentrer en scène le manifeste socialiste, M. Bonnet-Duverdier et le fameux spectre rouge ;

décidément, M. Lombard était un habile machiniste, il aurait pu rendre des points au etteur en scène du Petit Poucet.

M. Bonnet-Duverdier, condamné, avait l'auréole de la victime sacrifiée pour son parti.

Un journal, le Mot d'Ordre, comme cela avait été prévu, imprima ceci :

« ..... Les électeurs d'une des circonscriptions de la Seine ou de tout autre département radical ont un grand devoir à accomplir envers le condamné de la dixième chambre, victime d'événements qui ont atteint et troublé la France entière, il a droit à un témoignage de sympathie comme l'opinion publique seule peut les donner. Il l'aura, et de toutes les amnisties, ce sera la plus réparatrice, la plus méritée. »

Voilà Bonnet-Duverdier candidat.

Maintenant il fallait lui trouver une circonscription et l'associer au fameux manifeste socialiste, c'est alors que le comité de Saint-Denis fut inventé par M. Lombard.

Voici comment il opéra, la recette est d'ailleurs mise en pratique par un grand nombre de comités qui surgissent aux approches des périodes électorales.

Il fouilla dans Saint-Denis et finit par trouver un individu qui avait besoin d'argent, il était lié avec la plupart des socialistes, il lui donna une petite comme et ses instructions :

L'homme alla attendre quelques socialistes, à la sortie de l'atelier, et leur offrit un litre ; comme il faisait chaud, il en commanda un second, on ne s'en va pas sur une jambe, parbleu ! Tout en causant il tira de sa poche, comme par

hasard, le Mot d'Ordre. Tiens, dit-il, ce journal a raison, Bonnet-Duverdier est une victime ;... garçon, un litre !

On discuta l'article ; mais nous sommes huit, reprit quelqu'un, si nous faisons un comité ?

Cette idée fut approuvée et, séance tenante, ils rédigèrent une proclamation qui fut largement arrosée.

Le lendemain tous les habitants de Saint-Denis pouvaient lire cette affiche qui couvrait tous les murs :

## LE COMITÉ RADICAL SOCIALISTE DE SAINT-DENIS AUX ÉLECTEURS

« Citoyens,

» Les soussignés qui se sont ralliés sans réserve au manifeste de la démocratie socialiste, estiment que l'application des principes développés dans ce programme ne peut être confiée à des hommes dont la politique opportuniste est loin de répondre aux aspirations radicales ; n'accorder nos suffrages qu'à ceux des 363 qui les sollicitent, nous semble être une faute des plus graves.

» Ce qu'il faut à la démocratie, ce sont des hommes résolus pour risquer leur vie pour la défense des principes qui sont la base fondamentale de son existence. Un homme nous paraît remplir cette condition absolument indispensable ; c'est le citoyen Bonnet-Duverdier ; vous n'oublierez pas, citoyens, qu'il subit en ce moment la plus douloureuse des peines, la privation de sa liberté pour avoir osé émettre des théories dans lesquelles la justice a

trouvé les éléments d'une poursuite et d'une condamnation.

» Vous n'oublierez pas que c'est à Saint-Denis que le citoyen Bonnet-Duverdier a encouru la peine qui lui est infligée.

» Vous vous souviendrez enfin que c'est en cherchant à ranimer l'ardeur des sentiments démocratiques radicaux dont la population de notre ville est animée, que le citoyen Bonnet-Duverdier s'est exposé aux rigueurs de la loi.

» Aussi, penserez-vous comme nous, que cette victime du devoir doive être LA SEULE QUI AIT DROIT à vos suffrages, et voterez-vous pour le citoyen Bonnet-Duverdier.

» PAR DÉLÉGATION, pour le comité radical. »

Suivaient les huit signatures.

Par délégation, c'est grand comme le monde.

A la suite de cette proclamation était imprimé le manifeste socialiste, cela va sans dire.

Aussitôt les conservateurs se réunirent et un comité se forma pour chercher un candidat ; mais personne ne voulut accepter.

Ce qui est particulièrement typique, c'est que le comité conservateur fit imprimer à nouveau un grand nombre de manifestes socialistes, et qu'il le fit afficher à ses frais dans les campagnes.

## IX

Le procès de M. Rouvier. — Un journal indiscret. — Requête du procureur général à M. Dufaure. — Autorisation de poursuites. — L'acquittement de M. Rouvier. — Lettre de M. Albert Gigot. — Déclaration de la commission d'enquête. — Le vrai coupable. — Refus de faire la lumière. — Départ de M. Lombard. — Il coupe les ficelles. — Truc du duc de Rovigo. — Un singulier moyen de surveillance. — Une machine infernale dans une boîte à sardines. — Attentat contre le comte de Paris. — Terrible attentat. — La botte mystérieuse. — Avec les dames faut toujours être galant. — On sent la mer d'ici !

Un procès présent à toutes les mémoires, à cause de la haute situation de l'accusé et du retentissement qu'il eut en France ; le procès intenté à M. Rouvier doit nécessairement trouver sa place, ici, car il fut cause de la chute de M. Lombard.

Cette triste affaire passionna l'opinion publique ; suivant les usages elle aurait dû être tenue secrète pendant que l'instruction ouverte suivait son cours ; loin de là, un grand journal de Paris crut devoir en publier les détails intimes ; il fit un récit tellement circonstancié, qu'il était évident pour tous que cette publication n'était pas un simple reportage mais bien une communication officieuse.

Qui la lui avait faite, le juge d'instruction, M. Delahaye ?

M. Lombard qui, le premier, avait connu l'affaire ?

M. Macé, qui dès le lendemain avait été chargé de commencer l'enquête ?

M. Delahaye était un magistrat trop intègre pour commettre une semblable indiscretion.

Le 11 mai 1876, la question de savoir qui avait pu fournir ces renseignements à ce journal, fut portée à la tribune par M. Tirard. M. Dufaure, garde des sceaux, ne répondit pas ; d'autres députés MM. Brisson, Spuller, Clémenceau, Floquet, Raspail, appuyaient M. Tirard ; M. Floquet, déclarait qu'il fallait changer tous les fonctionnaires judiciaires, un autre demandait : Ce que font les commissaires de police ? un autre ajouta : C'est la police de l'Empire qui a remis les pièces au Figaro !

Si les députés avaient apporté un peu plus de sang-froid dans la discussion qu'ils voulaient soulever, et arriver à découvrir qui avait fourni les renseignements incriminés, ils n'avaient qu'à chercher si des rédacteurs de ce journal avaient des relations, soit avec M. Lombard, soit avec M. Macé, rien n'était plus facile à établir, d'autant plus qu'il y avait des précédents et que des indiscretions aussi graves avaient déjà été commises par cette feuille à différentes reprises.

Je n'insiste pas, parce que cela m'entraînerait à raconter une histoire des plus scandaleuses, qui se termina d'une façon tragique, grâce à des indiscretions de M. X..., qui furent recueillies et publiées par Gastou Vassy et Karl Widmann !

Le 14 mai 1876, M. Dufaure, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, déposait sur le bureau de la Chambre, une demande en autorisation de poursuites, que lui avait présentée M. Leffenberg, procureur général près la Cour d'appel de Paris.

Voici intégralement ce document officiel, qui nous fera connaître les faits reprochés au député des Bouches-du-Rhône :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous communiquer le dossier d'une procédure instruite par M. Delahaye, juge d'instruction au tribunal de la Seine, et de vous exposer les faits qui en résultent :

» Le 13 avril dernier, à la chute du jour, cinq petites filles, Ernestine Gomet, âgée de neuf ans, Julie Honoré, âgée de huit ans, Madeleine Peury, âgée de onze ans, Noémie Arnault, âgée de dix ans et Marie Desplanques, âgée de huit ans, étaient réunies dans le jardin du Palais-Royal.

» Leur jeu consistait à courir vers un but près duquel elles remarquèrent un homme qui, à leur approche, entr'ouvrait son paletot et se montrait à elles dans un état de nudité rendu plus significatif encore par des gestes honteux. Sous l'impression de la frayeur ou de la répugnance, ces jeunes enfants allèrent continuer leur jeu dans la galerie couverte qui longe la galerie d'Orléans du côté du jardin : l'homme qu'elles avaient déjà remarqué les y suivit et répéta ses indignes manœuvres. Les enfants s'éloignèrent une troisième fois et se rendirent dans la galerie parallèle à celle d'Orléans, du côté de la cour du palais qui, à cette heure, est habituellement déserte ; elles furent encore suivies par le même homme qui les offensa du même spectacle.

» L'approche de la nuit et le mauvais temps décidèrent ces enfants à se séparer et à rentrer chez elles ; l'une d'elles, Marie Desplanques, alla dans la maison de la dame Appay trouver son père, employé comme homme de peine. Elle était émue et tremblante, à ce point que son père en fut frappé et l'interrogea ; elle lui raconta alors l'outrage public à la pudeur dont elle ve-

» nait d'être témoin ; puis, sortant avec lui, elle  
» lui montra la personne dont elle se plaignait.  
» Le sieur Desplanques, emporté par la colère,  
» s'élança vers l'homme que sa fille lui désignait,  
» en proférant les plus dures invectives et en le  
» frappant au visage. Cet homme était dans un  
» isolement qui rendait toute erreur difficile ; avant  
» de l'aborder, le sieur Desplanques avait demandé  
» à sa fille si elle était bien certaine de le recon-  
» naître, et il n'avait frappé qu'après la réponse  
» affirmative de son enfant.

» L'inconnu ainsi attaqué n'eut aucune des ré-  
» sistances que semblait devoir provoquer la vio-  
» lence inopinée dont il était l'objet ; il protesta  
» qu'il était la victime d'une déplorable erreur,  
» et, sur la sommation du sieur Desplanques, il  
» consentit à accompagner celui-ci dans son loge-  
» ment. L'enfant les suivit ; en présence de son  
» père et de sa mère, quand l'inconnu s'adressant  
» directement à elle lui demanda quel était l'au-  
» teur des indignités dont elle se plaignait, elle  
» répondit sans hésitation : « C'est vous, Monsieur ! »  
» L'étranger protesta de nouveau ; il se  
» nomma, il était, disait-il, M. Rouvier, député  
» des Bouches-du-Rhône, et il remit une carte  
» qui confirmait son dire. Après cette scène si  
» douloureuse durant laquelle, à plusieurs re-  
» prises, l'enfant persista dans son accusation di-  
» recte, l'inconnu qui a dit se nommer M. Rouvier  
» sortit en manifestant une placidité d'âme bien  
» extraordinaire : « Je ne vous en veux pas, dit-  
» il ; n'en parlons plus ; c'est fini ; au revoir ! »

» La scène de violence subie par celui qui s'était  
» nommé Rouvier avait eu des témoins ; l'un d'eux  
» même avait reconnu le député des Bouches-du-  
» Rhône ; certains journaux furent informés et

» publièrent un récit à peu près complet, avant  
» que l'enquête du commissaire de police ne fût  
» parvenue au Parquet <sup>2</sup>.

» A la date du 24 avril, une information judi-  
» ciaire fut ouverte pour rechercher l'auteur du  
» délit signalé. La jeune Marie Desplanques a  
» confirmé devant le juge d'instruction le récit  
» qu'elle avait fait à son père ; elle a affirmé de  
» nouveau que l'homme reconnu par elle, devant  
» ses parents, était bien l'auteur de l'outrage pu-  
» blic à la pudeur dont elle a été témoin : « Je n'ai  
» aucun doute », a-t-elle dit.

» Les jeunes compagnes de Marie Desplanques  
» ont toutes confirmé son récit, et toutes aussi,  
» lorsqu'on leur a présenté la photographie de  
» M. Rouvier, l'ont reconnue comme étant le por-  
» trait de l'homme qu'elles avaient remarqué le  
» 13 avril ; quelques-unes ont ajouté que, plusieurs » jours  
auparavant, elles avaient déjà vu le même  
» individu accomplissant les mêmes actes.

» Afin d'éviter à la Chambre des députés un  
» douloureux débat, autant que cela pouvait être  
» possible, et de mettre M. Rouvier à même de  
» fournir les explications propres à faire ressortir  
» l'erreur dont il n'a pas cessé de se dire victime,  
» M. le juge d'instruction l'avait fait assigner à  
» comparaître devant lui en qualité de témoin ;  
» mais M. Rouvier n'a pas cru devoir obtempérer  
» à cet appel.

» Au point où la procédure est arrivée, il est  
» indispensable que M. Rouvier soit entendu dans  
» ses explications et confronté avec les témoins.  
» Pour cela, il est nécessaire qu'il soit inculpé ;  
» lui-même l'a compris, puisqu'à la séance du  
» 11 mai courant, il a pris l'initiative d'une de-

» mande d'autorisation de poursuites, en priant  
» M. le garde des sceaux de la formuler contre  
» lui.  
» J'ai en conséquence l'honneur, monsieur le  
» président, de vous prier de vouloir bien sou-  
» mettre aux délibérations de la Chambre des dé-  
» putés la présente lettre par laquelle je demande  
» qu'il lui plaise autoriser la poursuite, pendant  
» la durée de la session, de M. Rouvier, l'un de  
» ses membres, pour être ultérieurement requis  
» et statué ce qu'il appartiendra. »

En conséquence de cette demande, la Chambre des députés nomma une commission ; cette commission conclut par neuf voix contre deux à l'autorisation de poursuites. M. Lisbonne fut chargé de rédiger le rapport qui devait être déposé sur le bureau de la Chambre ; il le fut, et le 8 juin la Chambre autorisa les poursuites.

Cette affaire fut jugée par la 8<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de la Seine. M. Rouvier fut acquitté, après vingt minutes de délibération.

Après cet acquittement, il semblait que cette affaire dût être enterrée à jamais. M. Rouvier sortait la tête haute des débats publics, il reprenait sa place dans le monde, lorsque, en 1879, le journal la Lanterne publia une série d'articles des plus violents contre la Préfecture de police. Dans l'un d'eux on pouvait lire ceci : Tout le monde, à la Préfecture de police, connaît le rôle joué par M. Lombard dans l'affaire Rouvier.

Le 24 janvier, la Lanterne fut déférée au Tribunal correctionnel, qui condamna le gérant de cette feuille à la prison et à l'amende.

M. le préfet de police Albert Gigot, ému de ces déclarations et voulant mettre sa responsabilité à couvert dans les agissements de M. Lombard, son subordonné, écrivit, le 26 janvier, une lettre au ministre de l'Intérieur,

pour lui demander une enquête sur les faits allégués par la Lanterne à la barre du Tribunal.

Le même jour, le ministre de l'Intérieur prenait un arrêté par lequel il instituait une commission d'enquête qui devait se réunir sous sa présidence. En faisaient partie, MM. le sous-secrétaire d'Etat, Schoelcher, sénateur, Tolain, sénateur, Brisson, député, Liouville, vice-président du conseil municipal, Picot, directeur des affaires criminelles, Boucher-Cadart, directeur de la sûreté générale, Gigot, préfet de police, Texier et Lyon, auditeurs au Conseil d'Etat.

La déclaration des membres de la commission d'enquête, qui fut remise à M. Rouvier, signée de ces honorables membres, va nous renseigner sur le rôle de M. Lombard en cette affaire :

« Les soussignés, membres de la commission d'enquête sur la Préfecture de police, font, en ce qui concerne l'affaire Rouvier, la déclaration suivante :

« Leurs investigations devaient porter tout d'a-  
» bord sur les communications que la police aurait  
» faites à un journal de Paris. Malheureusement,  
» l'absence des témoins qui auraient pu les éclai-  
» rer ne leur a pas permis d'arriver à la connais-  
» sance de la vérité sur ce point. Mais ils ont  
» recueilli un ensemble de faits que les attaques  
» réitérées d'une certaine presse contre M. Rou-  
» vier leur imposent le devoir de faire connaître,  
» en attendant la publication in extenso du compte  
» rendu sténographique de cette enquête.

» Il a été établi par l'ensemble et la concordance  
» des témoignages :

» 1° Que le 13 avril 1876, au moment même où  
» M. Rouvier était assailli par un sieur Desplan-  
» ques, dans une galerie du Palais-Royal, un indi-  
» vidu qui a été désigné à l'enquête, se trouvait,

» de son propre aveu, dans cette galerie et que  
» cet individu a été condamné, en 1872, à six  
» mois de prison pour des faits analogues dont  
» M. Rouvier était victime.

» 2° Que cet individu, après maintes réticences,  
» a déclaré qu'il a abordé le sieur Desplanques,  
» qu'il lui a parlé, qu'il l'a accompagné jusqu'au  
» bas de sa demeure, qu'il a attendu sa sortie,  
» qu'il lui a parlé de nouveau et qu'il est allé boire  
» avec lui dans un cabaret.

» 3° Que M. Lombard, officier de paix, attaché  
» au service politique de la Préfecture de police,  
» a été informé le premier de la scène qui venait  
» de se passer au Palais-Royal, qu'il a refusé, se  
» retranchant derrière le secret professionnel, de  
» faire connaître la personne qui lui avait donné  
» cette information, mais qu'il a déclaré la tenir  
» d'un témoin oculaire qui avait même bu avec le  
» père de l'une des enfants, le sieur Desplanques.

» Or, Desplanques ayant déclaré n'avoir bu dans  
» cette soirée qu'avec le seul individu qui l'avait  
» abordé après la scène, il ne pouvait y avoir doute  
» sur la personne qui a informé M. Lombard. La  
» conviction de la commission était telle, que  
» M. le ministre qui présidait ne crut pas devoir  
» poursuivre l'interrogatoire de M. Lombard, sur  
» ce point, déclarant que c'était bien inutile.

» 4° Que M. Lombard n'ignorait pas, — lui-  
» même l'a déclaré, — les antécédents de X... ;  
» qu'il a déclaré, en outre, le connaître depuis  
» 1871 et qu'il le recevait quelquefois dans son  
» bureau.

» Que, de plus, il résulte de la déposition d'une  
» dame, que X... a amené chez elle M. Lombard  
» pour recueillir des informations au sujet d'une

» prétendue conspiration qui lui avait été si-  
» gnalée.

» X... a reconnu l'exactitude de cette déclara-  
» tion.

» 5° Que cette dame déclare avoir reçu, le jour  
» du vendredi saint, le lendemain de l'affaire du  
» Palais-Royal, la visite du sieur X..., qui lui a  
» raconté les détails de cette affaire, et elle affirme,  
» de la façon la plus positive, que ledit X... por-  
» tait un paletot marron, conforme à celui qu'ont  
» décrit les enfants offensés.

» 6° Qu'à la vérité, dans une enquête posté-  
» rieure au procès Rouvier, et faite par M. Clé-  
» ment, commissaire de police, ces enfants n'ont  
» pas reconnu le sieur X..., mais que le sieur Des-  
» planques, qui avait causé par deux fois et bu  
» avec lui, ne l'a pas reconnu davantage.

» 7° Que non seulement M. Lombard ne paraît  
» pas avoir informé la justice des faits parvenus à  
» sa connaissance, et qui eussent été de nature  
» cependant à détourner les soupçons qui pla-  
» naient sur l'honorable M. Rouvier, mais que,  
» bien au contraire, chargé d'une information sur  
» certains individus, notamment sur X..., il a  
» adressé un rapport que la commission l'a forcé  
» de lire tout entier, et dont les termes ont sou-  
» levé l'indignation de tous les assistants ; que,  
» dans ce rapport, M. Lombard ne mentionne ni  
» la présence de X... sur les lieux au moment  
» même de l'outrage, ni sa conversation avec Des-  
» planques, ni rien, en un mot, qui pût éclairer  
» la justice.

» En même temps que ce rapport cherche à dé-  
» tourner les soupçons pesant sur le sieur X..., il  
» incrimine et dénature à plaisir et de parti pris,  
» toutes les démarches tentées par M. Rouvier

» pour découvrir la vérité ! Enfin, M. Lombard,  
» qui s'était si fortement retranché derrière le se-  
» crot professionnel pour ne pas faire connaître le  
» nom de l'individu qui l'avait informé de la scène  
» du Palais-Royal, n'a pas eu le même scrupule  
» pour livrer à la commission le nom d'un ancien  
» agent, que la famille de M. Rouvier avait chargé  
» de faire des recherches, et dont M. Lombard re-  
» cevait chaque jour les confidences.

» Voilà le rôle de la police dans cette affaire,  
» qui a imposé de longues semaines de tortures à  
» l'honorable M. Rouvier.

» Signé : P. TIRARD, V. SCHOELCHER,  
» H. TOLAIN, H. THULIÉ,  
» A. LIOUVILLE. »

Le 1<sup>er</sup> février 1879, M. Lombard adressa aux journaux une lettre dans laquelle il niait avoir jamais communiqué ou fait communiquer à aucun journal quoi que ce soit ayant trait à l'affaire Rouvier.

M. Macé garda le silence ; sans doute qu'il ne connut pas la discussion qui avait eu lieu le 11 mai 1876, à la Chambre des députés.

Enfin le 16 février, les membres de la commission d'enquête adressèrent au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

« Paris, 16 février 1879.

» Monsieur le ministre,

» Nous avons été désignés par vous pour faire  
» partie de la commission d'enquête sur la Pré-  
» fecture de police.

» En acceptant cette mission, nous avons  
» espéré pouvoir arriver à faire la lumière sur les  
» faits signalés à votre attention et à celle de la  
» justice.  
» Cette pensée était évidemment la vôtre.  
» Cette lumière, nous l'avons obtenue en ce qui  
» concerne le service de sûreté et l'affaire de l'ho-  
» norable M. Rouvier, dans laquelle nous avons pu  
» constater le parti pris évident de la police.  
» Malheureusement, en présence du secret pro-  
» fessionnel derrière lequel plusieurs fonction-  
» naires ont cru devoir se retrancher, devant les  
» craintes de destitutions manifestées par plusieurs  
» agents, il ne nous paraît pas possible, pour les  
» autres questions qui nous étaient soumises,  
» d'arriver à la lumière complète. La continuation  
» de l'enquête, dans ces conditions, ne saurait  
» convenir à aucun de nous.  
» Nous avons, en conséquence, l'honneur de  
» vous prier de vouloir bien nous relever de la  
» mission que nous avons acceptée.  
» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assu-  
» rance de nos sentiments les plus distingués. »

» SCHOELCHER, THULIÉ, TOLAIN,  
» LIOUVILLE, TIRARD. »

Pourquoi les membres de la commission d'enquête, qui n'étaient pas tenus au secret professionnel, ne livrèrent-ils pas à la publicité le nom de l'individu désigné seulement dans leurs conclusions par l'initiale X..., puisqu'ils étaient convaincus que X... avait été la cheville ouvrière de cette affaire et probablement le vrai coupable ?

Quelles considérations avaient-ils à garder, puisqu'ils déclaraient qu'ils ne pouvaient avoir de doute sur la personne qui avait informé M. Lombard.

Aucune à mon avis. L'homme qui n'avait pas craint de prêter son concours à une infamie, qui eût atteint irrémédiablement l'honorable M. Rouvier si ses juges n'avaient pas été aussi clairvoyants, méritait d'être déféré à la justice.

Son nom est connu par un certain nombre qui l'appellent familièrement « le faux Rouvier ».

Quant à l'affirmation de M. Lombard, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> février, que X... (on comprendra que je ne le nomme pas, puisque la commission d'enquête, qui avait un caractère officiel, n'a pas jugé à propos de le faire) que X..., dis-je, n'était pas son ami, cela est inexact, X... était très souvent à son cabinet et ne se gênait pas pour raconter ce qu'il y entendait ; c'est ainsi que l'histoire de M. Rouvier, moins les détails, courait, le soir même, à sept heures, les cafés du boulevard, et qu'elle fut racontée au café Scossa, quelques minutes plus tard, en présence de MM. E. P..., ingénieur civil ; J. B..., journaliste financier ; L. B..., marchand de toiles ; B..., rédacteur du Journal de la Bourse, etc., etc.

Un détail extraordinaire, X..., le faux Rouvier, fut arrêté quelques minutes après la scène, sur la réquisition d'un passant, dans la galerie des Proues, par un agent des mœurs nommé Rabasse, le même qui figura dans le procès Bazaine. Cet agent était en surveillance précisément sur le sieur X..., qui était récidiviste. Comment se fait-il que de son chef il le relâcha, que le passant ne donna pas son nom à Rabasse, que Rabasse fut puni pour avoir arrêté X... ?

Rabasse mourut quelques années plus tard ; au sujet de cette mort, il circula des bruits que je ne veux même pas mentionner <sup>3</sup>.

A la suite de ces révélations, la mesure était comble, M. Lombard dut quitter la Préfecture de police ; il fut mis d'office à la retraite dans les premiers jours de mars 1879 ; sa brigade officielle fut versée dans les autres services, brigades de recherches et brigade de sûreté ; quant à ses agents secrets, il leur écrivit individuellement à peu près ceci (je ne garantis pas le texte, n'ayant eu que quelques instants une de ces lettres sous les yeux, mais j'en garantis le sens) :

« M. G... se retirant, et n'étant pas certain de  
» conserver l'emploi qui m'était confié, je viens  
» vous prier de vouloir bien me dire ce que je dois  
» faire à votre égard.  
» Voulez-vous continuer avec l'administration  
» nouvelle ou voulez-vous vous abstenir ?...  
» Il est important que je sois promptement fixé.  
» Dans le premier cas, vous voudrez bien, par  
» un mot spécial, formuler votre désir que je sou-  
» mettrai au successeur de M. G... ; dans le second  
» cas, faites-moi connaître purement et simplement  
» votre détermination. »

Que se passa-t-il avec M. Andrieux, pour que le même jour M. Lombard adressât à ses agents ce nouveau billet :

« Pour des motifs dont vous apprécierez l'im-  
» portance, je ne crois pas devoir vous servir  
» d'intermédiaire auprès de l'administration nou-  
» velle, en conséquence vous êtes libre, à partir de  
» ce jour, d'offrir vos services au P. de P.. qui  
» succédera à M. Gigot, quand vous le voudrez, et  
» dans la forme que vous jugerez convenable. »

Vexé de ce que M. Andrieux l'avait mis à la retraite dans l'intervalle des deux billets, il coupait les ficelles, espérant

embarrasser le nouveau préfet de police, mais celui-ci a soin de nous apprendre, dans ses Souvenirs d'un ancien préfet de police, qu'il ne le fut pas du tout :

« ..... Mes anciennes relations avec le parti révolutionnaire, dit-il, me furent très utiles, je ne fis pas appel en vain au patriotisme de quelques besogneux et à leur dévouement à la République ; je leur épargnai d'ailleurs l'ennui de se considérer comme des agents secrets ; je leur demandais simplement de collaborer avec moi au salut de la République menacée par de compromettants défenseurs ; ils m'adressaient des rapports, ils recevaient en échange une équitable indemnité, pour obéir au principe démocratique, suivant lequel toute peine mérite salaire, et ils continuaient à parler avec mépris des mouchards, sachant bien d'ailleurs qu'il n'y en avait plus, puis-que j'avais supprimé l'emploi de M. Lombard ! »

Il aurait pu employer le moyen du duc de Rovigo, lorsqu'il remplaça Fouché, au ministère de la police générale, le 3 juin 1810. Fouché demanda à Rovigo la permission de rester trois semaines dans son appartement, Rovigo le lui accorda ; Fouché en profita pour détruire les noms de tous ses agents secrets, Rovigo se trouva en face du vide ; il demanda le registre des adresses, il les copia, il divisa son catalogue en douze arrondissements, et fit mander à son cabinet, par lettre, les personnes qu'il supposait être des agents, plusieurs n'étaient désignés que par une majuscule, il fit prendre des renseignements par ses agents et leur écrivit, il fit porter ces lettres par ses garçons de bureaux, ce qu'il avait prévu arriva, ces agents se croyant découverts, s'empressèrent d'accourir pour offrir à nouveau leur service.

M. Andrieux réorganisa donc la police secrète, il l'avoue lui-même, tant avec les anciens agents de M. Lombard, qui vinrent lui offrir leurs services, qu'avec d'autres qu'il sut trouver.

« —..... Je dirai plus tard, ajoute-t-il un peu  
» plus loin, comment je fus amené, dans un but de  
» surveillance, à subventionner certains journaux  
» qui servaient à la fois d'organes aux partisans de  
» l'action révolutionnaire et de souricières à la po-  
» lice. »

Lui qui répudiait le système de provocation de ses prédécesseurs avec tant d'énergie, fit exactement la même chose qu'eux, et subventionna la Révolution sociale <sup>4</sup>, organe des anarchistes, parce que des bourgeois étaient effrayés par leur langage véhément et croyaient réellement que sans la Préfecture de police, qui veillait, nous allions tout droit à une révolution prochaine ; comment M. Andrieux qualifiera-t-il la tentative faite par un groupe d'anarchistes, de faire sauter la statue de M. Thiers à Saint-Germain ?

Elle était la conséquence des excitations du journal qu'il subventionnait, il y avait donc provocation !

L'ancien préfet de police a raconté cette aventure avec une désinvolture remarquable, cela l'a beaucoup fait rire, dit-il ; les anarchistes se vengèrent fort agréablement, pas toutefois avec une boîte à « sardines », cette fois certainement les rieurs ne furent pas de son côté.

En juillet 1881, la presse fit grand bruit d'un attentat dont le comte de Paris faillit être victime ; il ne s'agissait rien moins que d'une conspiration terrible, la machine infernale, invention très simple, mais d'un nouveau genre, était à la portée de tout le monde et personne n'était à l'abri de ses atteintes, point besoin de bailleur de fonds

pour la fabriquer, pas de risques à courir pour la mettre en œuvre, et le gouvernement était complice !

Donc, un jour le facteur apporta au comte de Paris une petite boîte de forme ronde, scellée de plusieurs cachets de cire rouge, elle était recommandée ; suivant l'usage le facteur fit signer le destinataire sur son carnet, celui-ci lui donna généreusement cinquante centimes.

Le comte flaira, palpa, tourna, retourna la boîte mystérieuse ; qui pouvait la lui envoyer, que pouvait-elle contenir : la couronne de France, peut-être !

Elle était trop petite pour cela ; en effet elle était grande comme une pièce de cinq francs ; méfiant, il la confia à un de ses domestiques et lui ordonna de l'ouvrir, le domestique obéit ; aussitôt une explosion se produisit, une petite explosion de salon ; en un clin d'œil, l'hôtel fut sens dessus dessous, on télégraphia dans toutes les directions et on courut prévenir le commissaire de police, ce dernier avisa le préfet, la boîte fut saisie et une enquête fut immédiatement ouverte.

La boîte était en bois blanc, semblable à celles dont se servent les pharmaciens pour envelopper deux sous de pommade de concombres, elle avait contenu quelques grains de chlorate de potasse.

Quant au domestique, qui s'était évanoui de frayeur, le médecin constata qu'il en serait quitte pour la peur.

L'enquête n'aboutit à rien ; le ministre des postes ne fut pas inquiété, et le facteur ne fut pas prié de rendre les cinquante centimes.

Cet « attentat » allait être oublié, lorsque M<sup>me</sup> Adam, l'aimable et charmante directrice de la Nouvelle Revue, reçut dans son courrier, un courrier volumineux, à ce qu'il paraît, une élégante petite boîte, parfumée, toute mignonne, entourée de faveur verte, symbole de l'espérance ; elle la contempla, cherchant à deviner son contenu.

La boîte était placée sur son bureau ; ses amis faisaient cercle autour d'elle.

— Ouvrez-la, dit l'un d'eux, ça sent bon, ce doit être du cachou.

M<sup>me</sup> Adam, qui ne fume pas, n'avait pas besoin de cette attention délicate.

— C'est plutôt un cadeau de M. Grévy, dit un autre ; il aura gagné au billard, et avec son bénéfice, pour ne pas déranger l'équilibre de son budget, il vous envoie une boîte de plumes, à moins que ce ne soient des filets de son célèbre canard ?

M<sup>me</sup> Adam méditait ; elle allait céder à la tentation ; déjà elle saisissait ses ciseaux, quand tout à coup, d'un geste inspiré, elle se frappa le front. Elle se souvenait de l'attentat auquel avait échappé le comte de Paris. — Si on en voulait à ma vie ? dit-elle.

— Ah ! quelle idée ! dit M. Francisque Sarcey ; tout le monde parle de vous, vous êtes la déesse des salons républicains, le succès de la Nouvelle Revue éclipse la réputation de la Revue des Deux Mondes, si c'était ?..... oh ! non ! M. Buloz est incapable de pactiser avec les anarchistes.

Néanmoins, il se recula prudemment près de la fenêtre, qu'il ouvrit sous prétexte de chaleur.

M<sup>me</sup> Adam expédia aussitôt un exprès à M. Andrieux, préfet de police. L'exprès lui expliqua sommairement la chose : le préfet s'empressa d'accourir ; avec les dames, il faut toujours être galant, dit la vieille chanson. Et puis, M. Andrieux a toujours été friand des mystères.

Aussitôt arrivé, on lui soumit la boîte ; il la contempla d'un œil fixe, sans y toucher, son menton dans la paume de sa main gauche, dans l'attitude de la somnambule Prudence, qu'il affectionnait, en raison du proverbe fameux : Prudence est mère de la sûreté ! Après avoir réfléchi, il se fit apporter de quoi écrire et manda sur-le-

champ le chef du Laboratoire municipal ; celui-ci arriva avec un fourgon et des paniers. La boîte fut descendue avec des précautions inimaginables ; elle fut emballée dans un panier, et entourée de coton ; puis, le fourgon, au pas, pour éviter un ballottement qui aurait pu déterminer une explosion, prit le chemin de la Préfecture de police, escorté par un nombre respectable d'agents en bourgeois. Le panier fut déposé en lieu sûr, en attendant que les chimistes procèdent à l'analyse.

Tous les chimistes du Laboratoire, auxquels s'adjoignirent des professeurs de l'Ecole de pharmacie, se réunirent en conseil, sous la présidence de M. Andrieux. Après une vive discussion, le préfet fut d'avis qu'on devait remettre l'expérience au lendemain, dans la nuit.

Dès le matin, une armée de charpentiers envahit la cour de la caserne de la Cité ; de lourds fardiers amenèrent d'énormes pièces de bois, les ouvriers se mirent à l'œuvre et construisirent une sapine de dix mètres de hauteur ; quand elle fut achevée, la boîte fut, avec des précautions infinies, montée sur la plate-forme qui couronnait l'échafaudage ; préalablement, une corde très longue avait été attachée à la boîte ; un employé du Laboratoire prit la corde, on fit éloigner les assistants ; à un signal convenu, il tira : la boîte tomba, et.... au lieu d'une explosion, ce fut une odeur qui se répandit.... à tel point que M. Andrieux, dont chacun connaît la joyeuse humeur et qui adore les à peu près, s'écria : — C'est dommage que cette expérience n'ait pas eu lieu au Havre, on aurait pu dire : On sent la mer d'ici !

Cette plaisanterie n'est racontée que pour prouver que les choses les plus simples prennent, en matière policière, des proportions gigantesques. La mystification suivante, tout aussi comique, est plus grave, en ce sens qu'elle priva des citoyens de leur liberté pendant plusieurs jours ; et encore, heureusement pour eux qu'ils eurent la chance de

tomber sur un juge d'instruction homme d'esprit, qui rit tout le premier de la naïveté du préfet de police.

## X

M. Camescasse. — Le meeting de l'esplanade des Invalides. — Louise Michel monte à l'échelle. — Une émeute réprimée. — La France est sauvée. — Louise Michel en villégiature. — Un mystère. — Un grand complot. — Un juge d'instruction spirituel. — La montagne accouche d'une souris. — Complot royaliste. — Un rapport vagabond. — Le contrôle général. — Une mystification. — Le Gil Blas et M. P.. — De l'argent bien placé.

M. Camescasse succéda à M. Andrieux le 17 juillet 1881. Il suivit en tous points les principes de son prédécesseur, en augmentant encore le rôle des agents secrets en matière politique ; nous en trouverons des exemples au chapitre du contrôle général.

Ce fut un des préfets qui restèrent le plus longtemps en fonction. Cependant, son règne ne fut pas exempt de tourmentes, car la campagne entreprise par un journal est encore présente à tous les esprits ; sans compter l'affaire de ce malheureux Norbert Ballerich. Depuis l'institution de la Préfecture de police, jamais préfet ne fut attaqué avec autant de vivacité. Son passage à la Préfecture fut marqué par plusieurs aventures assez cocasses.

En mars 1883, les journaux socialistes enregistraient, avec force détails et en larmoyant, l'ordre donné par le Parquet aux Parquets de Saint-Quentin et de Reims de procéder à l'arrestation d'un certain nombre de personnes appartenant au parti ouvrier.

Les journaux officiels déclarèrent que les citoyens mis en état d'arrestation étaient accusés, d'après ce que portaient les mandats d'amener signés par le procureur de la

République, d'avoir organisé un complot contre la sûreté de l'Etat.

On se souvient de la manifestation de l'esplanade des Invalides, où Louise Michel, montée sur une échelle, haranguait le « peuple », c'est-à-dire les quelques curieux qui n'avaient pas craint d'affronter la neige, la boue et les horions ; il est vrai que le spectacle en valait la peine.

Sur l'esplanade des Invalides, les grands ormes dont les branches, couvertes de givre, étaient secouées par une bise glacée, les curieux mouraient de froid, battaient la semelle et se sauvaient comme une volée de pierrots à chaque mouvement des agents. Dans le fond, se dressait le dôme doré des Invalides ; les grilles étaient fermées ; des invalides, philosophiquement accoudés sur les vieux canons, regardaient cette scène, ce mouvement, sans y rien comprendre. Sur la droite, Louise Michel, toujours sur son échelle (sur laquelle on aurait bien dû la laisser), appelait le « peuple » aux armes. Sa voix rauque, discordante, déchirait les oreilles ; c'était bien le croassement du corbeau qui complétaient le tableau lugubre ; elle avait pour auditeur un groupe de ces « citoyens » qu'on rencontre le matin à la porte de Brébant et l'été à la porte des casernes, mendiant la soupe aux « frères », qu'ils tueront sans pitié le jour venu ; habitués des carrières, qu'on rencontre partout excepté à l'atelier.

La Préfecture de police avait-elle pris cette manifestation au sérieux ?

Dans tous les cas, tout son personnel était sous les armes ; dès huit heures du matin, les brigades centrales étaient postées sur l'esplanade des Invalides et à l'entrée de toutes les rues débouchant sur la place.

Les sergents de ville avaient pour consigne de faire circuler les personnes qui se présenteraient et de disperser les groupes par la force.

Quiconque refuserait devait être immédiatement arrêté et conduit au poste le plus voisin.

Les escadrons casernés au quai d'Orsay étaient consignés, les portes de la caserne closes.

Dans la caserne de la Cité, les deux escadrons de la garde républicaine stationnaient, chevaux bridés et sellés, hommes en armes, prêts à partir au premier signal.

Le préfet de police et le chef de la police municipale étaient en permanence au ministère des affaires étrangères, avec une réserve de cent cinquante hommes des brigades centrales.

Un détachement de la garde républicaine, cinquante hommes avec deux tambours, se tenaient dans la cour du Palais-Bourbon.

A l'Ecole militaire, toute la cavalerie était consignée.

Au Palais de l'Industrie, il y avait une forte réserve d'agents.

Enfin, sur l'esplanade, un millier d'agents en bourgeois.

Voyant que le « peuple » ne prenait pas les armes (les canons du marchand de vins auraient mieux fait son affaire), Louise Michel descendit majestueusement de son échelle ; un « citoyen » lui donna un drapeau noir fait d'un vieux morceau de mérinos attaché à un manche à balai ; puis elle s'en alla à travers les rues, suivie de quelques « manifestants » qui pillaient les boulangeries, cassaient les vitres et maltrahaient les passants.

Place Maubert, se trouvaient cent cinquante agents commandés par un officier de paix. Ce dernier, qui trouvait que la mascarade avait assez duré, arracha le drapeau des mains de la « grande citoyenne ».

Elle se réfugia chez un de ses amis, puis de là pour une destination inconnue.

Un agent de la deuxième brigade indiqua au chef de la police municipale la retraite de Louise Michel ; c'était dans un petit hameau, à proximité de Lagny, le chef de la première brigade de recherches envoya un brigadier avec un agent pour reconnaître le terrain.

C'était une espèce de ferme isolée, ils se présentèrent sous un prétexte quelconque, mais comme ils étaient éventés ils furent fort mal reçus, néanmoins ils purent se rendre compte que la fugitive était bien là ; le brigadier télégraphia à M. Girard, son chef, ce dernier lui envoya un agent avec mission de leur annoncer que M. Clément, commissaire de police, allait arriver par le premier train, qu'ils aient à continuer leur surveillance.

Que se passa-t-il alors, et quel est ce mystère ?

Premièrement, cent cinquante agents laissent échapper Louise Michel place Maubert ?

Deuxièmement, le préfet de police, qui connaît sa retraite, laisse ses agents exercer une surveillance qu'il savait inefficace, il les laisse trois grands jours à se morfondre.

Quand le commissaire arrive, il arrive comme les fameux cuirassiers des Variétés, l'oiseau est déniché et il faut qu'elle donne son adresse au préfet pour être arrêtée.

Mystère, mystère ! !

Si Louise Michel ne fut pas arrêtée à la suite de l'affaire de l'esplanade des Invalides, il n'en fut pas de même de M. Pouget, il fut conduit au Dépôt de la Préfecture de police, et trouvé possesseur de papiers importants qui prouvaient l'existence d'une terrible conspiration.

Ce fut d'après les renseignements trouvés dans les papiers saisis sur M. Pouget qu'on procéda, comme je le dis plus haut, aux diverses arrestations des personnes que l'on supposait faire partie du grand complot, ces personnes furent arrêtées de grand matin, au saut du lit, et écrouées comme de grands criminels.

Une instruction fut aussitôt ouverte.

Enfin, au bout de trois jours, les accusés, soigneusement gardés, furent amenés devant M. Barbette, juge d'instruction, ce dernier prenant une voix sévère, leur dit :

— J'ai la preuve que vous êtes les chefs d'une vaste conspiration. Des listes saisies sur une des personnes

précédemment arrêtées l'établissent clairement. Vous êtes accusés d'avoir ourdi une conspiration ayant pour but de changer la forme du gouvernement.

Les accusés, ahuris, nièrent énergiquement, ils furent reconduits au Dépôt, puis transférés à Mazas et mis au secret le plus absolu.

Ils furent quelques jours sans subir un nouvel interrogatoire, lorsqu'un matin ils furent extraits de leurs cellules et conduits au cabinet du magistrat :

— Vous avez nié dans votre premier interrogatoire, leur dit le juge d'instruction, eh bien ! tenez, nierez-vous encore maintenant ?

Et le juge, saisissant triomphalement un dossier en tira un papier qu'il leur mit sous les yeux.

Ce papier, portant les noms des divers membres du « Parti ouvrier » accompagnés de chiffres romains et de numéros, avait été saisi par un commissaire de police sur M. Pougel. Voici ce qu'il contenait :

LABUSQUIÈRE, XI — 1,961.

BESTELLI, V — 365.

DEREURE, XVI — 410.

ALLEMANE, XX — 1,552.

LETAILLEUR, XVIII — 401.

FUZILLIER, XII — 209.

MERLIN, BEAUDELOT, PERDRON, THIERRY, MÉLIÈS, réunis, 13.609.

A la vue de ce papier les accusés ne purent réprimer un violent éclat de rire.

— C'est pour cela que vous nous avez fait arrêter ? Mais c'est une plaisanterie, la Préfecture de police s'est moquée de vous !

Le juge d'instruction était stupéfait.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il.

Alors les accusés lui expliquèrent que le papier qu'il tenait était tout simplement une liste des candidats du « Parti ouvrier » aux dernières élections — le chiffre romain

désignait l'arrondissement de Paris dans lequel ces messieurs avaient posé leur candidature, et les numéros qui suivaient constituaient le nombre de voix que chacun d'eux avait recueilli, quant à MM. Merlin, Beaudelot, Perdron, Thierry et Méliès, ils s'étaient portés candidats à Reims et les chiffres placés après leurs noms formaient le total des suffrages obtenus par eux tous.

Vous jugez si le juge d'instruction demeura surpris ; d'après les notes de police il avait pensé que les chiffres romains indiquaient la section à laquelle appartenaient les divers chefs du complot, et que les autres chiffres indiquaient le nombre d'hommes que chacun de ces chefs avait sous ses ordres.

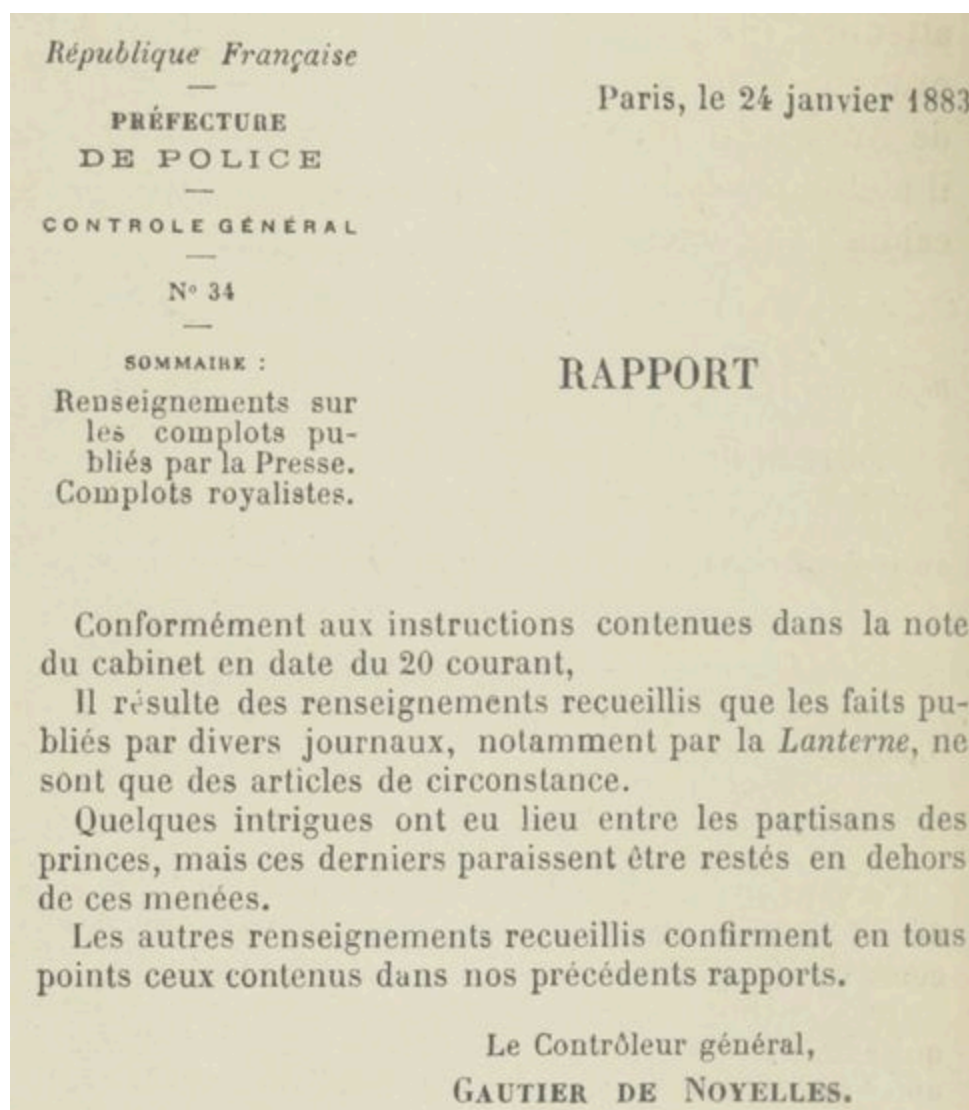
Le juge d'instruction commença une enquête et il acquit la certitude que les prétendus conspirateurs lui avaient dit la vérité.

Cette mystification eut pour résultat de faire crier, pendant un mois, la presse intransigeante contre le gouvernement et donna l'occasion à la presse officieuse de remercier le préfet de police d'avoir écrasé un terrible complot et d'avoir sauvé la société d'un péril imminent.

Un peu plus tard, en 1883, la presse parisienne s'occupa d'un complot royaliste qui aurait été ourdi quelques mois auparavant, il devait éclater, lorsque le comte de Chambord tomba malade, d'après les on-dit, cette conspiration aurait été organisée sur une vaste échelle (pas l'échelle de Louise Michel) ; des dépôts d'armes auraient été centralisés en Bretagne et en Normandie, points où le soulèvement devait avoir lieu pour s'étendre de là par toute la France.

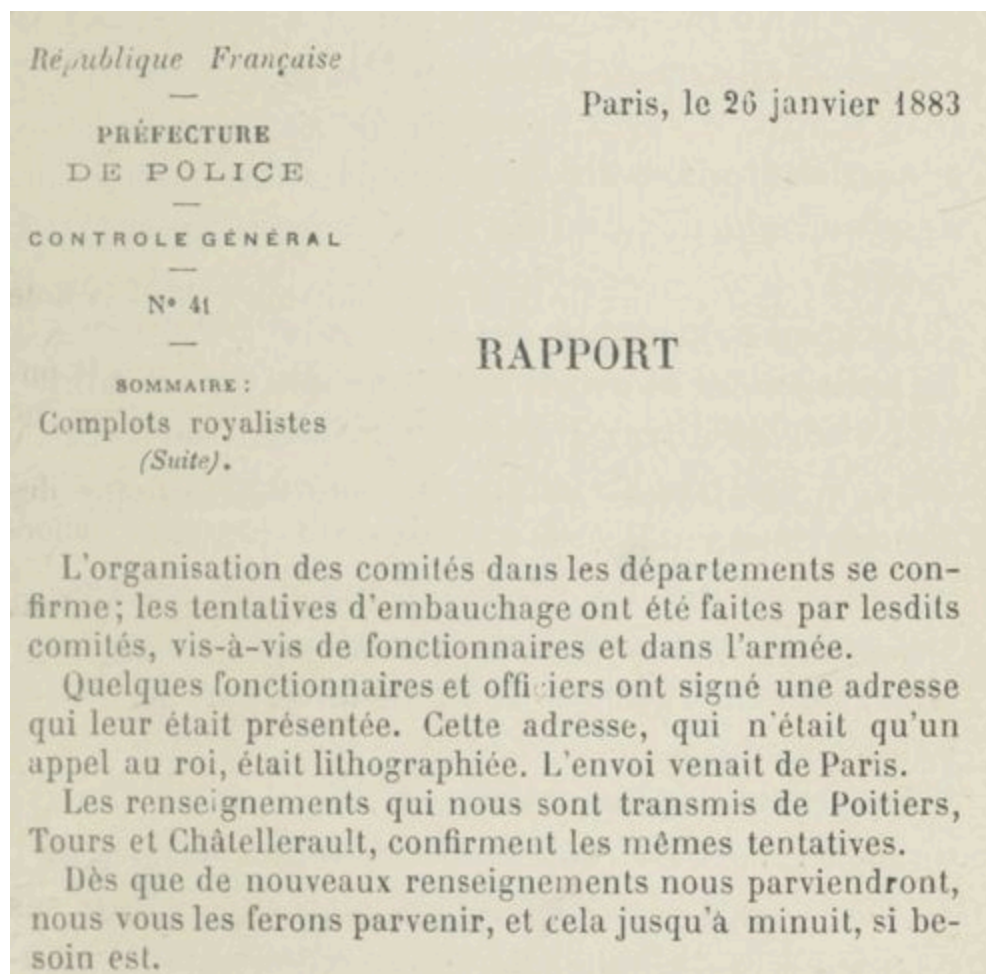
Un petit journal, la République radicale, énuméra les dépôts d'armes et publia des cartes et des plans où étaient indiqués les points stratégiques désignés comme bases d'opérations, il reproduisit un croquis des emblèmes séditionnels que devaient arborer les soldats et les chefs de l'insurrection royaliste.

Grand émoi à la Préfecture de police, tous les agents secrets furent mis sur pied, le préfet adressa note sur note au contrôleur général, il y répondit par plusieurs rapports dont quelques-uns s'égarèrent dans le trajet de ses bureaux au cabinet du préfet. Ils sont instructifs.



Ce rapport ne satisfait pas le cabinet, qui, par ses agents secrets, avait des renseignements particuliers, précis, lesquels affirmaient les menées royalistes en donnant des détails tellement circonstanciés, qu'il fallait que le contrôleur général fût bien mal servi ou voulût, pour des raisons personnelles, alténuer l'importance des faits ; M.

Camescasse ordonna donc une nouvelle enquête ; M. Gautier de Noyelles, étonné de cette insistance à laquelle il n'était pas habitué, se méfia ; alors il envoya au cabinet ce second rapport :



A minuit, cette note arrivait au cabinet du préfet :

Les renseignements qui nous parviennent de tous les côtés confirment ceux contenus dans notre rapport 41 de ce jour.

Comme suite à la note qui vous a été transmise, deux agents, X... et Y..., vont être envoyés sans retard à... <sup>5</sup>.

Le Contrôleur général,  
GAUTIER DE NOYELLES.

Inutile de dire que les investigations de ces agents n'eurent aucun résultat et que ce fut de l'argent dépensé en pure perte, les agents, sur une note venue de Paris, ayant été brûlés à leur arrivée à destination ; mais le principe était sauf ; on s'était occupé de la question, il y avait des paperasses !

Le bruit courut que des agents de la Préfecture de police avaient averti les intéressés que le complot était découvert ; plusieurs furent renvoyés. Un employé très supérieur fut également déplacé pour le même sujet.

L'opinion publique ne crut pas à un complot, elle crut à une mystification : c'en était une, en effet ; elle fut racontée tout au long par M. Fernand X au dans le Gil Blas.

Un commissaire de police, M. B..., alla trouver un M. P..., et lui proposa de surveiller les légitimistes, lui disant que s'il réussissait à découvrir le complot, il y avait trente mille francs à gagner.

M. P... avait un petit voyage à faire avec une de ses amies, il dit à M. B... qu'il savait qu'il y avait en Bretagne un foyer de réaction très dangereux, et qu'il fallait qu'il vît ses amis de cette contrée.

— Partez vite, lui répondit le commissaire.

M. P... ne se le fit pas dire deux fois, il alla préparer ses malles ; avant de partir, il se rendit chez le général de Charette, à qui préalablement il s'était fait chaudement recommander, il lui fit la proposition de monter un semblant de complot qui n'aurait reposé sur rien. « Je

raconterai, lui dit-il, en les exagérant et en les dénaturant, les faits au gouvernement qui tombera dans le panneau. Quand des arrestations auront été faites, l'un des vôtres interpellera le ministère, qui tombera du coup, affaiblissant la République par sa chute. »

Le général prit sans doute M. P. pour un agent provocateur, car il le reçut avec une extrême défiance et lui répondit à peine.

M. P... alla voir M. Cornély, alors directeur du Clairon, ce dernier fit mine de ne rien comprendre à cette proposition et finalement éconduisit brusquement M. P...

Alors M. P... se dit que, puisque tout le monde refusait ses propositions, il travaillerait seul et pour son propre compte.

Il commença par écrire à M. des Roys, un ardent légitimiste, pour l'aviser de ce qu'il comptait faire et lui signala le parti qu'il y aurait à tirer d'une interpellation au ministère quand M. Ferry serait tombé dans le traquenard.

M. P... partit, il fit un voyage de six semaines, il ne vit personne naturellement, mais il dressa des cartes, dans lesquelles il indiqua comme dépôts d'armes les chefs-lieux de cantons et les arrondissements qui lui étaient connus, il avisa M. B... de ses découvertes, celui-ci lui écrivit à plusieurs reprises pour le féliciter et l'encourager dans ses recherches.

Mais il fallait des noms, un homme intelligent ne se laisse pas arrêter pour si peu, l'Almanach Bottin est la providence des gens embarrassés, il copia au hasard les noms qui lui parurent susceptibles, à cause de leur particule, d'appartenir au parti légitimiste ; puis, pour corser le « complot », il fit graver de magnifiques brevets destinés aux officiers qui devaient commander les troupes de l'armée légitimiste, il les signa tranquillement général de Charette ; ensuite il fit découper et broder des cœurs bleus et blancs qui devaient être cousus aux brassards et servir de signe de reconnaissance aux conjurés.

M. P... revint à Paris et sa première visite fut pour M. B... Il lui remit ces insignes et ces pièces en ajoutant qu'il était parvenu à se faire incorporer comme capitaine dans l'armée royaliste.

Ce qu'il ne lui dit pas, c'est qu'il avait fait des brevets nommant M. Jules Ferry général, M. Camescasse, colonel, et que M. des Roys ou un autre membre de la droite devait présenter ces brevets à la tribune le jour de l'interpellation.

Le commissaire de police fut ravi. « Tout sera transmis au préfet », dit-il à M. P...

Le lendemain, en effet, M. B... fit prévenir M. P... d'avoir à se rendre 26, quai de Béthune, à six heures du soir, pour y recevoir une communication importante.

M. P... s'y rendit, il trouva là, outre M. B..., M. Camescasse et M. Viel-Durand, secrétaire général de la Préfecture de police.

M. Camescasse le félicita chaleureusement du succès de sa mission.

M. P... déclara au préfet qu'il ne voulait pas d'argent.

— Si, dit M. Camescasse j'y tiens. M. B... vous remettra dix mille francs !

M. P... alors acheva ses révélations ; le lendemain, M. B... voulut lui remettre les dix mille francs, mais il tint à partager avec lui ? ? ?

Les cinq mille francs servirent à couvrir les frais de voyage, de gravures, la confection des brassards, etc., etc.

On prit si bien au sérieux les affirmations de M. P..., qu'on comptait procéder à l'arrestation de MM. de Charette, de Mun, de La Rochefoucauld, etc., etc.

Alors M. P... eut des scrupules, il écrivit au préfet de police qu'il n'avait fait que se moquer de lui et du gouvernement.

Le récit qui précède parut, comme je le dis plus haut, dans le Gil Blas sous forme de conversation entre l'auteur de l'article et M. P...

Aussitôt qu'il fut parvenu à la connaissance de M. P..., il s'empressa d'écrire au directeur du Gil Blas, M. Dumont, non pour nier le récit de M. Xau, mais pour dire : « Il n'y a de vrai dans tout cela

» que le fait du vol de papiers, formant le dossier

» complet d'une mystification projetée. »

M. Xau répondit en donnant le nom du commissaire de police, M. Beynaguet, il cita des témoins : M<sup>lle</sup> Constance B... qui accompagna M. P... dans son voyage, bref, il affirma sur l'honneur que M. P... avait demandé par lettre à M. Dumont le paiement de 140 lignes représentant la moitié de l'article.

Quelque temps plus tard, M. P... assigna en police correctionnelle MM. Fernand Xau et Paoletti, l'un l'auteur de l'article, et l'autre le gérant du Gil Blas, il réclamait un franc de dommages-intérêts.

Après les plaidoiries des avocats Georges La-guerre et Coulon, M. le substitut Falcimaigne prononça son réquisitoire dans lequel il flétrit violemment et avec une grande élévation de langage, la conduite de M. P..., il demanda au Tribunal de ne pas même accorder au plaignant les vingt sous, prix auquel il estimait son honneur.

Ce M. P... n'eut pas de chance, il devint professeur de piano, et il eut à répondre à la justice de la manière singulière qu'il employait pour faire pénétrer dans..... l'esprit d'une de ses jeunes élèves, les mystères de la Marche indienne.

Qu'y a-t-il de vrai ou de faux dans le récit de cette conspiration ?

On ne peut mettre en doute la parole du rédacteur du Gil Blas, surtout que la République radicale, journal de M. Laisant, avait primitivement publié les pièces, il ne les avait pas inventées, elles lui avaient été vendues ou communiquées, probablement par le compagnon de voyage

de M. P... ; la mystification est donc vraie, puisque M. P... l'avoua lui-même dans sa lettre à M. Dumont.

Comment se fait-il alors que M. P... n'ait pas été poursuivi ?

Toujours la grosse question, il eût fallu avouer les agents secrets, et M. Camescasse préféra laisser croire qu'il avait été mystifié plutôt que de dire carrément ce que tout le monde avait compris :

— La presse entière signalait un complot royaliste, dans l'intérêt de la République je devais essayer de le découvrir, d'autant plus qu'il existait une organisation réelle de ce parti ; un homme est venu me proposer de me dévoiler les auteurs du complot, de me révéler le nom des conjurés, j'ai accepté, c'était mon devoir de veiller à la sécurité publique.

Ce « complot » ressemblait furieusement à celui qui fut tramé en 1853, sous le nom de la Ligue fédérale ou Complot de Vincennes dont les détails sont rapportés plus loin ; et en étudiant attentivement ces deux affaires, on arrive à une singulière conclusion.....

Je laisse à la sagacité du lecteur le soin de conclure.

## XI

La langue des ON. — Il en est. — Lissagaray et la Bataille. — Blanqui et Barbès. — Vermorel et Jules Vallès de la police. — M. Carlier et M<sup>me</sup> A... L... — Sept pour cent. — Le numéro cinq. — M. Barberet. — MM. Jules Guesde et Maxime Rude. — M. Julien Dupire et M. Léon Millot. — Un mouchard pour la bonne cause. — La République française et M. Duportal. — M. Yves Guyot et le Bien public. — Dénonciation du Cri du Peuple. — Druelle-Sabin. — Vendu pour quarante sous. — Le préfet Delessert. — Exécution de Delahodde. — Pistolet ou poison. — La légende. — Mme Michel. — Les anarchistes. — M. Carrière. — L'ordre, j'en réponds. — L'enterrement de Cournet. — L'Intransigeant. — Les feuilles de « parti pris ».

Quand ON ne sait plus quelle calomnie inventer contre un individu, il est passé dans nos habitudes de recourir à la langue des ON, grande famille dont le fameux Bazile est le chef.

ON, dit Privat d'Anglemon, est l'ennemi du genre humain, le ver qui ronge le grand arbre de la famille, celui qui détend le lien social, il a inspiré la défiance avec sa formule lâche et prétentieuse.....

Aussi le ON est-il employé contre tout individu qui gêne, surtout dans la vie politique.

Voici généralement comment M. ON opère :

Deux hommes sont au café et causent ; ah ! à propos, voyez-vous toujours un tel ? tiens, justement il est assis à la terrasse ; je n'ai pas de conseils à vous donner, mais parlez

peu devant lui, et dans tous les cas, ne dites que ce que vous voulez perdre.

— Pourquoi ?

— ON m'a dit des choses sur lui, très graves.

L'ami s'en va, cette confidence le gêne, mais peu à peu elle lui trotte dans la cervelle, et s'il rencontre dans un café celui qui en est la victime, il l'évite, tout en le regardant curieusement ; il rencontre un autre ami ; après les salutations d'usage, le dialogue suivant s'engage ;

— Es-tu toujours radical, ah ! tes articles chagrinent bien le gouvernement, d'autant plus qu'ils ne sont pas signés.

— Tais-toi, parle plus bas, un tel est là.

— Cela m'est bien indifférent.

— Pas à moi, car j'ai des motifs pour te dire de baisser la voix.

— - Que crains-tu ?

— Oh ! rien, mais ON m'a laissé supposer tout dernièrement qu'il ne fallait pas se fier à lui, je ne sais pas ce que ce bruit a de fondé, mais enfin.....

— Enfin, quoi ?

— ON dit qu'il en est.

Voilà le grand mot lâché, ce bruit fait tache d'huile, quand il arrive à la dixième personne, c'est un fait accompli, ON dit carrément :

— Tu sais, un tel, ON m'a dit qu'il était de la boîte !

Et l'homme contre qui cette accusation est lancée se débat en vain, impossible de remonter à la source, ON n'existant pas.

Personne, parmi les plus grands et les plus purs, n'est à l'abri de cette calomnie abominable, d'autant plus effroyable qu'elle est occulte.

Je trouve à ce sujet dans la Bataille du 1<sup>er</sup> décembre 1884, un admirable article de M. Lissagaray :

.....

« Vous souvient-il du plus grand de tous les  
 » calomniés de ce siècle, Blanqui ? Vingt années  
 » de misère et de combats, de prison, d'éloquence  
 » socialiste, de dévouement absolu, non pas à une  
 » école, mais au peuple dont il avait plus que tous  
 » l'intelligence, dont il savait mieux que personne  
 » l'évolution, ne le mirent pas à couvert de l'ignoble  
 » accusation de mouchardage. Quand il  
 » mettait l'épée sous la gorge aux traîtres du  
 gouvernement  
 » provisoire qui, depuis Ledru-Rollin  
 » jusqu'à Louis Blanc, vendaient aux rois  
 » d'Europe la République de 1848, un mercenaire  
 » jusqu'alors inconnu se leva : — Votre Blanqui,  
 » dit Taschereau, n'est qu'un traître ; il a, sous  
 » Louis-Philippe, vendu ses camarades de la  
 » Société des Saisons ; nous en avons la preuve. Et  
 » il publiait un rapport où le portrait des  
 » conspirateurs, le secret des Saisons était fait de mains  
 » de maître, dans le style de Blanqui. « Il n'y a  
 » que Blanqui ou moi qui ait pu écrire ce  
 » rapport ! » s'écria l'ancien camarade de Blanqui,  
 » celui que les bourgeois d'alors appelaient le  
 » Bayard des temps modernes, M. Barbès, qui  
 » n'était qu'un gros niais de bonne foi. Rien n'y  
 » fit. Blanqui fut tenu pour un traître, pour un  
 » mouchard, par beaucoup de socialistes et de  
 révolutionnaires  
 » célèbres. En 1849, au fameux  
 » procès de Bourges, en pleine Cour d'assises, devant  
 » Blanqui lui-même, Barbès soutint  
 » hautement l'accusation. Dix ans de prison ne  
 » l'éteignirent pas, vingt ans n'y suffirent pas encore ;  
 » Barbès mourut à La Haye, dans la conviction  
 » qu'il avait été trahi. ON le disait encore en 1874.

»..... Vous souvient-il de ce calomnié qui  
» s'appelait Vermorel ? ON l'accusait aussi d'avoir  
» servi l'Empire. Il eut beau se battre en duel,  
» verser son sang, ON le chargea tout de même, à  
» tel point qu'un jour, à la tribune de la Chambre  
» des députés, Rochefort porta cette accusation à  
» la connaissance du pays ; quelques-uns y  
» croyaient déjà ; tout le monde y crut alors, car  
» Rochefort était tout-puissant sur le peuple.  
» Quand il fut du gouvernement de la Défense,  
» maître des dossiers de la police, Vermorel  
» somma Rochefort de substantier l'accusation ;  
» il fut alors démontré que Vermorel était resté  
» un socialiste intègre, démontré pour qui ? Pour  
» ceux qui suivaient journée par journée cette  
» lutte. MAIS LES AUTRES, ils continuèrent à croire,  
» à tel point, que Vermorel, nommé membre  
» de la Commune, était encore poursuivi par le  
» spectre de cette calomnie, à tel point qu'il courut  
» aux barricades à cheval, cible désignée aux Versaillais,  
» par mépris de la calomnie infâme. Il  
» tomba mortellement blessé ; il y en eut pour dire  
» qu'il accomplissait jusqu'au bout son rôle D'AGENT  
» PROVOCATEUR. Il mourut et ON sut le poursuivre  
» dans sa tombe et raconter qu'il avait sollicité  
» l'assistance du curé.

» Vous souvient-il de ce calomnié d'après le  
» 31 octobre qui s'appelait JULES VALLÈS. A cette  
» époque, un cri éclata dans Paris, insurgé contre  
» la Défense nationale : « Jules Vallès était un DES  
» AGENTS PROVOCATEURS de l'Empire, ON vient d'en  
» avoir la preuve à la Préfecture de police. Jules  
» Vallès y était inscrit pour CINQ CENTS FRANCS. »  
» Et c'était vrai que Vallès était inscrit pour cinq  
» cents francs au service des agents secrets. Dix  
» mois auparavant il s'était présenté contre Jules

» Simon comme candidat de la misère. Son comité,  
» sans un radis vaillant, avait fait appel aux  
» socialistes pour soutenir les frais de l'élection. Un  
» prétendu socialiste était venu apporter cinq  
» cents francs, on les avait reçus. Le socialiste  
« était tout simplement un socialiste du bord de  
» l'eau.

» La Préfecture avait inscrit ce crédit au nom  
» de Jules Vallès.

» Quand le gouvernement de la Défense se fit  
» une arme de cette infamie et la ventila dans les  
» réunions du siège, Jules Vallès eut quelques  
» semaines d'une rage, que le bon sens des  
» révolutionnaires arriva cependant à calmer. »

Sous presque tous les gouvernements, ça a été une tactique de calomnier certains individus redoutés, sachant très bien qu'ils ne pourraient se relever d'une semblable accusation et encore moins fournir la preuve du contraire.

Un républicain, proscrit de Décembre, était accusé par son parti de manger le morceau ; il avait épousé, en secondes noces, une Anglaise ; cette femme était très affectée de ces bruits, elle remarquait qu'on s'écartait d'elle dans les maisons qu'elle fréquentait, qu'à son arrivée les conversations cessaient, qu'elle était le point de mire de tous les regards, que le vide se faisait autour d'elle et de son mari.

Elle demanda une explication ; on lui répondit :

« ON nous a dit qu'un de nos amis à qui ON l'avait dit, accusait votre mari d'être de la police. »

M. Carlier était alors préfet de police.

La pauvre femme, atterrée par cette révélation, alla carrément le trouver et lui exposa sa situation. Le préfet lui répondit :

— Votre mari, je n'en voudrais pas pour cent sous par mois ; c'est un bavard. Quand je veux savoir quelque chose,

je détache à ses troussees un ou deux agents ; il leur paye à boire et je suis parfaitement instruit à l'œil !

— Pourriez-vous, monsieur le préfet, dit la dame, répéter partout ce que vous venez de me dire ?

— Parfaitement, mais cela tournera contre vous ; le public ne manquera pas de dire qu'il est de mon intérêt et de mon devoir de couvrir mes agents, et que si je m'acharne à détruire le bruit qui circule sur votre mari, c'est pour le sauvegarder et le conserver. Croyez-moi, madame, le mieux est de faire le silence.

Le pauvre homme, M. A... L..., est mort récemment. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Et pourtant je n'en étais pas ! »

Un autre préfet de police, je ne sais plus lequel, reçut un jour un haut personnage politique qui venait lui annoncer que très prochainement il réunirait dans ses salons un grand nombre d'amis ; il le priait, s'il était absolument nécessaire qu'il fût renseigné, de ne pas lui envoyer d'agents, qu'il le renseignerait lui-même. Le préfet y consentit.

— Ah ! à propos, dit-il à son visiteur, au moment où celui-ci se retirait, j'y mets une condition, vous m'apporterez la liste de vos invités.

Le lendemain, le haut personnage fut exact. Il communiqua sa liste au préfet de police ; celui-ci la parcourut attentivement. Un instant après, il la lui rendit.

— Ce n'est pas la peine que vous vous dérangiez pour me renseigner, dit le préfet ; sur vos CENT invités, j'ai SEPT moyens d'informations !

Le personnage s'en alla abasourdi, et la réunion n'eut pas lieu.

Le préfet de police avait impudemment menti, car tous les invités dont il avait lu les noms appartenaient au monde de l'aristocratie politique et de la finance, et étaient à l'abri de toute suspicion ; mais le préfet avait atteint son but :

semer le doute sur des gens honorables et faire croire qu'il avait un œil partout.

C'est donc un système qui se transmettait de préfet à préfet, comme une consigne, et était exécuté ponctuellement.

En 1879, le journal la Lanterne publia des révélations sur la Préfecture de police, sous cette signature : « Un vieux petit employé », ce journal laissa croire, pour piquer la curiosité publique, qu'il avait fait une enquête approfondie sur la maison du bord de l'eau, tandis qu'il ne devait ses renseignements qu'aux indiscretions de quelques infimes employés, mécontents.

Malgré le peu d'intérêt des révélations faites par ce journal, elles eurent pour résultat un mouvement dans le personnel de la Préfecture.

Au moment même de la campagne de la Lanterne, ON découvrit, je ne sais comment, que M. Gustave Puissant, ancien rédacteur de la Rue, collaborateur de la Lanterne, en même temps que rédacteur au journal la Révolution Française, était attaché au service de M. Lombard et inscrit sous le n° cinq.

Etait-ce vrai, était-ce faux ?

Dans tous les cas, M. Puissant fut exécuté par ces deux feuilles.

Une ardente polémique s'engagea dans la presse parisienne à ce sujet.

La Petite République Française publia la note suivante :

- « Nous apprenons que M. G. Puissant n'est pas
- » le seul qui ait émargé aux fonds secrets de la
- » Préfecture de police, où il était attaché, au
- » bureau de M. Lombard, avec cette désignation :
- » n° cinq.
- » Plusieurs autres journalistes, ainsi que des
- » orateurs de réunions publiques, connus par leur
- » langage exalté et leurs opinions violentes, sont,
- » à cette heure, très gravement compromis, nous

» connaissons leurs noms, et on nous promet des  
» révélations curieuses sur le compte de ces  
» mouchards qui ont abusé tant d'honnêtes républicains.  
» La leçon profitera à beaucoup, nous  
» l'espérons. »

Tous les journaux, sans exception, sommèrent la Petite République Française de lever les masques, afin de ne pas laisser planer les soupçons sur la corporation entière des journalistes, le National du soir disait ceci :

« Au nom de la solidarité qui unit toute la presse  
» républicaine, nous adjurons notre confrère de  
» livrer ces noms à la publicité. Il faut que le jour  
» se fasse. Cet aveu jette un trouble dans tous les  
» journaux. Il faut qu'on soit sûr de ses compagnons ;  
» il faut enlever au public toute espèce de  
» doute sur l'honorabilité des écrivains dans lesquels  
» il a cru jusqu'à ce jour.

« Et ce n'est pas seulement au nom de l'honneur  
» de la presse qu'il faut que cette révélation  
» soit faite le plus tôt possible, c'est au nom des  
» intérêts du parti républicain tout entier. »

La Petite République Française répondit le lendemain :

« Nous ne voulons nommer personne, et n'avons  
» pris l'engagement de nommer personne. Nous  
» avons averti, nous avons donné l'éveil ; nous  
» avons fait notre devoir. C'est à nos confrères  
» qu'il appartient maintenant de faire le leur, en  
» épurant leur personnel s'il y a lieu. »

Le système de dénonciation mystérieuse était cette fois érigé en principe, non par l'anonyme ON, mais par la presse elle-même, et il va faire son chemin, comme on va le voir :

M. Barberet est accusé, par un soi-disant agent, d'avoir rendu des services à MM. Gigot et Andrieux ; aussitôt M. Auguste Vacquerie, rédacteur en chef du Rappel, remercie

M. Barberet par une lettre publiée dans son journal en mars 1879, j'en extrais ce passage :

- « ..... Il importe à l'honorabilité du Rappel
- » que celle d'aucun de ses rédacteurs ne soit contestée
- » par personne. C'est uniquement pour ce
- » motif que le Rappel a cru devoir se priver de la
- » collaboration de M. Barberet, jusqu'à ce qu'il ait
- » fait tomber ce bruit, mais cette mesure n'implique
- » en rien sa culpabilité, et c'est pour nous un devoir
- » de conscience de déclarer :
- » Premièrement, que personne ne nous a
- » donné aucune preuve des allégations contre
- » M. Barberet.
- » Secondement, que, pour notre part, nous ne
- » les croyons pas fondées. »

Le résultat le voici : M. Barberet voulant connaître le ON, envoya à M. Mayer, directeur de la Lanterne, qu'il soupçonnait être l'auteur de la diffamation, deux témoins, MM. Souchon et Abbal ; M. Mayer répondit à ces messieurs qu'il ne donnerait pas le nom de l'agent qui avait accusé M. Barberet auprès de M. Auguste Vacquerie, ni raison à personne.

Cette réponse est du 2 mars 1879.

M. Jules Guesde, l'écrivain bien connu du Cri du Peuple, fut accusé par M. Maxime Rude d'appartenir ou d'avoir appartenu à la police ; M. Guesde, détenu alors à la prison de Sainte-Pélagie, apprit le propos, il envoya deux de ses amis à M. Maxime Rude ; ce dernier dit tenir le propos de M. Millanvoye, administrateur de la Lanterne, ce qui lui donnait une certaine importance. Cette fois, M. Guesde, plus heureux que M. Barberet, avait quelqu'un en face de lui, M. ON était pincé.

M. Rude, loyalement, écrivit à M. Jules Guesde de qui il tenait l'accusation, M. Millanvoye répondit aux assertions de M. Rude par une lettre datée du 19 février 1879 :

— « ... La conversation « Entre deux portes »  
» que nous avons eue tous deux a été très courte,  
» ainsi que vous le dites. Elle n'a pas eu le  
» caractère de précision que lui prête votre lettre. Elle  
» s'est bornée tout simplement à quelques  
» questions de votre part, auxquelles j'ai répondu avec  
» la plus grande réserve, c'est-à-dire en ne  
» nommant qui que ce soit.

» Il faut donc que je sois bien maladroit, ou que  
» vous ayez entendu ce que vous pensiez plutôt  
» qu'écouté ce que je vous disais pour que vous  
» ayez gardé de notre entretien un souvenir aussi  
» inexact. »

M. Maxime Rude répondit le 20 février :

« ..... Le jeu d'écoliers qui se renvoient la  
» balle ne saurait convenir à mon caractère et à  
» mes habitudes, et je suspends toute nouvelle  
» explication avec M. Millanvoye que sa situation,  
» en qualité d'administrateur de la Lanterne doit  
» plus embarrasser encore que la mémoire. »

Le ON reparaît, M. Jules Guesde était encore une fois en face du vide, plus heureux que M. Barberet il resta au Cri du Peuple.

La Lanterne, continuant ses dénonciations, indiquait M. Julien Dupire, secrétaire de l'Association générale des ouvriers tailleurs, comme étant dans le même cas que M. Puissant.

Aussitôt, M. Dupire adressa à ce journal une lettre énergique dans laquelle il disait :

« ..... Je ne sais comment est tramé le complot  
» dont je suis victime, mais ce que je puis  
» affirmer, c'est que ce dont vous m'accusez est  
» complètement faux. »

La Lanterne faisait suivre cette lettre de cette petite note :

« Nous n'avons nullement le désir d'entrer en  
» relations personnelles avec M. Dupire, mais s'il  
» veut bien confier à deux personnes le mandat de  
» venir nous trouver, nous fournirons la PREUVE  
» MATÉRIELLE de ce que nous avons avancé  
» relativement à M. Dupire. »

M. Louis Pauliat, rédacteur en chef de la République démocratique et sociale, feuille à laquelle collaborait M. Dupire, écrivit aussitôt à la Lanterne :

« ..... En présence de l'accusation publique  
» que vous portez ce matin, dans votre journal, et  
» que vous êtes sans aucun doute prêt à appuyer  
» de preuves décisives, j'ai l'honneur de vous  
» annoncer que le journal la République démocratique  
» et sociale cesse toute relation avec M. Julien  
» Dupire. »

Presque en même temps le journal le Pays publiait la note suivante :

« Est-ce que M. Léon Millot, qui a dénoncé  
» M. Puissant comme étant de la police et l'a fait  
» exclure, par suite, de la rédaction de la Lanterne  
» et de celle de la Révolution française n'a pas lui-même  
» appartenu à la police ? »

Cette fois le ON était M. Albert Rogat.

M. Léon Millot écrivit dans un journal pour expliquer l'erreur du Pays, aussitôt M. Rogat, fidèle aux traditions du journal de M. Paul de Cassagnac, revendiqua la paternité de la question, il avoua franchement et loyalement qu'une confusion s'était faite dans sa mémoire et que jamais M. Millot n'avait été attaché à la Préfecture de police.

Que reste-t-il de cet ensemble de dénonciations ? Rien, qu'un sentiment pénible.

Une remarque pourtant est à faire, ces dénonciations ne portent que sur des républicains avancés, et leur défense fut bornée à des affirmations personnelles ; ils ne pouvaient

faire plus puisque les diffamateurs se retranchaient derrière le ON et refusaient toute réparation.

Il n'en fut pas de même de M. Elisée Chartier, l'histoire est curieuse :

Le 11 janvier 1878, le Bien public publiait la note suivante :

- « Une exécution dans le monde des journaux.
- » Un M. Chartier, qui fréquentait assidûment le
- » Réveil, le Peuple et le Republicain, à titre de
- » reporter, disait-on, vient d'être convaincu
- » d'attaches régulières avec l'administration de la
- » police.
- » Cet individu n'a pu nier devant l'évidence,
- » mais en se retirant il a lancé la flèche du Parthe :
- » — Oui, a-t-il dit, mais je ne suis pas le seul. »
- » Et il a désigné un des collaborateurs du Réveil
- » dont nous taisons le nom jusqu'à nouvel ordre. »

Le 12, le Réveil répondit :

- « ..... Quant aux insinuations infâmes lancées
- » par cet individu, non point seulement contre un
- » des collaborateurs du Réveil, mais aussi contre
- » de très nombreux citoyens dont l'honorabilité,
- » le caractère, le passé sont au-dessus de tous
- » soupçons, le Bien public, en s'en faisant l'écho,
- » sert d'instrument à une manœuvre policière ayant
- » pour but de jeter la défiance dans les rangs de la
- » démocratie militante. »

M. Chartier écrivit au Bien Public, le 13 janvier, cette lettre qui est une curiosité psychologique :

- « ..... Permettez-moi donc de vous exposer
- » simplement les faits, l'opinion publique jugera,
- » et je pourrai disparaître ensuite, la conscience
- » tranquille, je l'espère, et, ayant prouvé à ceux
- » qui me connaissent, que mon seul tort a été de
- » ne pas réussir, en prenant des niais pour des
- » gens intelligents. J'ai en main les preuves de ce

» que j'avance et pourrai vous les communiquer  
» si vous le désirez.

» Pour rendre toute équivoque impossible, je  
» dois déclarer que j'ai débuté dans la presse  
» comme rédacteur de la Tribune, où j'ai été le  
» collaborateur dévoué de Louis Pauliat, pour  
» l'organisation du Congrès ouvrier de 1876, c'est  
» avec Pauliat que j'ai acquis les premières  
» notions économiques. Depuis cette époque, j'ai été  
» rédacteur à la Marseillaise, et aux dernières  
» élections j'ai fait des comptes rendus de réunions  
» publiques au Mot d'Ordre, au Réveil et au Peuple.  
» La direction du Réveil ment, quand elle prétend  
» qu'elle ne me connaît pas, je dois même ajouter  
» que j'étais si peu considéré, sinon comme  
» rédacteur, du moins comme ami intime de la maison,  
» que j'ai été invité à faire le réveillon avec la  
» rédaction du Réveil, invitation que j'ai d'ailleurs  
» acceptée.

» Le genre de relations que je m'étais créées dans  
» le mouvement socialiste avait fait jeter les yeux  
» sur moi par la Préfecture ; M. A... <sup>6</sup>, chef de  
» division, me demanda si je voulais accepter un  
» emploi dans le service de la sûreté politique.

» J'avais observé, je dois le dire, et Pauliat, à  
» qui j'ai communiqué mes réflexions à ce sujet,  
» pourra l'affirmer comme moi, que tous les  
» mouvements organisés par nous ne pouvaient réussir  
» qu'à la condition d'échapper à la direction de  
» Paris, en partant simultanément de divers points  
» de province ; il y avait, selon moi, une main invisible  
» qui tirait les cordes à son gré et démolissait  
» tout.

» L'offre de la Préfecture tombait à point,  
» j'acceptai d'abord pour une raison particulière qu'il

» est inutile de vous désigner, ensuite pour mettre  
» la main sur le rouage politique si nuisible au  
» parti socialiste, et l'offrir à qui de droit, afin  
» d'arriver à paralyser les manœuvres si funestes  
» à l'œuvre de la révolution, dans le sens que je  
» rêve depuis longtemps.  
» C'était jouer un jeu que j'ai perdu, mais je  
» continue :  
» Mon entrée à la Préfecture de police date du  
» 4 décembre 1877. Je me donnai un mois, pour  
» en arriver à mes fins. J'ai passé tout le mois de  
» décembre à observer, à recueillir des renseignements  
» par des moyens qui m'ont dépensé le peu  
» d'argent que j'avais, puis je suis venu trouver  
» MM. Duportal, rédacteur en chef du Réveil, Patrice  
» Eyriès, Achille Secondigné et Ordinaire, et  
» voici à peu près textuellement ce que je leur ai dit :  
» J'ai une confidence à vous faire. et je vous demande  
» sur l'honneur de me promettre de ne rien  
» divulguer quoi qu'il arrive, de ce que j'ai à vous  
» dire.  
» Je leur ai ensuite expliqué ma situation, leur  
» offrant gratuitement de marcher pour leur propre  
» compte. L'offre a été acceptée par ces messieurs  
» qui étaient du reste mes amis, sauf M. Duportal  
» que son âge et son genre de vie m'empêchaient  
» de fréquenter assidûment.  
» Séance tenante, j'ai même prié M. Duportal  
» de faire signe à Gautier de se retirer d'un milieu  
» où il était, et qui pouvait devenir dangereux.  
» En effet, dans une réunion où étaient huit citoyens,  
» dont j'ai communiqué les noms, il y  
» avait un mouchard. De plus, j'ai fourni diverses  
» indications qu'il m'est impossible de donner ici,  
» pour le moment du moins.

» Rien ne me contraignait à faire cette démarche  
» au Réveil, si j'avais été ce qu'on appelle un mouchard,  
» j'aurais conservé pour moi une situation  
» établie sans l'offrir au parti.  
» M. Duportal m'a gardé le secret, mais les trois  
» autres ont parlé de cette affaire au Café de  
» Madrid, à la Brasserie Bergère, et probablement  
» ailleurs. Toujours est-il que, dans les quarante-huit  
» heures, c'était la rumeur publique.  
» Je fus appelé mardi soir au Réveil devant toute  
» la rédaction, là, j'expliquai ce que je viens  
» d'écrire, et à peu près dans les mêmes termes.  
» ON me demanda comme conclusion de donner  
» les noms de ceux que je connaissais : je  
» répondis que cela m'était impossible. Je n'ai pas donné  
» les raisons de mon refus, mais les voici :  
» D'abord, il y avait dans la salle un agent de  
» mon service qui est parti de suite, pour aller  
» rendre compte de ce qui s'était passé ; la preuve,  
» c'est qu'à huit heures, mon chef de division  
» mettait à la poste la note suivante :

« 9 janvier 1878.

» Prière de venir me voir demain jeudi à huit  
» heures du soir.

« X... »

» Ensuite, parce qu'une dénonciation ne pouvait  
» servir qu'à m'attirer des ennemis sans être utile  
» à qui que ce soit, le service de la sûreté politique  
» devant être changé dans les vingt-quatre  
» heures.

» Ma prévision à ce sujet s'est du reste réalisée,  
» et j'en ai la preuve en main par une lettre d'hier  
» 10 janvier, émanant de M. A., mon chef de  
» division. »

La République française reproduisit cette lettre et plusieurs autres du même personnage, elle fit suivre la dernière de ce commentaire :

« Nous n'avons pas à intervenir dans cette  
» triste affaire ni à contrôler ces assertions. Mais  
» il appartient aux intéressés d'éclairer le public  
» à ce sujet. Ici, il n'y a plus de questions de  
» nuances : l'honneur du parti est engagé, et  
» tous les républicains ont le désir de demander  
» des explications précises et catégoriques aux  
» hommes qui, tous les jours, déchirent leur  
» propre parti, tout en restant en relation intime  
» avec des personnages de cette espèce. »

En 1878, la République française sommait les journaux de parler ; en 1879, sommée à son tour, elle déclarait qu'elle ne parlerait pas : les années, comme les nuits portent conseil !

M. Duportal répondit dans le Réveil :

« Quels sont les hommes de notre parti que  
» nous avons déchirés ? dites-le vite, afin que  
» nous ayons l'aveu de vos tendresses pour M. Dufaure  
» ou les hommes du centre gauche, dont  
» vous avez fait vos fétiches en les prenant pour  
» auxiliaires.

» Voilà comment c'est, « à titre de document »,  
» que vous avez accueilli l'ordure policière et  
» fourni ainsi à la presse royaliste une belle et  
» bonne occasion de raviver et d'accroître un  
» scandale près de tomber dans le dédain de  
» l'opinion publique. Comme les coquettes avec  
» lesquelles on vous reconnaît plus d'un point de  
» ressemblance, vous avez mis dans la dernière

» ligne de votre perfide petite note la pensée  
» secrète et intime de votre hypocrite intervention.  
» Eh bien ! nous vous dirons aussi la nôtre, la  
» voici : Nous avons toujours considéré les propositions  
» d'Élise Chartier comme un piège opportuniste  
» et comme la continuation du système de  
» calomnie qui a signalé votre dernière campagne  
» électorale. Votre note d'hier est la confirmation  
» de ce qui n'était chez vous qu'à l'état de  
» soupçon. »

Le Bien public, cause première de cette dénonciation, était rédigé ou du moins inspiré par M. Yves Guyot. En 1879, M. Yves Guyot, sous le pseudonyme du Vieux petit Employé, continuait dans la Lanterne ses dénonciations, il a eu la récompense de tant de courage, il a été élu, en 1886, député de Paris ; dénoncez, dénoncez, cela rapporte toujours quelque chose !

Tous ces faits se passaient sous M. Albert Gigot, préfet de police ; ce préfet est remplacé par M. Andrieux, et ce dernier par M. Camescasse ; les choses vont-elles changer ?

Un journal du soir, la Nation, 25 novembre 1884, va nous répondre par la note suivante :

« Les promoteurs de désordre, les fabricants  
» de résolutions révolutionnaires connaissent-ils  
» un individu qui s'appelle aussi Sabin, qui est  
» chef de groupe, encore secrétaire d'une caisse  
» de secours aux détenus politiques et qui émarge  
» au budget de la brigade Girard ? Vous parlez  
» d'agents provocateurs, en voilà un, sans compter  
» ceux qui se cachent sous les pseudonymes :  
» Hilaire, Gontran, A. P., Félix, etc., etc. »

Le Cri du Peuple répondit : « Et nous pourrions même ajouter à la liste de notre confrère, les Brice. les Wilfrid, les Saturnin, les Ernest et d'autres encore. »

Le 29 novembre 1884, le Cri du Peuple publiait le document suivant :

- « Les soussignés déclarent, à l'unanimité :
- » que le nommé Bausan est, sous le nom de Brice,
- » un agent secret de la deuxième brigade de
- » recherches, spécialement attaché à l'Union des
- » chambres syndicales ;
- » Que le nommé Ernest Lefèvre est, sous le nom
- » de Gontran, un agent secret de la deuxième
- » brigade de recherches, spécialement attaché au
- » groupe l'Égalité, au groupe corporatif des premier
- » et deuxième arrondissements et à l'agglomération
- » parisienne ;
- » Que le nommé Hérivaux est, sous le nom de
- » Hilaire, un agent secret de la deuxième brigade
- » de recherches, spécialement attaché à l'Union
- » fédérative, à la fédération du bâtiment, au cercle
- » des Grandes-Carrières ;
- » Que le nommé Plisson, dit Soudrat, est, sous
- » le nom de Félix, un agent secret de la police
- » politique appartenant à Caubet, spécialement
- » attaché aux groupes des cinquième et septième
- « arrondissements et aux réunions de la salle
- » Jussieu.
- » Ce verdict rendu, le jury déclare sa mission
- » spéciale terminée et engage le parti révolutionnaire
- » tout entier à se tenir en garde contre toute
- » insinuation perfide qui pourrait atteindre d'excellents
- » citoyens. »

Suivaient les dix-sept signatures des membres du jury.

Druelle avait été exécuté, dans la séance du 25 novembre, comme correspondant avec M. Girard, sous le nom de Sabin.

Tous ces personnages réclamèrent ; Sabin par une brochure, Hérivaux par lettre, les autres par des protestations indignées, mais aucun d'eux ne fit un procès

en diffamation, ils n'eurent pas le courage de M. Chabert qui traduisit le Petit Parisien en police correctionnelle pour avoir publié sur son compte une calomnie semblable : le journal fut condamné.

Au mois de janvier 1885, un agent de la sûreté fit des révélations à un journal anarchiste ; d'après cet agent, la Préfecture de police était renseignée sur les faits et gestes des révolutionnaires italiens, par un individu qu'ils accueillaient comme un frère et qui signait ses rapports du nom : Paul.

Pour affirmer ses dires, l'agent délateur soutenait qu'il avait vu sur le compte de la note de ses frais, remise à son chef, cette mention : donné à la quête, deux francs.

Il faut dire que quelques mois auparavant une grande réunion publique avait eu lieu à la Villette, et qu'à la sortie, une quête avait été faite au profit d'un journal révolutionnaire de Rome ; un grand nombre de sous étaient sur le plateau, on y remarquait une seule pièce blanche, une pièce de deux francs, qui avait été déposée par le citoyen Pouzone, un des plus ardents révolutionnaires italiens.

Cette coïncidence éveilla l'attention ; les réfugiés résolurent de l'exécuter.

M. Constant Martin se procura, par un moyen quelconque, une page de l'écriture de Pouzone, il la mit au milieu de cinq autres pages, écrites par autant d'Italiens, six révolutionnaires délégués par le groupe se rendirent dans les bureaux du journal anarchiste qui avait reçu les confidences de l'agent.

On l'avait convoqué et caché dans une pièce voisine ; les six pages d'écriture étaient placées pêle-mêle, sur une table ; on les lui mit sous les yeux ; il les parcourut et, sans hésiter, il mit la main sur la feuille de Pouzone.

Exécuter Pouzone dans un bureau de journal, en catimini, ce n'était pas assez théâtral, assez solennel, les délégués convoquèrent différents groupes, salle Quizard, rue

Grange-aux-Belles ; une salle à tout faire, dans laquelle il y avait des drapeaux, un billard, un théâtre. M. Constant Martin présidait le tribunal révolutionnaire, Pouzone avait été convoqué et il était venu !

Interrogé par chacun, à son tour, le pauvre homme ne savait à quel saint se vouer.

— Est-il vrai, lui demanda-t-on, que tu t'aies fait rembourser les deux francs que tu as donnés à la quête, par la Préfecture de police ?

— Mais c'est de la folie ! Je n'ai donc pas le droit d'être bon patriote ?

— Un ouvrier ne peut pas comme ça donner quarante sous.

— Je travaille quinze heures par jour, voyez mes mains.

— Tu n'as pas toujours travaillé. Comment vivais-tu, il y a trois mois ?

— Ma mère m'avait envoyé une obligation, que j'ai vendue.

— Et ton écriture ?

— C'est un hasard !

Poussé dans ses derniers retranchements, Pouzone finit par dire qu'il a toujours soupçonné un ami commun d'être de la police ; il donna son nom, on lui accorda un délai pour amener le coupable.

Le 25 janvier, deuxième séance, les assistants étaient plus nombreux qu'à la première ; ils attendirent Pouzone et son ami deux heures durant, mais Pouzone ne vint pas, la discussion s'ouvrit néanmoins ; elle dura deux heures, et le jugement suivant fut rendu contre le contumace :

« Après plusieurs réunions, dont une des groupes  
» et deux autres publiques, après avoir constaté  
» que Pouzone ne s'est pas présenté à la dernière,  
» l'assemblée :

» Vu les compromissions de Pouzone avec la  
» Préfecture de police, le déclare indigne d'appartenir  
» au groupe révolutionnaire italien.

» Vu les preuves morales et certaines, relevées  
» contre Pouzone, l'assemblée, en effet, est convaincue  
» que celui-ci fait partie de la police  
» secrète ! »

Toutes ces exécutions manquaient de grandeur, de prestige ; elles étaient mesquines, celle de Lucien Delahodde fut autrement solennelle ; il est vrai qu'elle fut faite par les vieilles barbes de 1830, par des chefs d'écoles, expérimentés dans l'art de la mise en scène, conspirateurs émérites, qui ne faisaient pas des sociétés secrètes dans lesquelles tout se passait en conversation.

Il n'est pas inutile de rappeler cette exécution :

Pressentant la révolution de Février, le préfet de police Delessert avait fait mettre au pilon un grand nombre de dossiers, plusieurs, faute de temps, avaient échappé ; parmi eux s'en trouvait un très volumineux, qui contenait plus de mille rapports, signés Pierre ; les premiers remontaient à 1838. En les étudiant, une circonstance frappa Caussidière, l'un d'eux relatait des faits connus seulement de trois personnes : Pilhes, Caussidière et Delahodde ; Caussidière était sûr de Pilhes, Delahodde devait être Pierre ; il fit part de ses doutes à M. Elouin, chef de la police municipale ; celui-ci lui remit alors une lettre datée du 25 mars 1838, dans laquelle Delahodde demandait au préfet de police à faire partie de la police secrète.

Le 14 mars 1848, Caussidière constitua au Luxembourg, un tribunal secret dans l'appartement de M. Albert, membre du gouvernement provisoire.

Ce tribunal était composé de MM. Grandménil, Tiphaine, Monier, Bocquet, Pilhes, Lechallier, Bergeron, Caillaud, Albert, Mercier, Delahodde, Chenu, Caussidière, Louchet et Ch. Rouvenat.

Delahodde ignorait naturellement qu'il allait être le prévenu.

Louis Blanc, Ledru-Rollin, Raspail, Barbès et Flocon, s'étaient fait excuser, retenus qu'ils étaient, les uns à l'Hôtel-de-Ville, les autres à leurs clubs.

Grandménil présidait, Caussidière remplissait les fonctions d'accusateur public, et Tiphaine celle de secrétaire.

— Il y a un traître parmi nous, dit sans préambule Caussidière, pendant trop longtemps nous avons accusé trop légèrement d'honnêtes patriotes, nous étions loin de soupçonner le serpent qui s'était glissé parmi nous ; aujourd'hui j'ai découvert le véritable traître, c'est.... Lucien Delahodde.

Voici d'ailleurs la scène d'après un témoin oculaire :

« Delahodde qui, jusque-là, avait paru indifférent, bondit à cette accusation si directe ; au mouvement qu'il fit, Caussidière s'empessa de fermer la porte, et, tirant un pistolet de sa poche : « Si » tu bouges, je te casse la tête ».

Delahodde se mit alors à protester énergiquement de son innocence.

— Bien, dit Caussidière. Voici un dossier qui contient dix-huit cents rapports adressés au préfet de police, je vais vous le soumettre.

Il remit alors à chacun de nous les rapports qui le concernait.

Delahodde niait toujours que ces rapports, signés Pierre, fussent de lui, lorsque Caussidière lut la lettre, signée de son véritable nom, dans laquelle il offrait ses services au préfet ; il prononça quelques mots pour dire qu'une terrible fatalité l'avait jeté dans les bras de la police.

Caussidière lui présenta le pistolet en lui disant qu'il n'avait plus que cette seule ressource.

Delahodde répondit qu'il ne se tuerait pas, mais qu'on pouvait faire de lui ce qu'on voudrait.

Bocquet, impatienté, saisit le pistolet et le lui présenta par trois fois.

— Allons, lui disait-il, brûle-toi la cervelle, lâche ! lâche ! ou je te la brûle moi-même.

— Je réparerai mes fautes, disait Delahodde, par les services que je me sens le désir de rendre au parti que j'ai trahi jusqu'à ce jour.

M. Albert intervint, ne voulant pas qu'il se brûle la cervelle dans sa chambre. Bocquet, au comble de l'exaspération, armait le pistolet ; M. Albert le lui arracha des mains.

— Un coup de pistolet donnerait l'alarme.

— C'est vrai, dit Bocquet, il nous faudrait du poison.

— Du poison ? dit Caussidière, j'en ai apporté, et de toutes qualités.

Il prit un des verres qui se trouvaient sur le secrétaire, le remplit d'eau qu'il sucra (touchante attention), y versa ensuite une poudre blanche, puis le présenta à Delahodde, qui recula.

— Vous voulez donc m'assassiner, dit-il ?

— Oui, dit Bocquet.

Delahodde était fort pâle, et la sueur coulait sur son visage. Il répondit d'une voix sombre :

— Je ne me tuerai pas.

Puis il alla s'asseoir sur le canapé et y resta la tête entre ses mains.

— Allons donc ! bois, lui dit Caussidière, tu vas tourner l'œil tout de suite.

— Eh bien ! non ! non ! Je ne boirai pas. Oh ! je me vengerai de toutes ces tortures !

Monier et Pilhes implorèrent sa grâce.

Caussidière répondit :

— Nous ne pouvons le laisser vivre, il peut nous compromettre, il sait tout ce que nous faisons.

— Il faut le mettre sous clef, dit Grandménil.

— Tu as raison, fit Caussidière.

Bocquet courut chercher un fiacre ; en attendant, Delahodde écrivit l'aveu suivant :

« Paris, 14 mars 1848.

« Je déclare que tous les rapports signés Pierre  
» sont de moi. »

» DELAHODDE. »

Une demi-heure plus tard, il était écroué à la Conciergerie et mis au secret.

Après le départ de Caussidière de la Préfecture de police, Delahodde fut mis en liberté.

Une aventure plus récente nous prouvera comment l'accusation d'être de la police devient en très peu de temps une légende que rien ne peut détruire :

Le 6 janvier 1885, on procédait aux obsèques de M<sup>me</sup> Michel, mère de « la grande citoyenne » ; le cortège était assez nombreux. Immédiatement derrière le corbillard, suivaient la famille et des amis, puis venait un groupe d'anarchistes, dont l'un portait une immense bannière rouge avec cette inscription : La sentinelle révolutionnaire, groupe communiste-anarchiste du dix-huitième arrondissement.

La hampe était surmontée d'un bonnet phrygien, reproduit en or sur l'étoffe de la bannière ; de chaque côté étaient portés deux drapeaux rouges sans inscription.

Une foule pressée suivait le cortège, qui se dirigeait au cimetière de Clichy. De temps à autre, les anarchistes criaient : Vive la Commune ! Vive l'anarchie ! Vive la révolution !

Boulevard Berthier, à la hauteur de la porte d'Asnières, le convoi s'arrêta tout à coup ; c'était par ordre de M. Gaillot, inspecteur divisionnaire, qui, accompagné de l'officier de paix Florentin et d'agents, venaient inviter les manifestants

à rentrer leurs drapeaux rouges. Les anarchistes répondirent à cette invitation par le cri de : Vive la Commune ! et se groupèrent autour de leurs drapeaux pour les défendre ; ils étaient armés de couteaux et de revolvers. Dans l'état des esprits, un conflit était inévitable ; une certaine émotion se produisit. Les socialistes et les blanquistes auraient voulu que les anarchistes cédassent aux ordres de l'autorité ; ils disaient fort justement qu'ils étaient venus honorer, par leur présence, la mère de leur amie et non pour engager une bataille ; les anarchistes résistaient à ces sages et prudentes paroles. M. Gaillot hésitait à donner ordre à ses agents de s'emparer des drapeaux, devant la responsabilité qui lui incombait s'il y avait effusion de sang, malgré qu'il fût dans la légalité et couvert par les ordres de son chef, le préfet de police.

MM. Rochefort et Lissagaray s'avancèrent vers M. Gaillot et lui firent poliment remarquer que ces drapeaux avaient bien été déployés à l'enterrement de Gambetta et qu'ils n'étaient pas alors plus emblèmes séditionnels qu'aujourd'hui. La tempête grondait, un conflit devenait de plus en plus probable. C'est alors que M. Carrière, qui se trouvait poussé, par le remous de la foule, à côté de M. Gaillot, guidé par un sentiment de conciliation, quoiqu'il n'appartînt à aucun des groupes qui assistaient au convoi et qu'il fût là en simple curieux, dit à l'inspecteur divisionnaire, un de ses amis :

— Ils sont près du cimetière ; si M. Rochefort répondait de l'ordre, vous pourriez les laisser passer.

M. Gaillot hésitait encore, lorsque M. Rochefort répondit de l'ordre.

Ceux qui étaient éloignés, ne comprenant rien à ce colloque, s'impatientaient ; ils criaient, bouscullaient. Alors M. Gaillot, devant l'affirmation de M. Rochefort, et aussi par une modération qui l'honore, dit :

— Eh bien ! passez.

M. Carrière, qui entendit l'ordre donné par M. Gaillot, le répéta à un brigadier ; comme ce dernier était à une certaine distance, il ne comprit pas, alors M. Carrière lui cria à haute voix :

— On vous dit de laisser passer !

Le cortège se reforma et se mit en marche. M. Rochefort avait tenu parole ; l'ordre ne fut pas troublé.

Voici ce que M. Carrière gagna à son intervention :

Quelques mois plus tard, le jour de l'enterrement de Cournet, ancien membre de la Commune, la foule était amassée sur le terre-plein du boulevard des Amandiers, devant le cimetière du Père-Lachaise, pour voir la sortie ; on s'attendait à des incidents. Les journalistes formaient un groupe distinct, M. Carrière était au milieu d'eux, les dominant de sa haute taille, lorsque tout à coup il fut interpellé par MM. Maxime Lisbonne et Rouillon, qui se détachèrent d'un groupe ; ces messieurs lui demandèrent compte de sa conduite à l'enterrement de M<sup>me</sup> Michel et lui dirent :

— Tu as donné l'ordre de laisser passer le drapeau, nous allons faire une enquête sur ton compte, tu es de la rousse !

Cette accusation brutale allait faire boule de neige.

Ces temps derniers, l'Intransigeant prévenait charitablement la Préfecture de police que, si elle continuait à envoyer dans les réunions publiques l'agent Carrière, il pourrait bien, malgré sa haute taille, subir des avaries sérieuses ; bref, on donnait à entendre qu'on lui ferait son affaire !

Enfin, à propos de l'expulsion des princes, le même journal signala à ses lecteurs que le nommé C..., ancien ténor du théâtre de Genève, commandait les sergents de ville de service à la gare du Nord, le jour où le prince Victor partit pour Bruxelles.

M. Carrière doit être satisfait, il a monté en grade rapidement, de simple « mouchard » il était élevé au commandement d'une brigade, remplaçant M. Clément.

On se demande jusqu'où ira la bêtise et l'aveuglement des feuilles de « parti pris », et où elles s'arrêteront dans cette voie-là ?

Puisqu'il est établi qu'on ne peut plus être vu deux fois à une cérémonie quelconque, sans être qualifié de mouchard !

La langue des ON sera éternelle.

## XII

M. Gragnon, préfet de police. — Les préfets depuis 1848. — Autre système. — Inconscience du public. — Les sergents de ville. — Bourgeois et police. — Métier de fainéant. — Dévouement des agents. — Le cabinet du préfet. — Est-il le maître ? — Les divisions de la Préfecture de police. — Le contrôle général. — Les inspecteurs. — Les indicateurs. — Un bon bateau. — Renvoi des agents secrets. — Insuffisance du contrôle général. — Protections et faveurs. — La police municipale. — Omnipotence de son chef. — De 1848 à 1886. — Ses divisions et ses services. — Roulement des agents. — Les officiers de paix. — Les commissaires de police. — Leur rôle. — Le quart d'œil. — Le service des garnis. — Les marchands de sommeil. — Les garnis. — Système de Canler. — Les garnis en observation. — Améliorations.

Lorsque M. Gragnon arriva au pouvoir (avril 1885) la police politique battait son plein à la Préfecture de police, les exemples qui précèdent suffisent à le démontrer.

Le cabinet du préfet,  
La police municipale,  
Le contrôle général,  
Les brigades de recherches,  
avaient leurs agents secrets, indépendants de chaque service, inconnus les uns aux autres et opérant pour leurs chefs respectifs.

C'était un legs des anciens préfets.

En sa qualité d'ancien secrétaire général de la Préfecture de police, M. Gragnon n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire, car il avait pu, depuis longtemps,

sans pouvoir y remédier, apprécier tous les inconvénients d'un semblable système, sa futilité, et surtout son inutilité, aussi, dès qu'il fut le maître, il résolut de supprimer cet état de choses, de détruire cette police de « petits papiers » et dentaire de la Préfecture une administration dont tous les actes seraient au grand jour, de réaliser le rêve de tous les gens sensés, véritables amis de l'ordre, de faire de la Préfecture de police un instrument de sécurité et de protection pour tous les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, certes il n'est pas arrivé au degré de perfection voulue, ni au but qu'il s'est imposé, mais on ne détruit pas en une année une routine et des traditions qui datent du commencement de ce siècle et ont été consacrées par quarante et un préfets, dont quelques-uns furent des hommes éminents et d'habiles administrateurs.

Depuis 1848 nous avons eu vingt et un préfets, MM. Caussidière, Trouvé-Chauvel, Gervais de Caen, Ducoux, Robillot, Carlier, de Maupas, Piétri aîné, Boitelle, Piétri jeune, de Kératry, Adam, Chopin, Cresson, Valentin, Léon Renault, Voisin, Albert Gigot, Andrieux, Camescasse et Gragnon.

Le premier acte de M. Gragnon fut avant tout de supprimer la police politique, comme la pratiquèrent MM. Lagrange et Lombard, et de relever le prestige de ses employés et de ses agents aux yeux du public, il s'efforça surtout de détruire cet absurde préjugé qui veut que tout ce qui appartient à la Préfecture de police, commis, inspecteurs, sergents de ville, soient considérés comme des « mouchards » et forcément des êtres misérables, tarés, sur lesquels il faut courir comme sur des bêtes fauves.

Détruire ce préjugé est une tâche terrible, l'entreprendre seulement est un acte méritoire.

La Préfecture de police actuelle ne doit plus être un épouvantail pour personne, elle ne doit pas porter le fardeau des iniquités passées, que je n'ai fait qu'effleurer ;

pas plus que dans la société actuelle le fils du supplicié n'est responsable des crimes de son père.

Il est un fait digne de remarque : depuis que certaines feuilles, dans un but facile à deviner, publièrent de prétendues révélations sur la Préfecture de police, la haine contre tout ce qui touche à cette administration de près ou de loin a atteint une période aiguë ; si un journaliste, indigné des attaques injustes dirigées contre la Préfecture, rétablit la vérité des faits dans son journal, c'est un « mouchard », et le public inconscient accepte pour argent comptant ces diatribes intéressées et ces accusations ridicules ; cette haine est poussée si loin, que la foule, qui pourtant a recours à tous propos et hors de propos à la police, insulte les agents en uniforme, elle les considère comme des criminels.

Elle ne sait donc pas que ces agents sont pour la plupart d'anciens militaires ; qu'il faut, pour qu'ils puissent porter cet uniforme qui produit sur leur esprit le même effet que le rouge sur le taureau ; qu'il faut, dis-je, qu'ils aient un dossier absolument vierge de condamnations, qu'ils sont maintenus sous un joug de fer et soumis à une discipline plus rigoureuse que dans n'importe quel régiment.

On rencontre les sergents de ville, les premiers au feu, rivalisant avec les pompiers : tous les jours les journaux enregistrent, aux faits divers, des actes de sauvetages accomplis par eux : chevaux emportés, maîtrisés, chiens enragés tués, poursuites périlleuses de malfaiteurs sur les toits, plongeurs dans la Seine pour repêcher les malheureux qui tentent de se suicider ; le public est tellement habitué à lire le récit de ces actes de dévouement, qu'il n'y fait plus attention, il passe indifférent, sans songer que l'homme qui risque ainsi sa vie chaque jour, chaque heure, est père de famille et qu'il l'oublie, parce que l'honneur de son uniforme lui impose le devoir de sauver la vie des autres sans songer à la sienne, ni aux siens !

Souvent en revenant de soirée, au milieu de la nuit, j'ai rencontré des sergents de ville, marchant deux à deux, ou par quatre, suivant les quartiers, impassibles sous les morsures du froid, sous la neige, ou trempés jusqu'aux os par la pluie, trépignant philosophiquement dans la boue, renseignant avec empressement le passant attardé, le suivant des yeux et se précipitant au premier appel à son secours, s'il est attaqué ; parfois la bande de rôdeurs est nombreuse, qu'importe à l'agent, il ne calcule pas le danger : c'est son devoir !

Parfois, quand le temps est trop mauvais, l'agent s'embusque sous une porte, de sa place il voit les fenêtres de la maison d'en face éclairées, éblouissantes de lumières, l'écho lui apporte les sons de la musique, et l'air les effluves du souper, il ne se plaint pas de cette inégalité du sort, qui fait que celui qui veille à la sécurité des autres grelotte de froid, quand ceux sur lesquels il veille s'amusent, boivent, chantent et dansent ; tout à coup un cri retentit, troublant le silence de la nuit : à l'assassin, au secours ; l'agent s'élance, il est entouré, assailli, il va succomber, les fenêtres s'ouvrent, quel est donc ce tapage, qui ose ainsi troubler le sommeil ou les plaisirs du bourgeois ?

— Ce n'est rien, dit quelqu'un, c'est un policier qui veut arrêter des malfaiteurs !

Le bourgeois fait refermer sa fenêtre promptement sans songer à aller à son aide, et, le lendemain, cet égoïste est le premier à réclamer le secours du « policier » qu'il laissait tranquillement assassiner la veille.

Au café, il raconte bien haut à qui veut l'entendre que la police est mal faite, que la veille on a attaqué quelqu'un en face de chez lui !

Etre sergent de ville, disent ceux qui n'osent pas les appeler canailles, c'est un métier de fainéant !

Ah ! il est joli le métier !

Les agents de quartiers font un service de onze heures et demie en moyenne, sans compter les services supplémentaires : incendies, revues, réquisitions, anniversaires, meetings sur les places publiques, etc., etc. Onze heures et demie sur vingt-quatre !

Combien d'ouvriers en font autant ?

L'appât d'appointements élevés est-il le mobile qui inspire et stimule le dévouement des agents ?

Ils sont divisés en trois classes ; la moyenne des appointements s'élève à la somme de cent quarante francs par mois, tout compris, pas tout à fait quatre francs soixante-dix centimes par jour !

On voit que c'est peu, et que le moindre des ouvriers est plus favorisé que ceux qui sont chargés de veiller à notre sécurité ; quant aux dangers, ils ne sont pas tarifés.

Les agents accomplissent en moyenne, par année, cinq cents actes de dévouement ; en 1884, il y eut un officier de paix tué et cent soixante et un agents blessés en se portant au secours des citoyens.

Ce chiffre est éloquent.

## **LE CABINET DU PRÉFET**

Toutes les campagnes entreprises par la voie de la presse ou du livre ont eu pour but d'essayer de „ prouver que le préfet régnait, mais ne gouvernait pas, et que si on lui enlevait le privilège que lui confère l'article 10 du Code d'instruction criminelle, le préfet, tout en portant une responsabilité énorme, serait à la merci du chef de la police municipale.

C'est une grave erreur : le préfet peut se heurter à une force d'inertie qui paralyse ses bonnes intentions, mais il gouverne parfaitement et a les moyens de se faire obéir.

Il ne commande pas, proprement dit, directement les agents de la police municipale, mais qu'importe ? le chef de

la police municipale est son subordonné, et il fait exécuter ses ordres. Il est si bien son subordonné, qu'en vertu du paragraphe 2 de l'arrêté du 14 avril 1856, le préfet le nomme par un simple arrêté : par les mêmes motifs, il peut le révoquer.

Le cabinet du préfet se compose du préfet de police, d'un chef du secrétariat, d'un chef de cabinet, d'un chef adjoint, de deux chefs de division, de quinze chefs de bureau, de trente-trois sous-chefs, d'un contrôleur de la caisse, d'un inspecteur des travaux, d'un contrôleur de l'habillement des gardiens de la paix, d'un archiviste, de quarante-trois commis principaux et de cent quatre-vingts commis.

Les attributions du préfet de police ont été déterminées par l'arrêté du 12 messidor an VIII (1<sup>er</sup> juillet 1800), qui est la base fondamentale de l'état actuel. Diverses prescriptions légales ont légèrement restreint ou étendu le rôle du préfet, mais aucune, y compris la loi du 15 mai 1853, qui étend ses pouvoirs au département de la Seine et à certaines communes de Seine-et-Oise, n'a sérieusement modifié leur nature ou leur étendue.

Le préfet de police reçoit les ordres du ministre de l'intérieur, à qui il communique quotidiennement, par des rapports sommaires ou détaillés, suivant le cas, les principaux événements, de quelque nature qu'ils soient, qui se sont accomplis la veille dans Paris, et parfois le jour même le préfet donne ses ordres aux commissaires de police, avec qui il confère très souvent ; il reçoit en audience publique tous ceux qui lui en font la demande par lettres, et en audience particulière les personnages qui ont des choses graves à lui communiquer, soit qu'elles intéressent les particuliers, ou bien l'ordre public, qui est la principale attribution du préfet.

Il arrive souvent que, sous les prétextes les plus futiles, des gens sollicitent la faveur d'être reçus ; il les reçoit quand même, car pour un préfet habile, il n'est pas de

petite confidence : en recevant beaucoup de monde, il se tient au courant de l'opinion publique et apprend la vérité mieux que par des rapports. Il acquiert d'ailleurs ainsi un esprit d'observation qui l'aide à démêler la véracité des faits et leur importance.

Des riens en apparence ont une importance réelle et donnent la clé de certains faits qui, sans cela, eussent passés inaperçus.

Trois divisions composent les bureaux ; c'est le service intérieur.

Le cabinet comprend trois bureaux qui forment une division. Dans ses attributions figurent la police générale, autrement dit, la sûreté des pouvoirs publics.

La première division, la division judiciaire, comprend cinq bureaux, tous s'occupent de la poursuite et de la répression des crimes et délits ; elle concentre les procès-verbaux des commissaires de police relatifs à ce sujet, elle fait rechercher les malfaiteurs inconnus, et ordonne la mise à la disposition du Parquet des individus arrêtés ; elle fait exécuter les arrêts rendus par les tribunaux et incarcérer les condamnés. Le premier bureau de la première division a pour mission spéciale d'examiner la suite à donner aux procès-verbaux dressés contre les individus en liberté ; le second bureau accomplit le même travail contre les individus arrêtés, dont la moyenne s'élève à environ trois cents par jour. On voit que ce n'est pas une sinécure.

La deuxième division est composée de quatre bureaux : l'hygiène publique, l'application des règlements de police relatifs à la salubrité sont de son ressort, elle recueille les plaintes contre l'inexécution des ordonnances en matière de salubrité, et les fait exécuter.

Tout Paris converge donc vers la Préfecture de police. Nous allons nous en rendre compte en étudiant scrupuleusement les services :

## **LE CONTROLE GÉNÉRAL**

Le contrôle général a été créé par un décret du 17 septembre 1854.

Il fut créé pour contrôler les services de la police municipale et les services extérieurs de la Préfecture de police. L'article 93 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1856 prescrivait au contrôleur général de visiter et de faire visiter de jour et de nuit les arrondissements et de rendre compte au préfet en personne, chaque matin, du résultat du contrôle.

Cela était possible. Paris ne possédait alors que douze arrondissements et 3.599 gardiens de la paix.

Le contrôle général se compose de : un contrôleur général, deux commissaires de police, deux brigadiers, quatre sous-brigadiers et quarante inspecteurs. Ce dernier chiffre est à retenir.

D'après l'arrêté présidentiel du 20 juin 1871, le contrôleur général doit être commissaire de police, mais cette règle n'a jamais été observée, sans doute parce qu'on a reconnu, dans la pratique, l'inutilité de cette prescription.

Jusqu'à la loi sur la presse du 29 juillet 1881, le contrôle général avait pour mission de surveiller les agents sur la voie publique, de diriger les enquêtes sur les commissaires de police, en un mot, sur tous les fonctionnaires appartenant à un titre quelconque à la Préfecture de police. Il avait également dans ses attributions les imprimés, les affiches, les circulaires, le dépôt des journaux, le colportage, tout ce qui concernait la librairie.

Sa juridiction, par arrêté du 3 brumaire, s'étendait à Saint-Cloud, Meudon, Sèvres et Enghien, communes qui appartiennent au département de Seine-et-Oise.

Le dernier contrôleur général, avant cette loi, fut M. Marseille ; lui succédèrent MM. Leroux et Gautier de Noyelles.

Par l'application de la loi de 1881, il ne restait donc plus à ces messieurs que le contrôle général proprement dit, c'est-à-dire le contrôle sur les services de la Préfecture, ce service restreint ne pouvait leur suffire. Petit à petit, ils l'étendirent et firent du contrôle une véritable brigade politique qui rayonnait sur tout Paris.

Ils divisèrent les inspecteurs en trois catégories :

Les inspecteurs notiers.

Les inspecteurs îlotiers.

Les inspecteurs copistes.

Les inspecteurs notiers étaient chargés des enquêtes sur les journalistes, les hommes politiques au pouvoir et sur tous les personnages marquants s'occupant de politique, à quelque parti qu'ils appartenissent.

Les inspecteurs îlotiers étaient chargés de surveiller la voie publique pour tout ce qui concernait les crieurs de journaux et de brochures, ils surveillaient également toutes les personnes qui leur étaient désignées, quelles que fussent leur qualité et leur situation, depuis l'ambassadeur jusqu'au commissionnaire.

Les inspecteurs copistes étaient chargés de transcrire les rapports de leurs collègues, de les corriger au besoin, ce qui était même indispensable pour les transmettre au cabinet, l'original des rapports restant au contrôle général.

Les indicateurs, coqueurs ou agents secrets étaient recrutés dans tous les mondes, mais principalement dans les orateurs des réunions publiques, dans les financiers véreux qui ornent chaque après-midi les marches de la Bourse (côté de la rue Notre-Dame-des-Victoires) et enfin dans les bas-fonds du journalisme, leur rôle consistait à adresser quotidiennement, au contrôleur général, des rapports sur les mondes dans lesquels ils vivaient, sur les événements qu'ils prévoyaient, sur les conversations entendues, sur tous les faits, enfin, même insignifiants, de quelque nature qu'ils fussent.

Alors ces faits étaient transmis au préfet, parce que le contrôle général est le seul service de la Préfecture de police qui communique directement avec le cabinet duquel il dépend d'ailleurs, si parmi eux il y en avait d'intéressants une note du cabinet était transmise au contrôleur général avec ordre de faire faire les recherches nécessaires pour les compléter ; ces notes étaient remises à des inspecteurs qui marchaient jusqu'à temps qu'ils aient trouvé les renseignements demandés, on conçoit dès lors qu'avec ce système la surveillance des agents de la voie publique était délaissée ; on en verra les conséquences plus loin.

Il fallait que les agents secrets fournissent des rapports quand même, les contrôleurs généraux l'exigeaient, parce que cela augmentait leur importance et faisait pièce aux agents secrets de la police municipale et des brigades de recherches, ces rapports « forcés » mentaient souvent, grossissaient à plaisir des faits insignifiants, et relataient même des faits qui n'existaient pas.

Un exemple entre mille :

M. Gautier de Noyelles faisait les réunions publiques, aussitôt qu'une était signalée, il y envoyait un agent, très souvent un nommé Corbin dont le véritable nom était Gaston G..., était chargé de cette mission ; un soir il fut envoyé rue de Jussieu, pas de réunion, mais tout de même le rapport suivant :

« Réunion de la rue de Jussieu, 19, Paris

» Nous nous rendons à huit heures et demie avec (suivaient des noms de journalistes), pour assister à cette réunion organisée par le citoyen T..., la salle est déjà plus que pleine, 1,200 lettres ont été distribuées et la salle contient 300 ou 400 places au plus, les volets sont posés et

on ne laisse plus entrer personne, 250 personnes sont à la porte, beaucoup d'étudiants et de gens du quartier. Après avoir bien parlementé nous finissons par entrer dans la salle du café qui précède la salle de réunion, mais impossible de pénétrer dans la salle qui est bondée, nous faisons demander le citoyen T... qui nous répond qu'il n'a pas besoin de la presse.

» Sur ce, nous nous retirons en bon ordre, huit ou dix journalistes nous promettent bien de ne pas dire un mot de cette réunion.

» On se bouscule pour sortir, les femmes se trouvent mal.

» Il est neuf heures et demie.... En tout cas, aucun journal du matin n'en rendra compte. »

Pour cette belle besogne le contrôle général coûtait en moyenne cent mille francs par an, sans compter les agents secrets qui étaient payés par le cabinet sur un état fourni par le contrôleur général.

Les agents secrets variaient de cinq à huit et leur traitement s'élevait de cent cinquante à trois cents francs par mois.

Jadis les contrôleurs généraux n'étaient pas forcés par le préfet de donner les noms de leurs agents secrets, ni le détail des traitements de chacun, ce qui leur permettait de réaliser un assez joli bénéfice ; quand un de leurs inspecteurs réguliers faisait du zèle pour avoir de l'avancement, qu'il recueillait dans ses courses des « informations » ou des « nouvelles politiques », le contrôleur général se gardait bien d'en indiquer la source au préfet, il mettait les renseignements à l'actif d'un agent imaginaire : Emile ou Ernest.

Quand M. Gragnon prit le service il exigea les noms des agents secrets et ensuite le chiffre de la somme mensuelle allouée à chacun, puis peu à peu il les renvoya et ramena le contrôle général à sa destination régulière : contrôle des agents et service de la librairie et de la presse.

Là ne devrait pas se borner la réforme, voici pourquoi :

Les quarante inspecteurs du contrôle général sont absolument insuffisants pour surveiller efficacement les agents de la voie publique, en admettant qu'ils soient tous employés à cette surveillance cela ne fait que deux inspecteurs par arrondissement, ils ne peuvent donc rien, si par exemple on divise les arrondissements par cinq et que quatre soient mis en surveillance le même jour, dix inspecteurs y opèrent, mais il suffit que l'un d'eux soit connu pour que l'agent de la voie publique le signale aussitôt sur toute la ligne, alors le service est irréprochable, et comme les agents savent que les inspecteurs du contrôle général seront forcés le lendemain de faire quatre autres arrondissements, ils seront donc cinq jours sans être surveillés ; de là un relâchement dans le service et encore faudrait-il admettre que le contrôle général abandonnât toutes les enquêtes sur les autres fonctionnaires pour se livrer exclusivement au contrôle des agents de la voie publique.

Il reste la troisième brigade de recherches, qui est affectée spécialement au contrôle des agents de la voie publique, qui, par le fait, devrait seconder le contrôle général ; elle ne le seconde pas du tout, voici pour quelles raisons :

Depuis quelques années, le système des recommandations est en grande faveur auprès du chef de la police municipale ; les députés, les sénateurs, les conseillers généraux, les francs-maçons et surtout les conseillers municipaux ont tous des protégés à caser ; or, malgré qu'ils crient contre « le dernier rempart de la réaction », contre « les derniers vestiges de la monarchie », qui n'est en somme qu'une création républicaine, ils s'empressent d'user de leurs influences personnelles pour placer les leurs ; ce système n'aurait aucun effet désastreux pour la discipline, si le contrôle général agissait seul pour la surveillance, parce que ses rapports allant

directement au préfet de police, le préfet n'obéit à aucune influence, à aucune considération, sa responsabilité et l'honneur de son administration passent avant tout ; il punit à propos et récompense de même ; il n'en est pas de même pour la troisième brigade de recherches, affectée au contrôle, ses rapports vont directement au chef de la police municipale ; la conséquence de cette anomalie est celle-ci :

Si le contrôle général prend en flagrant délit d'infraction à la discipline l'agent X..., le préfet, sans se soucier du protecteur, le punit ou le révoque ; si on vient intercéder pour le coupable, il répond qu'il ne peut rien, que l'arrêté est signé ; si au contraire c'est la troisième brigade qui prend l'agent X..., le rapport est soumis au chef de la police municipale, il demande le dossier de l'agent ; diable ! il est recommandé par le vénérable de la loge des Parfaits Jouisseurs, ou bien par M. un tel du conseil municipal..... Alors, il se contente de donner une mercuriale à l'agent X... et a soin de prévenir le protecteur de sa mansuétude, à l'égard du protégé ; le préfet ignore ces actes graves, qui sont un principe réel de désorganisation ; cela se passe tous les jours et c'est connu des agents, qui s'en plaignent.

Tout cela n'existerait pas si le préfet de police (un trait de plume suffirait) enlevait à la police municipale LE DROIT DE SE CONTRÔLER ELLE-MÊME, et réunissait la troisième brigade au contrôle général.

Cette fusion aurait une conséquence plus sérieuse.

Le contrôle général avec les cadres comprend cinquante personnes, la troisième brigade environ soixante-seize, ces deux services réunis compteraient cent vingt hommes environ, en réservant vingt hommes pour le service des enquêtes et des renseignements, il resterait cent hommes disponibles pour la surveillance des arrondissements ; cette surveillance pourrait être permanente à raison de cinq hommes par arrondissement, alors il importerait peu que les inspecteurs du contrôle général fussent connus des agents, il suffirait que ces derniers sachent bien que la

surveillance est incessante et qu'ils n'ont rien à espérer de leur protecteur, pour qu'ils fassent un service irréprochable.

Là est la plaie, le jour où le préfet de police exercera seul le contrôle, elle sera cicatrisée, le contrôle sera efficace et le recrutement des agents s'opérera sur le vrai mérite et non plus par la faveur.

## **LA POLICE MUNICIPALE**

La police municipale comprend tous les services de la voie publique, les brigades centrales, les brigades de recherches, les garnis, les mœurs, la sûreté, etc., etc.

Les derniers chefs de la police municipale furent MM. Blavier, Nusse et Ansart.

Le chef actuel est M. Caubet.

L'article 34 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1856 et l'arrêté présidentiel du 20 juin 1871, ordonnent que le chef de la police municipale doit être commissaire de police, cela crée à M. Caubet une singulière situation, il est nommé en raison du paragraphe 2 de l'arrêté du 14 avril 1856, par un simple arrêté du préfet, tandis que les officiers de paix à qui il commande et qui sont forcés d'exécuter ses ordres, sont nommés par le ministre de l'intérieur, c'est exactement comme si un général, nommé par un décret du président de la République, devait obéir à un simple sergent, nommé par le colonel !

L'organisation de la police municipale a été souvent discutée par des hommes éminents.

Les uns trouvaient qu'un homme, quels que fussent ses talents et ses capacités était insuffisant pour diriger utilement des services aussi multiples.

D'autres affirmaient que le chef de la police municipale trop puissant, pouvait contrarier et paralyser les efforts d'un préfet de police qui voudrait sortir de l'ornière

administrative et faire des réformes ou des améliorations sérieuses ;

Qu'il était incroyable et anormal qu'un homme qui n'a aucun caractère public authentique, officiel, pût commander à des officiers de paix et traiter avec des magistrats appartenant à l'ordre judiciaire.

Cette dernière critique est sérieuse, puisque pour des motifs politiques (M. Caubet en est l'exemple), on n'observe pas le décret présidentiel du 20 juin 1871.

Quant à paralyser les efforts du préfet de police, cela serait possible avec un préfet délaissant son administration et se reposant entièrement sur ses chefs de service, mais avec un préfet connaissant son affaire, la puissance du chef de la police municipale est plus apparente que réelle, puisqu'il suffit d'un simple arrêté du préfet de police pour le changer et distraire de la police municipale les services qui lui conviendraient.

Je reviendrai sur cette question quand je parlerai de la police de sûreté.

En 1848, il n'existait que 330 sergents de ville et 180 inspecteurs.

En 1851, il existait 915 gardiens de la paix, qui coûtaient 1.535.100 fr. La population parisienne était de 1.053.000 habitants.

Par décret du 17 septembre 1854, le chiffre des gardiens de la paix fut élevé à 3.599, qui coûtaient 5.803.295 fr.

Par décret du 17 novembre 1859 et par la loi du 6 juillet 1866, la police municipale comptait 4.615 gardiens de la paix ; la dépense s'élevait à 7.617.905 francs.

Par la loi du 13 juin 1886, les 4.615 gardiens de la paix dépensaient 10.414.000 fr.

Par arrêté du 10 juin 1871 et par celui du 24 janvier 1872, le chiffre des gardiens de la paix fut élevé à 7.756, y compris les inspecteurs et les cadres ; ce personnel coûtait annuellement 13 millions 858.850 fr.

Par la loi du 16 janvier 1878, le traitement des agents fut augmenté ; le chiffre de la dépense était de 15.387.650 fr.

La police municipale compte cinq inspecteurs divisionnaires. Le chiffre de 7.756 agents se décompose ainsi :

38 officiers de paix, 25 inspecteurs principaux, 100 brigadiers, 700 sous-brigadiers et 6.800 gardiens de la paix et inspecteurs ; ces hommes sont répartis dans les vingt arrondissements et dans les brigades centrales.

Paris est divisé en vingt arrondissements ; dans chacun d'eux, il y a quatre postes de police dont un central, où réside l'officier de paix commandant l'arrondissement ; dans les autres postes, le commandement est dévolu au brigadier. Le nombre des agents attribués à chaque poste varie suivant l'importance du quartier, comme les agents varient suivant les arrondissements. Voici à peu près les chiffres :

1<sup>er</sup> arrondissement, 291 agents ; — 2<sup>e</sup>, 265 ; — 3<sup>e</sup>, 254 ; — 4<sup>e</sup>, 263 ; — 5<sup>e</sup>, 278 ; — 6<sup>e</sup>, 279 ; — 7<sup>e</sup>, 280 ; — 8<sup>e</sup>, 315 ; — 9<sup>e</sup>, 312 ; — 10<sup>e</sup>, 317 ; — 11<sup>e</sup>, 296 ; — 12<sup>e</sup>, 316 ; — 13<sup>e</sup>, 309 ; — 14<sup>e</sup>, 283 ; — 15<sup>e</sup>, 313 ; — 16<sup>e</sup>, 299 ; — 17<sup>e</sup>, 293 ; — 18<sup>e</sup>, 302 ; — 19<sup>e</sup>, 321 ; — 20<sup>e</sup>, 327. — Le nombre total des gardiens de la paix affecté à la voie publique est donc de 5.913 ; mais ce chiffre n'est jamais au complet.

Chaque officier de paix d'arrondissement a sous ses ordres 3 brigadiers et 24 sous-brigadiers.

Le service de roulement est organisé de façon à ce que les hommes ne fassent que huit heures de service ; mais, comme je l'ai dit plus haut, le service dépasse toujours onze heures.

Le service de la voie publique se fait par îlot. Les îlotiers, pendant le jour, marchent seuls ; la nuit, ils marchent deux par deux et, dans les quartiers excentriques, par quatre.

La distance de l'îlot est calculée pour que les hommes puissent se prêter main-forte au premier signal en cas de

danger.

L'agent est tenu d'obéir à toute réquisition du public.

## **LES OFFICIERS DE PAIX**

L'officier de paix, et plus particulièrement l'agent supérieur actif de la police municipale, est toujours prêt à payer de sa personne ; il est le premier à se rendre sur les lieux où un sinistre a eu lieu, où un crime a été commis.

Les officiers de paix sont indépendants des commissaires de police, comme ceux-ci le sont des officiers de paix.

Ce sont les officiers de paix qui adressent régulièrement et à quatre ou cinq reprises différentes par jour, au chef de la police municipale, les rapports qui sont placés par ce dernier sous les yeux du préfet de police. C'est par ces officiers de paix que ce haut fonctionnaire est tenu au courant de tout ce qui se passe dans la capitale. Quand une affaire en mérite la peine, un rapport spécial est adressé sans retard à la Préfecture.

## **LES COMMISSAIRES DE POLICE**

Les commissaires de police sont nommés par le président de la République, sur les propositions du préfet de police, après qu'elles ont été agréées par le ministre de l'Intérieur.

Il devrait y avoir quatre commissaires de police par arrondissement ; ces arrondissements sont divisés par quartier, ce qui ferait quatre-vingts commissaires de police pour la ville de Paris ; mais ils ne sont que soixante-quatorze, parce que six quartiers sont groupés deux par deux, c'est-à-dire liés à un quartier voisin.

Avant que la loi du 16 juin 1859 eût reculé ses limites jusqu'aux fortifications, la ville de Paris était divisée en douze arrondissements, comprenant chacun quatre

quartiers, ayant chacun un commissaire de police, ce qui faisait quarante-huit commissaires. Ce système datait du décret du 27 juin 1790 ; lorsqu'on créa les vingt arrondissements, on nomma provisoirement dix-huit commissaires ; par décret du 17 décembre 1859, les circonscriptions furent fixées : vingt d'entre elles furent groupées deux à deux et placées sous l'autorité d'un seul commissaire de police ; au 1<sup>er</sup> mai 1863, deux quartiers furent séparés ; en 1869, il y en eût quatre, et en 1882, deux.

Les commissaires de police sont secondés par quatre-vingts secrétaires et vingt secrétaires suppléants. Ils ont à leur disposition cent cinquante-huit inspecteurs et soixante-dix-huit garçons de bureaux. La dépense affectée à ces services fut, en 1885, de 1.241.341 fr. ; les indemnités de logement s'élevèrent à la somme de 37.300 francs.

Les commissaires de police sont des officiers de police judiciaire et, prêtant serment en cette qualité, sont pour ainsi dire le bras droit de l'autorité. C'est à eux qu'est confié le soin de faire toutes les perquisitions ordonnées par le juge d'instruction ou par le procureur de la République, en vertu du Code d'instruction criminelle et des lois des 21-29 septembre 1791, et 28 pluviôse an VIII.

Ce sont les commissaires de police que viennent requérir les huissiers, quand ceux-ci ont à procéder à une saisie chez un débiteur récalcitrant ou à faire un acte quelconque, dont l'accomplissement exige de par la loi la présence du commissaire de police.

C'est également sous la protection d'un commissaire de police que les agents porteurs de mandats d'arrêt procèdent à l'arrestation de toute personne qui ne demeure pas dans son propre domicile.

Le commissaire de police est la providence naturelle de la femme que le mari rosse quand il rentre pochard au logis, après avoir mangé sa paye. Son bureau est souvent

assailli par une foule de gens qui viennent, pour la moindre contestation, pour des cancans de voisines, pour une dispute entre locataires et concierges, le prendre pour arbitre ; c'est parfois une procession interminable.

Ses bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à dix heures du soir.

A tour de rôle, les commissaires de police sont de service dans les théâtres.

Les individus arrêtés par les agents sur la voie publique sont généralement conduits au poste de police le plus voisin. Après un interrogatoire sommaire que leur fait subir l'officier de paix, ils sont, ou relaxés, ou envoyés chez le commissaire de police, qui juge s'il doit les maintenir en état d'arrestation, les envoyer au Dépôt, ou bien les remettre en liberté.

Il y a quelques années, les individus arrêtés restaient la nuit au poste, parce que le panier à salade ne passait que toutes les vingt-quatre heures. Aujourd'hui, de grands omnibus pour le service passent plusieurs fois par jour.

Dans les dernières années de l'empire, alors que les sergents de ville n'occupaient pas les postes de quartiers, il existait un grand nombre de postes occupés, soit par la garde nationale, soit par la ligne ; les personnes arrêtées étaient mises au violon, et le lendemain matin conduites par quatre hommes et un caporal chez le commissaire de police.

Souvent des évasions avaient lieu dans le trajet ; pour y remédier, les vieux troupiers enseignaient aux jeunes le moyen suivant :

— Pour conduire un homme : lui faire mettre ses souliers en savates, lui couper tous ses boutons de culotte ; de cette manière, il ne pourra courir, et, préoccupé que son pantalon ne tombe pas sur ses talons, il marchera docilement.

Quand un cortège semblable passait dans une rue, il était escorté par une nuée de moutards, qui appelaient cela : Se

promener entre quatre chandelles !

Dans les quartiers excentriques, le commissaire est généralement surnommé le quart d'œil, ou, par abréviation, le quart. Malgré cette qualification peu respectueuse, il est estimé et tout le monde a recours à lui ; c'est surtout aux époques des termes, les 8 de chaque trimestre, quand un propriétaire impitoyable fait expulser ses malheureux locataires insolvable, que les pauvres gens sans asile invoquent sa protection ; ils arrivent au bureau, le père, la mère, les enfants accrochés aux haillons de cette dernière ; le père, dans sa colère et dans son désespoir, injurie tout le monde, la société, l'autorité qu'il rend responsable, le commissaire de police qu'il vient implorer ; le commissaire laisse passer ce débordement qu'il comprend, il feint de ne pas entendre, la mère pleure, les enfants aussi, de voir pleurer la mère, ou peut-être de faim. Le commissaire, ému, mais impuissant, malheureusement, les adresse à la Préfecture, au bureau des secours, en leur donnant de sa poche, discrètement, ce qu'il peut. D'autres ménages arrivent, même scène. Enfin tous s'en vont en disant : C'est pas sa faute, à c't homme.

Ah ! il faut être rudement trempé, pour rester commissaire de police dans ces quartiers !

Le commissaire de police a été ridiculisé de mille manières, à commencer par Guignol, qui le fait mourir sous le bâton de Polichinelle. Certains auteurs en ont fait un être grotesque, il a été mis à toutes sauces, peu lui importe, il va son petit bonhomme de chemin, sans se soucier des critiques et rend d'immenses services à la population.

Le véritable rôle du commissaire est d'être conciliateur ; s'il ne l'était pas, il faudrait doubler les services de la Préfecture et augmenter les tribunaux correctionnels !

## **LE SERVICE DES GARNIS**

Le service des garnis est divisé en deux parties : le service des renseignements, quai des Orfèvres, et le service actif, à la Préfecture de police ; il se compose de cent dix inspecteurs, sous la direction d'un officier de paix, d'un inspecteur principal, de deux brigadiers et de douze sous-brigadiers. Avec ce personnel restreint, ce service surveille douze mille logeurs et deux cent mille personnes au moins, en comprenant les étrangers voyageurs.

En 1850, les mœurs et les garnis ne formaient qu'une seule brigade ; les derniers chefs furent MM. Hébert, Wedembach, Degousse, Carlier et Lerouge ; c'est ce dernier qui était en fonctions lorsque la brigade des mœurs fut versée dans la sûreté par décret du 9 mars 1881.

Le service des garnis est une des créations les plus utiles ; les inspecteurs relèvent les mutations des logeurs, ceux qui vendent, qui se retirent des affaires ou qui succèdent ; par année, ces mutations dépassent six mille ; les inspecteurs rédigent un bulletin, qui est classé dans les bureaux par ordre alphabétique.

Autrefois, pour être logeur, il fallait la croix et la bannière, adresser une demande au préfet, lequel faisait une enquête, favorisait les uns au détriment des autres ; l'autorité demandait au solliciteur certains services, s'il acceptait, l'autorisation était accordée d'emblée, même si sa conscience n'était pas bien nette ; aujourd'hui l'autorisation est abolie, il suffit, pour s'établir logeur, de faire une déclaration, de produire un casier judiciaire vierge de condamnation, alors on lui donne un récépissé et la chose est terminée.

Le logeur, ou le marchand de sommeil, est un utile auxiliaire de la police, surtout avec les systèmes photographiques employés aujourd'hui ; autrefois on se contentait de leur donner le signalement des malfaiteurs ; ceux-ci, pour dépister les agents, se maquillaient, et logeaient sous un faux nom ; aujourd'hui les inspecteurs des garnis, quand un crime se commet, et qu'un individu

soupçonné est arrêté, vont, pour reconstituer l'emploi de son temps, de garnis en garnis, montrer la photographie au logeur, quelquefois on découvre ainsi des crimes inconnus, le service des garnis rend de très grands services à la police de sûreté ; les inspecteurs, par l'inspection des livres des logeurs, suivent, pour ainsi dire, pas à pas tous les individus susceptibles de commettre un vol, ils connaissent tous les bouges, qui sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit généralement ; quelques-uns servent de refuges à des malheureux incapables de voler, vagabonds ou mendiants seulement, mais ce n'est que l'exception.

Dans le langage des habitués, certains garnis ont des noms très caractéristiques :

L'Abattoir, l'Arche à Noé, les Artistes, le Pou-Volant, Rocambole, le Grand-Perchoir, la Ravi-gnole, la Bûcherie, le Purgatoire, l'Assommoir, les Chevaliers-Errants, la Biffine, le Grand-Collecteur, le Fossé, la Retape, les Philanthropes, la Loupe, la Gaterie, le Lycée, la Nègresse, la Carne, le Sac-au-Dos, le Grand Perthuis, à la Grâce-de-Dieu, la Camarde, le Clou, le Rencart, la Boite-à-Domange, les Misérables, les Philosophes, les Jésus, la Pégriote, l'Emétique, l'Armée-Roulante, les Mystères-de-Paris, les Claque-Dents, les Silos, Robinson, l'Ecole-de-Toulon, la Débine, les Colons, le Lapin-Voyageur, le Corbillard, les Marais-Pontins, la Charmante, la Gadoue, à la Belle-Etoile, le Casse-Cou, la Nouvelle, la Gouape, la Ruine, la Préfectance, le Chien-Crevé, les Entraînés, l'Orangerie, la Rose-des-Vents, la Banque-de-France, les Noceurs, le Rosier, les Aristos, Brise-des-Nuits, le Pérou, les Lilas, l'Elysée, la Caisse-d'Epargne, les Beurriers, Monaco, les Saints-Anges, le Fils-de-Famille, les Dessoudés, le Radeau-de-la-Méduse, le Choléra, le Grand-Pré, le Ponton, les Refroidis, Monte-à-Regret, la Bérésina, la Corde, au Grand-Bol, la Puce-qui-Renifle, le Pou-Couronné, etc., etc.

Il arrive que des logeurs, de crainte de perdre leur clientèle, ou bien menacés et craignant pour leur peau, protègent leurs locataires et refusent leur concours à la police ; Canler, l'ancien chef de la police de sûreté, est l'inventeur du moyen de les amener en composition ; lorsqu'il commença à faire de la police, il visita tous les garnis à voleurs, tous les logeurs promirent de le renseigner sincèrement ; mais, pour les motifs que je viens d'indiquer, la plupart ne tinrent pas leur promesse ; il alla à toute heure de nuit, avec le commissaire de police et un certain nombre d'agents, faire perquisition dans leurs garnis, enlevant tous ceux des locataires dont les papiers n'étaient pas en règle, ou qui n'en avaient pas ; quelquefois il se rendait dans ces maisons, vers trois ou quatre heures du matin, accompagné de ses sergents de ville, il visitait toutes les chambres, faisait relever et habiller tous les locataires sous prétexte de rechercher un malfaiteur qu'il savait ne pas y trouver, bientôt les logeurs s'aperçurent que leur clientèle, ennuyée de ces dérangements continuels, disparaissait peu à peu.

Ce système est encore employé aujourd'hui, mais pas comme moyen de vexation, il est employé quand un garni a été mis en observation et que l'autorité a la certitude que des criminels s'y réfugient.

Le service des garnis a une autre utilité, il fournit toute espèce de statistique, celle des étrangers en première ligne ; la situation économique industrielle et commerciale, et enfin il fait des recherches dans l'intérêt des familles.

A propos du service des garnis, un ancien chef de la sûreté qui fait beaucoup parler de lui, a prétendu que jamais la police de sûreté ne serait complète, tant que la sûreté ne serait pas indépendante et que le service des garnis n'y serait pas rattaché, cette théorie est absolument fausse. Je reviendrai sur cette grave question au chapitre de la sûreté.



## XIII

La police de sûreté de Vidocq. — Réorganisation par M. Gisquet. — Les chefs de la sûreté. — Le service du centre. — Les renseignements. — Les renseignements sur notes. — La perception des amendes. — Services détachés. — La voie publique. — Les indicateurs. — Les pick-pockets. — L'Attrape-cochon. — Les pédérastes. — Les centres ouvriers. — La brigade active. — Le bataillon sacré. — J'ai mon plan. — Discours de circonstance. — Mes amis les journalistes. — L'homme universel. — La bougie est sous l'escalier. — Le général Ney. — Le domestique de M. Caubet. — La fille Renoux. — Révélations de la France. — L'assassin mouchard. — Le mystère de Bois-de-Colombes. — L'habile policier. — Le Napoléon de la sûreté. — Réforme de la sûreté. — Les primes de captures. — Les inspecteurs des garnis. — Arrêté de M. Gragnon. — Détails des primes. — Le dieu Hasard. — Avinain. — La charrette révélatrice. — Poncet et Salmon. — Opinion d'un romancier sur la police. — M. Lubin. — La photographie judiciaire. — Une curieuse machine. — La police des mœurs. — Sa division. — La prostitution. — Soumises et insoumises. — La prostitution autrefois. — La petite Force. — Une circulaire curieuse. — Filles et logeurs. — Les agents des mœurs. — La police de sûreté.

La brigade de sûreté fut créée par Vidocq, en 1812 ; il eut d'abord quatre agents, puis six, puis dix, puis douze, jusqu'en 1817. Avec ce petit personnel, dans cette dernière année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, il procéda à

soixante-douze arrestations. La population parisienne était, à cette époque, de 713,000 habitants.

De 1823 à 1824, sur la proposition de M. Parisot, le nombre des agents fut porté à vingt et un et ensuite à vingt-huit. Ce personnel avait douze cents libérés à surveiller. Jamais la police de sûreté n'employa à cette époque plus de trente hommes ; elle coûtait 50.000 fr. par an, sur lesquels Vidocq en prélevait 5.000 !

Ce fut M. Gisquet qui transforma la brigade de sûreté ; Vidocq lui ayant été adressé par M. de Bondy, en 1832, il profita de l'audience que le préfet lui accordait pour faire ressortir l'inhabileté des agents de la sûreté alors en fonctions, et pour mettre en relief sa supériorité.

Voici ce que dit à ce sujet M. Gisquet dans ses Mémoires :

« J'avais été tellement peu satisfait de la  
» manière dont se faisait le service, et comptant sur  
» les améliorations promises par Vidocq, je lui  
» rendis, deux ou trois mois après, le poste qu'il  
» avait occupé ; mais il reprit avec lui les débris  
» de son premier entourage, et l'expérience d'un  
» trimestre suffit pour me faire reconnaître tous  
» les inconvénients d'attacher de tels auxiliaires  
» à la Préfecture ; jusque-là, on pensait généralement  
» qu'on ne pouvait faire la police qu'avec  
» des voleurs ; je voulus essayer de la faire faire  
» par des gens honnêtes, et les résultats ont  
» prouvé que j'avais raison.

» Cette réforme était devenue nécessaire pour  
» établir une moralité désirable dans toutes les  
» branches de l'administration. Je n'ai pas voulu  
» que l'autorité restât exposée plus longtemps à  
» se voir représentée en justice par des hommes  
» qui, frappés d'une condamnation antérieure, ne  
» pouvaient plus être entendus sous la foi du  
» serment.

» J'organisai donc la brigade de sûreté sur des  
» bases nouvelles ; j'ordonnai le renvoi immédiat  
» de tout employé déjà atteint par un jugement  
» quelconque, et décidai qu'à l'avenir on n'admettrait  
» au nombre des agents ostensibles que  
» des hommes d'une excellente conduite. »

M. Gisquet différait d'avis avec Emile de Girardin ; ce dernier écrivait à la fin de l'Empire :

« Sous le régime actuel, une vigilante police  
» de sûreté doit employer le malfaiteur pour la  
» guider dans ses recherches, comme on se sert  
» de l'exhalaison du gaz pour reconnaître une  
» fuite dangereuse, ou comme on se guide sur la  
» fumée pour découvrir un incendie caché. »

L'arrêté de M. Gisquet, concernant la réorganisation officielle de la police de sûreté, date du 15 novembre 1832 ; il comportait trente et un employés, un chef, un inspecteur principal, quatre brigadiers, quatre commis, vingt et un inspecteurs recrutés parmi les sergents de ville, quatorze indicateurs, pris dans l'ancienne « bande à Vidocq ».

En 1844, nouvelle réorganisation. Les différents chefs qui se succédèrent à la sûreté furent : MM. Allard, 1832-1848 ; Perrot, 1848-1849 ; Canler, 1849-1851 ; Balestrino, 1851-1853 ; Collet, 1853-1858 ; Tenaille, 1858-1859 ; Claude, 1859-1875 ; Jacob, 1875-1879 ; Macé, 1879-1884 ; Kuehn, 1884-1885 ; Taylor, 1885. Leur traitement varie, suivant la classe du titulaire, de 13.800 francs à 18.000 francs, tout compris.

En 1848, le nombre des agents de la sûreté fut porté à cent cinquante.

Jusqu'à l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1886, le personnel des bureaux était de deux commis, de dix-huit inspecteurs, dont quatre étaient rédacteurs, quatre au télégraphe, quatre aux expéditions et six employés à des travaux divers.

L'effectif moyen était de deux cent trente-sept hommes, divisés en plusieurs groupes. Les agents doivent rester à Paris.

Voici les divers services :

1° Le service du centre, composé de quatre-vingts hommes, d'un inspecteur principal, de deux brigadiers et de quatre sous-brigadiers, constitue ce qu'on appelle la permanence : c'est-à-dire que la moitié des hommes est de service pendant vingt-quatre-heures, pendant que l'autre moitié se repose ; ils ont pour attributions : les extractions de prisonniers, les surveillances ordinaires ; ils portent les lettres de convocation et sont à la disposition des juges d'instruction, du Parquet et des commissaires de police.

La salle où ils stationnent se nomme la fosse à Bidel ;

2° Le service des renseignements sur mandats et pièces de justice se compose de : un brigadier et quinze hommes ;

3° Le service des renseignements sur notes se compose de : un brigadier, deux sous-brigadiers et trente hommes.

Chaque fois qu'un individu est signalé, il est donné une note à l'inspecteur ; il doit fournir à son chef les renseignements demandés ;

4° Service de perception des amendes : un brigadier et huit hommes.

Chacun sait que lorsqu'un particulier est condamné à l'amende, soit par le tribunal correctionnel ou par le tribunal de simple police, il doit, dans un délai fixé, acquitter cette amende ou faire un nombre de jours de prison proportionnel à l'amende ; l'inspecteur de la sûreté lui présente la quittance : s'il ne paye pas, il l'emmène au Parquet, et de là on l'écroue.

5° Le Mont-de-Piété a un brigadier et quatre hommes en permanence, c'est lui qui les paye.

.Ce service est des plus utiles. Il arrive souvent que des voleurs engagent des effets détournés. Si l'employé a des doutes, sous un prétexte ou sous un autre, il retarde l'engagement et fait prévenir un inspecteur ; celui-ci, qui a

presque toujours le signalement soit des voleurs, soit des objets volés, confirme les soupçons s'ils sont justes et arrête le voleur en flagrant délit.

Deux inspecteurs sont détachés à la Bourse, à la Banque de France, au Comptoir d'escompte et aux Magasins généraux de la Villette.

6° La voie publique comporte : un inspecteur principal, deux brigadiers, six sous-brigadiers et soixante-quinze hommes. Leur mission est de surprendre les voleurs en flagrant délit sur la voie publique, ils passent quotidiennement chez les commissaires de police. Si ces derniers ont une affaire, ils gardent un ou deux agents, suivant les cas, et les mettent en marche.

Les agents de la voie publique sont des hommes spéciaux ; pour exercer, il leur faut une mémoire prodigieuse, afin de ne pas commettre de gaffe, c'est-à-dire de s'emballer sur une fausse piste et d'arrêter un innocent. Ce sont eux qui se mettent en rapport avec les indicateurs, qui leur rendent des services ; en retour, ils les protègent et leur donnent une rétribution légère pour dépenses, c'est l'inspecteur principal qui paye la somme après visa de l'inspecteur.

La légende veut que les agents de la sûreté se transforment suivant les circonstances ; cette légende, inventée par les romanciers, est absolument fausse ; le fameux vestiaire, qui contient soi-disant tous les déguisements possibles, renferme, pour tout potage, une vieille perruque qui date de Louis XIV, un plumeau à moitié chauve, un orgue de barbarie détraqué (l'orgue de l'affaire Fualdès), quelques loques et un costume de cocher.

Le mode de camouflage le plus usité par les agents, est la blouse, le costume de commissionnaire, d'ouvrier et de cantonnier ; ce dernier est souvent employé avec succès, parce qu'il permet à l'agent de rester en observation des journées entières sans éveiller l'attention. Dans l'affaire du conducteur d'omnibus (ligne de la gare de l'Est au

Trocadéro), Archenaut et Rossignol refirent une portion de la chaussée avant de réussir à pincer le coupable en flagrant délit.

La blouse est également très commode, parce qu'elle permet à l'agent de pénétrer dans les bouges les plus crapuleux et d'y étudier les types des malfaiteurs. Il y a trois cent cinquante manières de voler, depuis l'avale tout cru, qui opère chez les grands bijoutiers, jusqu'au poivrier, qui ratiboise les pochards endormis sur les bancs ; tous les voleurs ont leur genre, et l'habitude des vieux agents est si grande qu'ils reconnaissent à première vue la manière de faire de chaque voleur : « Ça, disent-ils, c'est d'un tel. » Il est rare qu'ils se trompent ; dans Paris-Voleur, écrit sur les notes de plusieurs vieux agents, nous retrouverons cette curieuse nomenclature.

En 1844, le service des indicateurs coûtait 31.200 fr. Aujourd'hui, ce chiffre est assez élevé . et variable pour deux motifs : tous les indicateurs n'appartiennent pas à la catégorie des camelots en rapport avec les inspecteurs de la voie publique et le chef de la sûreté ; il en est certains qui ne sont indicateurs que par hasard, qui occupent un certain rang dans la société, et ne divulguent pas leurs noms pour des raisons qu'on comprendra ; le préfet de police ne peut donc pas les faire figurer sur un état nominatif ; de plus, ces indicateurs, reçus directement par le préfet de police, sont ignorés des agents et de la plupart des chefs de service, même du chef de la sûreté.

Par exemple, un grand crime vient d'être commis à Paris, une personne connaît certaines particularités qui peuvent mettre sur la trace des coupables ; elle va trouver le préfet, elle lui propose des révélations moyennant une compensation pécuniaire. Le préfet n'hésite pas, c'est une question de sécurité publique. Les fonds secrets sont là pour cela. Il envoie ou fait envoyer ces renseignements au chef de la sûreté qui lance ses hommes ; le préfet garde le secret sur leur provenance, ce qui est son devoir.

Tout n'est pas rose pour les indicateurs lorsqu'ils sont connus et qu'ils entrent dans un lieu de réunion habituel des voleurs. On les traite de casseroles ; on crie : Mort aux vaches ! Ils sont rarement frappés, cela laisse des traces. Un moyen plus pratique est employé. On accule l'indicateur au mur, et un des plus forts de l'assistance se jette sur lui comme par mégarde, en lui tournant le dos, et exerce sur lui une pression formidable ; quelquefois, d'autres viennent à la rescousse, l'homme est écrasé, étouffé. Quand il sort de là, il n'a rien d'apparent, mais il crache le sang et a des désordres internes qui le font mourir à bref délai.

Souvent ce ne sont pas les dénoncés qui se vengent. Il est d'usage chez les voleurs arrêtés, quand ils connaissent le nom du dénonciateur, de donner ce nom aux aminches (amis), qui, au nom de la solidarité, se chargent de l'exécution.

7° Le service des pick-pockets occupe un brigadier et quinze hommes. Ce service opère dans les gares, dans les bureaux de tramways, d'omnibus, aux courses, à l'hôtel Drouot, à l'Opéra les jours de représentation de gala, partout où il y a une grande agglomération. Il demande beaucoup de tact de la part de l'agent. Il pourrait autrement arriver ce qui se produisit récemment dans un bureau d'omnibus, place du Palais-Royal : les agents arrêtaient comme voleur un employé supérieur du ministère des finances, qui ne prenait rien du tout et se contentait de tâter.

C'est un genre de délit bien connu des commissaires de police. Il se commet généralement hôtel des ventes, rue Drouot, et le commissaire du faubourg Montmartre a souvent à connaître de cas pareils.

Ce cas est assez difficile à expliquer ; néanmoins, on peut dire que la mode de porter derrière leur robe des petits bancs ou des petits matelas de varech, protègent les dames et porte la désolation dans le camp des toucheurs, qui abhorrent l'attrape-cochon !

8° La brigade des pédérastes n'est composée que de quelques agents. Son quartier général est dans les Champs-Élysées ; elle surveille principalement les urinoirs qui environnent le Palais de l'Industrie, la galerie d'Orléans au Palais-Royal, et les cabinets d'aisance qui sont sur les berges tout le long de la Seine.

Ce que ces agents voient et entendent, c'est fabuleux. Ils sont incorruptibles, car souvent de hauts personnages, pris en flagrant délit, leur font des offres considérables.

Ils connaissent presque tout le personnel qui se livre à cette passion, soit comme actif, soit comme passif ; il est beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit. Une infinité de noms servent à désigner ces individus : chatte, tante, tapette, rivette, petit jésus, suivant les milieux. Il en est qui sont entretenus richement et qui, comme les filles, racolent dans les établissements de nuit.

Je demandais un jour à un homme bien connu, qui appartient au meilleur monde et qui a cette horrible passion :

— Comment, vous qui avez de la fortune, un appartement splendide, qui pouvez emmener votre chatte, dans les cabinets particuliers des restaurants les plus riches, ou lui louer une petite maison, préférez-vous un urinoir sur la voie publique.

— C'est le danger qui fait le charme ! me répondit-il.

Explique qui voudra cette étrange anomalie.

Il me souvient d'un procès célèbre, qui est certainement présent à toutes les mémoires, la passion du comte de G....., dont on connaît la fin malheureuse, était connue de beaucoup. Un de ses amis le pressait de s'expliquer sur les motifs qui lui faisaient rechercher de préférence ses amies dans les plus basses classes de la société, il lui dit ceci :

— En qualité de membre d'un cercle catholique, je cherche à faire des prosélytes dans les centres ouvriers !

Sa trop grande ardeur le fit chouard en police correctionnelle.

9° La brigade active est composée de deux inspecteurs principaux, de deux brigadiers, de quatre sous-brigadiers et de quinze hommes seulement. Elle est spécialement chargée de seconder le chef de la sûreté pour les expéditions difficiles ; quand cela est nécessaire, elle s'adjoint les hommes les plus intelligents des autres services.

C'est le bataillon sacré.

Dans une récente polémique qui eut lieu entre M. Macé, ancien chef de la sûreté et M. Taylor, le chef actuel, M. Macé dit confidentiellement à un journaliste de ses amis, sachant très bien que celui-ci s'empresserait de publier sa conversation :

« ... Cependant, grâce à un petit noyau d'hommes  
» dévoués, braves, énergiques, intelligents  
» et toujours sur la brèche, j'ai pu tenir tête et  
» sortir, à mon honneur, de la tâche difficile que  
» j'avais entreprise. Je partis et on profita de l'entrée  
» en fonctions de Kuehn pour décimer mon  
» bataillon sacré, pourtant il en restait encore  
» assez pour qu'il pût remplir sa tâche ».

De quoi se composait donc ce fameux bataillon sacré, quels étaient donc ces hommes extraordinaires qui constituaient une aristocratie parmi les autres agents, tout aussi dévoués, tout aussi énergiques, tout aussi intelligents et tout aussi braves ?

M. Macé, qui est un malin, et qui connaît à fond son Barnum, va nous dire le pourquoi !

A son entrée en fonctions, il se tint ce raisonnement :

— Que faut-il pour faire un bon chef de la sûreté ? Etre ami des journalistes et se faire faire une réclame permanente.

Comme Trochu, j'ai mon plan.

Il commença par choisir les agents du fameux bataillon sacré, non parmi les anciens, mais dans les autres services, parce qu'il savait que les anciens connaissaient, par une

longue pratique, toutes les ruses des voleurs, qu'ils étaient rompus à la fatigue, avaient cent fois exploré les bouges les plus redoutables de Paris et que, confiant dans leur valeur personnelle, étant à la peine ils voudraient être à l'honneur et ne seraient jamais assez souples pour servir ses projets, tandis que les nouveaux venus, dont il ferait ses créatures, seraient à son entière dévotion.

Quand M. Macé eut composé son fameux bataillon sacré, il réunit ses hommes et leur tint ce langage :

- « A partir d'aujourd'hui, vous êtes mon état-major,
- » la France a l'œil sur nous, il faut que
- » nous accomplissions des prodiges et que le monde
- » retentisse de nos exploits, il faut que nous éclipsions
- » tous nos prédécesseurs Canler, Vidocq,
- » Lecoq, il faut travailler à ma gloire, elle rejaillira
- » sur vous, comme les rayons du soleil sur
- » l'univers ; pour cela voici ce qu'il faut que vous
- » fassiez :
- » Vous ne ferez aucune arrestation de flagrant
- » délit, crimes ou vols, vous tiendrez le criminel
- » en observation et l'un de vous accourra me chercher,
- » j'aurai toujours soin de dire où je suis.
- » Si je suis couché, venez m'éveiller, j'habite,
- » 13, rue de Savoie ; vous sonnerez deux fois,
- » vous direz au concierge : Macé ! Il vous ouvrira
- » aussitôt, il est prévenu ; au pied de l'escalier, à
- » gauche, sous la dernière marche, vous
- » trouverez un bougeoir, et une bougie ; à côté, il y aura
- » une boîte d'allumettes suédoises, enveloppée
- » dans un chiffon de laine, pour éviter l'humidité ;
- » je m'habillerai lestement, et nous irons ensemble
- » procéder à l'arrestation ».

Ensuite il accueillit les reporters avec une amabilité toute particulière.

Il les combla de prévenances, il leur fournit tous les renseignements possibles ; dans son cabinet ils étaient

comme chez eux, et un grand journal, que je ne nommerai pas, publia souvent des indiscretions, sur des vols ou des crimes, avant même que les rapports les concernant fussent parvenus au cabinet du préfet ; je ne dis pas que M. Macé fût l'auteur de ces indiscretions, qui donneraient une triste idée de sa manière de comprendre le secret professionnel, mais enfin les indiscretions eurent lieu, et elles venaient de son bureau.

S'il faisait une expédition ou une enquête, jamais il ne refusait à un journaliste d'être présent ; M. le journaliste par ci, M. le journaliste par là ; mais comment donc, mon cher ami, à votre disposition ; la presse, mais il n'y a rien au-dessus d'elle, c'est elle qui porte la lumière dans les ténèbres ; les journalistes nous sont d'un grand secours, parfois dans leurs recherches particulières ils nous découvrent une piste et souvent nous n'avons dû l'arrestation d'un criminel qu'à leurs patientes et savantes investigations ; les journalistes sont nos plus précieux collaborateurs !

La conséquence de cette combinaison ne se fit pas attendre, M. Macé avait touché juste.

Dans tous les journaux du soir ou du matin, quelles que fussent leurs nuances, on lisait des faits divers du genre de ceux-ci :

— Ce matin, à cinq heures, après une lutte terrible, l'habile M. Macé a opéré l'arrestation d'un voleur dangereux, qui depuis longtemps épouvantait les habitants paisibles de Montrouge.

Grâce au célèbre chef de la sûreté, on est sur la trace d'un assassin recherché depuis longtemps, il sera sans doute arrêté à l'heure qu'il est, dans le garni où il s'est réfugié à Clichy.

Une affaire des plus délicates occupe en ce moment l'infatigable et sagace M. Macé ; il s'agit d'une affaire de viol qui aurait eu lieu à Montparnasse, mais nous n'en

dirons pas plus long afin de ne pas entraver l'action de la justice !

On parle d'un crime mystérieux commis aux Prés-Saint-Gervais, grâce à son flair et à sa perspicacité, l'intelligent chef de la sûreté, à qui rien n'échappe, a pu débrouiller les fils inextricables de cette affaire, appelée à un grand retentissement : décidément M. Macé est un fin limier.

On lui prodiguait tous les jours les adjectifs les plus flatteurs. Ah ! l'encens ne coûtait pas cher, à tel point qu'il pouvait se croire déjà passé à la postérité, il voyait dans ses rêves son buste en vente sur le pont Saint-Michel, entre la Vénus de Milo et la Frileuse, et son portrait en pied, entouré de son bataillon sacré, à la cimaise du Luxembourg !

Il avait le don d'ubiquité, il était partout, à Grenelle, aux Prés-Saint-Gervais, à Clichy, à Montparnasse, à Montrouge, aux quatre coins de Paris !

Les journalistes ne mentaient pas, leurs louanges n'étaient pas le prix de la reconnaissance pour les communications que leur faisait M. Macé ; tout était vrai ; c'était le fameux plan qui portait ses fruits.

Tout avait été prévu, et voilà pourquoi M. Macé, le seul, l'unique, l'illustre, le grand, l'incommensurable policier, pouvait être partout à la fois !

Il arrivait parfois et même souvent qu'avec ce système, quand il arrivait sur les lieux, le criminel avait pris la clé des champs, la réclame n'en existait pas moins, il avait opéré lui-même comme le fameux Bergeret, et la maladresse était rejetée sur les agents, ou, ce qui était mieux, on faisait le silence.

Ce qui précède ne touche en rien à la valeur des agents composant la brigade active ; comme c'était leur devoir, ils obéissaient et n'étaient en rien responsables de la vanité excessive de leur chef.

Le 21 février 1881, le général Ney partit de chez lui, il alla chez son aide-de-camp, M. Duvivier. Celui-ci descendit

et trouva son général dans un landau, en compagnie de trois individus. Le général Ney lui dit qu'il serait retenu à Versailles pour son service, et que peut-être il ne rentrerait pas. M. Duvivier fut frappé de l'état agité du général et des allures suspectes de ses trois compagnons ; en effet, le général ne reparut pas, la Préfecture de police fit faire les recherches les plus minutieuses. Deux jours après, le 23 seulement, l'aide-de-camp se décida à indiquer que le général Ney avait loué une cave dans une maison, à Bagneux ; M. Macé, accompagné de M. Duvivier, se transporta à cet endroit, et le cadavre du général fut trouvé dans la cave.

La presse s'empara de cette tragique aventure ; pour les uns, le général s'était suicidé ; pour les autres, il y avait eu un duel ; pour le public, il avait été assassiné dans quelque autre endroit, puis transporté là.

La vérité ne fut jamais connue, les trois hommes « aux allures suspectes » ne furent pas recherchés, ce qui eût été des plus facile, preuve que l'autorité connut la vérité.

Comment se fait-il, si le général s'était suicidé, ce qui était son affaire, que M. Macé ait employé tant de précautions pour que les agents ne connaissent rien de l'enquête, lui qui, habituellement, lorsqu'il s'agissait d'un crime commis par de pauvres diables, était si loquace avec ses amis de la presse ?

Pourquoi employait-il spécialement les trois mêmes agents, MM. Rossignol, Bleuze et Colleaux, avec défense expresse de rien communiquer à leurs collègues ?

Pourquoi ces mêmes agents ne laissèrent-ils pas au général Ney le costume dans lequel il avait été trouvé mort et l'habillèrent-ils en général ?

L'attitude de l'illustre ex-chef de la sûreté, dans cette affaire, est en contradiction avec ses dernières déclarations reproduites par la presse parisienne :

« ..... Il y a une chose qui m'a serré le cœur  
» d'une façon horrible. C'est de voir le chef de la

» sûreté, dont j'avais fait un magistrat indépendant  
» et libre, tombé au point de n'être plus qu'un  
» domestique qui se tient bien dans l'antichambre  
» de M. Caubet.... »

La fille Renoux était une fille publique demeurant 7, rue Mercier ; un soir, elle fit la rencontre d'un jeune homme roux, petit, maigre et d'accent étranger ; ils dînèrent en tête à tête ; au dessert, le jeune homme envoya la bonne chercher du cognac, celle-ci resta environ un quart d'heure absente ; quand elle revint, sa maîtresse avait été assassinée, et l'assassin était parti, il se rendit rue Monge, chez un ami, à qui il fit l'aveu de son crime, l'ami en fit part à sa femme, elle réveilla le criminel, couché dans une chambre voisine, et le chassa, ne voulant pas le dénoncer.

La police de sûreté se transporta sur le lieu du crime et trouva comme pièce à conviction un panier dans lequel l'assassin avait apporté du vin, ce panier était noir de poussière de charbon, comme s'il appartenait à un charbonnier vendant du vin ; pendant plusieurs jours le fameux panier fut promené par les agents chez tous les charbonniers de Paris, personne ne le reconnut, pendant ce temps l'assassin filait tranquillement en Allemagne.

Les journaux ne cessaient de s'occuper de l'assassinat de la fille Renoux ; M. Macé, agacé, qui voyait sa « réputation » de fin limier compromise fit communiquer aux journaux la note suivante :

« L'anarchiste Grün, l'assassin de la fille  
» Renoux, a été arrêté en Allemagne pour un délit  
» de droit commun. Il est mort en prison. L'instance  
» ouverte contre lui par le ministère public  
» est donc éteinte. »

La France du 1<sup>er</sup> février 1885, qui rappelait cette affaire, ajoutait :

« Cette note était mensongère. Grün, remis en  
» liberté, les cheveux teints, grisé, affublé d'un

» faux nom était entré dans la police secrète de  
» l'empire. d'Allemagne. C'est un mouchard ! »

Ce n'est pas l'affaire Ney, ni celle de la fille Renoux qui affirmeront l'indépendance de M. Macé, on est en droit de se demander de qui alors il fut le domestique.

En fait d'habileté et de perspicacité, le mystère de Bois-Colombes va nous donner exactement la mesure de celles de M. Macé.

En janvier 1880 un grand journal de Paris publiait en première page, sous ce titre : le Mystère de Bois-Colombes, deux colonnes et demie agrémentées de détails si horribles qu'il y avait de quoi faire frémir un escadron de cuirassiers.

Un M. Duplessis avait loué une maison isolée, avenue de Saint-Germain, il l'habita plusieurs jours puis disparut subitement, la gérante qui lui avait loué, inquiète, sans trop savoir pourquoi, pensa que son locataire pouvait être mort chez lui, elle fit part de ses inquiétudes aux voisins qui lui conseillèrent de requérir un serrurier, ce dernier vit une immense caisse, des bandes de papier calfeutraient les fenêtres ; il se sauva en s'écriant : C'est effrayant !

Aussitôt, les reporters informés accoururent en foule, de là l'article en question.

Un cercueil capitonné en soie bleue et percé de trous, des clous de dix centimètres, deux vrilles, des chaînes, des cordes, une scie à main, un marteau, huit colliers de chiens, une maison isolée, étaient les preuves certaines qu'un crime avait été commis dans cette maison.

Deux jours après, à deux heures de l'après-midi, la foule, prévenue de l'arrivée des magistrats s'était assemblée, on vit M. Macé, solennel et grave, accompagné du commissaire de police de Courbevoie, escorté d'une brigade de gendarmerie et suivi de plusieurs de ses fins limiers.

Les magistrats et une sorte de dessinateur pénétrèrent seuls dans la maison, la visite dura trois heures au bout desquelles on les vit ressortir emportant les pièces à

conviction réunies en un paquet duquel sortait la fameuse scie !

Jusqu'au jeudi suivant M. Macé ne dormit pas, cherchant la clé du mystère, enfin l'auteur de l'article voulut bien avoir pitié de ses tortures et le lui expliqua :

« M. Duplessis était un nom d'emprunt qu'avait  
» pris M. le comte de R..., un habitué du Jockey-Club,  
» il était amoureux fou de la belle marquise  
» de J. T..., dont tout Paris connaît l'imagination  
» romanesque. Vers le commencement de janvier,  
» il l'avait pressée de lui accorder un rendez-vous.  
» J'y consens, avait-elle répondu, si vous  
» parvenez à me faire sortir de chez moi sans que mes  
» domestiques ni mon mari ne me voient.

» Il accepta.

» Il alla louer une maison isolée de l'avenue  
» Saint-Germain, à Bois-Colombes, puis le lendemain  
» il envoya chez la marquise la caisse capitonnée,  
» elle s'y coucha, et tranquillement il la  
» fit transporter chez lui.

» La caisse était capitonnée pour que les cahots  
» ne lui fassent pas de mal, les clous de dix centimètres  
» avaient servi à assujettir le couvercle, les  
» vrilles avaient servi à percer des trous dans la  
» caisse afin qu'elle puisse respirer, les cordes  
» avaient été employées pour fixer la caisse sur le  
» camion, le marteau avait été nécessaire pour  
» déclouer la caisse, la scie avait été apportée en  
» cas d'insuffisance du marteau, et, en raison de  
» la situation isolée de la maison, les colliers de  
» chiens devaient servir, ainsi que les chaînes, pour  
» attacher des chiens de garde ! ! »

C'est égal, tant d'habileté et de perspicacité pour qu'au bout de quatre jours on vienne vous dire :

— Restez tranquille, voilà quatre jours que vous perdez, c'est une blague.

C'est dur !

J'aurais encore, si je voulais, pour compléter cet ensemble, à raconter les exploits du fameux agent surnommé la Baleine, et l'immense quantité de bateaux qu'il monta à M. Macé, ils sont restés légendaires à la sûreté, et les agents se tordent de rire en les racontant.

Ce sera pour une autre fois, en attendant voici un bateau monté par un indicateur.

Un jour un indicateur bien connu vint trouver M. Macé et lui annonça qu'un vol au fric-frac allait être commis au n° 6 du faubourg Saint-Martin par un cambrioleur depuis longtemps recherché, il demanda au fin policier deux de ses agents pour pincer le voleur en flagrant délit, il les lui donna ; l'indicateur et les deux agents se mirent en route, arrivés faubourg Saint-Martin, l'indicateur mit les deux agents en faction devant la porte de l'allée et leur dit qu'il allait monter dans la maison pour s'assurer si le voleur y était, quelques minutes plus tard il redescendit ; le cambrioleur ne viendra sans doute pas, fit-il, néanmoins tous trois continuèrent leur faction, enfin ils partirent ; le lendemain une plainte fut déposée chez le commissaire de police, un vol avait été commis au n° 6, au quatrième étage, et une somme de 1.800 fr. avait été effarouchée, la plainte arriva au service de la sûreté, des recherches actives furent faites, mais l'on ne trouva rien, la vérité ne fut connue que bien plus tard, le voleur était l'indicateur qui avait trouvé drôle de voler en faisant faire le guet par les agents !

Je ne me serais pas étendu si longuement sur la petite personnalité de l'ancien chef de la sûreté, s'il ne prenait soin lui-même, de temps à autre, d'attirer l'attention publique, soit en critiquant les actes de son successeur et l'administration à laquelle il a appartenu, soit en essayant d'affoler le public en lui persuadant que la police de sûreté est absolument détraquée depuis qu'il n'y est plus, ses critiques sont d'autant plus facilement crues du public qu'ayant été lui-même dans la place on suppose qu'il doit

être compétent, c'est une erreur qu'il importait de détruire. Tout le tapage qu'il pourra faire pour se poser en Napoléon de la sûreté, n'amènera pas sa restauration ; par la route qu'il a pris, Champigny est plus loin du quai des Orfèvres que l'île d'Elbe ne le fut des Tuileries.

M. Macé a publié un volume intitulé : Le Service de la Sûreté. Ce titre est un trompe-l'œil et n'est qu'une diatribe acerbe contre le chef de la police municipale qui est, selon lui, le véritable préfet de police. Ces critiques intéressées se résument en ceci : Annexion du service des garnis, du service de la photographie à la police de Sûreté, augmentation du personnel sous la direction d'un commissaire de police, d'un sous-chef et de deux secrétaires, le détachement du service de la sûreté de la police municipale sous les ordres directs du préfet de police.

L'auteur de ce livre insinue que son système ne sera jamais mis en pratique, parce qu'il touche à des situations acquises, et que vouloir apporter une réforme dans le fonctionnement des services de la Préfecture de police, autant vaudrait proposer de se servir des rayons du soleil pour remplacer le charbon de terre ; ce ne sont pas ses expressions, mais c'est sa pensée.

D'ailleurs, ce qu'il propose n'est pas une réforme, si elle était acceptée, ce serait un remaniement complet des services, et la création d'une division dont le chef serait autrement puissant que le chef de la police municipale et que le préfet de police.

En laissant de côté cet argument, plusieurs autres s'opposent à cette centralisation.

Au service de la sûreté, il existe une caisse dans laquelle sont versées les primes d'arrestation des déserteurs, le montant des captures ainsi que les sommes payées par les diverses administrations publiques qui emploient des agents détachés du service ; le montant de cette masse est

réparti tous les trois mois entre tous les agents dans la proportion suivante :

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Commis et inspecteurs principaux..... | Trois parts.       |
| Brigadiers.....                       | Deux parts.        |
| Sous-brigadiers.....                  | Une part et demie. |
| Inspecteurs.....                      | Une part.          |

Ce partage est injuste, mais il est facile de rétablir l'égalité.

Lorsqu'en 1879 la brigade des mœurs fut versée dans la police de sûreté, les agents murmurèrent ; c'étaient cinquante agents environ qui venaient rogner la part des primes. Que serait-ce donc si on versait dans la sûreté les seize agents du service photographique et les cent vingt-cinq hommes du service des garnis ?

Pour bien comprendre l'importance de cette question, il faut savoir que les agents de la sûreté sont peu payés, c'est pour cette raison que la prime a été établie ; elle a ce double avantage d'élever le traitement de l'agent et de stimuler son zèle, et si on augmente le nombre des hommes, la conséquence ne sera pas l'accroissement des primes, le chiffre des arrestations ne s'élèvera pas tout à coup pour rétablir l'équilibre, delà pour les agents une diminution énorme.

Une raison plus grave qui s'oppose à l'annexion des garnis à la sûreté.

M. Macé, pour faire triompher son système, dit dans son livre que les agents des garnis pour être mieux considérés par les logeurs, se font passer pour appartenir au service de la sûreté.

C'est une erreur volontaire ; si l'ancien chef de la sûreté s'était adressé à un logeur quelconque avant d'écrire cette énormité, il lui aurait été répondu ceci :

« Un inspecteur des garnis vient me demander  
» communication de mes registres d'inscriptions,  
» entrées et sorties, je le fais sans difficultés,  
» parce que c'est un acte administratif, résultant  
» de l'ordonnance de police du 6 novembre 1778,  
» si, au contraire, un agent de la sûreté était  
» chargé officiellement de ce service, ce serait un  
» acte de police et nous protesterions en masse  
» contre cet acte inquisitorial qui serait une  
» véritable violation de domicile ; les inspecteurs des  
» garnis agissant en vertu d'une ordonnance  
» légale sont une garantie pour nous et nos  
» locataires, il en serait autrement de la visite d'un  
» agent de la sûreté. »

Les inspecteurs des garnis, comme on le voit, n'ont point besoin d'usurper la qualité d'agents de la sûreté.

Qu'on augmente le personnel de la sûreté, qu'on rétribue davantage les agents, qu'on habitue le public à les considérer comme des défenseurs, qu'on relègue bien loin cette odieuse appellation de mouchard, qu'on pénètre les masses de cette Idée que le mot « police » ne préjuge pas « canaille », que la police est utile et que celui qui l'exerce honnêtement au point de vue de la sécurité des citoyens mérite d'être considéré au même titre que le soldat,

Le soldat défend le pays contre l'ennemi, l'agent nous défend contre les criminels.

M. Gragnon, par son ordonnance en date du 11 septembre 1886, a réorganisé ainsi le service de la sûreté : un commissaire de police chef de la sûreté, un commissaire de police sous-chef, deux commis, cinq inspecteurs principaux, dix sous-brigadiers, trois cents inspecteurs. Les chef, sous-chef, commis, inspecteurs principaux, brigadiers, sous-brigadiers et inspecteurs seront nommés à leurs grades et emplois dans le service de la sûreté et aux diverses classes de ces emplois par le préfet de police. Les divers agents du service de la Sûreté auront droit, dans les

cas et suivant les distinctions qui y sont établies, aux primes fixées par arrêté en date de ce jour, pour capture ou reconnaissance de malfaiteurs et aux récompenses spéciales prévues par ledit arrêté.

Un second arrêté dit : considérant que les primes allouées aux agents de la Préfecture de police pour capture ou reconnaissance de malfaiteurs doivent être graduées en raison de la gravité des crimes ou délits, des difficultés que rencontrent les agents pour arriver à leurs constatations, et des dangers auxquels ils s'exposent, élève le tarif des primes établies par les arrêtés des 5 février 1831, 19 mars 1836, 31 juillet 1844 et 26 juillet 1858, et constitue des primes nouvelles.

Il est utile de faire connaître le chiffre des primes fixé par l'arrêté du 26 juillet 1858, surtout en présence des appointements peu élevés des agents de la sûreté ; les inspecteurs principaux touchent par an 2.500 fr., les brigadiers 2.000 fr., les sous-brigadiers 1.900 fr., les hommes, de 1.400 à 1.700 fr., et 250 fr. pour l'habillement.

Voici le tarif des primes :

Vol ou tentative de vol avec violences, ou inculpation de fabrication de fausse monnaie, 20 fr.

Vol ou tentative de vol avec escalade, effraction ou fausses clefs, ou vol dit à la roulotte, commis sur les voitures de roulage, ou découverte d'un recéleur nanti des objets volés, 15 fr.

Vol ou tentative de vol dans une maison habitée, vol domestique, vol dit à la tire, dans les lieux non consacrés à l'exercice du culte ; vol dit à la carre, à l'écornage, au chantage, au pot, à la graisse, à l'américaine et autres analogues, forçat libéré, en rupture de ban, arrêté sur la voie publique ou reconnu après avoir pris de faux noms, 10 fr.

Arrestation dans un lieu public d'un réclusionnaire ou détentionnaire libéré, en infraction de ban, reconnaissance

d'un réclusionnaire ou détentionnaire libéré ayant pris de faux noms, 8 fr.

Arrestation en flagrant délit pour vol ou tentative de vol à la tire sur la voie publique ou dans les lieux non consacrés au culte ; vol simple à la détourne ; vol dans un garni sans circonstances aggravantes ; abus de confiance, escroquerie, outrage public à la pudeur ; arrestation, dans un lieu public, d'un condamné correctionnel en rupture de ban, d'un étranger rentré en France après avoir été l'objet d'un arrêté d'expulsion, d'un individu rentré dans le département de la Seine après avoir été expulsé de ce département par arrêté ; reconnaissance d'un individu de ces trois catégories qui aurait pris de faux noms, 5 fr.

Arrestation pour jeux de hasard sur la voie publique, 3 fr.

D'après le code d'instruction criminelle, il est alloué des primes aux agents, seulement elles sont imputées sur les frais de justice et payées par le Trésor :

Pour l'exécution d'un mandat d'amener, 8 fr. ; d'un mandat de dépôt, 5 fr.

Pour la capture d'un déserteur réfractaire ou insoumis, 25 fr.

Le décret du 18 juin 1811, article 17, modifié par le décret du 7 avril 1813, article G, accorde, en outre, pour frais de capture :

Exécution d'un mandat d'arrêt, 18 fr.

Exécution de jugement condamnant à plus de cinq jours, 18 fr.

Exécution de jugement condamnant à moins de cinq jours, 18 fr.

Exécution d'ordonnance de prise de corps ou d'arrêt condamnant à la réclusion, 21 fr.

Exécution d'arrêt condamnant aux travaux forcés ou à une plus forte peine, 30 fr.

Il existe plusieurs cas où les arrestations ne donnent pas lieu à prises : 1° lorsque l'arrestation d'un individu dont la position légale n'est pas révélée par l'agent capteur et dont

l'individualité n'a pas été dissimulée ; 2° si l'arrestation a été provoquée par l'individu arrêté ou par une réquisition de l'autorité ou d'un particulier.

On voit par ces restrictions, simples en apparence, mais très compliquées au fond, qu'il n'est pas facile de réunir les conditions voulues pour gagner la prime.

L'article 5 de l'arrêté du 11 septembre 1886 ajoute que les primes seront acquises sans préjudice des récompenses spéciales prévues par l'article suivant :

Article 6. — Il sera accordé des récompenses, basées sur l'importance de chaque affaire, aux agents ayant reçu des blessures ou couru des dangers, dans l'arrestation des coupables, ou qui auront fait preuve de dévouement, de zèle, d'habileté dans l'accomplissement d'un acte de leurs fonctions.

Le montant de chaque récompense sera fixé par un arrêté du préfet de police.

Cet arrêté est la meilleure preuve, comme je l'indique à plusieurs reprises, que M. Gragnon laisse absolument de côté la question politique, comme elle était entendue par ses prédécesseurs, pour ne s'occuper exclusivement que de la police, au point de vue de la sécurité publique.

Canler dit dans ses Mémoires :

« Souvent l'auteur inconnu d'un crime est  
» découvert par la sagacité ingénieuse des agents de  
» la sûreté, mais plus souvent encore c'est le  
» hasard qui est le meilleur auxiliaire de la police.  
» Qui ne se souvient du crime commis en 1821,  
» rue de Vaugirard, sur la veuve Houet, lequel ne  
» fut découvert qu'en 1833 ; la police avait,  
» pendant cette période, cherché en vain ; ce fut un  
» indicateur qui vendit 500 fr. la révélation du  
» crime. »

Canler a raison, le hasard est un grand policier, c'est au hasard que le boucher Avinain dut d'être arrêté ; on se souvient de ce crime horrible. Avinain avait assassiné un

vieillard nommé Duguet. qui venait de Longperrier, vendre de la paille à Paris, il le découpa en morceaux et les jeta dans la Seine ; les agents de la sûreté, après la reconnaissance du corps allèrent à Longperrier et se firent donner par le charron le signalement de la voiture, les agents revenaient à Paris lorsque sur la route, près de la Chapelle, ils aperçurent au milieu d'un champ des enfants qui jouaient avec une charrette abandonnée en la faisant basculer ; l'un des enfants fut pris sous les brancards ; craignant un accident, les deux agents accoururent ; pendant que l'un d'eux, dégageait l'enfant, l'autre examinait la voiture ; son signalement répondait à celui donné par le charron. De recherches en recherches, ils découvrirent un marchand de vin qui leur dit que la charrette avait été placée là par un brocanteur des Batignolles, pour être vendue ; le brocanteur interrogé leur déclara qu'il l'avait acheté à un homme qui se nommait Jean Charles et qui habitait cité des Chasseurs, ils s'y transportèrent et l'arrêtèrent ; Jean Charles n'était autre qu'Avinain, ancien forçat libéré, il fut exécuté le 28 novembre 1867.

Poncet, l'assassin de M. Lavergne, qui s'était évadé de Cayenne, en compagnie de Giraud de Gatebourse, le fameux faussaire, fut également arrêté par hasard.

Salmon, l'assassin de Séchepine, ne fut arrêté que parce que, n'ayant pas de quoi payer son cabriolet, le cocher le fit mettre au poste.

La liste serait longue de tous les criminels tombés sous la main de la justice par hasard.

Mais cela ne détruit en rien la science des agents, car à quoi servirait le hasard s'ils n'avaient l'intelligence d'en profiter et de l'utiliser ; il faut bien qu'ils aient quelque chose pour eux, puisque le préjugé stupide qui s'attache au mot « police » est un obstacle à l'exercice de leur fonction.

Certainement, l'homme qui profite d'une confiance politique pour en dénoncer l'auteur est un misérable, mais

au point de vue criminel, c'est autre chose.

Constant Guérout dit à ce propos, dans un de ses romans :

« Un mois après la mort de ma chère Madeleine,  
» j'avais un emploi à la police.

» — Agent de police ! dit vivement le comte de  
» Peyras avec un accent qui n'avait rien de  
» flatteur.

» M. Lubin sourit.

» — Monsieur le comte, dit-il, il y a dans l'Inde un  
» oiseau qui a pour instinct d'attaquer et de détruire  
» les serpents qui pullulent dans ce pays ; or, les  
» Indiens adorent le serpent, qui est pour eux un  
» animal sacré, et ils adorent en même temps  
» l'oiseau qui détruit le serpent, et parce qu'il le  
» détruit. Eh bien, monsieur le comte, cette  
» contradiction, qui nous paraît le comble du ridicule  
» et de l'absurdité, se reproduit exactement chez  
» nous.

» Vous avez horreur des voleurs et des assassins,  
» et vous professez le plus profond  
» mépris pour ceux qui risquent leur vie pour vous  
» en débarrasser, tant il est vrai, comme on l'a  
» dit, que le sens le plus rare est le sens commun,  
» de même quand un assassinat est commis, ce  
» qu'on plaint, ce n'est pas la victime, c'est  
» l'assassin, le jour où il expie son crime, et si  
» quelques hommes de bon sens pensent différemment,  
» ils se gardent bien de l'avouer, dans la crainte  
» de passer pour des esprits étroits et vulgaires.  
» Il est bien entendu que tout homme qui  
» s'attendrit sur les assassins est un grand cœur et un  
» grand esprit. »

## **SERVICE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMPRIMERIE DES SERVICES JUDICIAIRES**

Ce service fut créé par M. Lombard, en 1874 : ce qui n'était alors qu'une tentative produisit de tels résultats qu'aujourd'hui tous les individus arrêtés pour délit de droit commun, sont photographiés, ces photographies sont mises dans leur dossier, et souvent, quand il y a doute sur l'identité, elles sont adressées aux Parquets de province.

Ces services sont dirigés par M. Demiselle, inspecteur principal, qui a sous ses ordres un sous-brigadier, six hommes pour l'imprimerie et huit hommes pour le service photographique, ces hommes appartiennent à la police municipale et sont détachés au cabinet du préfet, malgré que l'inspecteur principal émarge au budget de la sûreté.

Pour ces services importants il n'est alloué qu'un crédit de 15,000 francs, c'est peu en raison de leur utilité qui grandit chaque jour.

En 1875, il fut fait, à la Préfecture de police, des expériences qui, si elles avaient réussi, auraient amené une perturbation dans le monde des voleurs et des assassins.

La machine, peu volumineuse, se composait de plusieurs cylindres réglés par un système d'horlogerie très ingénieux, le tout était mis en mouvement par l'électricité, les fils télégraphiques ordinaires servaient pour la transmission.

Supposons une machine installée dans le cabinet du préfet, à Paris, et une semblable à Marseille, toutes deux en communication par les fils télégraphiques, on arrêtait à Marseille et vice versa, un individu soupçonné d'un crime, aussitôt il était photographié, son image était plaquée sur un cylindre, sur un autre cylindre on appliquait un spécimen de son écriture, quelques minutes plus tard, sur le cylindre de la machine de Paris, apparaissaient la

photographie et l'écriture qui s'imprimaient en même temps avec une précision et une netteté extraordinaire.

C'était un temps précieux de gagné, d'autant plus que ce système pouvait s'appliquer par le câble transatlantique pour les contrées les plus lointaines.

Malheureusement l'appareil, d'un prix élevé, ne put être accepté faute d'un crédit suffisant.

Le service photographique n'est pas limité à la ville de Paris, une voiture, admirablement installée et outillée, peut, en quelques heures, le transporter sur un point éloigné.

En dehors des services qu'il rend pour photographier les criminels et les victimes, les suicidés non reconnus, dont les photographies restent exposés à la Morgue, dans un cadre spécial, il sert, en cas d'accidents graves, à établir les responsabilités, ce qui eut lieu pour l'explosion de la rue Béranger et pour l'explosion de la rue François-Miron.

C'est grâce au service photographique qu'on dut l'arrestation du fameux Moyaux, l'assassin de Bagneux, celle de Billoir, le découpeur de la fille Le Manach, et d'une quantité d'autres, il est l'objet de la sollicitude du préfet de police, et le meilleur auxiliaire du service de la sûreté.

Lors de l'assassinat mystérieux de la fille Fellerath, le 23 février 1879, on fit photographier la chambre de la victime et tous les objets qui pouvaient mettre sur la trace du criminel, il en est de même pour tous les crimes.

La collection complète des criminels sera un jour une des curiosités de la préfecture de police, et les 80,000 photographies de criminels qui la composent seront un précieux sujet d'études pour les phrénologistes.

## **LA POLICE DES MOEURS**

La police des mœurs fut rattachée à la police de sûreté en 1879, elle se compose d'un inspecteur principal, d'un

brigadier, de quatre sous-brigadiers et de soixante-quinze inspecteurs.

La brigade est divisée en trois sections.

La première surveille le quartier Clichy, les grands boulevards et les Champs-Élysées.

La seconde opère dans le faubourg Saint-Martin et la place du Trône, la troisième sur la rive gauche, Grenelle, boulevard Saint-Michel, etc., etc.

Une division par lots a aussi été instituée : Paris est fractionné en dix lots, la banlieue en constitue un seul.

Les agents des mœurs doivent surveiller les prostituées et les bouges où se réunissent les femmes et les souteneurs : ils visitent les maisons de tolérance. Lorsque les commissaires délégués par le préfet doivent faire une ronde de nuit, ils demandent des agents du service des mœurs au chef de la sûreté.

Ces dernières années, on fit grand bruit autour de l'affaire de M<sup>lle</sup> Bernage et de celle de M<sup>me</sup> Eyben. M. Andrieux, dans ses Souvenirs, les ramènent à de justes proportions et prouvent que si les agents des mœurs ne sont pas sans reproches, en cette occasion ils ne furent pas coupables.

Dans toutes les grandes administrations il y a toujours des abus ; les agents des mœurs en commettent certainement que le préfet ignore, mais qu'il répare aussitôt qu'il les connaît.

En 1877, M<sup>lle</sup> Marie Ligeron revenait d'un cours du soir ; elle fut arrêtée par un sous-brigadier et trois inspecteurs. Au poste on lui fit signer, sans lui en donner lecture, un procès-verbal constatant qu'elle se livrait habituellement à la prostitution ; le lendemain, M. Voisin, alors préfet de police, fut saisi de l'affaire et fit mettre cette demoiselle en liberté. On pourrait citer cinquante cas de ce genre.

D'après le rapport de la commission municipale de la police des mœurs, 14,000 femmes seraient arrêtées par

année par les ràfles périodiques faites dans les rues et sur les boulevards. Une partie est séquestrée préventivement pendant un, quelquefois deux jours, et condamnée à des peines variant de quinze jours à trois mois de détention, et cela sans autres accusateurs et témoins que les agents qui les ont prises.

Le rédacteur de ce rapport est doué d'une grande dose de naïveté pour trouver cela extraordinaire. Qui voudrait-il donc qui vînt témoigner ?

L'homme qui se cache pour aller avec ces filles, comme s'il commettait une mauvaise action ?

Mais celui-là jurerait qu'elles sont vierges, quand même elles seraient inscrites à la police depuis cinquante ans ; alors le souteneur ? Mais celui-là traiterait les agents d'assassins ; il affirmerait que sa femme est la vertu même.

C'est très beau de raisonner à froid et de rédiger des rapports sur des paperasses ; cela fait bien dans un journal d'imprimer des choses dans le genre de celle-ci :

« On fait l'arrestation en gros. Les agents se  
» ruent en faisant une mani re de chasse ; les  
» femmes fuient, criant, tombant, meurtries, affolées,  
» s'accrochant aux arbres, aux premiers passants  
» venus ; dépeignées, souillées de poussière  
» et de boue, les jupes et le corsage en lambeaux,  
» elles reçoivent des coups de pied, des coups de  
» poing, sont traînées par les cheveux. »

Mais la réalité ?

La voici. Depuis dix ans, le chiffre des filles publiques a augmenté d'une manière effrayante, grâce à ce que cette Préfecture de police, qu'on charge de toutes les iniquités, est désarmée et qu'elle ne peut arrêter le flot montant des filles et la marée des souteneurs.

Ce n'est pas un paradoxe.

La preuve en est dans ce passage de l'enquête de la commission municipale :

« On comprend le désir dont sont animées les  
» filles inscrites de se soustraire à la police. Ainsi  
» en 1875, sur les 4,564 soumises, 1,644 auraient  
» disparu ; on en a retrouvé 744. Sur les 3,582 de  
» 1880, 1,935 ont tenté de se dérober ; mais la  
» police a pu en rattraper 1,159, qu'elle a  
» réinscrites. »

Le chiffre des inscriptions annuelles a baissé considérablement de 1871 à 1884.

|            |       |
|------------|-------|
| 1871 ..... | 1,014 |
| 1880 ..... | 354   |

|            |       |
|------------|-------|
| 1881 ..... | 527   |
| 1882 ..... | 494   |
| 1883 ..... | 615   |
| 1884 ..... | 1,006 |

En 1885, le chiffre des filles réinscrites s'est élevé à 1,299.

Voici pourquoi :

Les préfets de police qui précédèrent M. Gragnon, préoccupés sans doute par la politique, abandonnèrent presque complètement la voie publique. Naturellement les filles augmentèrent, surtout les insoumises.

Ceci demande une explication. Autrefois, voici comment la surveillance s'exerçait sur les prostituées :

« Le troisième bureau de la première division  
» de la Préfecture de police est chargé de cette  
» surveillance ; mais l'officier de paix qui la préside,  
» six employés et douze agents sont essentiellement  
» préposés au matériel de cette partie.  
» Ce bureau offre l'affligeant spectacle d'un concours  
» continuel de femmes qui, sans pudeur,

» entrent et sortent, les unes pour demander l'autorisation  
» d'exercer le métier, parées avec autant  
» de soin que si elles allaient solliciter une  
» place honorable ; les autres, pour recevoir de  
» vives mercuriales sur les plaintes portées contre  
» elles. Toutes sont enregistrées à la police,  
» comme un soldat est porté sur le registre matricule  
» de son régiment. On leur délivre une carte  
» qui leur sert de passe pour faire leur commerce,  
» comme elles l'appellent. Elles sont obligées de  
» se présenter fréquemment au dispensaire pour  
» subir la visite du médecin. Chaque femme laissant  
» à cet établissement 3 francs par mois, en  
» portant leur nombre au minimum de quinze  
» mille (en 1830), la Préfecture recevrait chaque  
» mois 45,000 francs, par an 540,000 francs, sans  
» compter la rétribution mensuelle des clames de  
» maison qui tiennent les lieux de débauche et  
» sont aussi enregistrées comme chefs d'établissement.  
» Les femmes non patentées, exerçant par  
» contrebande, sont plus retenues dans leur conduite ;  
» on les voit sur les boulevards, dans les  
» passages, dans les galeries. Les élégantes vont  
» au spectacle et se tiennent en loge. Les raccrocheuses  
» opiniâtres sont menées au Dépôt de  
» la Préfecture et de là à la petite Force, où elles  
» restent un, deux ou trois mois. Celles qui doivent  
» quelque chose au dispensaire sont traitées  
» avec plus de sévérité <sup>7</sup>. »

A leur entrée à la petite Force, dit Dulaure, elles éprouvent une métamorphose presque totale, tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît, elles reçoivent l'uniforme de la prison ; le taffetas, le linon, sont remplacés par la bure grossière ; les chapeaux fleuris, par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégants, par des sabots.

Elles s'y enivrent, se caressent, fument la pipe, et pour se réchauffer en hiver, dansent des rondes, on les occupe à des travaux grossiers, à filer, à coudre.

Aujourd'hui, on leur délivre la circulaire que voici :

## PRÉFECTURE DE POLICE

### 1<sup>re</sup> DIVISION — 2<sup>e</sup> BUREAU — 3<sup>e</sup> SECTION

#### Obligations et défenses imposées aux Femmes publiques

- « Les filles publiques en carte sont tenues de se
- » présenter, au moins une fois tous les quinze
- » jours, au dispensaire de salubrité, pour être
- » visitées.
- » Il leur est enjoint d'exhiber leur carte à toute
- » réquisition des officiers et agents de police.
- » Il leur est défendu de provoquer à la débauche
- » pendant le jour ; elles ne pourront entrer en
- » circulation sur la voie publique qu'une demi-heure
- » après l'heure fixée pour le commencement
- » de l'allumage des réverbères, et, en aucune saison,
- » avant sept heures du soir, et y rester après
- » onze heures.
- » Elles doivent avoir une mise simple et décente
- » qui ne puisse attirer les regards, soit par
- » la richesse ou les couleurs éclatantes des étoffes,
- » soit par les modes exagérées.
- » La coiffure en cheveux leur est interdite.

» Défense expresse leur est faite de parler à des  
» hommes accompagnés de femmes ou d'enfants,  
» et d'adresser à qui que ce soit des provocations  
» à haute voix ou avec insistance.

» Elles ne peuvent, à quelque heure et sous  
» quelque prétexte que ce soit, se montrer à leurs  
» fenêtres, qui doivent être constamment tenues  
» fermées et garnies de rideaux.

» Il leur est défendu de stationner sur la voie  
» publique, d'y former des groupes, d'y circuler  
» en réunion, d'aller et venir dans un espace trop  
» resserré, et de se faire suivre ou accompagner  
» par des hommes.

» Les pourtours et abords des églises ou temples,  
» à distance de vingt mètres au moins, les  
» passages couverts, les boulevards de la rue  
» Montmartre à la Madeleine, les Champs-Élysées,  
» les jardins et abords du Palais-Royal, des Tuileries,  
» du Luxembourg, et le Jardin des Plantes  
» leur sont interdits. L'esplanade des Invalides,  
» les quais, les ponts, et généralement les rues et  
» lieux déserts et obscurs leur sont également  
» interdits.

» Il leur est expressément défendu de fréquenter  
» les établissements publics ou maisons particulières  
» où l'on favoriserait clandestinement la  
» prostitution, et les tables d'hôte, de prendre  
» domicile dans les maisons où existent des pensionnats  
» ou externats, et d'exercer en dehors  
» des quartiers qu'elles habitent.

» Il leur est également défendu de partager leur  
» logement avec un concubinaire ou avec une  
» autre fille, ou de loger en garni sans autorisation,  
» il leur est expressément interdit de se prostituer  
» dans le garni.

- » Les filles publiques s'abstiendront, lorsqu'elles
- » seront dans leur domicile, de tout ce qui pourrait
- » donner lieu à des plaintes des voisins ou
- » des passants.
- » Celles qui contreviendront aux dispositions
- » qui précèdent, celles qui résisteront aux agents
- » de l'autorité, celles qui donneront de fausses
- » indications de demeure ou de noms, encourront
- » des peines proportionnées à la gravité des cas.
- » Avis important. — Les filles inscrites peuvent
- » obtenir d'être rayées des contrôles de la prostitution,
- » sur leur demande, et s'il est établi par
- » une vérification, faite d'ailleurs avec discrétion
- » et réserve, qu'elles ont cessé de se livrer à la
- » débauche. »

Cette circulaire est la cause qui divise les filles publiques en deux catégories : les soumises et les insoumises.

Les filles soumises dépendent entièrement de l'administration. Comme insoumises, pourvu qu'elles ne se laissent pas prendre en flagrant délit de prostitution, elles échappent à la répression, c'est ce qui explique la grande quantité de filles qu'il s'agit de faire réinscrire, afin de diminuer la prostitution libre.

Quand la surveillance de la Préfecture se relâche, les chiffres des filles réinscrites s'abaissent, comme le prouve la statistique de 1880 à 1884, et le chiffre des insoumises s'accroît ; quand, au contraire, cette surveillance est rigoureuse, comme en 1885, les insoumises diminuent.

Les préfets de police précédents n'étaient pas plus désarmés que M. Gragnon, ils n'avaient, comme il le fait avec une grande énergie, qu'à appliquer impitoyablement l'ordonnance de police de 1778, aux logeurs, et à faire fermer les hôtels qui ont des chambres de passes.

L'ordonnance du 6 novembre 1778 enjoignait à toute personne tenant hôtels, maisons et chambres garnies, d'écrire jour par jour, sur des registres cotés et paraphés

par les commissaires de quartier, les personnes qu'ils logeaient.

En effet, si les filles ne trouvaient ni chambres meublées, ni maisons particulières pour y exercer la prostitution, la prostitution tomberait d'elle-même ; il resterait aux filles les squares, les jardins publics, les Champs-Élysées, les bois de Boulogne et de Vincennes et les marchands de vins. Pour la voie publique, un article du Code pénal punit l'outrage aux mœurs. Quant aux marchands de vins, il existe une ordonnance de police du 21 mai 1784 qui n'est pas abrogée.

La conséquence de l'énergique répression de la prostitution poursuivie par M. Gragnon ne se fait pas sentir encore d'une manière appréciable. Les restaurants de nuit sont infestés de filles qui raccrochent publiquement les consommateurs ; les brasseries de filles ne sont que des maisons de tolérance déguisées. On compte environ deux cent cinquante de ces brasseries, qui emploient un personnel de plus de douze cents femmes.

Vers 1860, les brasseries commençaient à s'annoncer sous le nom de caboulot, M. Boittelle, alors préfet de police, rendit une ordonnance, le 19 septembre 1861, qui réglementait ces établissements ; mais peu à peu elle tomba en désuétude, et les brasseries de femmes ne firent qu'augmenter. Il existe cependant un arrêt de la Cour de cassation, du 21 juillet 1882, qui consacre les lois des 16-24 août 1790, laquelle dit que l'autorité municipale est chargée du bon ordre dans les cafés et autres lieux publics, à Paris. Cet arrêt remet entre les mains du préfet de police l'autorité nécessaire pour réprimer la prostitution dans les brasseries et dans les cafés. Je ne parle pas de Bullier, de l'Élysée-Montmartre, de la Boule-Noire, et autres établissements similaires, où la fille a l'air de se faire lever pour l'amour de l'art, mais des cafés comme le Gaulois, la Brasserie Moderne, le café Garcin, le café des Princes, et cinquante autres. Ces cafés sont de véritables pépinières

où l'amateur peut apprécier la marchandise avant de la marchander.

Sur les boulevards extérieurs, c'est plus horrible et plus sale. Tout ce qu'il y a de vieux ramassis, d'épaves de Saint-Lazare ou des centrales, depuis quinze ans jusqu'à soixante-dix ans, saoules et pourries, haillonneuses pour la plupart, raccrochent audacieusement les passants, les insultent si « le petit chien, le beau blond ou le gros bébé » ne veut pas monter, heureux encore quand les souteneurs ne rouent pas de coups l'homme assez osé pour dédaigner les yeux chassieux, et la bouche édentée et puante d'absinthe de leur « marmite ».

Et aux Halles, la nuit, au Grand-Comptoir ! Quel tableau ! Quand les filles n'ont pas étrennées <sup>8</sup> au boulevard, ou que l'heure de la fermeture les chassent, elles descendent par bandes voir si elles seront plus veinardes ; les souteneurs les attendent chez les marchands de vins environnants, ou bien ratiboisent <sup>9</sup> un poivrot <sup>10</sup>, dans la crainte que la recette de la vadrouille <sup>11</sup> ne soit à la manque <sup>12</sup> !

Le matin, aux Halles, le tableau change. A partir de sept heures, elles envahissent les trottoirs qui font face aux pavillons ; elles font <sup>13</sup> le paysan, le pétrousquin <sup>14</sup>.

Elles ont adopté le costume de l'ouvrière, tablier de toile bleue à bavette ou en serge noire, en cheveux, un petit panier en osier au bras. Rien ne manque à l'illusion.

Les commerçants indignés de leur audace, les mères de famille indignées et scandalisées de leurs propos, car elles annoncent à voix haute les « plaisirs » qu'elles peuvent offrir pour trente sous, les passants, bousculés, tirillés, malmenés, insultés, se plaignent au préfet de police. Vite ce dernier, pour donner une satisfaction légitime au public, ordonne une rafle. Sachant très bien que, étant des insoumises, la plupart seront remises en liberté le lendemain si le flagrant délit n'est pas prouvé, et il se prouve rarement, alors les journaux crient contre les

agents des mœurs : ce sont des crapules... Le préfet ? ? ? Voir la suite dans le Cri du Peuple... Les filles, assurées de l'impunité, recommencent plus audacieuses que jamais.

Et l'on dit que les agents des mœurs sont inutiles !

Les agents des mœurs assistent quelquefois à des scènes de haute comédie.

Il y a quelques années, une ancienne cocotte, qui avait eu son heure de vogue, échoua rue de la Lune, dans ce pâté de vieilles maisons qui étaient le refuge d'une foule de filles, c'était un véritable clapier, la police y faisait d'amples et fructueuses rafles ; elle était connue sous le sobriquet de : la grenouille, tous les trois mois, elle était arrêtée au moins une fois, chaque fois que les agents pénétraient chez elle, elle leur demandait la permission de faire sa prière, ce qu'ils lui accordaient, alors elle s'agenouillait devant un petit tableau caché par un petit rideau de serge, elle tirait le rideau, et apparaissait une image d'Epinal représentant le général Hoche ; aussitôt elle se mettait à genoux, joignait les mains et, les larmes aux yeux, elle s'écriait d'une voix émue : « Mon pauvre père, protège ta fille qu'on emballe encore une fois » ; les agents riaient à se tordre de la toquade de la grenouille, qui n'avait, cela va sans dire, aucun lien de parenté avec l'illustre général.

Un projet de loi fut élaboré en 1820, un autre en 1830, et, enfin un troisième en 1879-1880, par la conférence Molé-Tocqueville. Ces projets de loi n'aboutirent pas ; il serait pourtant nécessaire qu'une fois pour toutes une bonne loi mit fin aux exploits des filles et à l'envahissement des souteneurs, qui sont la conséquence de la prostitution sans limite et sans répression.

## XIV

Les brigades de recherches. — Les jeux. — La Tour de Nesle. — Hercule agent de police. — Un tripot machiné. — La brigade de l'Elysée. — Le maréchal Mac-Mahon. — Le prince impérial. — M. Grévy chez M. Rouher. — La routine. — Les halles et marchés. — Services divers. — Le laboratoire municipal. — Son utilité. — Les objets trouvés.

### LES BRIGADES DE RECHERCHES

D'après l'article 70 de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1856, sur le règlement général du service ordinaire de la police dans la ville de Paris, il y avait trois brigades de recherches seulement, elles comprenaient chacune un officier de paix, un brigadier et vingt inspecteurs ; par ce même article, le préfet de police avait la direction de ce service, c'est-à-dire qu'elles dépendaient du cabinet.

Une quatrième brigade de recherches fut créée plus tard.

Les brigades de recherches si décrites, parce qu'on s'imagine qu'elles ne fonctionnent que dans un but politique, ont des attributions extrêmement variées :

Les renseignements demandés sur les étrangers, les admissions à domicile, les naturalisations, les subsides, les rapatriements, la répression des jeux clandestins, la surveillance des cercles, les enquêtes ordonnées par le Parquet en matière de sociétés commerciales et financières, les enquêtes sur les différentes sociétés qui se constituent, les enquêtes sur les établissements qui demandent à être autorisés, tels que bals, concerts, les recherches demandées par les bureaux de l'administration

centrale, soit dans l'intérêt des familles, soit dans un intérêt administratif, les surveillances protectrices de tous genres, les enquêtes sur les candidats aux divers emplois administratifs, enquêtes faites sur la demande du bureau du personnel ou des diverses administrations publiques, la traduction des pièces écrites en langues étrangères, les enquêtes à faire sur les marchands des quatre-saisons, sur les demandes d'ouverture d'établissements autorisés, ainsi que les renseignements à recueillir d'urgence à la demande du Parquet sur des individus arrêtés en flagrant délit, les renseignements sur les individus qui sollicitent une décoration française ou le droit de porter une décoration étrangère, etc., etc.

La première brigade de recherches comprend un officier de paix, un inspecteur principal, deux brigadiers, huit sous-brigadiers et quatre-vingt-treize inspecteurs, elle a spécialement pour attribution la police des jeux qui comprend : la surveillance des cercles autorisés, la découverte des tripots clandestins, la chasse aux bonneteurs et aux autres teneurs de jeux de hasard sur la voie publique.

Aussitôt qu'un agent a connaissance d'un tripot, il fait un rapport à son officier de paix, celui-ci, par l'intermédiaire du chef de la police municipale, fait demander au préfet de police un mandat de perquisition que le préfet lui délivre en vertu de l'article 10 du code d'instruction criminelle.

L'officier de paix prend avec lui le nombre d'agents qu'il juge nécessaire, et tous se rendent isolément sur un point convenu, le commissaire de police, qui seul peut exécuter le mandat au nom de la loi, a été à l'avance prévenu par l'officier de paix.

Ces expéditions ne sont pas sans danger.

Il y a une quinzaine d'années, entre le boulevard Voltaire et la rue Folie-Méricourt, au milieu de la rue Rampon, il existait un petit hôtel d'apparence bourgeoise, discrètement caché au fond d'un jardin, on aurait dit une

de ces retraites paisibles que les hommes de labeur intellectuel, les magistrats ou les écrivains guignent de l'œil pendant leur vie militante en pensant qu'ils pourront y trouver un jour le repos et l'oubli du tracass : *Sollicitæ citæ jucunda oblivia vitæ !*

Cette maison coquette paraissait inhabitée, jamais la porte ne s'ouvrait, les fenêtres, garnies d'épais contrevents restaient hermétiquement closes ; on ne voyait entrer ni sortir personne. Il y avait absence complète de ce mouvement dont la vie humaine ne peut se passer.

Parfois cependant, la nuit, à travers les interstices des volets filtrait une lueur que quelques personnes avaient pu remarquer, dès lors commencèrent à courir, au sujet de la maison mystérieuse, les bruits les plus divers. Les uns, qui avaient vu représenter la Tour de Nesle, disaient qu'il se passait là des orgies sanglantes, d'autres parlaient de fabrication de fausse monnaie.

Ces rumeurs parvinrent à l'oreille toujours tendue de la police ; curieuse de sa nature, elle essaya de percer l'Arcane, et finit par se convaincre qu'il y avait là tout simplement un tripot, d'un cran plus élevé que les autres, et où l'on jouait un jeu infernal.

Dès lors, un mandat fut lancé par le préfet, et la brigade des jeux se mit en marche ; lorsqu'elle arriva à la maison mystérieuse, un problème difficile se présenta : par quelle issue entraient et sortaient les affidés dans cette maison muette et inabordable ?

Tous les moyens d'investigation furent employés, les maisons voisines furent visitées, les caves explorées, les murs sondés, ils tournèrent vingt fois sans succès autour de l'énigmatique hôtel.

Enfin, un indice inappréciable à tout autre qu'à des gens d'un flair exercé, fit découvrir un souterrain, d'une longueur de deux cent cinquante mètres, aboutissant au fond d'une allée noire, au milieu d'une autre rue, et dans

lequel on ne pouvait avancer qu'en se baissant et quelquefois en rampant.

On avait vu des passants, filant un à un, vers minuit, disparaître subitement en cet endroit, comme si la terre les eût engloutis, les mesures furent prises en conséquence, l'officier de paix, le commissaire de police, accompagnés d'un nombre respectable d'agents se faufilèrent, sans être remarqués, dans le souterrain ; mais, à l'extrémité, ils se trouvèrent brusquement arrêtés par une solide porte en fer, qui résista à toutes les tentatives faites pour la forcer.

Il fallait renoncer à pénétrer de ce côté et chercher un autre moyen.

Une maison mitoyenne avait sur le jardin des jours de souffrance, dont un parut suffisant pour livrer passage à un homme de corpulence moyenne ; il était, il est vrai, à la hauteur d'un quatrième étage. On se munit d'une corde à nœuds, et tout le monde, le commissaire de police et l'officier de paix compris, descendit par cette voie périlleuse.

L'un des agents ayant lâché trop tôt la corde, tomba sur un amas de tessons de bouteilles et se blessa assez grièvement.

Malheureusement, une fois en bas, ils reconnurent qu'ils n'étaient guère plus avancés, la porte de l'hôtel, bardée de fer, les contrevents des fenêtres, assujettis avec de fortes chaînes de fer, ne laissaient aucun espoir de pouvoir s'introduire.

Ils délibérèrent, l'officier de paix se rappela tout à coup qu'un de ses agents avait été forgeron, et le chargea d'aller chercher le marteau de forge le plus lourd qu'il pourrait trouver.

Agile comme un gabier, l'agent s'élança sur la corde à nœuds, remonta, s'éloigna, et revint bientôt, laissant tomber sur la terre humide une énorme masse de fer, véritable engin de cyclope, qu'il rejoignit rapidement.

La petite troupe attendait, dissimulée derrière un buisson, et, la nuit étant très obscure, rien n'avait trahi sa présence.

Mettant habit bas, l'ex-forgeron, trapu et musculeux comme un hercule, saisit la masse de fer, en appliqua sur la porte un coup qui fit résonner la maison.

Le bois de la porte se fendit de haut en bas, les ferrures sautèrent, et quelques autres coups livrèrent un passage suffisant.

Ils se précipitèrent en avant.

L'émotion des joueurs avait été si terrible que plusieurs d'entre eux s'étaient évanouis ; d'autres, moins timorés, essayaient de défendre l'entrée de leur repaire ; il y eut une lutte, dans laquelle trois agents furent blessés, mais la résistance ne fut pas de longue durée, force resta à la loi, et les agents pénétrèrent dans la salle de jeu.

L'ameublement était somptueux. Aux murailles étaient appendues des tableaux de maîtres, tout respirait un confortable inusité dans les tripots vulgaires.

Quant au personnel, c'était, avec une tenue correcte et des manières moins débraillées, celui des établissements de même nature. Il y avait des figures marquées à un certain coin et particulièrement connues de la police.

Beaucoup de joueurs avaient cherché à fuir par l'issue qu'offrait, en tournant sur elle-même, une haute plaque de cheminée, comme dans le roman de Joseph Balsamo, mais le fameux souterrain était gardé et il leur fallut revenir donner leurs noms et leurs adresses.

Malgré les efforts faits pour faire disparaître les enjeux, les agents s'emparèrent d'une somme importante en or et en billets de banque ; le mobilier, comme c'est l'usage, fut saisi.

Les gens qui tiennent ces tripots, emploient toutes les ruses imaginables pour dépister la police, et il faut aux agents un véritable flair de Peau-Rouge pour les découvrir ;

car ils se cachent dans les quartiers les plus invraisemblables.

L'impasse Béranger, à l'extrémité des Batignolles, en 1872, donnait sur un terrain vague, dans lequel était jeté un amas de constructions en bois, avec escaliers extérieurs, ressemblant à de sordides chalets. Peu fréquenté pendant le jour, cet endroit était, le soir, complètement désert, et aucun bruit n'y révélait la vie sociale.

Ce passage Béranger, qui partait des rues Capron et Forest pour aller aboutir à la rue des Carrières, ne le cédait en rien, comme pittoresque, aux voies les plus misérables et les plus négligées du vieux Paris ; d'un côté, des masures en plâtras, basses, enfumées, suintant le froid et l'humidité, et de l'autre des chantiers de pierre de taille et quelques petits enclos de cinq ou six mètres carrés, qui semblaient avoir été des jardins, mais qui, pour le moment n'avaient, ni herbes, ni plantes ; quant à l'éclairage, il était absolument inconnu au passage Béranger : il n'y avait ni bec de gaz, ni réverbère à l'huile ; aussi, durant les nuits d'hiver n'y passait-il personne ; à chaque entrée de cette sorte de chemin on lisait cette inscription : le passage est interdit au public.

Au numéro 5 de ce passage, se trouvait, au fond D'une cour, une espèce de cité ouvrière dont les habitations en planches, recouvertes de carton citumé, formait les deux côtés d'un carré, toutes ces échoppes s'ouvraient sur une galerie extérieure à laquelle on montait par un escalier prenant pied sur ladite cour, à quelques pas de la loge du concierge, car, chose bizarre, il y avait un concierge ; la rumeur publique désignait cet endroit comme un des repaires où l'on jouait avec le plus de frénésie, des avis parvinrent à la police. MM. Bérillon et Fontaine furent chargés par le préfet d'opérer une descente ; accompagnés de plusieurs agents, ils partirent bravement pour le passage Béranger ; détrempé par la pluie, le terrain environnant les chalets formait une sorte de cloaque, dans

lequel ils enfonçaient jusqu'aux genoux, ils s'en tirèrent non sans difficultés, et, ayant déjoué les mesures de surveillance prises par les joueurs, ils envahirent la maison.

Il y avait là une chambre secrète, suspendue comme un décor d'opéra, et à laquelle donnaient ; accès des ponts de bois, tournant sur eux-mêmes, de manière à intercepter au besoin toute communication, et à ne laisser autour de la salle de jeu que le vide, mais. l'irruption des agents fut si prompte qu'on n'eut pas le temps de faire jouer le mécanisme, ils pénétrèrent au milieu des joueurs terrifiés ; chose incroyable, dans cet immonde taudis, on trouva des gens appartenant au meilleur monde ; l'un d'eux déclara qu'en trois séances il avait perdu cent sept mille francs !

Les parties ne s'arrêtaient ni jour ni nuit, on découvrit un local contenant un stock de provisions, conserves et biscuits, comme dans un navire en mer ; isolés du monde, les joueurs ne quittaient pas le tapis vert, et quand les estomacs criaient trop fort, ils l'apaisaient en avalant à la hâte quelques aliments.

La première brigade s'occupe aussi des réunions publiques.

La deuxième brigade de recherches a un effectif moins fort, elle compte un officier de paix, un inspecteur principal, trois brigadiers, cinq sous-brigadiers et quatre-vingt-huit inspecteurs, elle a dans ses attributions la surveillance des sociétés ouvrières, et partage avec la première brigade les réunions publiques.

La troisième brigade de recherches fait le contrôle de la voie publique, la surveillance des agents ; j'en ai parlé plus haut.

La quatrième brigade de recherches a pour mission spéciale de faire les enquêtes sur les candidats qui demandent à entrer dans l'administration et sur les nombreux individus qui sollicitent des permissions quelconques : bals, concerts, marchands des quatre-saisons, etc., etc.

Son effectif est d'un officier de paix, un inspecteur principal, un brigadier, quatre sous-brigadiers et environ soixante-dix hommes.

La brigade de l'Élysée compose la cinquième brigade de recherches ; on se demande pourquoi, car elle n'a rien à rechercher, elle est dirigée par un inspecteur principal, un brigadier, un sous-brigadier, elle a dix inspecteurs seulement.

Sous la présidence du maréchal Mac-Mahon, cette brigade était commandée par un officier de paix, M. Blavier.

Le maréchal avait la manie de sortir seul, et M. Blavier avait la consigne de l'escorter toujours ; le maréchal était heureux quand il pouvait tromper la surveillance de son garde du corps, il montait dans son coupé et filait à grande vitesse, mais si bien qu'il s'y prît en arrivant au but de sa course, il trouvait à quelques pas de lui, le chef de la brigade !

Les inspecteurs de la brigade de l'Élysée reçoivent une haute-paye qui varie de 3 à 5 fr. par jour, afin qu'ils puissent se vêtir convenablement ; leur service consiste à se tenir devant la porte de l'Élysée et à faire des rondes autour du palais ; c'est un service tout à fait agréable et parfois amusant, surtout dans la période des fous, car il y a des périodes où chaque semaine ils ont à arrêter un ou deux malheureux aliénés, qui viennent sans façon prendre la place de M. Grévy. Je me souviens d'un de mes anciens collaborateurs de la Liberté qui se présenta un jour à l'Élysée, chaussé d'espadrilles percées et qui portait sous des haillons le grand cordon de la Légion d'honneur, il s'adressa au gardien :

— Je suis, lui dit-il, le prince impérial, et je m'appelle Louis-Charles Bonaparte, ouvrez-moi et faites préparer mon appartement.

Un agent le prit par le bras et l'emmena doucement en lui disant que M. Grévy dînait chez M. Rouher et qu'il allait

l'y conduire !

Cette brigade n'a pas grande utilité, car personne ne songe à attenter à la vie de M. Grévy, mais c'est une tradition qui nous vient de l'Empire, et dame, les traditions ressemblent fort à ce factionnaire qu'on mit un jour dans un couloir obscur du ministère de l'intérieur pour empêcher qu'on ne touche à un mur fraîchement peint ; trente ans plus tard, un ministre s'avisa de rechercher ce que pouvait bien faire ce factionnaire dans ce couloir, en face de ce mur, on lui répondit : c'est pour la peinture !

Ce ne devait pas être du siccatif !

Il existe six brigades centrales, dont quatre de réserves, commandées chacune par un officier de paix, l'effectif moyen est de cent hommes, les cadres sont composés de un brigadier et de quatorze sous-brigadiers par brigade.

Ces brigades ont pour attributions les courses, les théâtres, les revues, les grands enterrements, toutes les cérémonies extraordinaires, au besoin elles prêtent main-forte aux brigades d'arrondissement.

La cinquième brigade centrale est chargée de veiller à l'exécution des règlements relatifs à la circulation des voitures dans Paris.

Les agents sont répandus dans tous les arrondissements, les cochers en maraude en ont une peur effroyable et voudraient pour tout au monde voir supprimer ce service ; chaque fois que le préfet est changé, le préfet qui lui succède est certain de recevoir une supplique des cochers, lui demandant la suppression de cette brigade ; cela dure depuis la création et cela durera encore longtemps.

La sixième brigade centrale, borne son service aux halles et aux rues avoisinantes ; elle surveille le placement des voitures de maraîchers et l'enlèvement des marchandises, aux heures où la cloche sonne. C'est plutôt un service de nuit que de jour, car les arrivages commencent à minuit et la vente sur le carreau est terminée à neuf heures du matin.

Les halles et marchés appartiennent à la Préfecture de police, les marchés de détails ont quatre inspecteurs de première classe et un inspecteur ; dépenses, 14.700 francs par an.

Le marché de La Villette a un inspecteur principal, trois inspecteurs et un garçon de bureau ; dépense, 12.500 francs par an.

Les halles centrales ont cinq inspecteurs principaux, vingt-et-un inspecteurs et un inspecteur de plantes médicinales ; dépense annuelle, 79.399fr.

La boucherie a deux contrôleurs, dix inspecteurs principaux, quarante-trois inspecteurs et un homme de service, ils coûtent 177.499 francs par an.

Ces services sont des plus utiles, et, d'après l'avis des gens compétents, s'ils étaient distraits de la Préfecture de police pour être rattachés à la Préfecture de la Seine, comme le demande le Conseil municipal, ils n'auraient plus la même utilité, ni les agents la même autorité.

Font encore partie des services de la Préfecture de police :

La Bourse, un brigadier, un écrivain crieur et six gardes ; dépense, 5.200 francs par an.

La navigation et les ports, un inspecteur général, un inspecteur de première classe, huit inspecteurs de première classe, huit de seconde classe et un garçon de bureau ; ce service coûte annuellement 63.500 francs.

Les voitures et fourrières, un contrôleur, un gardien comptable, deux commis, deux inspecteurs pour la visite des voitures et deux palefreniers ; dépense, 18.600 francs par an.

Le dispensaire de salubrité, comprend un médecin en chef, un adjoint et onze médecins ; la dépense est de 35.778 francs par an, les secours publics s'élèvent en moyenne à la somme de 46.776 francs.

L'inspection sanitaire des garnis compte dix inspecteurs et quatre commis ; dépense annuelle, 40.158 francs.

Le service des architectes comporte un architecte contrôleur, cinq architectes de première classe, cinq de seconde classe, et un garçon de bureau ; la dépense est de 30.500 fr.

Poids et mesures, huit commissaires de police et huit hommes de service ; dépense, 48.800 fr.

Quand la loi accordant la liberté aux débitants fut promulguée, dès le lendemain des plaintes s'élevèrent de toutes parts, les consommateurs trouvèrent que les marchands de vins en prenaient trop à leur aise : plâtrage des vins, mouillage, vins de raisins secs, etc., etc. ; en un mot, toutes les falsifications possibles et impossibles s'étaient impudemment. Les marchands de vins se moquaient des malheureux consommateurs, qu'ils empoisonnaient honteusement ; il devenait urgent de mettre un frein à ces falsifications dangereuses pour la santé publique ; c'est alors que le Laboratoire municipal fut créé.....

Voici la composition de son personnel :

Un chef du laboratoire, un sous-chef, un commis principal, trois commis, deux chimistes principaux, vingt-trois chimistes, vingt experts-inspecteurs, deux garçons de laboratoire et deux hommes de peine. Ce personnel coûte environ 150.000 fr. par an.

C'est une somme minime, si l'on considère les immenses services rendus par le Laboratoire municipal.

Les expertises du Laboratoire municipal ont une grande influence sur les marchands, qui y regardent à deux fois avant de livrer à la consommation des produits alimentaires sophistiqués.

L'importance du Laboratoire municipal peut s'apprécier par la grande quantité de protestations qui se sont élevées contre lui.

Un des plus importants services de la Préfecture de police est le bureau des objets trouvés.

Tous les objets trouvés sur la voie publique, dans les voitures, dans les théâtres, etc., etc., sont adressés par les commissaires de police au dépôt principal, qui les conserve une quinzaine de jours, temps jugé moralement nécessaire pour faciliter les réclamations qui se produisent généralement pendant la période ci-dessus indiquée.

Dans ce dépôt il existe environ 25.000 boîtes, cassettes, écrins, etc., accompagnés d'autant de fiches et de dossiers correspondant à chacun des objets déposés.

Au nombre de ces objets ne sont pas compris ceux qui, déposés depuis plus d'un an, et non encore réclamés, sont confiés à un caissier spécial et classés dans un autre bureau.

Passé le délai de quinze jours, il est fait un double triage des objets non réclamés ; ceux d'une valeur d'au moins vingt à trente francs sont conservés dans les magasins de la Préfecture ; les autres, de minime valeur, sont envoyés au quai des Orfèvres (annexe de la Préfecture).

Tout objet non réclamé au bout d'un an et un jour est rendu à celui qui l'a trouvé, mais il faut, pour cela, qu'il adresse une demande écrite au préfet de police.

Les objets qui ne sont pas réclamés, ni par leur propriétaire, ni par ceux qui les ont trouvés, sont gardés pendant trois ans ; ce terme expiré, ils sont remis à la direction des Domaines, qui les fait vendre aux enchères publiques.

Ces ventes rapportent annuellement une quarantaine de mille francs.

Parmi les objets trouvés se trouvent les objets les plus disparates. Il y a quelques années, une momie y avait été déposée. La somme la plus forte qui ait été ramassée sur la voie publique fut un paquet de billets de Banque d'une valeur de 500.000 francs.

## XV

Conclusion. — Opinion de M. de Kératry. — Suppression de la Préfecture de police. — Maire central ou chef de la police municipale. — La solution du problème social. — Le Conseil municipal et le ministre de l'intérieur. — L'ordre, nous en répondons. — L'anarchie permanente. — Verjus-Vert. — Louise Michel maire. — Paris morcelé. — Ote-toi de là que je m'y mette. — Tout le monde est de la police. — La police n'existe pas. — Emile de Girardin et le journalisme à l'américaine. — Ah ! je te vois, petit polisson. — Les reporters. — La chasse aux nouvelles. — M. Aurélien Scholl assassin. — Les anarchistes. — Mouvement. — Amateur. — Le meeting de la salle Lévis. — Agent d'information. — Les reporters collaborateurs du préfet de police. — Les fonds secrets aux conseillers municipaux.

M. de Kératry, dans un rapport adressé au gouvernement de la Défense nationale, le 19 septembre 1870, se déclara partisan de la suppression de la Préfecture de police.

Il voulait que les différents services fussent ainsi répartis :

A la magistrature, la police judiciaire.

Au ministère de l'intérieur, la sûreté générale.

A la mairie de Paris, la police municipale.

Au département, la vie administrative.

Ces pensées sont excellentes ; elles ont une certaine importance, en ce sens, que M. de Kératry ayant été préfet de police, peu de temps il est vrai, on pourrait croire qu'elles sont le fruit d'études sérieuses et approfondies sur le fonctionnement de la Préfecture de police ; il n'en est

rien, c'est une opinion purement personnelle que M. de Kératry avait avant son entrée à la Préfecture de police.

Le système du premier préfet de la République est irréalisable, c'est une utopie, séduisante à première vue, mais après réflexion, les inconvénients apparaissent.

Les conflits qu'il veut détruire augmenteraient, et la division déplacerait simplement les responsabilités ; en effet, que la police municipale soit aux maires de Paris ou aux mains d'un chef de la police municipale, n'est-ce pas la même chose ?

Quant à rattacher le service politique à la sûreté générale où serait l'amélioration ?

Est-ce que le préfet n'est pas le subordonné du ministre de l'intérieur, puisqu'il reçoit ses ordres ?

La magistrature a la police judiciaire à sa disposition en vertu de la loi qui règle les attributions des commissaires de police.

Toutes ces prétendues réformes ne sont donc que des mots, elles font bien dans une profession de foi, ou dans un discours, mais dans l'application c'est une autre affaire, elles sont proches parentes des promesses des candidats qui affirment aux électeurs qu'ils possèdent la solution du problème social !

Le Conseil municipal, dont le plus ardent désir est de mettre la main sur les services de la Préfecture de police, refuse régulièrement chaque année de voter le budget, le gouvernement est forcé de le rétablir d'office, aussi, le Conseil ne pouvant réussir à forcer le gouvernement à démolir la Préfecture de police, sous prétexte que la population l'exige, s'efforce peu à peu de tourner la résistance du ministre, en nommant commissions sur commissions pour « étudier » des projets « de réorganisation » (lisez dislocation) ; la formule est identiquement la même que celle de M. de Kératry.

La dernière commission nommée par le conseil est allé récemment chez le ministre de l'intérieur et lui a demandé

que les « représentants de la ville » aient le droit de contrôle sur les halles et marchés, le laboratoire municipal, le dispensaire de salubrité et les AUTRES SERVICES concernant l'hygiène publique, le service des voitures et de la fourrière. les services publics, les pompiers, le service de la navigation et des ports, les poids et mesures, ETC., ETC.

Ce droit de contrôle veut tout bonnement dire : suppression de la Préfecture de police.

Au reste, un des délégués du conseil municipal, terminait ainsi le compte rendu de sa conversation avec le ministre de l'intérieur :

« ..... Je vois, au contraire, dit le délégué  
» dans la conservation de l'œuvre de Bonaparte,  
» des dangers très réels ; si jamais la réaction  
» triomphe, la monarchie trouvera, dans la Préfecture  
» de police, un admirable instrument de  
» tyrannie. Et si, d'autre part, des troubles venaient  
» à éclater à Paris, le Conseil municipal, qui a forcément  
» sur la population dont il émane, une  
» autorité considérable, serait plus habile à rétablir  
» le calme que n'importe quel préfet. »

Et si, par hasard, cela n'a rien d'improbable, les anciens membres de la Commune étaient élus conseillers municipaux, et qu'un mouvement communard éclatât dans Paris, le conseil municipal rétablirait-il l'ordre plus habilement que le préfet de police ?

Ce ne serait plus « l'œuvre de Bonaparte » qui présenterait DES DANGERS TRÈS RÉELS pour les républicains, mais bien l'œuvre de la Commune.

Le gouvernement peut être persuadé que le prétexte du « contrôle » masque le but politique, et son devoir est de ne pas se désarmer volontairement.

C'est bientôt dit : la police municipale au Conseil municipal ; mais ce serait vouloir l'anarchie permanente, à Paris, aussi bien parmi les citoyens que parmi les agents.

Quand je dis plus haut : ce serait déplacer les responsabilités, je le prouve ; si la police municipale était aux mains d'un maire de Paris, il faudrait qu'il ait entre les mains le contrôle général et la troisième brigade de recherches, car enfin, on serait bien forcé, si l'on voulait conserver la discipline parmi les agents de lui confier la direction de ce service !

En ce cas, maire ou préfet, ne serait-ce pas verjus vert ?

Je comprends que ce soit charmant, n'avoir pas réussi en 1871 avec une armée de plus de cent mille hommes, et réussir en 1886 au moyen d'une simple délibération !

Supposons pour un instant M. Vaillant, ou tout autre communard de marque, maire du vingtième arrondissement ; les communards veulent célébrer l'anniversaire de « la semaine sanglante », le ministre envoie un régiment avec ordre d'empêcher toute manifestation de nature à troubler la paix publique et l'exhibition d'emblèmes séditionnels, drapeaux rouges ou noirs, le maire arrive, ceint de son écharpe, à la tête de ses trois cents gardiens de la paix et leur donne l'ordre de protéger les manifestants ; mais ce serait la guerre civile, voit-on d'ici MM. Chabert, Duc-Quercy ou Louise Michel, si le droit des femmes était admis, chargés d'empêcher un meeting socialiste, anarchiste ou révolutionnaire sur la voie publique ?

Ce n'est pas tout.

Les agents, en obéissant au chef de la police municipale, obéissent à un chef unique, mandataire du préfet, lequel est responsable vis-à-vis du ministre de l'intérieur ; celui-ci doit compte de sa conduite à la Chambre des députés. Admettons que les agents soient placés sous la direction d'un maire central, ils devront plus particulièrement obéir aux maires d'arrondissement, qui seront leurs chefs directs. Alors que deviendrait l'autorité du maire central ? Il serait couvert, il est vrai, par le Conseil municipal ; mais de qui ce dernier dépendrait-il ?

Du peuple. Mais si c'était le peuple qui fit l'émeute ?

D'ailleurs, le maire central serait sans autorité. Dans tous les cas, elle serait amoindrie en raison de l'opinion et du tempérament de chaque maire. Que deviendrait, au milieu de ce gâchis, l'unité de la capitale ?

Ce qui serait délit à Passy, si un républicain modéré était maire, deviendrait chose légale à Belleville, si un communard dirigeait cet arrondissement. On a vu cet exemple pendant le siège de Paris : dans les arrondissements où les maires avaient la prétention de diriger la police de la voie publique, les souteneurs, les filles, les camelots régnaient en maîtres, et il fallut toute l'énergie de M Cresson pour chasser cette engeance et rétablir l'ordre et la moralité.

Autant de maires, autant de souverains.

Tout le tapage qui s'est fait, se fait ou se fera autour de la suppression de la Préfecture de police peut se résumer en ceci :

Ote-toi de là que je m'y mette.

Et la peur de la police, qui oblige à respecter les lois.

Ah ! cette peur de la police trouble bien des cervelles ; on s'évertue, dans le cercle de ses connaissances, à deviner qui en est !

Tout le monde est de la police !

Et la police n'existe pas !

Voilà deux affirmations aussi contradictoires que paradoxales, mais rigoureusement exactes.

Le garçon épicier qui dit à sa pratique, quand il lui a servi une bougie : « Et avec ça ? »

Le placier qui vous demande si vous avez besoin de charbon ;

L'ami qui vous arrête au milieu d'une promenade et vous dit : « Qu'y a-t-il de nouveau ? »

Le médecin qui tâte le pouls et fait tirer la langue à son malade, en l'interrogeant sur l'état de sa santé ;

Le concierge qui s'informe, quand vous voulez louer un appartement, si vous avez des enfants, des chiens ou des serins ;

Le recenseur, qui veut savoir si vous êtes marié et à quelle religion vous appartenez ;

Votre future belle qui se renseigne si vous avez des maîtresses ;

Le curé qui vous fait avouer vos péchés ;

Le cuisinier qui vous demande si vous préférez la sauce tomate ou la sauce blanche ;

Votre femme qui veut savoir d'où vous venez ?

Tout ce monde-là fait œuvre de police. En quoi cela les regarde-t-il ce dont vous avez besoin, ce que vous faites, d'où vous venez, où vous allez, ce que vous avez ? Cela ne les préoccupe en aucune manière. On trouve pourtant cela naturel.

Emile de Girardin, ce journaliste éminent a fait plus pour la police que tous les préfets du monde, séduit par les récits des prouesses des journalistes américains, et voulant servir du nouveau aux abonnés de la Liberté, il imagina, vers 1867, de mettre en première page le fait du jour et de donner une large place aux informations.

M. de Villemessant, jaloux de conserver le tirage de son journal, renchérit encore : il créa les indiscretions. C'est ainsi que l'on vit M. Adrien Marx nous décrire la chambre à coucher d'une actrice célèbre ; il fouilla jusque dans la table de nuit pour nous faire connaître qu'elle avait un pot de chambre en argent avec un œil au fond, et la fameuse devise : « Ah ! je te vois, petit polisson ! » Il est vrai de dire qu'il ne nous décrivit pas le contenu de ce vase intime.

Les autres journaux, voyant leurs tirages baisser, se mirent à l'unisson ; ils imitèrent et perfectionnèrent le procédé ; des faits divers il passa dans le domaine des informations politiques. Le reporter, à partir de ce jour, avait détrôné l'écrivain, l'information tuait l'article, et le raconter la littérature. C'était une nouvelle école, la

profession de journaliste devenait un métier ; pour l'exercer, il n'était point nécessaire d'avoir passé par l'Ecole normale : des jambes d'acier suffisaient.

Alors ce fut une chasse effrénée à la nouvelle. Cette école eut ses maîtres : Gaston Vassy, d'Aunay, Adrien Marx, comme aujourd'hui Bois-Glavy, Mermeix, Delphin, Goldschmidt. Ils se répandirent partout ; chassés par la porte, ils rentraient par les fenêtres. Pour arriver bon premier, les jours de séance, ils s'abattirent dans les couloirs de la Chambre de députés ; leur envahissement fut si considérable, dans les commissariats, qu'un préfet dut adresser une circulaire aux commissaires de police pour y mettre ordre.

Certains reporters eurent des traits de génie pour être renseignés plus vivement que leurs confrères. Comme cela va toujours croissant, sans qu'on puisse en prévoir la fin, il n'est pas téméraire de dire que la police n'existe plus à la Préfecture de police, et que ce sont les reporters qui sont les meilleurs agents de l'autorité.

Différents faits viennent à l'appui.

A la fin de 1883, M. Aurélien Scholl raconta dans l'Evénement le sujet d'un roman qu'il voulait publier sous ce titre : Le Sang de la Vanelli ; il l'annonça ainsi :

Dans un hôtel du quartier Saint-Honoré, la comtesse de L... a été trouvée morte, ce matin, dans sa chambre. Elle est étendue, déjà froide, à deux pas du lit. Les domestiques interrogés ont tous affirmé n'avoir rien entendu.

Sur la cheminée, une lettre...

Mais il serait peut-être imprudent de nous engager plus loin dans un récit prématuré de ce crime mystérieux. Nous craindrions d'ailleurs de gêner l'action de la justice. Remettons donc à la semaine prochaine l'histoire du crime d'hier, etc.

Qu'arriva-t-il ?..... la lettre suivante, écrite par M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, sur l'ordre du Parquet :

Monsieur,

A la fin de votre article, — Courrier de Paris, — journal du dimanche 25 novembre 1883, vous faites savoir que dans un hôtel du quartier Saint-Honoré, la comtesse de L... a été trouvée morte dans sa chambre. Une balle lui avait troué la poitrine. Et vous prétendez que des influences puissantes chercheront à étouffer l'affaire.

Je suis chargé, Monsieur, par le procureur de la République, de vous prier de vouloir bien m'indiquer l'endroit où s'est passé le fait que vous rapportez, afin de permettre au Parquet de commencer une information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le commissaire de police,  
CLÉMENT.

(Ici le timbre officiel.)

Au reçu de cette lettre, M. Aurélien Scholl éclata de rire, mais cela n'empêchât pas que le Parquet le prit pendant un moment pour un indicateur.

Plus tard, à propos de la réunion des anarchistes à la salle de la Reine Blanche, le 24 juin 1884, M. Ch. Rivière, reporter du Clairon, publia dans son journal le récit fidèle de cette réunion à laquelle il avait assisté ; il fut, pour

cette raison, traité par le journal la Bataille de « mouchard-amateur ».

Lorsque l'instruction de ce procès commença, deux journalistes, MM. Hippolyte Percher (Harry Allis) et Ch. Rivière (Ladiane), furent appelés à déposer devant le juge d'instruction, M. Benoist. Ils le firent comme ils le devaient, ayant prêté serment ; le procès vint devant la huitième chambre correctionnelle, les accusés plaidèrent l'incompétence du Tribunal, lequel passa outre et renvoya l'affaire à quinzaine pour être plaidée au fond.

Le journal la Bataille, en rendant compte du procès, publia à la suite un entrefilet qui se terminait ainsi :

« Les délateurs sont maintenant avertis, toute  
» infamie de ce genre recevra le même châti-  
» ment. »

(M. Lissagaray avait frappé M. Rivière au sortir du Tribunal.)

Après cet entrefilet suivaient les dépositions des journalistes.

On se souvient du meeting qui eut lieu à la salle Lévis, le 23 novembre 1884, un M. Sabin-Druelle, dont j'ai déjà parlé, fit un discours dans lequel il disait :

A vos accès d'indignation doit succéder un coup de force ; si vous aviez de l'énergie, vous ne resteriez pas une minute de plus ici ; vous n'avez pas de pain, il y en a dans les boulangeries : qu'on les pille.

Si quelqu'un prétend être un chef, fusillez-le ; vous souffrez du froid, prenez des vêtements dans les magasins ; vous avez faim, prenez du pain dans les boulangeries ; les travailleurs, en reprenant la fortune des Rothschild et autres ne feront que reprendre ce qui leur a été volé ;

l'emploi de la force seul pourra améliorer la situation.

Il proposa enfin un ordre du jour ainsi conçu :

Les ouvriers sans travail, réunis à la salle Lévis, engagent tous les travailleurs à fouler aux pieds le respect de la propriété et à agir révolutionnairement ; qu'en face des magasins remplis des produits créés par les travailleurs, les travailleurs, eux, aient l'énergie de prendre ce qui leur est nécessaire pour vivre.

Cet ordre du jour fut voté.

Le 22 janvier 1885, cette affaire vint devant la Cour d'assises de la Seine, M. Mariage présidait et M. l'avocat général Bernard occupait le siège du ministère public.

M. Mariage interrogea les journalistes qui avaient assisté à la réunion et en avaient rendu compte dans leurs journaux ; ils avaient été cités comme témoins.

C'étaient MM. Casabianca, Evénement, Maillet, Temps, Maës, Bataille, et Chaulieu, du Matin.

Ces messieurs, sous différents prétextes, refusèrent de répondre, M. Mariage s'adressa alors particulièrement à M. Maillet, voici ce passage, il mérite d'être retenu :

LE PRÉSIDENT. — Pardon, mais vous êtes l'auteur de l'article sur lequel je vous interroge. Si vous refusez de me répondre, je me verrai dans la nécessité de prendre des mesures contre vous.

M. MAILLET. — Je fais partie d'un journal anonyme ; par conséquent, je ne sais pas en vertu de quel droit on m'a

cité.

D'ailleurs, dans les réunions, j'écoute comme agent d'information et non comme agent de répression.

On a bien lu : Agent d'information !

En conséquence, M. le préfet de police n'a plus qu'à installer un bureau avec des lecteurs habiles, chargés de dépouiller scrupuleusement les journaux ; deux fois par jour, matin et soir, son chef de cabinet lui remettra un rapport sur les faits saillants, les informations politiques qui auront été découpées, et il n'aura plus qu'à les faire contrôler ; sa police, de cette manière, sera admirablement faite, et cela sans qu'elle lui coûte un sou ; il aurait, s'il le voulait, encore un autre résultat : la police étant faite par les reporters, gratuitement, il pourrait demander au ministre de l'intérieur de proposer à la Chambre des députés d'affecter les six cent mille francs de fonds secrets devenus inutiles à rémunérer les conseillers municipaux ; je gage qu'ils ne demanderaient plus la suppression de la Préfecture de police !

J'espère que Messieurs les reporters, qui, tous, sont gens d'esprit, ne m'en voudront pas d'avoir essayé de prouver que, grâce à leur vigilance, à leur esprit d'initiative et à leurs patientes investigations, ils valent mieux, pour la Préfecture de police, que tous les agents secrets du monde.

FIN

# PUBLICATIONS RÉCENTES DE LA LIBRAIRIE E. DENTU

|                                                                  |   |                                                 |   |                                                                                                    |  |
|------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>ADOLPHE BELOT</b>                                             |   | <b>BARON DU CASSE</b>                           |   | <b>La Vie et la Mort d'un Clown. 2 vol. .... 6</b>                                                 |  |
| Adulter. 1 vol. .... 3                                           | * | Quatorze de Dames. 1 v. 3                       | * | <b>MAURICE MONTÉGUT</b>                                                                            |  |
| Une Affolée d'amour 1v. 3                                        | * | Les Suites d'une Parie d'Ecarté. .... 3 50      | * | <b>La Faute des autres. 1 vol. .... 3 50</b>                                                       |  |
| L'Article 47. 1 vol. .... 3                                      | * | <b>FERDINAND FABRE</b>                          |   | <b>IMBERT DE SAINT-AMAND</b>                                                                       |  |
| La Bouche de M <sup>me</sup> X. 1 vol. .... 3                    | * | L'Abbé Tigrane. 1 vol. 3 50                     | * | <b>Les Femmes de Versailles. 5 volumes. Les Femmes des Tuileries. 1 vol. Chaque vol. .... 3 50</b> |  |
| La Femme de feu. 1 v. 3                                          | * | Les Courhazon. 1 vol. 3 50                      | * | <b>Portraits de grandes Dames. 1 vol. .... 3 50</b>                                                |  |
| La Femme de glace. 1 vol. .... 3                                 | * | Mlle de Malavielle. 1 vol. 3 50                 | * | <b>EUGÈNE SCRIBE</b>                                                                               |  |
| Mlle Giraud ma femme. 1 vol. .... 3 50                           | * | Le Marquis de Pierrefort. 2 vol. .... 7         | * | <b>Œuvres complètes en 76 vol. à .... 2</b>                                                        |  |
| La Petite Couleuvre. 1v. 3                                       | * | La Petite Mère. 4 vol. 14                       | * | <b>ALBÉRIC SECOND</b>                                                                              |  |
| La Princesse Sophia. 1 vol. .... 3                               | * | <b>ARSÈNE HOUSSAYE</b>                          |   | <b>La Vicomtesse Alice. 1v. 3</b>                                                                  |  |
| Le Roi des Grecs. 2 vol. 6                                       | * | Alice. 1 vol. .... 3                            | * | <b>Misères d'un prix de Rome. 1 vol. .... 3</b>                                                    |  |
| La Tête du Pont. 1 vol. 3                                        | * | Le Chien perdu. 2 vol. 7                        | * | <b>Roman de deux Bourgeois. 1 vol. .... 3</b>                                                      |  |
| La Veuve noire. 1 vol. 3                                         | * | La Comédienne. 1 vol. 3 50                      | * | <b>Le Tiroir aux Souvenirs. 1 vol. .... 3</b>                                                      |  |
| La Vénus de Gordes. 1 vol. .... 3                                | * | Confessions. 4 vol. .... 24                     | * | <b>La Vie facile. 1 vol. .... 3</b>                                                                |  |
| <b>ÉMILE BERGERAT</b>                                            |   | <b>RICHARD LESCLIDE</b>                         |   | <b>VICTOR TISSOT</b>                                                                               |  |
| Vie et Aventures de Caliban. 1 vol. .... 3 50                    | * | Contes extra-galants. 1 vol. .... 6             | * | <b>L'Allemagne amoureuse. 1 vol. .... 3 50</b>                                                     |  |
| <b>CHAMPFLEURY</b>                                               |   | Propos de table de Victor Hugo. 1 vol. .... 5   | * | <b>La Police secrète prussienne. 1 vol. .... 3 50</b>                                              |  |
| Histoire de la Caricature. 5 v., chaque v. 5                     | * | La Femme impossible. 1 vol. .... 6              | * | <b>Russes et Allemands. 1 vol. .... 3 50</b>                                                       |  |
| Histoire de l'Imagerie populaire. 1 vol. .... 5                  | * | <b>HECTOR MALOT</b>                             |   | <b>La Russie et les Russes. 1 vol. .... 3 50</b>                                                   |  |
| <b>JULES CLARETIE</b>                                            |   | L'Auberge du Monde. 4 vol. .... 12              | * | <b>De Sadowa à Sedan. 1 v. 3 50</b>                                                                |  |
| Les Amours d'un Interne. 1 vol. .... 3 50                        | * | Les Batailles du Mariage. 3 vol. .... 9         | * | <b>La Société et les Mœurs allemandes. 1 vol. .... 3 50</b>                                        |  |
| Jean Mornas. 1 vol. .... 3 50                                    | * | Un Beau Frère. 1 vol. 3                         | * | <b>Vienne et la Vie viennoise. 1 vol. .... 3 50</b>                                                |  |
| La Maîtresse. 1 vol. .... 3 50                                   | * | La Belle Madame Donis. 1 vol. .... 3            | * | <b>Voyage au Pays des Milliards. 1 vol. .... 3 50</b>                                              |  |
| Le Million. 1 vol. .... 3 50                                     | * | Les Besoigneux. 2 vol. 6                        | * | <b>Voyage aux Pays annexés. 1 vol. .... 3 50</b>                                                   |  |
| Monsieur le Ministre. 1v. 3 50                                   | * | Cara. 1 vol. .... 3                             | * | <b>Voyage au Pays des Tziganes. 1 vol. .... 3 50</b>                                               |  |
| Noris. 1 vol. .... 3 50                                          | * | Clotilde Martory. 1 vol. 3                      | * | <b>LOUIS ULBACH</b>                                                                                |  |
| Le Prince Zilah. 1 vol. 3 50                                     | * | Madame Oberlin. 1 vol. 3                        | * | <b>Histoire d'une Mère et de ses Enfants. 1 vol. 3</b>                                             |  |
| Le Train 17. 1 vol. .... 3 50                                    | * | La Petite Sœur. 2 vol. 6                        | * |                                                                                                    |  |
| <b>ALPHONSE DAUDET</b>                                           |   | Sans Famille. 2 vol. 6                          | * |                                                                                                    |  |
| Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon. 1 vol. .... 3 50 | * | Les Victimes d'amour. 3 vol. .... 9             | * |                                                                                                    |  |
| L'Evangéliste. 1 vol. 3 50                                       | * | <b>CATULLE MENDÈS</b>                           |   |                                                                                                    |  |
| Jack. 2 vol. .... 7                                              | * | L'Amour qui pleure et l'Amour qui rit. 1 vol. 3 | * |                                                                                                    |  |
| Robert Helmont. 1 vol. 3 50                                      | * | Les Mères ennemies. 1 vol. .... 3               | * |                                                                                                    |  |
| Les Rois en exil. 1 vol. 3 50                                    | * | Les Monstres Parisiens. 1 vol. .... 4           | * |                                                                                                    |  |
| <b>ALBERT DELPIT</b>                                             |   | Le Roi Vierge. 1 vol. 3                         | * |                                                                                                    |  |
| La Famille Cavalier. 2 vol. .... 6                               | * | Toutes-les-Amoureuses. 1 vol. .... 3            | * |                                                                                                    |  |
| Jean Nu-Pieds. 2 vol. 6                                          | * | Le Rose et le Noir. 1 vol. 3                    | * |                                                                                                    |  |
| Le Mystère du Bas-Mendon. 1 vol. .... 3                          | * |                                                 |   |                                                                                                    |  |

## Le Décaméron

10 jolis volumes illustrés de Contes et Nouvelles, par les plus célèbres auteurs contemporains. Les 6 premiers sont en vente; chaque volume. 6 fr.

1 Note de l'auteur. — Cette ligne de points indique un passage supprimé comme ayant trait à la vie privée, mais il est tout au long dans le livre de M. de Kérartry qui, malgré que le sieur Godichet n'en vaille guère la peine, n'a pas eu le même scrupule.

2 Note de l'auteur : Ces indiscretions avaient été calculées pour émouvoir l'opinion publique, afin que cette affaire ne soit pas étouffée par une ordonnance de non-lieu, et que le Parquet fût forcé de poursuivre ; les journaux qui publièrent, avec tant d'empressement, l'affaire Rouvier avaient été plus réservés dans l'affaire du comte de Germiny.

3 M. Rouvier m'excusera d'avoir rappelé cette mystérieuse affaire ; cela était nécessaire pour expliquer mes commentaires ; j'ai été, je crois, très impartial.

4 On lisait dans le Pays du 10 septembre 1882 : « Les allures du Combat nous montrent suffisamment à qui nous avons affaire, et nous trouvons que cela sent furieusement la police et les fonds secrets. Vers 1868, deux misérables dont l'un est mort et dont l'autre s'est repenti, dit-on, firent un journal dans le genre du Combat, où ils salissaient des plus ignobles calomnies les gens les plus honorables ; cela s'appelait l'Inflexible et dura peu. » L'Intransigeant du 11 septembre 1882 reproduisit cet entrefilet et nomma les deux misérables qui rédigeaient l'Inflexible avec l'argent de M. Lagrange.

5 Ces deux agents se nommaient Lebrun et Lebise ; ils étaient envoyés à Angoulême ; deux autres, Beltoise et Mirès, partirent également pour Limoges. Ne pas confondre ce Mirès avec l'ancien rédacteur de la Lanterne.

6 M. Audiau, dont le domicile particulier était rue Saint-Martin, n° 8. Là, il recevait ses agents.

7 Les Femmes publiques, par Sabatier.

8 Fait d'affaires.

9 Volent.

10 Pochard.

11 La femme.

12 Nulle.

13 Racoler.

14 Paysan.

*Ch. Virmaître. Paris-police*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6541911q>

## **À propos de cette édition numérique**

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent

entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse [gallica@bnf.fr](mailto:gallica@bnf.fr).

## Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter [reproduction@bnf.fr](mailto:reproduction@bnf.fr)

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter

[utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr)

ouge; décidément, M. Lombard était un habile  
machiniste, il aurait pu rendre des points au  
acteur en scène du *Petit Poucet*.

[Retour](#)



On n'y avait qu'une cour, une espèce de cité ouvrière dont les habitations en planches, recouvertes de carton goudronné, formait les deux côtés d'un carré, toutes les échoppes s'ouvraient sur une galerie extérieure par laquelle on montait par un escalier prenant pied sur ladite cour, à quelques pas de la loge du conciergerie, car, chose bizarre, il y avait un conciergerie; sur la rumeur publique désignait cet endroit comme un des repaires où l'on jouait avec le plus de frénésie, des avis parvinrent à la police. MM. Bérillon et Fontaine furent chargés par le préfet d'opérer une descente; accompagnés de plusieurs agents, ils se partirent bravement pour le passage Béranger; trempé par la pluie, le terrain environnant les chalets formait une sorte de cloaque, dans lequel ils enfonçaient jusqu'aux genoux, ils s'en tirèrent non sans difficultés, et, ayant déjoué les mesures de surveillance prises par les joueurs, ils envahirent la maison.

Il y avait là une chambre secrète, suspendue comme un décor d'opéra, et à laquelle donnaient accès des ponts de bois, tournant sur eux-mêmes, de manière à intercepter au besoin toute communication, et à ne laisser autour de la salle de jeu que le vide, mais l'irruption des agents fut si prompt qu'on n'eut pas le temps de faire jouer le mécanisme, ils pénétrèrent au milieu des joueurs effrayés; chose incroyable, dans cet immonde taudis, on trouva des gens appartenant au meilleur

[Retour](#)